



HISTOIRE

DES ÉVÊQUES

DU MANS.

AU MANS, IMPRIMERIE DE CH. RICHELET, RUE DE LA PAILLE, 10.

HISTOIRE

DES ÉVÊQUES

DU MANS,

PAR UN ANCIEN BÉNÉDICTIN DE St-MAUR;

CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS ET ACCOMPAGNÉE DE NOTES.



AU MANS,

A la Librairie de Piété et d'Éducation,

CHEZ CH. RICHELET, RUE DE LA PAILLE, 10.

1837.

OBSERVATION

DE L'ÉDITEUR.

Pendant la longue époque du Moyen-Age, l'histoire civile des provinces se trouve presque tout entière comprise dans l'histoire religieuse; aussi regarde-t-on comme inappréciable l'avantage des églises qui ont eu le bonheur de conserver les actes de leurs prélats. Le Mans se trouve du petit nombre de ces diocèses privilégiés; les chroniques de ses évêques remontent aux premiers temps du Christianisme et se trouvent conservées dans un volume in-f° commencé vers la fin du XI[e] ou la 1[re] période du XII[e] siècle.

C'est ce précieux manuscrit que Mabillon fit imprimer dans le troisième volume de ses *Analecta*; mais malheureusement, comme il le dit lui-même, d'après une copie incomplète et inexacte.

Les ressources n'ont donc pas manqué aux historiens de nos évêques. Le Corvaisier se chargea le premier d'élaborer ces matériaux et de les réunir dans un corps d'ouvrage qu'il publia en un volume in-4°. Peu de temps après, Bondonnet, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, rechercha avec une minutieuse attention les erreurs échappées à son prédécesseur, et donna pour ainsi dire une seconde édition du livre de Le Corvaisier, accompagnée d'observations critiques qui font plus d'honneur à sa science qu'à son caractère. Ces deux ouvrages sont devenus aujourd'hui fort rares.

Plusieurs autres vies de nos Evêques sont restées manuscrites : nous en devons une à Durand, une autre à Moreau, une enfin à Dom Colomb, religieux bénédictin, dont la longue carrière fut complètement consacrée à l'étude.

Dom Jean Colomb, né à Limoges le 12 novembre 1688, d'une famille fort riche de négociants, se fit remarquer dès sa jeunesse par sa piété et ses heureuses dispositions. Son goût pour la vie religieuse se développa de bonne heure, et il se livra avec une ardeur infatigable à l'étude des sciences sacrées et profanes. Il entrait dans sa dix-neuvième année lorsqu'il fit profession dans l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le 15 mai 1707. Transféré plus tard de cette maison dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, il s'y lia bientôt, par suite de la conformité de ses goûts, avec le célèbre Dom Rivet, qui travaillait à la composition de son *Histoire littéraire de France*. Dom Rivet ne pouvait trouver un collaborateur plus zélé et plus instruit, et ses continuateurs même profitèrent des précieux mémoires que Jean Colomb avait conduits depuis le XIIIe jusqu'au XVIe sièèle. (1)

(1) Les cartons qui renfermaient les nombreux matériaux destinés à la continuation de l'*Histoire littéraire de France* avaient été recueillis dans la Bibliothèque du Mans, et furent enlevés par D. Brial, en 1811, sur un ordre du Ministre de l'intérieur, pour être déposés dans la Bibliothèque de l'Institut.

On doit encore à Colomb une Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent, depuis sa fondation en 572, jusqu'à l'introduction de la réforme de Chézal-Benoît, en 1502, restée manuscrite et conservée dans la Bibliothèque du Séminaire, au Mans.

Son Histoire des Évêques du Mans, non moins consciencieuse que ses autres ouvrages, était également restée manuscrite; c'est ce travail important que nous livrons aujourd'hui à la publicité, avec les additions et les notes que la différence des temps nous a paru nécessiter.

Au Mans, le 1er mai 1837.

CH. RICHELET.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES DU MANS.

SAINT JULIEN, PREMIER ÉVÊQUE,

252. — 299.

Le premier évêque du Mans fut saint Julien, issu d'une des familles les plus distinguées de Rome. Destiné dès son enfance à l'étude des saintes lettres, il se fit remarquer par sa science et sa piété et fut envoyé dans les Gaules avec plusieurs autres disciples, pour y prêcher l'Évangile. L'époque de sa mission est diversement controversée par les auteurs, mais tout nous porte à croire qu'on ne peut, sans s'écarter par trop de la vérité, la faire remonter avant le milieu du troisième siècle.

Les ténèbres de l'idolâtrie couvraient encore, à cette époque, une partie de nos provinces; il était réservé à saint Julien d'y venir établir les fondements de la foi, comme Photin l'avait fait à Lyon, saint Paul à Narbonne, saint Saturnin à Toulouse, saint Martial à Lisieux, saint Gatien à Tours, enfin saint Denis à Paris.

Plein d'une foi sincère et armé du glaive de l'Esprit-Saint, il arriva dans le Maine, décidé à combattre les

erreurs du peuple et à renverser les idoles du démon. C'était une œuvre difficile, mais son courage le soutint et Dieu lui prêta les forces nécessaires pour attaquer et vaincre l'incrédulité.

Il signala par un miracle son entrée dans la ville. Les habitants, privés de l'eau nécessaire à leurs besoins, étaient obligés d'en aller puiser à la rivière. Saint Julien, averti de la pénurie où se trouvait la cité qu'il venait soumettre à la foi de Jésus-Christ, résolut d'implorer la miséricorde divine, dans la ferme espérance que Dieu ne serait pas sourd à sa voix.

En présence d'un nombre assez considérable de personnes, le saint fixa son bâton en terre, et soudain il en jaillit une source abondante et pure. Tous restèrent muets d'étonnement à la vue du service signalé que le pieux personnage venait de rendre à la population. Tous s'empressèrent d'exalter les louanges de celui qui venait d'opérer un miracle d'une manière si surprenante. Ils l'environnèrent de toutes parts, et lui firent mille questions dictées par la curiosité. Il répondit avec une douceur et une solidité dont ils furent charmés, et ils le conduisirent au palais de leur prince, connu sous le nom de Defensor.

Quelques auteurs donnent à ce Defensor la qualité de roi, fondés en cela sur la voix publique, et sur le témoignage de plusieurs personnes, qui assurent avoir vu des médailles anciennes d'or et de cuivre de Corinthe, trouvées dans de vieux édifices, à Jublains, et dans une île de la rivière de Mayenne, sur la paroisse de Loré. On y voyait d'un côté l'effigie d'un prince, la tête ceinte d'un diadème ou bandeau royal,

avec une inscription en vieux caractères, où se trouvait le nom de Defensor, et quelques lettres capitales entièrement illisibles. De l'autre côté, on avait gravé un simulacre de la Gloire ou de la Victoire, tenant un trophée en main, et élevée sur un autel ou piédestal, chargé d'une victime et d'un brandon de feu. Cela peut avoir servi de fondement ou de modèle aux sculpteurs et aux peintres pour nous le représenter la couronne en tête, entouré d'un collier, ornement particulier des Gaulois et aussi portant un sceptre, et revêtu d'un manteau royal. C'est ainsi qu'il est figuré dans les vitres, tableaux, tapisseries de l'Eglise Cathédrale. Mais quelqu'ait été le titre de ce seigneur, il *était* évidemment soumis aux Romains.

Saint Julien, arrivé à la porte du palais, rendit la vue à un aveugle qu'il y trouva demandant l'aumône. Ce second miracle redoubla l'empressement de Defensor. Il vint au-devant du saint évêque, et le reçut avec tous les témoignages les plus sensibles d'honneur et de respect. Julien crut ne pouvoir mieux se montrer reconnaissant qu'en lui faisant envisager son erreur, et lui donnant les premières idées de la religion chrétienne. Ses paroles firent la plus vive impression sur l'esprit du prince; en peu de temps il fut converti et reçut le baptême. Son exemple fut suivi par sa femme, nommée Godda, toute sa famille, et une grande partie de la noblesse et du peuple. Defensor donna son palais pour le convertir en église, avec des revenus suffisants pour l'évêque et les prêtres. Saint Julien la consacra en l'honneur de la sainte Vierge, et de saint Pierre et de saint Paul. C'est maintenant la Cathédrale. Il choisit, de l'autre côté de

la rivière de Sarthe, un espace de terre pour servir de cimetière aux chrétiens. Il y bâtit une chapelle dans la place où est aujourd'hui l'église de l'abbaye du Pré, et y établit des prêtres sous la conduite d'un nommé Zacharie, ou selon d'autres de Romain, son neveu.

Ces heureux commencements furent un peu traversés par Anastase et Jovinian, deux des plus puissants seigneurs de la province, et des plus attachés à l'idôlatrie. Mais Dieu permit que deux de leurs enfants mourussent. Saint Julien les ressuscita, et leurs pères, frappés de ces merveilles, brisèrent les images de leurs Dieux, demandèrent le baptême et le reçurent avec plus de trois mille personnes touchées de leur exemple.

Ces deux miracles furent bientôt suivis d'un troisième au village de Pruillé-l'Éguillé. Saint Julien y rendit la vie au fils du seigneur du lieu, mort le jour précédent. Le père, en reconnaissance de ce bienfait, consacra son fils et ses biens à l'Eglise, et fonda au même lieu un oratoire, qui depuis a été changé en église collégiale de Chanoines, dont les prébendes étaient autrefois à la présentation de l'évêque, et sont maintenant, par accommodement, à celle des barons de Lucé. (1) A Ruillé, et dans le Vendomois, saint Julien délivra une fille possédée du démon. Au village d'Artins, il renversa, par un signe de la Croix, un temple dédié à Jupiter, brisa son idole, et en chassa un effroyable dragon, dont l'haleine empoisonnait tout le voisinage. Il détruisit, par la vertu de sa prière, un

(1) Cette vie des évêques, écrite vers le milieu du dernier siècle, mentionne souvent un état de choses qui n'existe plus depuis la révolution de 93. C'est une observation générale que l'on ne doit pas perdre de vue.

horrible serpent, qui avait enlacé un jeune enfant de ses replis, et le suffoquait. Passant un jour devant les prisons, six criminels implorèrent son secours. Il demanda en vain leur liberté au magistrat; Dieu exauça sa prière en faveur de ces malheureux. A peine étaitelle finie que les portes s'ouvrirent et les chaînes se détachèrent. Les prisonniers vinrent rendre grâces à leur bienfaiteur; celui-ci les exhorta à n'en point abuser, et à se mieux comporter à l'avenir. Un aveugle s'étant frotté les yeux avec l'eau dont saint Julien s'était lavé les mains, reçut la lumière du corps et de l'esprit.

Enfin ce saint prélat se sentant affaibli et croyant sa mort prochaine, confia son troupeau à Thuribe, et se retira à quatre lieues du Mans, dans un village situé sur la Sarthe, nommé aujourd'hui Saint-Marceau. Il choisit ce lieu comme une solitude propre à vaquer à l'oraison avec le plus de liberté. On y a bâti une belle chapelle, consacrée en l'honneur de ce Saint, elle dépend de l'abbaye de Saint-Vincent. Ce fut là que notre saint apôtre fut saisi d'une fièvre lente, dont il mourut le 27 janvier, après avoir gouverné son diocèse quarante-sept ans, trois mois et dix jours.

Sa mort fut révélée au même instant à Defensor, qui habitait alors la ville du Mans. Julien lui apparut resplendissant de lumière, accompagné de trois diacres revêtus d'aubes et de dalmatiques, portant dans leurs mains trois chandeliers avec autant de cierges allumés; ils les déposèrent sur la table et disparurent. Suivant Le Corvaisier cette circonstance de l'histoire

de Saint-Julien a donné lieu à la ville du Mans de mettre trois chandeliers d'argent dans l'écusson de ses armoiries. Defensor partit aussitôt et se rendit à la celulle du saint évêque, dont il trouva le corps couché sur la cendre. Après quelques prières, mêlées à ses larmes, il le fit mettre dans un charriot et conduire à la ville. Les chevaux employés au transport de ce dépôt sacré marchèrent sur les eaux comme sur la terre ferme; arrivé au Mans, il fut enterré avec toute la solennité possible dans le cimetière des chrétiens, que lui-même avait béni. Son tombeau devint célèbre par les miracles; son corps fut levé l'an 838, par Saint-Aldric, évêque du Mans et transporté dans la cathédrale. Son chef s'y conserve encore aujourd'hui, le reste est dans l'abbaye du Pré (1). L'église du Mans en envoya quelques reliques à celle de Paderborn en Allemagne, l'an 1143. Elle célèbre la fête de ce saint le 27 janvier. D'après le Pontifical du Mans, saint Julien érigea près de cent églises et les assujétit à la cathédrale, à laquelle il les obligea de payer tous les ans, comme tribut, certaine quantité d'huile et de cire, pour l'entretien du luminaire, et quelques rentes de blé pour la nourriture des prêtres. Mais cette circonstance est sans exemple dans les premiers siècles de l'Eglise; voici au reste les termes du Pontifical: (2) « Prædictus Julianus per singulos vicos Ecclesias dedicavit, sacerdotes constituit in illis,

(1) Toutes ces reliques n'existent plus aujourd'hui.

(2) L'auteur s'était sans doute borné à copier les Analecta, publiés par Mabillon, d'après une copie fautive; nous avons restitué ce passage en suivant le mss. original, conservé dans la Bibliothèque du Mans. Voici, selon nous, le nom moderne des lieux dont il s'agit: Jublains, Ceaulcé, Lavardin, Sillé, Entrames, Cormes, Artins, Vaas, Brûlon, Connerré, Beaufay, Saonne, Savigné, Assé, Chevillé, Javron, Chahaignes, Vivoin, Saulge,

et census indè ad Matrem Ecclesiam per singulos annos persolvere decrevit. Consecravit ergo Ecclesias : de Diablentico vico canonico, de Celsiaco, de Labricinis, de Silviaco, de Intramnis, de Cormâ, de Artinis, de Vedatio, de Brucilonno, de Conedralio, de Bellofaido, de Saugonnâ, de Saviniaco, de Asciaco, de Caviliaco, de Gauconno, de Cahaniâ, de Vivonio, de Salicâ, de Baladono, de Jacono, de Padriniaco, de Andoliaco, de Domno Georgio, de Burgodeno, de Verno, de Centon, de Vigobris, de Baliau, de Cerviaco, de Saviniaco super Brigiam, de Lucaniaco, de Ruiliaco, de Noviomo, et multis aliis locis. » Saint Julien ne fut pas seulement illustre par ses vertus et ses miracles, il le fut encore par son érudition et par ses talents; c'était un habile philosophe, un profond orateur, un savant théologien. Si l'on en croit Le Corvaisier, il avait composé divers Traités de la Divinité, de la Nature et de la Distinction des anges, des Mystères de notre Religion, du très-auguste Sacrement de l'autel. Mais les hérétiques, dit-il, brûlèrent ces ouvrages pendant les troubles de l'année 1562. Si les originaux eussent été dans la cathédrale du Mans, comme cet auteur le prétend, est-il croyable qu'on eût passé tant de siècles sans en donner quelques extraits au public.

Defensor employa ses biens en œuvres de piété et de miséricorde, et alla prêcher l'Evangile aux Angevins, qui le choisirent pour leur premier évêque. Quelques auteurs lui donnent la qualité de saint. On ne solennise point sa fête.

Ballon, Joué, Parigné, Andouillé, Saint-Georges, Bourgon, Ver (aujourd'hui Saint-Cosme), Ceton, Voivres, Baillou, Cherré? Savigny-sur-Braye, Luceau, Ruillé, Noyen.

S. THURIBE Ier, 2e ÉV.

299. — 305.

Nous avons plusieurs histoires de ce saint, et aucune ne nous apprend rien de certain. Il avait, dit-on, été envoyé de Rome avec saint Julien; et son église, en l'an 1142, le qualifie d'homme apostolique. Le choix qu'en avait fait saint Julien, pour l'associer au gouvernement de son église, pendant sa vie, fit croire qu'il l'avait désigné pour être son successeur après sa mort. Le peuple lui donna volontiers ses suffrages. Il le connaissait pour homme vigilant, juste dans ses actions, droit dans ses intentions. Entre les personnes converties par ses prédications, on remarque principalement une dame nommée Savine. Gaïan, son mari, adorateur zélé des idoles, irrité de la voir renoncer à leur culte, usa envers elle des plus mauvais traitements et l'enferma dans une espèce de prison, afin de l'empêcher d'assister aux exercices de la religion chrétienne. Il accabla d'injures le saint Évêque, et tâcha de l'épouvanter par ses menaces. Mais ces violences ne furent pas long-temps impunies. Ce misérable devint muet et aveugle, et il se vit réduit à implorer l'assistance de celui qu'il avait offensé. Par l'intercession de saint Thuribe il recouvra bientôt la parole et la vue et embrassa cette même religion dont il avait été le plus cruel ennemi. Sa reconnaissance lui fit consacrer son bien à Dieu et à l'église. Il donna d'abord sa maison seigneuriale, située près de la petite rivière d'Anille dans le Vendomois. Thuribe y bâtit une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, et y

plaça des prêtres sous la conduite d'un saint homme nommé Thyrrus. C'est, dit-on, maintenant l'église collégiale de Saint-Calais, dédiée sous le nom de Saint-Pierre, et dont les prébendes et la plupart des chapelles sont à la présentation de l'évêque du Mans. Elle est voisine de la rivière d'Anille, et d'un bourg considérable appelé Savigné, du nom de Savine, femme de Gaïan. Ce seigneur était puissamment riche. Après avoir doté cette église, il en fit encore bâtir une autre, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, qui depuis est devenue l'abbaye de Saint-Calais, comme nous le verrons dans la vie de saint Innocent. D'après les Actes de saint Thuribe, cités par le P. Mabillon (1), il avait fait un petit monastère de cette fondation de Gaïan, et il en établit encore trois autres : le premier sur la rivière de Mayenne, dédié en l'honneur de saint Jean ; le second au village de Boessay, et le troisième dans un canton du diocèse nommé *Vicus Diablenticus ;* c'est le territoire de Jublains. On ne connaît pas de monastères dans les Gaules avant la fin du quatrième siècle ; ainsi ces fondations ont peut-être été faites par un autre Thuribe.

La vie du successeur de saint Julien fut aussi éclatante par ses miracles qu'édifiante par ses vertus. Il guérit une femme de condition, et toutes les personnes de sa famille, attaquées d'une maladie contagieuse. Il rendit la parole à une autre femme, devenue muette, et la vue à deux aveugles de naissance. Allant un jour vers le Bas-Maine, pour y porter les lumières de l'Évangile, il s'arrêta dans un lieu appellé *Axiacum*, aujour-

(1) Chap. 2. des Analecta.

d'hui Assé-le-Béranger, et là, pressé par les instances des habitants du lieu, il fit sourdre une fontaine miraculeuse, connue encore de nos jours sous le nom de Saint-Thuribe.

Ce saint fut en butte aux persécutions de quelques seigneurs de la province, opiniâtres dans l'aveuglement de l'idolâtrie, et qui s'efforçaient d'abolir la religion chrétienne, à l'accroissemet de laquelle notre saint travaillait avec ardeur. Quelques-uns de ses ennemis tâchèrent aussi de flétrir sa réputation par des calomnies, et d'ébranler sa constance par des insultes et des menaces, mais il soutint ces deux assauts avec tant de patience et de générosité, que ses adversaires devinrent ses admirateurs.

Les uns ont dit qu'au milieu des troubles excités contre la religion chrétienne, il fut tué à coups de pierres par les habitants de la paroisse de Juillé. D'autres l'on fait tomber entre les mains des payens, qui lui tranchèrent la tête; mais l'histoire de sa translation, sous saint Aldric, ne lui donne pas la qualité de martyr; on ne la lui donne pas non plus dans la lettre de l'église du Mans à celle de Paderborn, en 1205; ni dans aucun martyrologe. Les manuscrits, les légendes, et tous les auteurs le font mourir de maladie, le seize avril, et enterrer dans l'église de Notre-Dame du Pré, auprès de saint Julien. Il avait gouverné son diocèse cinq ans, six mois et seize jours, depuis l'an 299, jusqu'en 305. Toutefois ces dates ne sont pas bien certaines. On lit dans l'histoire des évêques du Mans, faite sous saint Aldric, que Thuribe mourut le seize des kalendes de mai, la seconde année après le consulat de

Viator. On ne connaît qu'un seul Viator consul, en l'an 495. Il faudra donc mettre la mort de saint Thuribe en 496. Les dates les plus authentiques de l'histoire sont celles des consuls, et celle-ci vient probablement des monuments anciens et originaux de l'église du Mans. Mais si on veut la suivre, il faut renverser l'ordre assigné à nos évêques et mettre Thuribe après le sixième, ou bien il faudra reconnaître deux Thuribes. C'est peut-être le parti le plus sage, car il est toujours fâcheux de changer l'ordre des prélats d'une église. C'est souvent tout ce que les archives peuvent nous offrir de plus certain. Cet ordre est même particulièrement à conserver dans l'église du Mans, où il est au moins établi sur des monuments du IXe siècle. C'est le sentiment de M. Le Nain de Tillemont.

On célèbre la fête de saint Thuribe le seize avril. Saint Aldric, avant de transporter le corps de ce saint dans la cathédrale, en avait, dit-on, envoyé quelques reliques à l'église de Paderborn. Sans parler des églises bâties sur les biens abandonnés par Gaïan, il en consacra encore trente-neuf autres dans son diocèse, dont voici les noms, extraits du Pontifical : « Consecravit ecclesias per diversa loca in diœcesi triginta novem, ex quibus ad matrem Ecclesiam, cui præsidebat, decrevit solvere luminaria ceræ et olei, sive custodibus ipsius Ecclesiæ, ad eam ornandam certos treantes. Ecclesiæ autem juri subjectæ sunt Ecclesiæ : de vico Martiano, de Maduallo, de Masciliaco, de Longâ aquâ, de Luciaco, de Vetusvico, de Austiliaco, de Latiniaco, de Lippiaco, de Cellâ, de Solemnis, de Asinariâ, de Doilitto, de Busiaco, de Pulialeto, de Argentrato, de Villenâ, de Candiaco, de Montaniaco, de Cruciliâ,

de Placiaco, de Patriciaco, de Illâ Islâ, de Briciaco, de Novovico, de Oxello, de Auronio, de Landâ, de Medio orto, etc. (1). »

Saint Thuribe éleva sur le territoire *de Auronio*, aujourd'hui Évron, une chapelle consacrée en l'honneur de Notre-Dame, et auprès de laquelle saint Hadouin, l'un de ses successeurs, bâtit ensuite une abbaye.

S. PAVACE, 3e ÉV.

305. — 348.

Selon toute apparence saint Pavace ne fut pas envoyé de Rome avec saint Julien, pour l'accompagner en qualité de diacre, comme on l'a dit; car, dans cette supposition, combien de temps aurait-il vécu, si l'on compte son âge avant de faire ce voyage, avec les années que ses prédécesseurs et lui ont occupé la chaire épiscopale? Il était romain et d'une noble origine. Après la mort de saint Thuribe, le clergé et le peuple le choisirent comme le plus digne de lui succéder. Sa vie, semblable à celle de ses prédécesseurs, fut toute brillante de merveilles. Il arrêta, par ses prières, les funestes effets de la peste répandue dans tout son diocèse. Une dame nommée Casta, accablée de plusieurs maladies, et n'espérant rien des remèdes humains, eut recours au zélé prélat, et se fit porter dans l'église

(1) Nous donnons, sans en garantir l'exactitude, la traduction de ces noms de lieu :

Marçon, Bonnevau, Marcillé, Dissé-sous-Courcillon, Luché, Vieuvy, Oustillé, Laigné, Louvigny, Cellé, Solêmes, Asnières, Douillet, Bouessay, Poulay, Argentré, Villaines, Changé, Montigny, La Croisille, Piacé, Parigné, Saint-Isle, Saint-Brice, Neuvy, Oisseau, Évron, Landivy, Méhoudin.

où il célébrait les saints mystères. Un seul signe de croix sur la tête de cette femme pleine de foi, la délivra de toutes ses douleurs. En reconnaissance de ce bienfait, elle donna ses biens à l'église et aux pauvres. Il guérit aussi, par son intercession, un paralytique, et celui-ci, par un pareil mouvement de gratitude, se consacra, avec toute sa fortune, au service de Dieu.

Une fièvre violente avait réduit à l'extremité deux jeunes gens, fils d'un seigneur de la province, nommé Bénédic, et de Lope sa femme. Désespérés de voir leurs enfants prêts à leur être ravis, ils supplièrent Pavace de venir les voir. A son arrivée, il fit un signe de croix sur eux, leur frotta la tête d'une huile sacrée, et à l'instant même ils se sentirent tout-à-fait guéris. Les parents, pénétrés de joie, se dévouèrent eux et leurs enfants au service de Dieu, et distribuèrent tous leurs biens aux pauvres.

Un serpent d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuses dévorait les personnes, corrompait l'air par le souffle et la puanteur de son haleine; le pays était stérile et inhabitable à plusieurs lieues à l'entour; saint Pavace se rendit à la caverne du monstre, l'enlaça de son étole et le terrassa. A sa prière la terre s'entrouvrit et ce montre disparut pour toujours.

Saint Pavace, chargé d'années et de vertus, termina sa vie le vingt-quatre juillet, jour où plusieurs indiquent sa fête. D'autres la mettent le vingt-trois. S'il a succédé à saint Thuribe sans interruption, et s'il a été quarante-trois ans évêque, comme le prouvent divers monuments de son église, il a gouverné jusqu'en 348. Il fut enterré dit-on dans l'église du Pré, auprès de saint Julien et de saint Thuribe; d'où il fut transporté,

l'an 838, dans la cathédrale, et de là au monastère du Saint-Sauveur à Château-Renard, diocèse de Sens, le quatrième jour de juillet 840.

Il bâtit ou consacra onze ou douze églises : « de Rusiaco, de Desertinâ, de Causiaco, de Colonia, de Cerallo, item de Ruilliaco, de Materiaco, de Argentoreto, de Siliniaco, de Donnario etc. » (1).

Ceux qui font remonter la mission de saint Julien vers la fin du premier siècle, ou au milieu du second, sont obligés d'admettre ici une vacance du siége épiscopal. Bondonnet aime mieux la faire durer 147 ans; pour arranger sa chronologie, il aurait bien voulu placer, durant cet interrègne, deux évêques nommés Gundanisolus et Valerinus. Mais des sages critiques rejètent les autorités citées par cet historien, comme trop nouvelles, et comme n'étant pas appuyées sur les monuments de l'église du pays. Si l'époque assignée par les plus habiles historiens à l'épiscopat de saint Julien est adoptée, il ne se trouve plus aucun embarras, les années se trouvent entièrement remplies, c'est le parti que nous prenons.

S. LIBOIRE, 4e ÉV.

348. — 397.

Après la mort de saint Pavace, saint Liboire, gaulois d'origine, et élevé dans le clergé de notre église, fut appelé à lui succéder, du consentement unanime

(1) Rouez, Désertines, Cossé, Coulaines, Carelles, Ruillé, Martigné, Argentré, Souligné, etc.

du peuple. Ses vertus l'avaient fait choisir malgré lui pour remplir le siége épiscopal, elles brillèrent encore davantage dans ce rang élevé. On voyait en lui une patience invincible, une humilité profonde, une simplicité prudente, une fermeté inébranlable, un zèle ardent pour augmenter le culte de Dieu, enfin une tendre charité pour les pauvres et les affligés. Il eut une étroite liaison avec saint Martin, archevêque de Tours, et ils se rendaient de fréquentes visites.

Après avoir gouverné pendant quarante-neuf ans son diocèse, il fut attaqué d'une fièvre lente, et il sentit alors que sa dernière heure n'était pas éloignée. Saint Martin averti par une révélation divine de la mort prochaine de son ami se rendit au Mans, où il trouva le malade couché sur la cendre, et vêtu d'un cilice. Il lui administra les sacrements, reçut ses derniers soupirs, et l'enterra dans l'église du Pré, vers le commencement de la cinquantième année de son épiscopat.

Les Actes citent dix-sept églises qu'il fit bâtir dans son diocèse: « de Collino, de Silviaco, de Raudatio, de Campo-genestoso, de Connedaco, de Aciaco, de Aloncionno, de Saugonnâ, de Sabonarias, de Bona, de Luciaco, de Ludnâ, de Marsone, de Pauliaco, de Magitto, de Noviliaco, de Comnis (1). »

Il ordonna, dit-on, plus de 200 prêtres, et 176 diacres; ce nombre paraît excessif pour un temps où

(1) Coulans, Sillé, Ruaudin, Champgenéteux, Congé, Assé, Allonnes, Sonne, Saint-Georges-Lacouée, Bannes, Luché, Le Lude, Marçon, Poillé, Mayet, Neuilly, Couesmes.

les ecclésiastiques n'étaient pas multipliés comme aujourd'hui.

L'église du Mans célèbre la fête de ce saint le 23 juillet, jour de sa mort. Son corps fut tiré de son tombeau le 29 avril 836, et transféré à Paderborn, où il arriva le 28 mai de la même année. L'histoire de cette translation s'explique comme si on eût transporté tout le corps du saint ; néanmoins, on trouve que le 21 juin ou le 25 juillet de l'an 838, saint Aldric, évêque du Mans, transféra une partie des reliques du corps de saint Liboire, de l'église du Pré dans sa cathédrale, et que l'an 840, il en mit solennellement un bras dans l'église du Saint-Sauveur.

S. VICTEUR, 5e ÉV.

397. — 422.

Selon plusieurs auteurs, cités par de Tillemont (1), saint Victeur était disciple de saint Liboire, qui l'éleva au sous-diaconat. Les fonctions de ce ministère ne l'empêchaient point de travailler aux champs et de cultiver les vignes. Mais, au milieu d'un emploi si bas, et sous un habit et un extérieur en rapport avec ce travail, on voyait briller en lui toutes les vertus dignes d'un disciple du saint évêque. Quand saint Martin vint au Mans, pour voir saint Liboire, durant sa maladie, il aperçut près de la ville, Victeur dans sa vigne, occupé à son travail, et à célébrer les louanges de Dieu par le chant des psaumes. Dieu révéla dès-lors à saint Martin que cet homme devait succéder à saint Liboire ;

(1) Hist. Ecclés. t. 16. p. 771.

il l'appela par son nom, en lui donnant même le titre de pontife. Victeur lui répondit avec une profonde humilité. Saint Martin l'engagea à le suivre et lui donna son bâton à porter. Après avoir terminé les funérailles de saint Liboire, il fit assembler le peuple dans l'église, avec les évêques présens, et leur déclara que Dieu avait choisi Victeur pour occuper le siége vacant. Le clergé et le peuple applaudirent à ce choix. Victeur s'excusa sur son incapacité et sur son mariage ; il avait alors une femme, et un fils âgé de dix ans, qui n'avait pas encore reçu le baptême. Le sous-diaconat et le mariage n'étaient pas dans ce temps deux conditions incompatibles (1). Saint Loup, évêque de Troies en Champagne, regardé sans contestation comme le premier de tous les prélats des Gaules, et qui fut élevé à l'épiscopat vers l'an 426, ordonnait quelquefois des hommes mariés pour sous-diacres, où tolérait ceux qui se trouvaient dans ce cas, sans les séparer de leurs femmes, ni les obliger à la continence. Mais les canons défendaient l'usage du mariage dans les degrés supérieurs. On fit donc venir Maure, épouse de Victeur ; cette pieuse femme consentit avec plaisir à une mutuelle séparation de corps. Saint Martin la consacra à Dieu, en lui faisant prendre le voile, ordonna Victeur évêque, baptisa son fils, fut son parrain, l'emmena en Anjou avec lui, et ensuite à Tours.

Le Corvaisier et Bondonnet ne parlent pas du sous-diaconat de saint Victeur, et selon eux Dieu révéla à saint Martin le choix qu'il en avait fait, seulement plusieurs jours après les obsèques de saint Liboire ;

(2) Hist. Eccl. t. 16. p. 129.

mais ils s'accordent avec les autres auteurs sur le reste des circonstances de sa promotion et de sa vie. Tous conviennent que son zèle, sa vigilance, l'intégrité de ses mœurs, le grand nombre de personnes converties par ses prédications et ses miracles, ne laissent aucun doute sur son élection émanée de Dieu. Il gouverna vingt-quatre ans, sept mois et treize jours, et mourut le vingt-cinq août. Il fut enterré dans l'église du Pré avec ses prédécesseurs. On célèbre sa fête le vingt-six août, au Mans.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque ou commença et finit l'épiscopat de saint Victeur. Bondonnet la fixe de 386 à 410; de Tillemont, qui marque la mort de saint Liboire en 397, se trouve assez d'accord avec Papebrock; celui-ci place la consécration de saint Victeur le onze janvier 397, et sa mort le vingt-cinq août 421. Mais de là même naît une autre difficulté. Il existe des preuves que son successeur mourut en 490: après avoir gouverné durant quarante et un ans, six mois et dix jours; il avait donc été ordonné en 449. Or, depuis 421 à 449, il y a une grande lacune. Le siége aurait-il vaqué si long-temps, cela ne paraît pas vraisemblable, ou bien y aurait-il eu un évêque entre saint Victeur et saint Victur? l'histoire n'en fait nulle mention, nul auteur n'en a parlé, et on lit partout que ce dernier a succédé immédiatement à saint Victeur. D'ailleurs, si saint Victur était fils de saint Victeur, comme les historiens le pensent, il faudrait qu'il eût vécu jusqu'à cent-quatre ans. Ce long âge n'est pas sans exemple. Bondonnet, pour remplir sa lacune, a donné soixante-dix ans d'épiscopat à saint Victur, et il ne reste plus ainsi de vacance.

S. VICTUR ou VICTOR, ou VICTOIRE, 6e ÉV.

422. — 490.

Ce prélat fut un digne héritier des vertus et de la dignité de son prédécesseur, en même temps son père, et un parfait imitateur de saint Martin, son parrain et son maître. Dès son premier voyage avec lui, quand il retournait de l'Anjou à Tours, il rencontra, auprès de cette ville, un pauvre aveugle, attendant sur le bord de la Loire une barque pour passer de l'autre côté. Saint Martin commanda à Victor de prendre de l'eau et d'en laver les yeux de cet aveugle; la vue lui fut aussitôt rendue par ce miraculeux remède.

Le jeune Victor se perfectionnait de jour en jour par les instructions de saint Martin. Celui-ci le voyant si docile, si assidu, si soumis, n'oubliait rien de ce qui pouvait contribuer à son avancement dans la connaissance des saintes lettres et la pratique des vertus. Il reçut de lui, dit-on, la tonsure cléricale, mais, selon toute apparence, il ne lui conféra pas les ordres sacrés; toujours est-il certain qu'il ne le consacra pas évêque, car il mourut long-temps avant saint Victeur, auquel son fils Victor succéda. Son élection eut lieu par les suffrages du clergé et du peuple, et on lui envoya des députés à Tours, pour le prier d'accepter l'évêché. Il céda à leur empressement, et reçut la consécration épiscopale de saint Brice, successeur de saint Martin.

Dieu témoigna, par des effets miraculeux, combien cette élection lui était agréable, et signala son arrivée

par la guérison de plusieurs malades, placés sur son chemin. Le clergé et le peuple allèrent au-devant de lui, hors les murs de la ville, et le reçurent avec toutes les marques possibles de respect et de joie.

Il passait devant la prison; ceux qui s'y trouvaient retenus, avertis de sa présence, implorèrent sa protection et lui demandèrent sa bénédiction. Il la leur donna, et aussitôt leurs chaînes se brisèrent, les portes s'ouvrirent, et les prisonniers, n'étant plus retenus, vinrent trouver leur libérateur, enlevèrent sa chaise sur leurs épaules, le portèrent jusqu'au devant du grand autel de l'église cathédrale, et le remercièrent là de leur délivrance. Le nouveau prélat, non content de leur avoir accordé cette grâce, les exhorta à vivre plus chrétiennement, et leur distribua de l'argent, pour les rétablir dans leurs affaires.

La suite répondit à de si saints commencements. Sa piété, son zèle et sa charité ne se relâchèrent point. Il travailla sans cesse au salut des âmes que la Providence lui avait confiées, à la correction de leurs mœurs, et à la destruction de l'idolâtrie. Il arrêta, par sa présence et par le signe de la croix, un vaste incendie, qui, après avoir consumé une partie de la ville, gagnait déjà les maisons situées près de la cathédrale. On bâtit peu de temps après, dans ce lieu, une petite chapelle, sous le nom des Ardens, pour conserver à la postérité le souvenir de cette merveille (1). Victor

(1) Ce fut sur les ruines de cette chapelle que l'évêque Avesgaud, plusieurs siècles après (994 à 1036) fit élever un hôpital, aussi connu sous le nom des *Ardens*.

assista à un concile tenu en France, l'an 444, on ne sait en quel lieu (1). Il souscrivit une lettre synodale, écrite par Léon, évêque de Bourges, et Eustoque de Tours, à Sarmation, à Cariatton et à Didier, évêques, et aux prêtres de la troisième lionnaise, c'est-à-dire la province de Tours. Il fut présent au concile que le même Eustoque tint à Angers, l'an 453, pour y ordonner Talase, évêque de cette ville, et où l'on arrêta douze canons concernant la discipline de l'église.

Il se trouva au concile de Tours, convoqué par l'évêque saint Perpétue, et tenu le 18, ou plutôt le 14 novembre, l'an 461. On compte neuf évêques dans ce concile, dont Perpétue est le premier. Après lui on met Victoire du Mans, Léon de Bourges, Eusèbe de Nantes, Amandin de Châlons, Germain de Rouen, Athenie de Rennes, Mansuet, évêque des Bretons, et Vénerand, dont le siége n'est pas marqué. On peut s'étonner de voir saint Victor avant deux métropolitains, car l'évêque de Bourges l'était assurément alors et les évêques de Rouen l'étaient assez long-temps avant Germain. Mais les conciles des Gaules prouvent que le rang des évêques était réglé suivant le temps de leur ordination, ou même qu'il ne l'était pas, si l'on ne préfère en attribuer la faute aux copistes qui ont altéré les premiers originaux. On divise les décrets de ce concile de Tours en trois canons ou articles, touchant la discipline ecclésiastique.

Le même saint Perpétue assembla un concile à Vannes, en Bretagne, pour y ordonner l'évêque Libéral;

(2) Tillem. hist. Ecclés. t. 16. p. 396 et suiv.

on y fit 16 canons. Saint Victor ne put s'y trouver, mais les Pères de ce concile lui en firent connaître les résolutions, en le priant de les vouloir appuyer de son autorité, et de s'y conformer ensuite, s'il jugeait qu'elles dussent être observées. On ignore la date précise de ce concile ; les uns le mettent en 465, le P. Lobineau le porte à l'année 468 (1).

Saint Victor mourut le premier septembre, sous le consulat de Fauste-le-jeune et de Longin, d'après les Actes, c'est-à-dire l'an 490. Florus, Usuard et divers autres après eux, ont marqué sa fête au jour de sa mort, et l'église du Mans la célèbre ce même jour.

De son temps, un gentilhomme français, nommé Hilaire, filleul, pense-t-on, et disciple du grand saint Hilaire de Poitiers, abandonna ses parents et sa province, et vint s'établir dans le Maine, où il mena une vie sainte, capable de lui procurer l'estime et les fréquentes visites de notre évêque. Une fièvre chaude l'ayant saisi, quand il revenait de visiter le tombeau de son saint maître, il mourut au village d'Oizé, le premier juillet. Son corps y fut enterré et y resta jusqu'au temps de saint Aldric, mais ce saint évêque, durant les troubles des enfants de Louis-le-Débonnaire, le fit transporter dans un oratoire, bâti par lui au pied des murailles de la ville, et qui, plus tard, en devint une paroisse, sous le nom de Saint-Hilaire. Ses reliques y furent trouvées tout entières dans leur châsse, quand, à la requête des paroissiens, Emery Marc de la Ferté, évêque du Mans, en fit l'ouverture l'an 1640.

(1) Hist. de Bretagne, t. 1er p. 8.

THURIBE II, 7e ÉV.

490. — 497.

Nous avons déjà remarqué, suivant de Tillemont, qu'il faut admettre deux évêques du Mans du nom de Thuribe; l'un, successeur immédiat de saint Julien, et l'autre de saint Victor Ier. Cette distinction est nécessitée par les Actes de l'église du Mans, où l'on voit que Thuribe mourut la seconde année après le consulat de Viator, c'est-à-dire l'an 497. Or cette date ne convient pas au premier Thuribe, il faut donc en admettre un second, et il n'est pas le seul qu'il faille ajouter à la liste des évêques du Mans. De semblables lacunes se retrouvent dans presque toutes les églises de France, par le défaut d'historiens à cette époque.

On ne sait rien de particulier sur ce second Thuribe, et peut-être attribue-t-on au premier quelques-unes de ses actions; par exemple, la fondation de quatre monastères, dont on parle dans l'histoire du successeur de saint Julien; car Bulteau, de Tillemont, et plusieurs autres savants citent comme le premier monastère érigé en France celui que fonda saint Martin, à deux lieues de Poitiers. On donne environ sept ans d'épiscopat à Thuribe II, de 490 à 497.

S. PRINCIPE, 8e ÉV.

497. — 511.

Ce saint prélat eut beaucoup à souffrir des troubles excités sous son épiscopat, mais sa patience sut en triompher. Toute sa vie il jeûna trois fois la semaine;

il visitait souvent les hôpitaux, servait lui-même les malades, et secourait les pauvres dans toutes leurs nécessités. Tous les jours il célébrait la messe; et quand la vieillesse et les infirmités ne lui permirent plus de se tenir debout, il se faisait aider par deux diacres, pour ne pas cesser cette pieuse pratique. Dieu récompensa sa sainteté dès ce monde par le don des miracles. Il rendit la vue à sa mère, devenue aveugle, pour avoir trop versé de larmes à la mort de son mari. Un autre aveugle reçut de lui une pareille guérison. Clovis Ier régnait alors en France, et s'était fait baptiser l'an 496. Ce prince, à la sollicitation de saint Remy, archevêque de Rheims, fit assembler un concile à Orléans, l'an 511. Principe y assista, et mourut à son retour, le 16 septembre, jour où l'église du Mans célèbre sa fête. On l'enterra dans l'église du Pré; il avait gouverné de 497 à 511. Sous son épiscopat, après la mémorable bataille où Clovis, roi de France, triompha d'Alaric, roi des Visigoths, dans les champs de Vouillé, village de Poitou, Emolenus, seigneur de notre province, eut pour sa part du butin une jeune fille, d'une grande beauté, nommée *Flaminia*, qu'il emmena chez lui. Elle avait trois frères, chrétiens comme elle, et d'une haute vertu; après de longues recherches, ils vinrent enfin au château où elle se trouvait. Un cartulaire de saint Pierre-de-la-Cour nomme ce lieu *Cenetena genetunsis*. Emolenus, loin d'accepter leurs offres de payer sa rançon, envoya quelques soldats pour les chasser. Ils tuèrent l'aîné, nommé Peregrin, contraignirent le second, appelé Mathorat, de s'enfuir, dangereusement blessé. Le dernier, connu sous le nom de Viventien, se sauva dans le Sonnois, où Samon, seigneur chrétien, le reçut au nombre de ses domes-

tiques, dans un lieu appelé *Curtis Senonis* par le même Cartulaire. Viventien apprit ensuite le métier de cordonnier, au moyen duquel il gâgnait sa vie, et donnait le reste de son temps à l'oraison et à l'exercice des vertus. Un homme de la même profession, jaloux de ne pouvoir atteindre l'industrie de Viventien, le frappa de quatre ou cinq coups de hache, et le jeta dans une fontaine, sur le bord de laquelle il l'avait rencontré travaillant. Ce meurtre fut commis le 3 mai. Une sainte femme, nommée Dodène, instruite de la mort de Viventien par une révélation divine, en avertit les habitants d'un village voisin, *Montiacum*, ou Moncé-en-Sonnois. Ils accoururent, avec leurs prêtres, à cette fontaine, où l'on voyait jour et nuit briller une lumière inaccoutumée. On y trouva le corps sans aucune corruption, bien qu'il y eût séjourné deux mois. Ils l'ensevelirent honorablement, et partirent pour le transporter dans leur église, dédiée à saint Pierre, où ils voulaient l'enterrer. Mais en passant sur une pièce de terre du seigneur de Moire, nommé Bertran, le corps s'appesantit de telle sorte qu'il fut impossible de le changer de place. Ce prodige leur révéla la volonté divine. Ils le déposèrent en ce lieu, et bâtirent sur son tombeau une chapelle, qui fut bientôt après changée en une église plus vaste, par les aumônes d'une multitude de pélerins et par les libéralités de sainte Dodène. Ce saint corps y demeura jusqu'au temps des guerres des Normands, et on le transporta alors dans l'église de Saint-Laumer de Blois, où il est encore. La fontaine où il fut jeté se trouve sur la paroisse appelée autrefois Saint-Viventien, et maintenant Saint-Vincent-des-Prés. L'église du Mans honore ces trois frères, comme martyrs, le 4 août.

Suivant Mézeray, Rigomer, frère de Ragnacaire, roi de Cambray, dominait sur la ville du Mans à cette époque. Clovis II le fit assommer par ses satellites dans cette ville, et se saisit de son royaume et de ses trésors.

VICTOR II, 9e ÉV.

511. — 530.

Les Actes de saint Innocent, publiés par le P. Mabillon (1), nous font connaître clairement un évêque nommé Victor, prédécesseur immédiat du bienheureux Sévérien sur le siége épiscopal. On l'y nomme Victurius, à la vérité, et non pas Victor; mais ce changement est peu considérable, et peut être la faute du compilateur ou d'un copiste ignorant. Le P. Lecointe soutient aussi qu'entre Principe et Innocent il faut mettre un Victor, indiqué dans la vie de saint Melaine, évêque de Rennes, que Duchesne attribue à un auteur contemporain. On voit en effet dans cette histoire un Victor, évêque du Mans, du temps de saint Melaine et de saint Aubin, évêque d'Angers, et que ces deux saints étaient liés d'amitié avec Victor. Suivant d'Argentré, ce dernier assista aux funérailles de saint Melaine. Selon de Tillemont (2), il faut admettre un Victor, évêque du Mans, vers l'an 530. Le P. Liron, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a mis aussi ce Victor dans sa nouvelle liste des évêques du Mans, et fait durer son épiscopat de 511 à 530. Le même auteur

(1) Analecta t. 3.
(2) Hist. Ecclés. t. 4. p. 732, t. 16. p. 772.

trouve Bondonnet inexcusable d'avoir fait Victor évêque de Rennes, et successeur de saint Melaine.

LE BIENHEUREUX SÉVÉRIEN, 10ᵉ ÉV.

530. — 532.

Les mêmes Actes de saint Innocent, que nous venons de citer pour prouver l'épiscopat de Victor II, ne laissent point de doute sur celui du bienheureux Sévérien. Néanmoins Le Corvaisier, Bondonnet et le P. Papebrock ne l'ont pas mis au nombre de nos évêques. Voici comment le premier en a parlé :

« Pendant que la province fut agitée de séditions et de querelles particulières, qui se formèrent sous le pontificat de Principe, pour empêcher le progrès de la religion chrétienne, l'évêque ne pouvant librement gouverner son église, elle fut quelque temps gouvernée par Sévérien, auquel mon original donne le nom de suffragant, quoique j'estime qu'il se dût appeler commandataire, puisqu'il se trouve en effet qu'il n'a jamais exercé aucunes fonctions de la dignité épiscopale. Or, sitôt que ces orages commencèrent à se calmer, Innocent, qui avait été instruit par l'évêque Victur, son parrain, mérita de lui succéder, non pas incontinent, mais plus de trente ans après son décès. »

Il y a mille erreurs dans ce récit; nous allons nous efforcer de les faire connaître. Bondonnet s'éloigne un peu de Le Corvaisier, mais sans avoir mieux trouvé la vérité. « Du temps de saint Principe, dit cet historien, il s'était formé quelques séditions pour le fait de la

religion, lesquelles ayant continué jusqu'après son décès, un certain corévêque, nommé Pierre, exerça les fonctions épiscopales, et un autre en titre de suffragant, nommé Sévérien, se mit aussi de la partie, et gouverna l'Église quelque temps, pendant lequel saint Innocent, quoiqu'élu, ne put librement faire sa charge, jusqu'à ce que ces orages étant calmés, il commença aussitôt à mettre la main à l'œuvre. » Bondonnet dit encore dans un autre endroit, page 185, que Sévérien s'empara de l'église du Mans, et empêcha saint Innocent d'exercer les fonctions épiscopales, et de jouir des revenus de son évêché.

Où ces auteurs ont-ils pu puiser de tels renseignements? les Actes n'offrent rien de semblable. Quelles sont ces séditions, pour empêcher l'accroisssement de la religion chrétienne? Tous les habitants du pays étaient chrétiens avant Clovis Ier, et saint Principe commença à gouverner le diocèse vers la quinzième année de ce monarque. Si saint Innocent ne put gouverner librement son église, comment Sévérien put-il la gouverner? On nous a donc débité sur ce point des fables contraires à l'histoire et à l'état des églises à cette époque. D'ailleurs Sévérien, selon les Actes, était un saint homme, il ne fit rien contre les canons et par conséquent il ne s'empara pas de l'église du Mans. Il était bien éloigné d'empêcher l'évêque élu de faire ses fonctions, puisqu'il aurait fallu qu'il eût empêché Innocent d'être sacré. Les Actes parlent clairement de Sévérien comme d'un véritable et légitime évêque du Mans, comme d'un homme bienheureux, successeur immédiat de Victor. Sévérien gouverna deux ans au plus; alors Innocent lui succéda et remplit le siége de son

parrain. Les faits rapportés par Le Corvaisier et Bondonnet sont contraires à la discipline de ces temps là. Il n'existait point de suffragants et de commandataires en France au cinquième siècle. Comment comprendre d'ailleurs une vacance de trente ans entre Principe et Innocent. Le P. Papebrock a suivi Bondonnet avec trop de crédulité en prétendant que Sévérien ne fût pas sacré. C'est aller directement contre les Actes où l'on appelle Sévérien un homme bienheureux, et où on le regarde comme le prédécesseur légal de saint Innocent.

S. INNOCENT, 11e ÉV.

532. — 543.

Saint Innocent était français, on le croit même originaire du Maine, car il était filleul de Victor II. Son parrain l'avait instruit et formé dans la pratique des vertus et dans la science ecclésiastique, et l'avait élevé aux ordres sacrés.

Sa dévotion pour les saints martyrs Gervais et Protais le porta à en demander des reliques à l'archevêque de Milan, qui s'empressa de lui en envoyer. Il les déposa dans l'église cathédrale, et la fit par la suite dédier sous leur nom, bien qu'elle eût été consacrée par saint Julien en l'honneur de la Sainte-Vierge, de saint Pierre et de saint Paul (1). Le jour de cette nouvelle

(1) Saint Innocent agrandit cette première basilique dans la partie orientale, à partir de l'arcade du milieu, exhaussa la partie occidentale et y plaça l'autel destiné à recevoir les reliques de saint Gervais et de saint Protais. (Act. Epis. Cen.)

dédicace, il fit dresser deux autels à côté de l'autel principal, l'un à gauche où il plaça l'image de la Sainte-Vierge; l'autre à droite, où il transporta les images de saint-Pierre et de saint Paul, et laissa sur celui du milieu la châsse où se trouvaient les reliques des deux saints martyrs. Il mit le bras de saint Georges dans une chapelle magnifique, qu'il avait fait bâtir, et que le roi Childebert et Ultrogotte, sa femme, dotèrent plus tard de leur domaine. Elle était située à peu près à l'endroit où l'on voit à présent la paroisse de Saint-Georges-du-Bois, appellée communément le Grand-Saint-Georges. Il fit rebâtir, et beaucoup augmenter l'église du Pré, et y joignit un monastère pour des religieuses (1), les prêtres en ayant été chassés par les guerres et les persécutions. Il leur donna pour abbesse une sainte femme, nommée Adnette ou Adrechilde, qu'il fit venir exprès du monastère de Sainte-Marie de Soissons. On ignore leur règle primitive, mais elles suivirent par la suite celle de Saint-Benoît. Non loin de cette abbaye il fit élever une chapelle, pour y déposer les corps de saint Victor et Victur, auprès desquels il choisit sa sépulture. L'hôpital du Sépulcre, qu'on voyait près de là, est aussi un de ses ouvrages, entrepris en faveur des pélerins qui venaient visiter les tombeaux miraculeux de nos évêques. Il assista au quatrième concile d'Orléans, l'an 541 et gouverna de 532 à juin 543, époque de sa mort. Son tombeau fut illustré de plusieurs miracles. On célèbre sa fête le dix-huit juin.

(1) Notre auteur n'est pas ici d'accord avec la majeure partie des historiens qui reportent au IXe siècle l'établissement des religieuses dans l'abbaye du Pré, et en font honneur à Lézeline, femme pieuse, dont le comte Hugues favorisa l'entreprise.

Sa réputation et ses vertus attirèrent de tous les côtés de la France et des pays voisins une foule de saints confesseurs dans les forêts et les solitudes du Maine. Il autorisa leurs établissements, et leur donna des terres pour leur entretien, afin d'exciter, par sa charité envers eux, celle de ses diocésains. La plupart de ces saints anachorètes avaient été formés à la vie monastique par saint Maximin, dans la célèbre abbaye de Micy ou de saint Mesmin, près d'Orléans. Tels étaient saint Avit, saint Calais, saint Almir, saint Ulface, saint Bomer, saint Boamald, saint Fraimbault, saint Constantien, saint Alnée, saint Érinée, saint Gault, saint Front et plusieurs autres. L'histoire de leur vie se trouve dans les légendes; il suffira de rappeler ici les lieux où ils s'établirent, ceux où l'on garde leurs reliques et le jour de leur mort.

Saint Avit fut le chef et le directeur de ceux qui s'arrêtèrent vers les limites de notre province et du Vendomois. Il pensait à s'établir dans un lieu appelé *Vicus Brigiæ*, quelquefois *Vadum Brigiæ*, aujourd'hui Vibraye, ou Gué de Braye, et déjà il y avait bâti un oratoire, en l'honneur de saint Pierre, lorsqu'un seigneur du territoire de Dunois, et Léobin, évêque de Chartres, l'attirèrent, par leurs prières, dans leur contrée. Il s'y rendit avec la permission de saint Innocent, et jeta les fondements du monastère connu sous son nom, près de Châteaudun. Après avoir mené une vie pleine d'austérités, et illustre par un grand nombre de miracles, il y mourut le sept juin. On l'enterra près d'Orléans, dans l'endroit où se trouve une église collégiale de son nom, qui, depuis, fut dotée par Childebert.

Saint Calais, né en Auvergne, élevé avec saint Avit, le suivit dans le Maine. Il s'arrêta sur les bords de la rivière d'Anille, où il rétablit l'oratoire bâti par saint Thuribe, en l'honneur de saint Pierre. Childebert, roi de France, chassant dans ces lieux, poursuivait un cerf qui se jeta dans la grotte du saint ermite. Une puissance invisible retint tellement les piqueurs et les chiens, qu'il leur fut impossible de passer outre. Le roi même ne put avancer. Surpris de ce prodige, il mit pied à terre, et aperçut le saint en oraison. Charmé de sa pieuse conversation, il lui donna, selon quelques auteurs, autant de terre de son domaine qu'il en pourrait environner en un jour, monté sur un âne. Telle est, dit-on, la première fondation du monastère de Saint-Calais. Mais le P. Mabillon ne parle pas de la donation faite par Childebert en ces termes : l'anecdote de l'âne ne figure point dans son récit. Il ajoute que ce roi invita la reine Ultrogotte à aller voir saint Calais; elle en fit demander la permission au saint, en lui promettant d'augmenter la donation du roi. Saint Calais la refusa, lui offrit ses prières, en la suppliant de ne pas visiter son monastère, dont il voulait défendre pour toujours l'entrée aux femmes. La reine, peu satisfaite de ce refus, ne lui en fit pas moins des dons considérables. Ce monastère fut encore enrichi par les libéralités de saint Innocent, qui dédia l'église en l'honneur de saint Pierre et de saint Martin. Notre saint solitaire, après y avoir mené une vie angélique, mourut d'une fièvre chaude, le premier jour de juillet, vers l'an 540. Son corps fut enterré dans son monastère, où il demeura jusqu'aux guerres des Normands. On le transporta alors à Blois, et on

le déposa dans la chapelle royale du château, dédiée en son nom. On l'y conserve encore aujourd'hui tout entier, excepté le chef, qui fut remis aux religieux de son abbaye. Comme nous l'avons dit, il en avait défendu l'entrée aux femmes, sous peine d'excommunication, tant il eut d'amour pour la chasteté. On raconte qu'une dame, nommée *Gunda*, s'y glissa un jour, déguisée en garçon ; mais à l'approche du tombeau du saint, elle fut tourmentée du démon, et n'en fut délivrée qu'au moment où elle eut reconnu sa faute, et invoqué celui dont elle avait méprisé la défense.

Saint Almir, aussi natif d'Auvergne, choisit sa retraite sur la rivière de Braye, au bas d'une colline environnée de bois, près du village de Greez. Il y bâtit une petite chapelle, en l'honneur de Notre-Dame, et fit construire sa cellule tout auprès. Il prêchait la parole de Dieu aux habitants de ce pays et s'élevait principalement contre les adultères et les incestes. Un seigneur, nommé Léon, irrité de ces discours, qui semblaient lui reprocher ses crimes, voulut le frapper ; mais son bras demeura immobile, jusqu'au moment où ayant demandé pardon à Almir, il en reçut la guérison. Ce saint mourut le onze de septembre, dans sa cellule, et fut enterré dans l'église construite par ses soins sous le nom de Sainte-Pierre et bâtie au sommet de la colline. Lorsqu'on célébrait ses funérailles, un aveugle et un muet furent guéris par l'attouchement de son cercueil. Sa cellule était à l'endroit où l'on voit aujourd'hui une chapelle de Notre-Dame, sur le bord de la rivière (1).

(1) Cette chapelle n'existe plus.

Saint Ulface plaça aussi sa cellule sur la rivière de Braye, au-dessus de saint Almir. Il employait son temps, comme les autres saints, à prier Dieu et à catéchiser les habitants du pays, pour la plupart idolâtres. Il mourut en ce lieu, et fut enterré dans l'église paroissiale qui porte aujourd'hui son nom.

Saint Bomer se retira vers la source de la rivière de Braye, et y dédia un oratoire en l'honneur de saint Pierre. Saint Innocent le députa pour traiter quelques affaires temporelles vers le roi Childebert, qu'il trouva malade, et guérit par ses prières. Bomer reçut de lui, en reconnaissance, une satisfaction entière sur le sujet de son voyage, et beaucoup de riches présents. Il s'en servit pour changer son oratoire en une église, qui fut consacrée par saint Innocent. Entre autres miracles, il fit consumer, par le feu du ciel, un temple de Vénus, bâti sur le haut d'un rocher, entouré de tous côtés de taillis fort épais, où l'on commettait mille crimes. Il mourut le trois novembre. Son corps fut enterré dans son église; mais durant les guerres des Normands, il fut transporté à Senlis, dans l'église collégiale de Saint-Fraimbault, où on le conserva tout entier dans une châsse, excepté quelques ossements, savoir : l'os coronal, les deux pariétaux et l'ethmoïde, qu'on trouva dans son tombeau, lorsqu'on en fit l'ouverture, vers le commencement du XVIIe siècle. Néanmoins on a montré jusqu'en l'an 1676, dans cette église de Saint-Bomer, un tombeau, où le peuple, convaincu que le corps du saint était encore, allait offrir ses vœux ; on avait même coutume de l'encenser aux jours solennels. Le curé supplia, par une requête,

Louis de Tressan, évêque du Mans, de le faire visiter. La commission en fut donnée le six novembre 1676, et sur le procès-verbal de cette visite, faite à huis-clos, en date du neuf du même mois, l'évêque ordonna que le tombeau serait abattu, et qu'on n'y ferait plus d'encensements.

Saint Boamald était d'Aquitaine. On ignore en quel endroit de ce diocèse il se retira. On sait seulement qu'il y mena une vie toute sainte et accompagnée de miracles, et qu'il la finit le quatre août.

Saint Fraimbault, natif d'Auvergne, s'arrêta dans la forêt de Nuz, et y dressa, sur le bord de la rivière de Mayenne, une cabane de pieux et de branches d'arbres, qu'il entrelaça les unes dans les autres, et la couvrit de chaume et de genêts. Il s'y occupait continuellement de l'oraison et de la contemplation, et c'est de là qu'on appelle encore aujourd'hui ce lieu Saint-Fraimbault-de-Prières. Il en était sorti, selon sa coutume, pour aller prêcher l'Évangile aux peuples du Passais et de Lassay, lorsqu'il tomba malade dans un village, nommé aujourd'hui la paroisse de Saint-Fraimbault-sur-Pisse; il y mourut le quinze août. Il y eut un grand nombre de miracles sur son tombeau, d'où l'on enleva son corps vers la fin du IXe siècle, dans la crainte du pillage des Normands. On le transporta à Senlis, dans une église collégiale qui porte son nom, fondée de douze prébendes, par Adelaïs, reine de France, femme de Hugues Capet. On y conserve son aube, faite à l'antique, avec une grande queue. Les extrémités du col et des manches sont bordées d'un

galon d'or ; et le bas est garni d'une frange pareille. On y voit aussi sa chasuble, couverte de grandes images de saints, en broderie d'or. Elle est beaucoup plus large par devant et par derrière, que celles de nos jours. Elle descend des deux côtés sur le bord des deux manches ; ainsi l'on a besoin du ministère d'un diacre et d'un sous-diacre pour la soutenir et la rehausser, quand on fait les élévations, en célébrant la messe. Ces vêtements sacrés se sont conservés en leur entier depuis ce temps, sans être détériorés ni usés. La toile même de l'aube, n'a point perdu sa blancheur. L'évêque de Senlis s'en sert, quand il officie dans cette église, le jour de la fête du saint, le seize août.

Saint Constantien était du même pays que saint Fraimbault. Il bâtit sa cellule de l'autre côté de la même forêt, à Javron. La réputation de sa sainteté et de ses miracles alla jusqu'au roi Clotaire Ier. Aussi, passant par cet endroit du Bas-Maine pour aller en Bretagne, châtier la révolte de son fils Chramne, qui s'y était réfugié, il visita le saint, dont il obtint l'assurance de la victoire. Ce prince, en reconnaissance, lui donna des terres de son domaine, dont le saint dota un monastère qu'il fit construire et qui n'est plus maintenant qu'un prieuré, dépendant de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Il mourut le premier décembre, après avoir donné un supérieur à ses religieux. Son corps fut enterré dans l'église de Javron, où il demeura jusqu'à ce que les invasions des Normands le fissent transporter de ce lieu dans l'église cathédrale du Mans, où l'évêque Avesgaud le prit pour le donner à son cousin Gildouin, vicomte de Chartres et comte de Breteuil en Picardie, au diocèse de Beauvais,

qui le déposa en l'abbaye de Notre-Dame de Breteuil, où il est encore (1).

Clotaire rendit visite, et fit aussi des libéralités, durant ce même voyage, à deux saints solitaires d'Aquitaine, Alnée et Érinée ou Ernée, qui, après avoir mené une vie fort austère et fait plusieurs miracles, moururent, le premier le onze de septembre, et fut enterré dans la paroisse de Ceaulcé, en un endroit que le manuscrit de sa vie désigne sous le nom de *Mufa*. Le second mourut le neuf août, et fut enterré dans son oratoire, dédié en l'honneur de saint Martin. Bondonnet dit que c'était de saint Georges, dans la même paroisse. Quelques auteurs pensent que ce saint a donné son nom à la ville d'Ernée, soit qu'il ait fait sa résidence en ce lieu, ou qu'il l'ait signalé par quelque miracle.

Saint Gault, en latin *Gallus*, vint aussi du monastère de Micy au pays du Maine, avec saint Front, et établit sa demeure dans le doyenné de Laval, proche la forêt de Concise.

Saint Front s'arrêta au milieu du Passais, à l'extrémité de la forêt d'Andaine, qui s'étendait alors jusqu'aux portes de la ville de Domfront, à la quelle ce saint a donné son nom; il l'a donné également à la paroisse voisine.

L'exemple de tous ces saints, qui avaient fait de notre province une autre Thébaïde, y attira aussi saint Léonard, du pays de Liége. Il bâtit sa cellule, avec un ora-

(1) Cette abbaye, comme toutes les autres, a disparu avec la révolution.

toire, en l'honneur de saint Pierre, dans un lieu affreux, nommé autrefois Vandœuvre et maintenent Saint-Léonard-des-Bois, sur le bord de la rivière de Sarthe. La réputation de sa sainteté lui procura beaucoup de disciples, pour lesquels il fût obligé d'élever un monastère. Il y était un jour en prières, dit-on, lorsqu'un horrible serpent se jeta sur lui, et l'ayant entortillé de ses replis, était prêt à lui ôter la vie, si le saint ne l'eût fait périr par un signe de croix. Depuis ce miracle, on ne revit jamais de bêtes venimeuses dans l'enceinte de son monastère. Il y finit ses jours le quinze octobre, et fut enterré dans son église, devenue depuis une paroisse et un prieuré, dépendants de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Son corps fût levé du temps de Robert, roi de France, et transporté par Guillaume, comte de Bellême, dans l'église du château de Bellême, dédiée à ce saint. Il y avait à la même époque un autre saint du même nom, dans le Limousin. On représente ordinairement ce dernier revêtu d'une tunique de sous-diacre, avec des fers et des menottes autour de lui. Notre saint, au contraire, et peint en habit de moine, ayant un serpent autour du corps.

Tous ces saints confesseurs étaient étrangers : toutefois la province du Maine peut se glorifier d'avoir donné naissance à saint-Rigomer et à sainte Trénestine.

Saint Rigomer nâquit dans le Sonnois, au bord de la forêt de Perseigne, où il existe encore une paroisse de son nom. Il fut instruit dans la piété et dans les lettres par un prêtre, nommé Launide; saint Innocent lui conféra les ordres sacrés, et l'envoya prêcher dans son diocèse, pour travailler à la conversion des infidèles.

Il obtint un tel succès, qu'il fit consacrer un temple d'idoles au culte du vrai Dieu. Il guérit, par ses prières, une femme d'une haute distinction, nommée Trude. Elle avait une fille, nommée Trénestine, accordée en mariage à un jeune seigneur de condition. Cette jeune personne fut si touchée des saints discours de Rigomer, que, renonçant à tous les avantages du siècle, elle le suivit dans sa solitude, pour se perfectionner, sous sa direction, dans la vie spirituelle. Cette retraite subite donna lieu à de faux bruits, que l'amant de Trénestine porta jusqu'au roi Childebert. Ce prince commanda qu'on les amenât. Ils allèrent le trouver à Palaiseau, et lui rendirent compte de la pureté de leur conduite et la prouvèrent en allumant miraculeusement, par leurs prières, deux flambeaux éteints. Le roi persuadé de leur innocence les renvoya avec de riches présents. Rigomer revint au Mans visiter saint Innocent, qui voulut le retenir près de lui. Mais cédant au saint empressement qu'il avait de mener une vie solitaire, et ne voulant pas néamoins qu'il s'éloignât beaucoup de lui, il lui désigna une demeure, à trois lieues du Mans, dans une vallée couverte de bois, nommée en latin *Vallis sublignea* ou *subligneum*, qu'on croit être Souligné-sous-Vallon. Il y bâtit une petite église, avec quelques cellules, pour un petit nombre de frères qui se retirèrent avec lui. Il y demeura quelque temps, vivant avec beaucoup d'austérité. Il rendit enfin son âme au créateur le vingt-quatre août. Son corps fut transporté au Mans, et mis dans une église, qui fut élevée à cette occasion et qu'on lui dédia; mais elle fut depuis démolie, et l'on ignore aujourd'hui le lieu qu'elle occupait. Sainte Trénestine, après s'être justifiée, comme on

l'a dit, vint se jeter aux pieds de saint Innocent. Ce prélat lui fit élever un petit oratoire, entre la rivière de Sarthe et le pied de la montagne sur laquelle repose la ville du Mans, et le dédia en l'honneur de Notre-Dame et de saint Étienne. Haragaire, son père, et Trude, sa mère, changèrent par la suite cet oratoire en un petit couvent de filles, qu'ils dotèrent de tous leurs biens, à condition qu'on y logerait les pélerins attirés pour leurs dévotions à l'église cathédrale, et qu'ensuite on prendrait soin des ornements de cette église, et qu'on blanchirait le linge destiné au service divin. Sainte Trénestine vécut et mourut saintement dans ce monastère, devenu par la suite une des paroisses de la ville, nommée Gourdaine (1). Son corps et celui de saint Rigomer furent transférés, quatre ou cinq cents ans après leur mort, dans l'abbaye de Maillezais, en Poitou. C'est maintenant une église cathédrale, et ils y sont honorés comme patrons. Quelques historiens, assez estimés, disent que saint Innocent, voulant encore procurer à son diocèse de nouveaux modèles de vertus religieuses, députa vers saint Benoît son grand archidiacre Frédegaire, et l'intendant de sa maison Haderade, pour lui demander quatre ou cinq de ses religieux; ce patriarche, disent-ils, envoya saint Maur, accompagné de quatre autres, mais ayant appris la mort d'Innocent, à leur arrivée à Orléans, et le successeur de ce saint prélat ayant refusé de les recevoir, ils se dirigèrent vers l'Anjou, où ils bâtirent un monastère, dans un lieu appelé alors Glanfeuil, et maintenant Saint-Maur-sur-Loire.

(1) Cette paroisse a été supprimée à la révolution; il ne reste même aucune trace de l'église.

SCIENFROY, 12ᵉ ÉV.

543. — 560.

Le P. Don Liron a mis Scienfroy dans sa nouvelle liste des évêques du Mans. Les auteurs en parlent comme d'un usurpateur du siége épiscopal, sur lequel la grandeur de sa naissance et le pouvoir de ses parents le soutinrent pendant dix-sept ans. Bondonnet donne ce temps à son usurpation, le P. Lecointe la réduit à deux ans, de 543 à 545, et, pour combler la lacune, il place le commencement de saint Domnole en cette dernière année. Papebrock fait vaquer le siége, par l'intrusion de Scienfroy, quinze ans, six mois et dix-neuf jours. Tous conviennent que Scienfroy ne fut pas sacré. Cela peut être vrai, en adoptant l'opinion du P. Lecointe; il n'y a rien contre la vraisemblance qu'un usurpateur ait occupé un siége pendant deux ans ou environ; mais supposer que le diocèse du Mans, sous Childebert, prince très-chrétien et protecteur de l'Église, ait été quinze ou dix-sept ans sans évêque, cela n'est pas admissible. L'Église gallicane était alors très-florissante, les métropolitains de Tours étaient éclairés et pieux. Une si longue usurpation, dans une telle conjoncture est hors d'apparence. Outre cette raison nous avons une preuve positive que ce fait est faux. Odon, abbé de Saint-Maure, qui vivait dans le IXᵉ siècle, a publié la vie de saint Maur, écrite par Fauste, qui avait accompagné ce saint dans son voyage d'Italie en France. Celui-ci fait parler l'évêque du Mans, Scienfroy, et

4

le fait répondre froidement à la demande des disciples de saint Benoît, désireux d'obtenir un lieu d'établissement promis par son prédécesseur : Qu'il aimait mieux faire de nouveaux projets que de suivre ceux des autres, pour ne pas paraître bâtir sur les fondements d'autrui, et qu'il devait mettre ordre à ses propres affaires, et avoir soin des églises. Bondonnet place la même réponse faite aux députés dans la bouche de Scienfroy.

Il est clair que ces paroles doivent être celles d'un évêque ordonné et appelé à gouverner l'Église du Mans. Les députés en étaient aussi bien convaincus, puisqu'ils s'adressèrent à lui, comme ayant le pouvoir de leur accorder leur demande, en confirmant les projets de saint Innocent. Voilà les raisons du P. Liron; mais, ajoute-t-il, comme Scienfroy ne se conduisit pas selon ces belles paroles, on l'a regardé comme un homme indigne de remplir un siége, occupé avant lui par tant de saints. Le même auteur lui donne dix-sept ans d'épiscopat, de 543 à 560.

S. DOMNOLE, 13e ÉV.

560. — 581.

On ne sait rien de son pays ni de sa naissance. Grégoire de Tours, son contemporain, le fait abbé du monastère de Saint-Laurent, proche Paris, érigé plus tard en paroisse, et dit qu'étant attaché à Clotaire, roi de Soissons, qui envoyait souvent des espions à Paris, pour savoir ce qui s'y passait, il les retirait dans

sa maison; Grégoire, je le pense, ne propose pas cette conduite comme digne de louange, car un sujet ne doit avoir aucune correspondance au préjudice de la fidélité due inviolablement à son souverain; il veut donc seulement nous marquer par quels moyens il parvint à l'épiscopat.

Clotaire cherchait toutes les occasions de l'y élever. Étant venu à Tours, faire ses dévotions au tombeau de saint Martin, il apprit que le siége d'Avignon était vacant, et il le lui présenta. Domnole n'osant pas le refuser ouvertement, se retira dans l'église de Saint-Martin, et y passa la nuit en prières. Il engagea ensuite les principaux seigneurs de la cour à représenter au roi qu'Avignon était éloigné, que Domnole acceptant cet évêché, serait privé, comme un exilé, de l'honneur de sa présence; et qu'un homme simple comme lui, placé parmi des sénateurs et des magistrats, espèce de philosophes et de sophistes, en recevrait plus de marques de mépris que de respect. Clotaire eut égard à ces raisons, et ne le pressa pas davantage. Quelque temps après, Childebert, roi de Paris, étant mort sans enfants mâles, Clotaire, son frère, lui succéda. Ainsi le Maine, alors dépendant du royaume de Paris, tomba sous sa domination. Il sut que l'église de la capitale de cette province était sans pasteur, et il nomma, pour remplir cette dignité, saint Domnole, qui l'accepta.

Il en remplit tous les devoirs avec un zèle infatigable, jamais père de famille n'eut plus de tendresse pour ses enfants que ce charitable pasteur n'en eut pour son troupeau. Il ne célébrait jamais la messe sans que la ferveur de la piété ne lui fît verser des larmes.

Assis à table, pour prendre ses repas, il remplissait le temps par une sainte lecture, et ne manquait jamais d'y faire asseoir quelque pauvre.

La main du Seigneur, prête à le seconder, punit visiblement deux hommes puissants qui s'étaient emparés des biens de son Église; l'un ayant toujours refusé de les rendre, mourut subitement dans son péché. L'autre, ayant restitué ce qu'il avait pris injustement, fut guéri d'une ardente fièvre, par les prières de Domnole. Ce saint prélat rendit la vue à un homme, nommé Magnacarius, qui avait été frappé d'aveuglement pour avoir travaillé un jour de dimanche. Un autre, nommé Siagorius, reçut une pareille guérison, après s'être frotté les yeux avec de l'eau dont notre saint avait lavé ses mains. Il rétablit deux paralytiques dans une parfaite santé; il guérit un nommé Stritius, angevin, d'un ulcère à la joue, en le mouillant de sa salive. Un enfant, appelé Rainier, sourd, muet, aveugle et boiteux, fut délivré de ces quatre infirmités par l'onction que ce saint lui fit, avec de l'huile bénie de sa main. Il pénétrait, par une lumière divine, dans les pensées les plus secrètes des hommes, et connaissait leurs fautes les plus cachées. Il chassa les démons des corps de deux possédés, par le signe de la croix, et ce même moyen lui ouvrit les portes d'une église, pour y prier Dieu, et celles d'une prison, pour en délivrer quelques personnes dont on lui avait refusé la grâce et la liberté.

En l'an 570, il assista, avec les évêques de Tours, d'Angers, de Rennes et d'Angoulême (1), à la consé-

(1) Lobineau, histoire de Bretagne, t. 1er p. 12.

cration de la grande église de Nantes, où il avait été invité par Félix son évêque : deux ans après, il fonda, dans un des faubourgs du Mans, une abbaye, qu'il dota de revenus suffisants pour l'entretien d'un grand nombre de religieux. Quand il voulut en dédier l'église, il engagea saint Germain, évêque de Paris, son ami, à venir l'assister. Ils la consacrèrent tous deux conjointement à la mémoire de saint Vincent et de saint Laurent, y déposèrent une partie du chef de saint Vincent, et une partie du gril sur lequel saint Laurent fut brûlé, puis ils donnèrent aux religieux, un moine nommé Leurius, pour abbé. Bondonnet prétend qu'ils étaient de l'ordre de saint Benoît.

Saint Domnole fit construire un autre petit monastère, avec un hôpital tout près de là, dans un fond de terre qui s'étendait depuis la rivière de Sarthe jusqu'au tertre de Beaugé. Il y assembla vingt-quatre moines (1), pour y exercer l'hospitalité envers les pélerins, sous la direction de Padvin (saint Pavin), qu'il tira de l'abbaye de Saint-Vincent, dont il était prieur. Cet homme vécut d'une manière si pieuse et si austère, qu'il mérita d'être invoqué comme saint, après sa mort. L'an 566, notre prélat souscrivit au second concile de Tours, où l'on fit vingt canons sur la discipline ecclésiastique (2). Après avoir occupé le siége épiscopal vingt-deux ans, il mourut de la gravelle et de la jaunisse, l'an 581, et fut mis dans le tombeau que lui-même avait fait préparer, dans son abbaye de Saint-Vincent. Ses ossements en furent levés par la suite, et

(1) Les actes disent XIV au lieu de XXIV. Ibi enim monachos XIIII, sub regulâ degentes constituit. (Mss. de la Bibl. du Mans.)

(2) Lobineau, hist. de Bretagne, t. 1er p. 13.

renfermés dans une châsse d'argent doré, où ils sont encore (1), excepté quelques-uns, avec le chef, qui ont été transportés dans le monastère de Chaume, petite ville de Brie.

Sous son pontificat, Ingoberge, femme du roi Caribert ou Cherbert, fut répudiée, et vécut encore assez long-temps, se livrant aux plus saints exercices de piété. Elle fit un don considérable à l'église cathédrale du Mans. Quelque temps après Andouère fut également répudiée de son mari, Chilpéric Ier, aussi roi de France, par les artifices de Frédégonde. Elle fut reléguée au Mans, où elle prit le voile, avec une de ses filles, dans l'abbaye du Pré (2), et elles y demeurèrent toutes deux jusqu'à l'époque où cette femme cruelle les envoya massacrer dans leur cloître. Mérové, fils de ce roi, fut enfermé dans le monastère de Saint-Calais, à la sollicitation de la même Frédégonde. Il en sortit peu de temps après, mais cette malheureuse trouva bientôt le moyen de le faire assassiner.

BADEGISILE, 14e ÉV.

581. — 586.

Saint Domnole, en mourant, avait désigné pour son successeur l'abbé Théodulphe, homme d'une vertu remarquable et d'une haute réputation. Le clergé et le peuple applaudirent à cette élection, et la propo-

(1) La châsse et les reliques ont disparu à la révolution de 93.

(2) Il y a évidemment erreur dans cette indication, erreur commise au reste par Le Corvaisier, Bondonnet et tous ceux qui ont écrit après eux. La reine Andouère ne put se retirer avec une de ses filles dans l'abbaye du

sèrent au roi Chilpéric Ier, dont elle fut d'abord approuvée. Peu de temps après, changeant de sentiment, il voulut une nouvelle élection, et fit nommer Badegisile, son maître-d'hôtel, ou l'intendant de sa maison. La violence l'emporta : Badegisile fut élu. Il était marié pour lors, et, nonobstant cette puissante considération, il reçut la tonsure et les autres ordres, et prit possession de la chaire épiscopale, quarante jours après la mort de saint Domnole.

Grégoire de Tours dit que c'était un homme cruel, d'un esprit farouche et sans pitié, un usurpateur des biens ecclésiastiques et des biens laïques, lorsqu'ils étaient à sa convenance. Son humeur insolente et avare le brouilla avec ses parents, même les plus proches, qui n'étaient pas exempts de ses outrages et de ses rapines. Il battait ou faisait battre ceux qui lui avaient déplu, disant que la cléricature et son caractère sacré ne le devaient point empêcher de venger ses injures et de se rendre justice. Il ne laissa pas d'assister au second concile de Mâcon, l'an 585, et il y souscrivit, comme les autres évêques. Au commencement de la sixième année de son épiscopat, il avait fait préparer un repas magnifique, pour se réjouir avec les bourgeois de la ville, mais, en s'asseyant à table, il fut saisi d'une fièvre violente, dont il mourut peu de temps après, l'an 586. Comme nous l'avons dit, il était marié, lorsque Chilpéric força les Manceaux de le recevoir pour évêque, malgré les saints canons et

Pré, alors occupée par des Moines. Ce fut seulement dans le 11e siècle que Lézeline rétablit l'abbaye détruite par les Normands, et y fonda un couvent. Il faut donc assigner un autre lieu à la retraite de la reine Andouère.

toutes les lois ecclésiastiques; il ne quitta point sa femme, sans que personne osât rien entreprendre contre lui, à cause de la protection dont le couvrait un roi cruel et tyran. Sa femme fut toujours la compagne de ses crimes, et elle enchérissait même sur lui. Lorsque les personnes qu'elle haïssait tombaient en sa puissance, si c'étaient des hommes, elle ordonnait qu'on leur déchirât le ventre, et qu'on les rendit eunuques; si c'étaient des femmes, elle leur faisait appliquer des lames ardentes, et commettait plusieurs autres cruautés, dont la pudeur et la bienséance ne permettent pas de faire le détail (1). Après la mort de Badegisile, elle poussa l'impudence jusqu'à vouloir jouir de tous les legs pieux qu'on avait faits à l'église, pendant l'épiscopat de son mari, en les considérant comme des acquisitions faites durant leur mariage. Saint Bertram, qui fut le successeur de Badegisile, eût beaucoup de peine à lui en faire faire la restitution. Badegisile gouverna pendant cinq ans.

S. BERTRAM, 15e ÉV.

587. — 623.

Cet illustre évêque était français, et s'appelait Bertrichramne, dont le nom de Bertram n'est qu'un abrégé. Si nous en croyons les Cartulaires, il était issu des rois de France et des princes d'Aquitaine. Saint Germain, évêque de Paris, eut soin de son éduca-

(1) Fœminis secretiora loca corporis laminis ardentibus perussit. (Cenomania, mss. de la Biblioth. du Mans.)

tion (1). Il prit la tonsure à Tours, sur le tombeau de saint Martin. Il fut ensuite archidiacre de l'église de Paris, la première dignité d'alors après l'épiscopat. Quand Badegisile mourut, Gontran, régent du royaume pour Clotaire II, et la reine Frédégonde le proposèrent comme évêque aux Manceaux, qui lui donnèrent leurs suffrages.

A peine avait-il pris possession de son évêché, que les Bretons, s'étant jetés dans le pays nantais, firent aussi des courses sur les terres de France. Gontran députa vers eux Bertram et Namath, évêque d'Orléans, avec les principaux seigneurs du royaume de Clotaire (2). Ils s'adressèrent à Guerech et Vidimacle, princes bretons, et leur exposèrent ce qu'ils avaient ordre de leur dire de la part du roi. Ces princes reconnurent leur faute, promirent de ne rien attenter de semblable à l'avenir, et s'engagèrent de payer, pour la réparation des dommages qu'ils avaient faits, mille sous d'or, somme considérable à cette époque. Bertram, de retour au Mans, se livra tout entier à la pratique des vertus et aux fonctions de son ministère. Il était très-assidu à l'oraison; une fois, entre autres, s'étant retiré dans une des tours de la ville, proche la cathédrale, pour y passer la nuit à ce saint exercice, selon sa coutume, vers le point du jour l'archange saint Michel lui apparut, lui désigna un lieu nommé pour lors *Viverens*, et l'assura que Dieu voulait y être honoré et servi. Il y bâtit un monastère en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, le dota d'une

(1) Annales Bened. t. 1er p. 192.

(2) Lobineau, hist. de Bretagne, p. 17.

partie de son patrimoine, qui était considérable, et y établit des moines Bénédictins, appelés chanoines, c'est-à-dire réguliers. C'est l'abbaye de la Couture, ainsi nommée *à culturâ Dei*. Du côté du levant, il fit faire un hôpital, devenu par la suite l'église de Sainte-Croix (1), et ensuite un autre du côté du midi, proche la rivière d'Huine; c'est à présent l'église de Saint-Martin de Pontlieue. Et, du côté du nord, près d'un des faubourgs de la ville, il fonda et fit élever, en l'honneur de saint Germain de Paris, un couvent de religieux, érigé postérieurement en paroisse. Il fit aussi construire, dans la tour où saint Michel lui apparut, une chapelle en l'honneur du saint archange, dont elle porte encore le nom. Cet évêque avait deux frères, tous deux puissants; l'un s'appelait Hermenulphe, l'autre Bertulphe. Celui-ci fut tué dans une sanglante bataille, donnée près de Troies en Champagne, où Clotaire II fut entièrement défait par Thierry, roi de Bourgogne, et Théodebert, roi d'Austrasie, ses cousins; de sorte qu'il fut contraint de faire une paix désavantageuse, et de céder aux rois victorieux la plus grande partie des provinces de son royaume. Celle du Maine y fut comprise, avec sa ville capitale, et elle échut en partage à Thierry. Ce roi exigea le serment de fidélité de Bertram, qui ne le voulut jamais faire, ni abandonner le parti de Clotaire. Ce refus le fit chasser de son évêché. Il fut dépouillé de ses biens, privé de sa liberté, et réduit à la dernière nécessité. Plusieurs scélérats prirent de là occasion de piller ses terres. Le plus

(1) Elle n'existe plus. Cette église était située vers le milieu de la rue à laquelle elle a donné son nom, entre la route de Paris et le chemin de la Mariette.

méchant d'entre eux fut un ecclésiastique, nommé Bertegisèle, qui lui fit éprouver deux ou trois fois tous les maux que sa rage put inventer. Mais ces orages ne purent ébranler la fermeté de cœur du saint prélat; il persista toujours inviolablement dans la fidélité qu'il avait jurée à Clotaire. Pendant cette persécution, qui dura environ 15 ans, ses plus beaux jours furent passés dans la retraite solitaire d'une forêt nommée Étival, à quelques lieues du Mans. Il y bâtit une chapelle, avec une petite demeure auprès, et y vécut plutôt en ermite qu'en évêque(1). Le P. Mabillon dit que saint Bertram établit un monastère de religieuses dans cette forêt.

Clotaire fut enfin délivré de ses ennemis par leur mort, et il devint alors maître de ses états et des leurs. Il rétablit aussitôt Bertram sur son siége, et, pour le récompenser des pertes qu'on lui avait fait subir, il lui donna plusieurs terres et fiefs considérables, en divers endroits de son royaume.

L'an 615, saint Bertram fit un testament solennel(2), par lequel il institua l'église cathédrale et l'abbaye de la Couture héritières de tous ses biens, sauf quelques exceptions en faveur de ses neveux Sigechelme, Luchran ou Ludochran, et quelques legs à différentes personnes. Il mourut neuf ans après son rétablissement, la 70e année de son âge, la 36e de son épiscopat, et l'an de grâce 623, le dernier jour de juin, bien qu'on ne solennise sa fête que le troisième du mois suivant. Sa sainteté fut assez déclarée par les miracles qui rendirent sa vie illustre, sa mort précieuse, et son tombeau

(1) Annales Bened. t. 1er p. 192.

(2) Le testament de saint Bertram se trouve reproduit dans divers ouvrages.

fort fréquenté. Il fut enterré dans son abbaye de la Couture, sous le grand autel d'une chapelle voûtée (1). Ses reliques ne se trouvent plus au Mans, et l'on prétend qu'elles furent brûlées et jetées au vent l'an 1568, par les Huguenots (2). On en avait fait une translation après l'an 1255, le 6 de juin, pour les placer dans un lieu plus convenable que son tombeau. On trouve son nom marqué le 30 de ce mois dans quelques calendriers et quelques martyrologes.

S. HADOIN, 16e ÉV.

623. — 654 ou 655.

Plusieurs appellent ce saint, Hardouin, et quelques-uns même Audoin. Il est aussi nommé en latin *Hadouindus*, *Chadœnus*, *Caduindus*, *Harduinus*, *Hadwinus*, *Clodœnus*. Il était venu d'Irlande en France, selon divers auteurs, mais d'autres le croient français et issu d'une famille noble. Sa vertu et ses capacités le firent choisir comme le sujet le plus convenable pour remplir le siége épiscopal de l'église du Mans, après la mort de saint Bertram. Il marcha dignement sur les pas de ses saints prédécesseurs. Dix-huit ou vingt mois après son ordination, l'an 625, il se trouva au concile de Reims, pour rétablir ou maintenir la discipline ecclésiastique, avec plusieurs autres saints prélats, au nombre desquels étaient saint Sulpice de Bourges, saint Arnoul de Metz, saint Modoald de Trèves, saint Cunibert de Cologne, saint Mainbeuf

(1) L'architecture de la crypte existant sous le chœur de l'église de la Couture, pourrait faire croire qu'il fut enterré dans ce lieu même.

(2) Baillet, 3 juillet.

d'Angers. A son retour il s'appliqua avec beaucoup de vigilance et de zèle à faire fleurir la piété dans tout son diocèse. Il répara plusieurs monastères, et eut soin que l'on y vécût dans une grande régularité. Il fonda l'abbaye d'Évron, où il plaça des moines de Saint Benoît. L'on ajoute qu'il les fit dépositaires d'un reliquaire qui contient, à ce qu'on dit, du lait de la sainte Vierge, trouvé comme nous allons le dire. Un pélerin l'ayant enlevé d'un temple, ou selon quelques-uns de la maison d'un payen, où il était soigneusement conservé, passa par le village et la forêt d'Évron, nommée anciennement Avrion. Il s'endormit sur le bord d'une fontaine et près d'un ruisseau qui coulait le long d'une haye. A son réveil, il voulut emporter son reliquaire, attaché aux branches d'une aubépine, mais il trouva que cet arbre avait tellement grandi pendant son sommeil, qu'il lui fut impossible d'y atteindre. Il voulut en vain couper le tronc, la hache ne pouvait l'endommager. Il reconnut quelque chose de surnaturel dans ce fait et il en alla donner avis à saint Hadoin, qui se transporta aussitôt sur les lieux avec lui. Il se mit en prière, l'aubépine se courba. Saint Hadoin prit le reliquaire, fit consentir le pélerin à le laisser en cet endroit ; et, pour le conserver, aussi bien que la mémoire de ce prodige, il fit bâtir le monastère, où l'on prétend qu'il est encore. Il y enferma même le tronc de l'aubépine. Le P. Mabillon ne cite aucun titre à l'appui de ce récit. Il dit seulement comment on le raconte : *sic rem memorant.*

Il y avait plus de dix-huit ans qu'il gouvernait l'église du Mans, lorsque se croyant peu éloigné de sa fin, et craignant la surprise, il résolut de confirmer

les pieuses donations qu'il avait faites et d'en faire de nouvelles, par une dernière disposition de sa volonté. Ce fut à cet effet que, la cinquième année du règne de Clovis II, l'an 642 de Jésus-Christ, le 6ᵉ jour de février, il dressa un célèbre testament, conservé dans plusieurs ouvrages (1). L'église cathédrale fut instituée son héritière : les autres églises, surtout les principales abbayes de la ville et du diocèse du Mans, eurent part à des legs ou des donations fort considérables.

Il ne put assister au troisième concile de Châlon-sur-Saône, composé de douze provinces ecclésiastiques du royaume de Clovis II, en l'année 644 ; mais il y envoya l'abbé Chagnoald, en son nom. Il vécut encore plusieurs années depuis. On ne s'accorde pas sur la durée de son épiscopat. Les uns le font de 47 ans, onze mois et 24 jours ; plusieurs autres, et c'est selon nous l'opinion la plus vraisemblable, croient qu'il mourut l'an 654 ou 655, le 20 du mois d'août, jour où sa mémoire est honorée par l'église du Mans. Il fut enterré dans l'église et auprès de saint Victur, comme il l'avait ordonné par son testament. On ouvrit son tombeau 250 ans après sa mort. On y trouva son corps frais et vermeil, tous les ornements et vêtements avec lesquels il avait été enseveli étaient entiers et sans aucune corruption. On n'est pas surpris de ne point voir son nom dans le martyrologe Romain, ou dans les autres martyrologes étrangers ; mais on a lieu de s'étonner de le voir omis dans le martyrologe de France, où l'auteur en a ramassé tant d'autres d'un culte moins universellement reconnu.

(1) Voir Le Corvaisier p. 184.

Ménage dit qu'Alain, le plus ancien Seigneur de Sablé qu'il ait pu découvrir, donna, vers l'an 640, à saint Hadoin et à l'église du Mans, douze terres avec leurs dépendances, savoir : Loudon, Rullé, Roché, Beru, Sablé, etc (1). Il cite l'auteur de la vie de saint Hadoin, imprimée par Bollandus, dans ses additions au 2.e volume du mois de janvier. Mais, ou cette donation n'a point eu lieu à l'égard de la ville de Sablé, ou l'église et l'évêque du Mans échangèrent aussitôt Sablé avec une autre terre. Ménage croit qu'il faut l'entendre de la métairie de Sablé, petite ferme de l'ancien domaine du Chapitre du Mans, appelée, dans les anciens titres latins, *medietaria de Sablolio.* Elle est située sur la rivière d'Huine, à un quart de lieue de la ville du Mans, proche le Gué-de-Maulny. Cette métairie est vraisemblablement ce lieu de la province du Maine, qui, dans les *Gesta Aldrici*, imprimés au 3.e tome des mélanges de Baluze, est appelée *Sablo-liolum*, comme on dirait le petit Sablé. De Valois a néanmoins entendu le *Saboloium* de la vie de saint Hadoin, de la ville de Sablé. Il est à remarquer que, dans les Actes des évêques du Mans, au chapitre de saint Hadoin, on lit *Sabololium*, ce qui est en faveur de la conjecture de Ménage.

Saint Longis, appelé en latin *Lonegesilus*, d'origine Allemande, né de parens nobles mais idolâtres, fut attiré par la réputation de saint Hadoin, et vint dans son diocèse. Il choisit pour sa demeure un lieu nommé *Buxiacum in conditâ Sagoniensi.* C'était peut-être un hameau appelé la Boisselière, dans le Sonnois, paroisse

(1) Hist. de Sablé p. 1.

de saint Longis, près de Mamers. Il y mena une vie fort austère, convertit par ses exemples, ses prédications et ses miracles, les peuples d'alentour, et renversa par ses prières un temple du Dieu Mars. Il bâtit auprès de la même ville un monastère et une église en l'honneur de saint Pierre; sainte Onoflette était sa fille spirituelle. Mais les fréquentes visites qu'elle lui rendait, pour recevoir ses instructions et ses conseils, donnèrent lieu à des calomnies qu'on porta jusqu'au roi Clotaire II. Leur innocence fut prouvée par un miracle. Onoflette, pour prouver sa pureté, prit des charbons ardens d'un four bannal, assez éloigné du palais du roi, et les y porta dans son tablier, en présence du roi, sans y laisser aucune trace de feu. Ce prince, étonné du prodige, les renvoya absous de l'accusation qu'on avait injustement intentée contre eux, et leurs ennemis confus furent contraints de leur demander pardon. Ils s'en retournèrent à leur monastère, où ils furent plus honorés qu'auparavant.

Onoflette y vécut encore quelque temps sous la direction de saint Longis. Elle employait une partie de son temps à l'oraison, et l'autre à servir son directeur et ses disciples, dans les nécessités du monastère. Après avoir passé le reste de sa vie dans ces exercices d'humilité, elle mourut à Vernon, où elle était allée faire un voyage. Saint Longis fut chercher son corps, et l'enterra près de son monastère. On y bâtit une église paroissiale, située au lieu où l'on voit encore les murailles d'une vieille église, appelée Saint-Pierre des Bons-Hommes, à cause de la bonté et de la vertu de ces solitaires. Saint Hadoin avait contribué de ses libéralités à leur établissement, à la charge de quelques rede-

vances à l'église cathédrale, et qu'ils relèveraient de l'abbaye de Saint-Vincent. Saint Longis, après avoir fait beaucoup de miracles, mourut accablé de vieillesse le 2 d'avril, et fut enterré dans son église.

Pendant l'épiscopat de saint Hadoin, Dagobert, roi de France, irrité d'une réponse trop hardie de Judicaël, prince de Bretagne, envoya des gens de guerre pour ravager les frontières de la province. Mais les Français furent repoussés par les Bretons; ces derniers, non contents d'avoir chassé leurs agresseurs, pillèrent et rançonnèrent par représailles tout ce qu'ils trouvèrent jusqu'aux portes de la ville du Mans. Dagobert fit mettre en campagne une armée de six mille hommes, sous la conduite du comte de Chartres, pour courir sur eux. Budic, comte de Cornouaille, chef des Bretons, surprit les Français dans une embuscade où il les avait attirés, entre Laval et le Mans. La mêlée fut sanglante et de longue durée. Le comte de Chartres en vint aux mains avec un seigneur breton, nommé Dupont-l'Abbé qui, d'un coup de hache porté sur son casque, le fit chanceler et lâcher les armes. Dupont-l'Abbé le saisit au corps et le renversa par terre. Le comte de Chartres, malgré tous ses efforts, fut contraint de se rendre au vainqueur. Il fut présenté à Judicaël, arrivant de Bretagne avec de nouvelles troupes, pour soutenir celles qu'il avait envoyées. Il y eut beaucoup d'hommes tués de part et d'autre dans cette journée. Les uns furent enterrés à Vaiges et les autres à saint Pierre-d'Erve, où se trouvait le champ de bataille. Judicaël, après cette victoire, retourna à Rennes, et laissa en passant une partie de

ses prisonniers de guerre à Vitré, à la Guerche, et à Châteaugiron.

S. BERAR Ier, 17e ÉV.

655 — 670.

Ce saint était originaire de Gascogne et d'une haute famille. On ne sait quelle occasion l'attira dans cette province, ni comment il fut élu pour successeur à saint Hadoin; mais il s'acquitta de ses devoirs de manière à mériter, après sa mort, d'être mis au catalogue de nos saints évêques.

Étant une nuit en prières, il fut averti, par une révélation divine, d'envoyer chercher en Italie les ossemens de sainte Scholastique. Une pareille révélation fut faite en même temps à Mommole, abbé de Fleuri-sur-Loire, d'y envoyer chercher le corps de saint Benoît, frère de cette sainte, afin de le mettre dans son monastère. Ils obéirent tous deux à ces avertissements divins. Ils députèrent l'un et l'autre des personnes sages et capables de conduire cette entreprise. Ces envoyés se rencontrèrent au Mont-Cassin, sans que les uns sûssent le dessein des autres. Ils se le communiquèrent alors, mais l'exécution en était difficile. Cette sainte montagne était déserte, le monastère avait été détruit par les Lombards, plus de soixante ans auparavant; ce n'étaient plus que des ruines confuses, parmi lesquelles ils ne pouvaient reconnaître le lieu où les deux corps saints avaient été inhumés. Ils en furent enfin instruits par un vénérable vieillard, et par une lumière céleste qui, pendant la nuit, leur découvrit le

tombeau, objet de leurs recherches. Ils les enlevèrent et revinrent en France. Lorsqu'ils furent arrivés au monastère de Fleuri, on distingua les ossements du frère de ceux de la sœur par un double miracle. Le corps d'un petit garçon, mort depuis peu, recouvra la vie par l'attouchement des plus grands ossements; c'étaient ceux de saint Benoit. On fit la même épreuve sur le corps mort d'une petite fille, qui ressuscita aussitôt qu'on l'eut appliquée aux reliques de sainte Scholastique. Les députés de Berar enlevèrent ces dernières, et les apportèrent au Mans. Saint Berar alla au-devant avec tout son clergé, paré de ses plus riches ornements. Il déposa ce saint corps avec pompe et solennité dans une église qu'il avait fait bâtir exprès, qu'il dédia en l'honneur de cette sainte, que la ville du Mans a toujours révérée depuis ce temps comme sa protectrice. Suivant le P. Mabillon, on ne peut marquer précisément l'année où cette translation eut lieu, mais il est bien constant que ce fut sous le règne de Clovis II, dit le jeune. On célèbre au Mans, la fête des reliques de sainte Scholastique, par une procession générale, tous les ans, le 11 juillet. (1)

Auprès de l'église de sainte Scholastique, (2) saint Berar fit construire un monastère hors l'enceinte de la ville, à l'endroit ou sont maintenant les Boucheries et la Vieille-Porte. Il y mit jusqu'à cinquante religieuses, sous la règle de saint Benoît. Il y avait plus haut, proche les murs, vis à vis la rue saint Flaceau, un autre

(1) Cette procession fut abolie à l'époque de la révolution.

(2) L'église de sainte Scholastique était bâtie sur les murs de ville; elle fut détruite par les Normands, avec le monastère dont il est question, vers 873. Elle occupait sans doute l'emplacement de l'église Saint-Pierre, convertie aujourd'hui en salle d'asile et en école publique.

couvent de religieux, et plus haut encore, vers l'Orient, un petit hospice, où demeuraient des filles dévotes, dont l'occupation était de prier Dieu et de blanchir le linge qui servait aux autels. Après la destruction de leur maison, elles se retirèrent dans un endroit qu'on appelle maintenant les Filles-Dieu. Les deux autres monastères sont entièrement ruinés.

Le saint évêque en bâtit un plus considérable à Tuffé, dont une dame fort riche, nommée *Lopa*, lui donna la seigneurie. Il y mit des religieuses sous la conduite de cette fondatrice, qui en fut la première abbesse. Elle fit construire un petit couvent auprès du sien, pour des religieux, chargés de leur administrer les Sacrements, et de vaquer aux affaires temporelles. Saint Berar enrichit ces deux maisons par plusieurs legs, mentionnés dans son testament. Il était allé en Guienne pour voir ses parents, lorsqu'il fut atteint d'une pleurésie, dont il mourut, dans un village du Bordelais, nommé Bannech, le dix-sept octobre, l'an 670. Son corps fut apporté au Mans et enterré dans l'église de saint Martin de Pontlieue qu'il avait fait rebâtir. On rapporte que plusieurs miracles eurent lieu sur son tombeau.

Ce fut vers ce temps que parurent dans le diocèse saint Cerenic, nommé quelquefois Célerin et son frère saint Cerené. Ils étaient Italiens et appartenaient à une des meilleures familles de Spolète, dans l'Ombrie. Ils s'étaient donnés à Dieu de bonne heure, et s'étant appliqués tous deux à l'étude des Livres Saints et des Pères, ils conçurent un si grand mépris pour les choses de la terre, qu'ils abandonnèrent leur parents et leurs

biens pour suivre Jésus-Christ avec plus de liberté. Ils allèrent à Rome, où ils furent bien reçus par le Pape, vraisemblablement Eugène Ier, ou Vitalien, qui les éleva tous deux au diaconat. Mais leur humilité ne pouvant supporter les honneurs rendus à leur vertu, dans cette grande ville, ils passèrent en France, et vinrent se retirer dans un village du diocèse du Mans, nommé Saulge, près de Brûlon. La belle exposition du lieu, le bon air, la fertilité du terrain, et tous les autres avantages favorables aux commodités de la vie, furent regardés par Cerenic comme autant de piéges dangereux. Alors l'amour de la mortification et de la solitude le porta bientôt à se séparer de son frère, et à se retirer sur le territoire Hyesmes, dans le diocèse de Séez. Pour y être plus à couvert des importunités des hommes, il y choisit un lieu d'un très-difficile accès, et entouré de la rivière de Sarthe, de telle sorte qu'il formait une presqu'île. Il y construisit un petit ermitage, pour lui et son disciple Flavard, que, dès son bas âge, il avait élevé dans la piété. Sa réputation lui attira un grand nombre de disciples. C'est ce qui l'obligea de changer sa cellule en un monastère, où il réunit jusqu'à 140 religieux. L'humilité, fondement de ses autres vertus le fit demeurer toute sa vie dans l'ordre du diaconat, qu'il avait reçu à Rome. Il en faisait tous les jours les fonctions, servant le prêtre qui célébrait la messe. Les uns rapportent sa mort à l'année 669, d'autres plus tard; le sentiment de ceux qui l'ont fait vivre dans le sixième siècle est le moins vraisemblable. Son corps fut enterré sous le grand autel de son église, dédiée en l'honneur de saint Martin. Sous le règne de Charles-le-Simple, la crainte des Normands fit transporter son corps à Château-Thierri, où il est encore. Le sept de

mai, est le jour où l'on honore sa mémoire : on croit que ce fut aussi celui de sa mort. Il ne reste de son monastère qu'une église paroissiale, dont on a changé le nom en celui de Saint-Ceneric. Il y en a plusieurs dans le diocèse du Mans, consacrées en son honneur.

Pour saint Cerené son frère, il demeura toujours à Saulge, dans le Maine; suivant Le Corvaisier et Bondonnet, l'évêque du Mans le fit son archiprêtre, dans le doyenné de Sablé. Mais, selon Baillet, le prélat ayant voulu le faire archidiacre, Cerené refusa cette dignité, alléguant qu'il était diacre de l'église romaine. Il consentit néanmoins à donner ses conseils et ses instructions aux ecclésiastiques du diocèse. Il mourût saintement quelque temps après; son corps fut enterré à Saulge, qui depuis ce temps a porté le nom de Saint-Cerené; l'on y voit encore la place de son tombeau. Le corps en fut enlevé par un évêque d'Angers, seigneur de Saulge; il le transporta dans la cathédrale de Saint-Maurice, le fit déposer à gauche de la nef, sous un autel orné de deux tableaux représentant les deux frères Cerenic et Cerené, habillés en cardinaux. Dans l'abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît, on lit que le pape les fit cardinaux-diacres, lors du voyage qu'ils firent à Rome; mais ce fait n'offre aucune espèce de certitude.

AIGLIBERT ou ENGILBERT, 18e ÉV.

670. — 705.

Ce prélat nâquit en Guienne, et appartenait à une famille distinguée par sa noblesse. Il fut grand aumônier de France sous le roi Thierri Ier, fils de Clovis II,

qui lui fit accorder la préséance sur tous les prélats du royaume. Aussi les Cartulaires lui donnent-ils la dignité d'*Archicapellanus et princeps episcoporum* et lui font-ils porter le *pallium*, comme à un métropolitain. Il est même nommé *cenomanicæ urbis archiepiscopus*, dans la charte concédée, par le roi Thierri, à lui et à ses successeurs, pour leur accorder le droit de battre monnaie. La marque de cette monnaie était l'image de saint Gervais d'un côté, et de l'autre celle du prince. (1) Le roi qui l'estimait beaucoup le retint à sa cour et l'engagea à prendre un suffragant ou coadjuteur, pour faire les fonctions épicopales en son absence. Il choisit à cet effet un nommé Pierre, d'assez basse naissance, originaire de Champaigné, village à deux lieues du Mans, mais homme de probité et savant, qui remplit dignement cet emploi.

Engilbert retira l'abbaye de Saint-Gorges-du-Bois des mains des usurpateurs qui s'en étaient approprié les biens. Il la rebâtit et y rétablit les moines qui en avaient été chassés; à une une lieue de la ville, il fit élever un couvent en l'honneur de saint Aubin, et y mit des religieuses bénédictines; il leur donna pour première abbesse sa sœur Abidelgame. Ce couvent est aujourd'hui converti en paroisse (2). Il avait transféré Abidelgame du monastère de Tuffé, dont elle était abbesse, et, par considération pour elle, il en avait augmenté les revenus. Il devint plus tard un prieuré conventuel de religieux, dépendant de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Il déchargea le monastère de

(1) Voir, dans les *Singularités historiques*, la réfutation de Dom Liron, sur l'autorisation de battre monnaie, accordée à Aiglibert par Thierry.

(2) Annales Benedict. t. 1er p. 579.

sainte Trénestine, dont une de ses parentes, nommée Adnette ou Adrechilde était abbesse, des rentes, corvées excessives et autres sujétions auxquelles il était obligé par sa fondation. Il obtint même des lettres patentes pour confirmer cette exemption. Elles lui furent expédiées, à sa requête, par le roi Thierri, à Compiègne, l'an 3 de son règne, le 5 de mars.

Cet évêque, avant de mourir, donna, par son testament, à l'église cathédrale, plusieurs vases d'or, reliquaires d'argent et meubles précieux, dont il s'était enrichi à la cour. La durée de son épiscopat fut de trente-cinq ans ou environ. Le Pontifical rapporte plusieurs miracles de lui, pendant sa vie et après sa mort. Néanmoins on ne l'a pas mis au nombre de nos saints évêques. De son temps vivait un saint confesseur, nommé Flaceau, directeur des religieuses de sainte Scholastique, et supérieur d'un petit hospice bâti près de leur monastère. Une rue de la ville du Mans porte son nom.

Dans le martyrologe bénédictin (1), au quatre de février, on trouve un saint moine nommé *Richmirus*, qui, à la même époque, vivait aussi dans cette province. Il était originaire de Touraine, et bâtit un monastère sur les bords du Loir. Engilbert le fit prêtre et directeur des religieuses de Saint-Aubin; mais il les quitta pour aller dans un second monastère élevé par lui, près d'un ruisseau nommé *Gondridus*. Il y mourut et fut enterré dans son église, consacrée par notre évêque en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Sa vie et sa mort furent signalées par plusieurs miracles. Le

(1) Ann. Bened. t. 2. p. 28.

culte de ce saint ne subsiste plus dans la province, si ce n'est dans l'église paroissiale de Saint-Rimer, près Lavardin, qui lui est dédiée. Il ne faut pas confondre ce saint avec Chirmir, archidiacre et abbé de Saint-Vincent, que l'évêque Herlemond I[er], dont nous parlerons par la suite, avait choisi pour son vidame ou intendant, c'est-à-dire, selon Bondonnet (1), vicaire au spirituel et au temporel dans tout son évêché.

BERAR II, 19[e] ÉV.

705. — 710.

Les historiens de nos évêques n'ont point parlé de celui-ci, et admettent un seul Berar dans leur catalogue. Mais les actes nomment le second, appelé *posterior Berarius*. Cela paraît encore par une charte de lui et de Herlemond I[er]., son successeur, pièce d'ailleurs fort inintelligible, si l'on ne reconnaît un second Berar, qui abdiqua après quelques années d'épiscopat.

Dans cette charte, ou plutôt ce testament, il confirme la fondation faite par lui, d'un monastère en l'honneur de la sainte Vierge Marie et de saint Pierre. Ce monastère, appelé *monasterium Caledunense* ou de *Caleduno*, était situé dans le diocèse du Mans: *in conditâ seu plagâ diablenticâ*. Il y joint quatre autres monastères, dépendants de la cathédrale, qu'il avait reçus en bénéfices de Herlemond; ils étaient peu éloignés du premier. Chrodégaire, qualifié du nom de duc et d'homme illustre, ayant accordé sa protection et rendu

(1) Bondonnet, p. 339.

de bons offices à ce monastère, Berar ordonna qu'après la mort de l'abbesse Cagliberte, on mît à sa place Chrodilde ou Chrodechilde, fille de ce seigneur, et il paraît désirer que Herlemond approuve cette destination. Il ordonne aussi trois extraits de ce testament; Herlemond en garderait un dans le chartrier de son église; Berar en retiendrait un autre dans son monastère, et le troisième serait mis entre les mains de Chrodegaire, pour servir à sa fille Chrodechilde.

Les historiens ne se sont pas donné la peine de rechercher quel était le canton du diocèse du Mans nommé dans cet acte et plusieurs autres; *plaga vel condita diablentica*. S'ils avaient fait attention à ce qu'ils ont écrit des lieux voisins, ils l'auraient reconnu à l'occident de la province, et n'auraient pas douté que ce ne fût le Bas-Maine (1), comme le géographe Cluvier et d'autres l'ont marqué. Le monastère dont il s'agit y était donc situé; mais en quel endroit? Personne ne l'a fait connaître. On s'est contenté de l'appeler le monastère de Caledon; ne serait-ce point Châlon, bourg du Bas-Maine, entre Mayenne et Laval? le nom latin y convient assez. L'église de cette paroisse est dédiée en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Pierre, et selon la tradition du pays, il y a eu autrefois un monastère en ce lieu. Ces conjectures ne paraissent pas sans fondement.

Je ne sais quel était le premier des quatre autres monastères joints à celui-ci, et qu'il nomme *Bulogilum*. Le second, est appelé *Priscoliccinum monasterium Dia-*

(1) Cette question, aujourd'hui, ne paraît plus douteuse. Le *Pagus Diablenticus*, dont il serait sans doute impossible de fixer les limites, avait pour capitale JUBLAINS.

blentis, c'est peut être Doucé, dans la paroisse de Jublains. L'église, où l'on retrouve les marques d'une haute antiquité, paraît avoir été faite pour une communauté religieuse, c'est aussi la tradition immémoriale du pays. Suivant le même acte, ce monastère était à Diablens, bourg ou paroisse situé près d'une petite rivière nommée *Arvena Fluviolus*. C'est la petite rivière d'Aron, la plus proche de Jublains. Jublains, dit-on, s'appelait autrefois Diablens; c'était une forteresse, bâtie par les Romains, dont elle reçut le nom du canton. Par la suite on retrancha les trois premières lettres, et l'on y substitua la première syllabe de Jules, dont on fit Jublains. Perrot d'Ablancour, favorise cette opinion dans ses remarques de l'ancienne Gaule, tirées des commentaires de César. Quelques noms de lieux, dit-il, furent changés dès le temps d'Auguste, beaucoup plus vers le temps de Constantin-le-Grand ; on les façonna sous les noms de Jules, de César, d'Auguste, le plus souvent avec quelque diction celtique ou gauloise. Ainsi sont *Juliomagus*, *Cesarodunum*, *Augustodunum*.

Le troisième monastère, nommé dans l'acte, est sous l'invocation de saint Martin. Ce n'est sans doute pas le petit monastère fondé sous l'épiscopat de saint Domnole, par Eulalius, prêtre, et par une femme ou fille, consacrée à Dieu, nommée Baudomale, car il était dans la ville du Mans, et, par conséquent, éloigné du Bas-Maine et du monastère de Châlon. Je n'en trouve aucun autre à cette époque, fondé sous le nom de saint Martin (1). Celui-ci et les trois autres font peut-être partie de ces vingt-quatre petits monastères

(1) Annal. Bened. t. 1er p. 159.

élevés par plusieurs gentilshommes et autres, sous l'épiscopat de saint Domnole, et dont les actes des évêques du Mans n'indiquent ni les lieux ni les noms. Le plus ancien, connu sous le titre de saint Martin, subsistait dans le dixième siècle et même auparavant; c'est aujourd'hui une église paroissiale d'un faubourg de Mayenne. Sa fondation est très-ancienne, l'on en ignore l'époque. Le voisinage de Châlon et sa situation dans le Bas-Maine pourrait y faire reconnaître le monastère dont il s'agit dans cet acte. Le quatrième monastère, désigné sous le nom de *Cella sancti Victuri*, m'est entièrement inconnu.

Cet acte fut fait au mois d'octobre de la seizième année du règne de Childebert II, c'est-à-dire l'an 710. Ce prince régna dix-sept ans, et mourut en 711, d'où il faut conclure que Berar II abdiqua en 710. Il ne prend dans ce testament que la simple qualité d'évêque, sans désigner son diocèse; il se borne à indiquer Herlemond comme son successeur. Cette date ne peut d'ailleurs convenir à Berar Ier, mort l'an 670; c'est encore une preuve de l'existence d'un Berar II.

HERLEMOND Ier, 20e ÉV.

710. — 724.

Herlemond Ier est ordinairement placé au rang de nos évêques dignes d'être canonisés. On connaît bien peu de choses sur sa vie. Il était français, et d'une ancienne noblesse. Il fit bâtir, auprès de son jardin et des murailles de la ville, un hôpital pour recevoir les

pèlerins attirés par dévotion dans son église cathédrale. Il y mit douze religieux, sous la conduite d'un prêtre nommé *Suffredus*, le dota du revenu de son évêché, et en consacra l'église en l'honneur de saint Ouen, archevêque de Rouen. Par la suite, cet hôpital devint paroisse, et fut converti en collége, tenu par les RR. Pères de l'Oratoire, pour l'instruction de la jeunesse (1). Dagobert II, fils de Childebert II, avec Pepin, maire du palais, la seconde année de son règne, c'est-à-dire l'an 712, confirma la fondation de cet hôpital et la donation faite par Herlemond de la terre nommée *Artinus*, sur le Loir, et d'autres biens.

Le même prélat rebâtit et orna le monastère d'Alid, ou Illid, ou Tillid, et y plaça quelques religieux, pour vivre selon la règle de saint Benoît, sous la conduite de Quirin, abbé. Il augmenta aussi les revenus de l'abbaye de Saint-Vincent. Il y fut enterré après sa mort, arrivée le 24 octobre, la quatorzième année de son épiscopat. Dagobert II et Chilpéric II, rois de France, accordèrent, par égard pour lui, à l'église du Mans, à toutes les terres, maisons et seigneuries qui en dépendaient, une entière exemption de tributs, péages et redevances.

Dans ce temps vivait saint Civiard (2), appelé plus communément saint Sevard. Il était né dans le bourg de Jublains : *Parochia diablentica, in pago cenomanico.* Sa famille était noble et riche. Son père fut saint Siran ou Sigeran, devenu abbé de Saint-Calais, et confondu mal à propos avec saint Siran, abbé de Lonrei, dans

(1) Anal. t. 3. p. 210 et 212. — Les Oratoriens ayant disparu avec la révolution, le collége a été conservé et existe encore de nos jours.

(2) Baillet.

le pays de Brene, en Berri. Sa mère, Adde, n'avait pas moins de piété que son père. Il ne pouvait manquer de recevoir une éducation très-chrétienne. Il aima, tout jeune, le travail et l'étude, qui lui tinrent lieu de divertissement et d'occupation, avec ses exercices de piété. La connaissance des vérités nécessaires au salut, qu'il puisa dans les saintes lettres, lui fit entrevoir mille difficultés pour accomplir la volonté de Dieu, dans les engagements du siècle. Il suivit son père dans l'abbaye de Saint-Calais, ayant abandonné généreusement tous les biens dont il jouissait. Il parut dans cette maison en vrai disciple de Jésus-Christ, doux et humble de cœur, toujours recueilli, fidèle et exact dans toutes les pratiques de la discipline régulière; ardent et assidu à la prière, affable et officieux envers tout le monde. Les religieux de la maison, touchés d'admiration et de respect pour tant d'excellentes qualités, demandèrent que Sevard fût élevé au sacerdoce; Berar, évêque du Mans, leur accorda cette faveur avec plaisir. Il fut aussitôt chargé de l'instruction des frères, et il leur enseigna les lettres saintes et toutes les sciences divines et ecclésiastiques, utiles pour leur état. Il passa quelques années dans ce noble exercice, honoré comme le maître commun et l'oracle de ce monastère. L'abbé Ibolen, dit autrement Gondolen, qui avait succédé à son père Sigeran, étant mort, il fut élu par tous les religieux pour remplir sa place. Ils trouvèrent en lui un parfait directeur, toujours et sans relâche occupé à les faire avancer dans le chemin de la perfection, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de combler la mesure de ses bonnes œuvres, et de l'en récompenser. Il mourut le premier jour de mars, l'an 728.

GAUZIOLENE ou GAUZLIN, 21e ÉV.

725. — 753.

Les troubles de la France, vers ce temps où finit la première race de nos rois, se répandirent dans la province du Maine, et prolongèrent la vacance du siége épiscopal. Un puissant seigneur du pays, nommé *Rotgarius* ou Roger, profita de ces divisions, et usurpa la puissance de comte souverain du Maine. Il commit encore une autre usurpation. Il donna l'évêché à Gauzlin, un de ses fils, le fit sacrer, contre l'usage, par l'archevêque de Rouen, au lieu du métropolitain, et l'installa par la force, contre la volonté du clergé et du peuple. Gauzlin se comporta dans cette dignité comme il y était entré. C'était un homme insolent, cruel, avare, impudique, ennemi des savants, et abandonné à toutes sortes de vices.

Il avait deux frères, l'aîné se nommait *Charisius* ou *Charivius*. Le P. Mabillon semble le mettre au nombre des évêques du Mans, mais le P. Liron est d'un sentiment contraire. Ce Charivius, homme violent et sanguinaire s'unit à son frère pour tyranniser la province et piller les biens de l'Église. Il se défit, par le fer et par le poison de deux ou trois seigneurs qui pouvaient balancer son crédit.

Cette cruauté ne demeura pas long-temps impunie. Un soir, en revenant de la chasse, et sur le point de rentrer dans sa maison, nommée *Curiam Domini*, maintenant Courdemanche, il fut assassiné par les fils d'un seigneur dont il avait été l'assassin, sur le lieu

même du meurtre, au champ Delfe, où le ruisseau de Tresson se décharge dans la petite rivière nommée la Veuve, près des Brives.

L'autre frère de Gauzlin portait le nom de Garin. Les historiens rapportent qu'ils entreprirent l'un et l'autre, avec leur père Rotgarius, une action peu croyable. Ce fut de prendre les armes contre Pépin. Ce prince, étant poursuivi par ses ennemis, passait par le Maine avec son armée et pensait trouver une retraite assurée dans le Mans. Ces téméraires lui en fermèrent les portes, et se campèrent près de la ville, pour l'empêcher d'en approcher. Le roi fut obligé de camper dans une vigne appelée le clos Saint-Pierre, où il fut harcelé par quelques escarmouches, dans lesquelles son grand échanson et son favori furent tués. Pépin, irrité d'une semblable audace, ravagea le diocèse, et, passant par Saint-Calais pour s'en retourner à Paris, exempta l'abbé et les moines de la juridiction temporelle et spirituelle de l'évêque du Mans. Ils se servirent de ce privilége dans la suite.

Pépin se voyant affermi sur son trône, dépouilla Garin de tous ses biens et le chassa de la province. Il en donna la seigneurie et le gouvernement à Milon, son gendre, époux de Berthe, sa fille aînée. Quelques généalogistes disent qu'une fille de Pépin, nommée Berthe, épousa Milon, comte d'Angers; d'autres traitent ce fait de fable et ne donnent à Pépin que trois filles, nommées Rotaïde, Adelaïde, et Giselle; les deux aînées moururent en bas âge, et Giselle fut abbesse de Chelles. Selon Mézerai, Pépin donna à Griffon, son frère, la ville du Mans et douze comtés en Neustrie, pour sa part d'hérîtage, l'an 749; mais ce

jeune prince en sortit la même année, et se jeta entre les bras de Gaifre, duc d'Aquitaine. Gauzlin, après avoir vécu quelques années livré à de scandaleux désordres, fut dépossédé de son évêché par le roi Pepin; mais il y rentra ensuite par une voie odieuse et cruelle, comme nous allons le voir.

HERLEMOND II, 22e ÉV.

753. — 762.

Le roi Pepin fit sacrer, par l'archevêque de Tours, Herlemond II, homme d'une noble et ancienne famille, d'une science profonde, d'une vie exemplaire, et lui prêta main-forte pour chasser Gauzlin. Ce méchant homme, contraint de céder à la force, se retira, conservant toujours dans son cœur le désir de la vengeance. Il la fit enfin éclater. Feignant de vouloir se réconcilier avec Herlemond, il l'invita à un festin. L'évêque trop crédule s'y rendit; mais il ne fut pas sitôt entré dans la salle, que Gauzlin et quelques ministres de sa passion se jetèrent sur lui, le renversèrent, lui arrachèrent les yeux, lui coupèrent le nez, et le firent conduire à main armée hors de la province. Ce prélat, ainsi maltraité, se retira dans le monastère des Deux-Jumeaux, dont son frère était abbé, dans le diocèse de Bayeux. Il occupa le siége épiscopal, au milieu d'un trouble continuel, pendant trois ans, ou selon le Pontifical pendant neuf ans et quelques mois. Cela eut lieu depuis l'an 753 jusque vers 762, dit le P. Liron.

Le P. Papebrock, contre le sentiment des autres auteurs, prétend que Herlemond n'a point été évêque

du Mans, mais seulement corévêque. Pourquoi alors Gauzlin aurait-il fait arracher les yeux à un homme dont la qualité ne pouvait lui donner d'ombrage?

GAUZLIN,

POUR LA SECONDE FOIS.

762. — 770.

Pepin, en apprenant la perfidie de Gauzlin, le fit arrêter et lui fit crever les yeux. Mais à la sollicitation pressante de ses parents et de ses amis, il fut renvoyé dans son évêché. Son ignorance et encore plus son aveuglement ne lui permettant pas de remplir les fonctions épiscopales, on lui donna un suffragant nommé Sigefroy; il ne put le supporter long-temps dans cette fonction. Sa conduite lui ayant fait craindre qu'il ne s'attribuât trop d'autorité, il le contraignit de se retirer dans le monastère de Saint-Symphorien, situé dans un lieu que les manuscrits nomment *Tillidius* ou *Tillidium* (1). Il y mourut et fut enterré dans la chapelle de saint Victeur. Gauzlin en prit un autre appelé Désiré; mais comme celui-ci vécut peu de temps, il choisit Bosthode ou Berthode, qui mourut subitement, et fut inhumé auprès de Sigefroy.

Alors Gauzlin, devenu plus tranquille par l'âge, présenta une requête à Charlemagne, pour le supplier de lui choisir un homme capable de suppléer à son impuissance dans les fonctions de sa dignité. Ce prince

(1) Vraisemblablement Teillé.

convoqua à ce sujet une assemblée de prélats, dans laquelle on déclara que les vicaires et suffragants des évêques ne pourraient consacrer les autels, dédier les églises, bénir les saintes huiles, voiler les religieuses, s'ils n'avaient été préalablement sacrés par trois évêques. Pour se conformer à cette déclaration, Gauzlin, libre du choix de son vicaire, prit un religieux du monastère d'Évron, nommé Mérole, homme savant et vertueux, à qui il fit conférer, par trois évêques, la puissance d'exercer les fonctions épiscopales. Mérole s'en acquitta si bien, qu'après Hodingue, successeur immédiat de Gauzlin, il fut choisi pour remplir sa place. Gauzlin mourut d'apoplexie, à Sillé, dans son diocèse, d'où son corps fut apporté au Mans. Il fut enterré dans la nef de l'église de l'abbaye de la Couture, à gauche en entrant, l'an 770. Il siégea environ quarante-six ans, y compris les trois ou neuf années que Herlemond II tint l'évêché.

Il faut avouer qu'il y a dans cette histoire de Gauzlin beaucoup de choses difficiles à croire. Entre autres, il est peu vraisemblable que Herlemond étant devenu évêque par l'ordre de Pepin, et ainsi par l'autorité des évêques de France, Gauzlin ait osé le faire aveugler, ou qu'il ait attendu neuf ans pour commettre cette violence. Il l'est encore moins que Pepin ait fait crever les yeux à Gauzlin, l'ait renvoyé au Mans avec le titre d'évêque, et le droit de disposer du temporel de l'église.

L'an 763, Pepin et sa femme, Berte ou Bertrude, ayant fondé l'abbaye de Prum, auprès de Trêves, la lettre de fondation fut souscrite par Gauzlin ou Goslin

du Mans, si l'on en croit le P. Mabillon : mais, dans la lettre, cet évêque est nommé *Gaulonus*. Si c'est Gauzlin, cela prouve qu'il n'était pas aveugle. Deux ans après, ving-sept évêques et dix-sept ou dix-huit abbés, assemblés à Attigni, firent plusieurs canons ou décrets, qui furent signés par tous ces prélats. Gauzlin, évêque du Mans, signa au dix-neuvième rang; il n'était donc pas aveugle. Rien de si confus que cette partie de l'histoire de nos évêques. D'après Bondonnet elle n'a pas été écrite par des auteurs contemporains de Gauzlin, mais par des écrivains postérieurs, sur la simple tradition.

HODINGUE, 23[e] ÉV.

770. — 772.

Lorsque Gauzlin fut appelé à l'évêché du Mans, il y avait dans la province trente-six monastères remplis de religieux. Ce prélat impie et avare les chassa de leurs cloîtres, et distribua leurs maisons et leurs biens à ses serviteurs et à des séculiers (1). Il était soutenu dans ces excès par son vidame, ou vicaire au spirituel et au temporel, nommé Abraham, homme vicieux et corrompu comme lui, qu'il appelait son *magnifique frère*. Il lui avait donné plusieurs biens arrachés à l'église, entre autres le monastère de la Boisselière, bâti par saint Longis, où il se livra à mille désordres. Abraham, à la mort de Gauzlin, assembla les clercs et les laïcs, comme lui possesseurs illégitimes des revenus ecclésiastiques, et leur conseilla d'aller trouver Char-

(1) Analecta, t. 3. p. 239.

lemagne, pour tenir de lui à l'avenir la posessison de ces bénéfices. Ils le crurent. Chargés d'or, d'argent et d'habits précieux, ils se rendirent à la cour, et obtinrent leur demande : ainsi les monastères, les terres et pour ainsi dire tous les fonds des églises du Maine demeurèrent dans ces mains spoliatrices, comme dons du prince, à l'exception de plusieurs petites terres destinées à la nourriture et au vêtement des ecclésiastiques. On réserva toutefois les dîmes et quelques autres droits sur ces bénéfices, pour l'entretien des bâtiments. Cet état de choses ne pouvait manquer de ruiner les églises; elles n'avaient plus ni lumière, ni ornements et les clercs et les pauvres furent réduits à un extrême besoin.

Charlemagne, informé de cette désolation, choisit dans sa cour Hodingue, comme un homme capable de rémédier au mal. Il le fit sacrer, et l'envoya de Cologne au Mans. Mais après y avoir residé deux ans, désespérant de pouvoir rétablir le bon ordre, il s'en retournera vers Charlemagne, qui lui donna l'évêché de Beauvais, où il mourut.

MÉROLE, 24e ÉV.

772. — 785.

Le clergé et le peuple députèrent Mérole vers Charlemagne, pour lui représenter l'état misérable de la province et de l'église du Maine. Il s'adressa à Angiolame, son grand aumônier, qui, à la suite de plusieurs conférences, fut à même de reconnaître toute la capacité de Mérole. Sachant d'ailleurs qu'il avait été

suffragant de Gauzlin, et consacré par trois évêques, il le présenta à son maître, et Charlemagne le pourvut de l'évêché. Ce prince, passant par le Mans vers cette époque pour aller faire la guerre en Espagne contre les Sarrasins, put juger lui-même des maux de cette contrée. Il vit les églises ruinées, et leurs biens usurpés. Il ordonna qu'à la mort de tous les possesseurs de bénéfices, accordés soit par lui, soit par les évêques, ces bénéfices retourneraient aux églises. On devait en même temps faire une exacte recherche pour contraindre ceux qui avaient injustement occupé des biens ecclésiastiques à les restituer. Notre évêque se comporta avec prudence et générosité dans cette circonstance (1). Par ce moyen il soumit de nouveau à la cathédrale les abbayes de Saint-Vincent, de Saint-Aubin, et de Notre-Dame; et les Celles ou petits monastères de Saint-Ouen, de Saint-Almir, de Saint-Ulface, et de Saint-Rigomer. Cet assujétissement du monastère de Notre-Dame à la cathédrale du Mans, paraît par un acte de l'abbesse Arvine, qui, établie dans sa charge par Charlemagne, reconnut sa dépendance, et promit de payer chaque année à cette église, le jour de saint Gervais, son patron, une livre d'argent et quatre cierges.

Mérole, après beaucoup d'affaires, de difficultés et peu de succès, mourut à Évron, ou il était né, le 18 mars, l'an 785, la 13e année de son épiscopat. Lors du transport de son corps au Mans, où il fut enterré dans l'église de Saint-Victur ou du Pré, un violent orage, dit-on, survint avec une pluie abondante.

(1) Analecta, t. 3. p. 208 et 240.

Tous les assistants furent mouillés, et pas une seule goutte ne tomba sur le drap du cercueil ni sur ceux qui le portaient.

JOSEPH, 25e ÉV.

785. — 793 ou 794.

Sa famille était originaire de Touraine, mais il nâquit dans le Maine. D'archiprêtre il fut élu évêque. Il y eut de grandes inimitiés entre lui et son clergé, qui l'accusa auprès de Charlemagne de quelques crimes, dont il fut renvoyé absous. Joseph, voulant se venger de cet affront, fit saisir plusieurs prêtres et chanoines, ses principaux ennemis et après s'être donné la cruelle satisfaction de leur faire déchirer le corps à coup de fouet, il accomplit sa vengeance en leur faisant crever les yeux, et en les privant de la qualité d'hommes (1). Charlemagne, informé de cette violence, fit arrêter l'évêque, et renvoya son procès à une assemblée synodale. L'accusé, certain de la sévérité de ses juges, trompa ses gardes et s'échappa, travesti en chasseur, l'épée au côté, et l'oiseau sur le poing. Il fut aussitôt repris. Charlemagne le fit dégrader et le mit entre les mains de l'archevêque de Tours, aussi nommé Joseph; ce prélat le condamna à une prison perpétuelle. Il y mourut dans un village de Touraine appellé *Condeda*. Il avait occupé le siége neuf ans; l'église cathédrale lui fut redevable de la seignèurie de deux bourgs, qu'il avait achetée de ses

(1) Atque, quod pejus est dicere, quosdam cœcare et castrare. (Gesta Pont. Cen. mss. de la Bibl. du Mans.)

propres deniers. Mais l'insolente cruauté dont il avait usé envers les chanoines lui fit perdre la juridiction qu'il avait sur eux.

FRANCON (LE VIEUX), 26e ÉV.

793. ou 794. — 816.

Le surnom de vieux fut donné à ce premier Francon, parce qu'il avait quatre-vingts ans quand Charlemagne le nomma à l'évêché du Mans. Ce vénérable vieillard trouva son diocèse dans un mauvais état (1). Malgré les soins que Mérole avait pris pour y rétablir le bon ordre, on y voyait encore des églises et des monastères ruinés, des autels renversés et des biens ecclésiastiques entre les mains des usurpateurs, Joseph ayant apparamment négligé de continuer les réformes commencées par son prédécesseur. Francon, pour réparer ces maux, et renouveler le service divin, crut devoir auparavant rétablir les prêtres et les moines dans la possession et la jouissance de leurs biens. Il fut soutenu à cet effet par l'autorité de Charlemagne. Ce prince, passant une seconde fois par le Maine, et voyant ses ordonnances restées sans résultat, les fit publier derechef, commanda sous de grandes peines qu'on eût à rendre, en un temps limité, les terres usurpées sur le domaine de l'église, et enjoignit expressément à son chancelier Erembault (2) de prêter main forte à l'exécution de ses ordres.

(1) La cathédrale surtout, presqu'entièrement détruite sous l'épiscopat de Mérole, fut rétablie par ses soins : il la couvrit de plomb, et l'orna magnifiquement, soit à l'intérieur soit à l'extérieur.

(2) On lit dans les GESTA PONTIF. CEN. mss. du XIIe siècle. *Ercambaldo*, Erchambault.

Les lettres de Charlemangne (1), obtenues par Francon, l'an 802, contiennent un dénombrement des monastères établis sous la dépendance et la protection de la cathédrale. Elles obligeaient les abbés à payer certaines rentes ou redevances, et à donner un repas aux chanoines du chapitre, le jour de la fête patronale de leurs monastères; on doit induire de là que plusieurs de ces maisons étaient déjà peuplées de religieux, et qu'on travaillait aussi à former une communauté dans les autres. Ces monastères sont celui de Saint-Pierre de la Couture, bâti par saint Bertram; le monastère ou hôpital de Saint-Martin de Pontlieue, le monastère de Saint-Victur, où le corps du saint reposait; celui de sainte Marie, situé entre les murailles de la ville, et la rivière de Sarthe, le petit monastère de Saint-Ricmir, élevé au-delà de la même rivière; celui de Sainte-Scholastique; le monastère de Saint-Germain, au delà de la Sarthe; le petit monastère ou hôpital de Notre-Dame, ou reposait le corps de saint Pavin; le petit monastère de Saint-Julien, où se trouvait le corps du saint; la celle ou prieuré de Saint-Victur, dans la ville; l'abbaye de Saint-Calais, où ce saint était enterré; le monastère de Saint-Georges; celui de Tillid, celui de Tuffé; le petit monastère de Saint-Martin, sur le territoire des Diablintes; le monastère d'Évron, celui des Boisselières; la celle ou prieuré de Simeliais ou Sevvilli; le monastère de Saint-Jean et de Saint-Trèche en Boisselier, *in buxido*. Ce prieuré est vraisemblablement le même que celui de Saint-Troget, donné à l'abbaye de Tornus, l'an 854. Une autre charte, obtenue par Francon, cinq ans auparavant,

(2) Analecta, t. 3, p. 262.

fait mention des monastères de Saint-Vincent, de Saint-Aubin, de Saint-Ouen, de Saint-Rigomer, de Saint-Almir, de Saint-Ulface, de Saint-Boamad. Charlemagne accorda à l'église cathédrale plusieurs priviléges, confirmés plus tard par Louis-le-Débonnaire, son fils et son successeur. Ils sont insérés tout entiers dans les actes du Pontifical.

Francon donna à la même église une terre considérable, qu'il avait achetée dans le doyenné de Brûlon. Il consacra la chapelle de Saint-Georges, dans le bourg de Ceaulcé. Il y transporta le corps de saint Érinée, tiré des ruines de son oratoire de Saint-Martin, et il le déposa, dit-on, dans l'endroit où l'on voit un ancien tombeau de pierre, sur lequel est en bas relief l'effigie de ce saint, habillé en abbé. Ce fut apparamment lors de cette translation qu'on réserva le bras de ce bienheureux confesseur, conservé long-temps dans l'église de la même paroisse, dont il est patron. Francon mourut âgé de plus de cent ans, au village de Baillou, le trente janvier 816, et fut enterré dans l'église abbatiale de Saint-Vincent.

FRANCON (LE JEUNE), 27e ÉV.

816. — 832.

On lui a donné le surnom de jeune pour le distinguer du vieux, son oncle, à qui il succéda, après cinq mois de vacance. Il était français comme lui, d'une famille noble, et comme tel élevé à la cour de Charlemagne. Il fut sacré par Landran, archevêque de Tours, dans son église cathédrale, en présence de plusieurs

prélats, le vingt-huitième de juin de la même année où mourut son prédécesseur. Il dédia une nouvelle église, qu'Alboin, abbé de Saint-Calais, avait bâtie, et il y fit transporter le corps de ce saint confesseur. Il augmenta son diocèse de trente-deux paroisses, et mourut le six novembre 832, dans une paroisse de son évêché nommée Couture (1), sur le Loir, du côté du Vendomois. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent, aux pieds de son oncle, après avoir occupé le siége épiscopal durant seize ans, quatre mois et quelques jours. Saint Aldric, son successeur, lui fit élever un magnifique tombeau.

S. ALDRIC, 28e ÉV.

832. — 856.

Quoique saint Aldric tirât son origine d'un sang royal, il fut encore plus distingué par ses vertus que par sa naissance. Son père, nommé Sion, était de Saxe, et sa mère Verilde ou Gerilde, était de Bavière. Tous deux étaient pleins de piété ; pour inspirer les mêmes sentiments à leur fils, ils le confièrent, dès son jeune âge, aux deux Francon. Il avait à peine douze ans quand ses parents le produisirent à la cour de Charlemagne, et de Louis-le-Débonnaire. Il y gagna bientôt les bonnes grâces de ces deux princes, et se fit estimer de tout le monde par sa douceur et ses autres belles qualités. Mais l'air de la cour lui parut

(1) Cette paroisse fait aujourd'hui partie du diocèse de Blois ; en recueillant les indications semblables, répandues dans les Actes des évêques, on pourrait peut-être retrouver approximativement la circonscription primitive du diocèse du Mans.

dangereux pour son salut, et il crut devoir s'en retirer. Il fut affermi dans ce dessein par une inspiration divine et par l'apparition d'un ange, chargé de lui faire connaître que telle était la volonté de Dieu. Il y obéit fidèlement, nonobstant les instances pleines d'amitié, et les offres magnifiques de l'empereur Louis, pour le retenir.

Il alla donc, avec des lettres de faveur de ce prince, trouver Gondulphe, évêque de Metz, dont il reçut la tonsure cléricale. Cet évêque lui accorda une prébende dans l'église de Saint-Etienne, sa cathédrale, et deux ans après il le fit diacre (1). Gondulphe étant mort vers ce temps, Dreux, fils naturel de Charlemagne lui succéda. Ce prélat, appréciateur du vrai mérite, rendit à Aldric la justice qui lui était due. Il le fit prêtre, malgré ses résistances, et l'éleva aux premières dignités de son église. Il lui donna d'abord celle de préchantre, et ensuite celle de primicier, c'est-à-dire le premier après l'évêque.

L'empereur Louis, dont il était toujours aimé tendrement, le rappela pour en faire son premier aumônier et son confesseur. Quelque temps après il le nomma à l'évêché du Mans. Il lui en donna l'investiture lors de son sacre, en lui mettant en main le bâton pastoral, que Landran, archevêque de Tours, avait présenté à l'empereur. Louis était alors dans cette ville avec toute sa cour. La consécration d'Aldric, faite par Landran, eut lieu le neuf novembre 832. Le nouvel évêque se rendit au Mans, honorablement accompagné; il y fit son entrée solennelle le vingt-deux décembre suivant,

(1) Baluz. t. 3. Misc. p. 142 et 5.

et y reçut l'empereur qui vint y passer les fêtes de Noël. A cette occasion, ce prince accorda à la cathédrale des lettres de protection; elles contenaient, entre autres choses, un dénombrement des monastères en dépendant. Ce dénombrement est semblable à celui consigné dans la charte obtenue par Francon, en 802. On y trouve seulement en plus le monastère de Caledon ou Châlon, rétabli depuis trente ans. Les réjouissances qu'occasionnait au Mans la présence de Louis, furent troublées par la nouvelle d'une seconde rébellion de ses enfants. Il partit incontinent pour tâcher d'étouffer cette rébellion dès sa naissance; alors le nouveau pasteur commença à déployer son zèle et sa charité. Il avait également à cœur la pureté de la foi et des mœurs. C'était le sujet de ses instructions continuelles à son peuple. Mais il le gouvernait encore plus par l'exemple de toutes les vertus, que par ses prédications. Il était humble, patient, sévère à lui-même, charitable envers tout le monde; il prenait surtout un tel soin des pauvres qu'il en était considéré comme le père. Il employait tout son bien et son crédit à les nourrir, à assister les veuves et les orphelins, à racheter les captifs, à faire réussir les bonnes intentions, et les entreprises dirigées à la gloire de Dieu; à pacifier les différents et à entretenir la paix et l'union avec tous. Il ne négligea pas aussi les choses extérieures du culte divin, ni les avantages temporels de son église. Aussi n'admira-t-on pas moins la magnificence de sa piété que l'abondance de sa charité.

Au synode d'Aix-la-Chapelle, tenu le six février 836, il fut député avec Erchenrad, évêque de Paris, vers Pepin, roi d'Aquitaine. Ce prince était alors

réconcilié avec l'empereur Louis-le-Débonnaire, son père; notre évêque, par ses sages représentations, lui fit restituer tous les biens que lui et les siens avaient usurpés sur les églises, pendant les troubles du royaume.

Dans la même année, Badurade (1), (le P. Mabillon, le nomme Bison), second évêque de Paderborn, envoya au Mans des députés pour demander à saint Aldric quelques corps de ses saints prédécesseurs; il espérait, au moyen des miracles que Dieu opérerait sur ces restes sacrés, confirmer dans la foi chrétienne les peuples de Westphalie, nouvellement convertis, et détacher les autres de l'idolâtrie. Ils arrivèrent le vingt-sept avril; leur demande était appuyée d'une lettre de recommandation de l'empereur Louis à saint Aldric. Assisté de son corévêque David, il assembla le lendemain son clergé, et lui fit connaître la proposition des Saxons. Il y eut d'abord de grandes difficultés, mais lui-même trouva le moyen de les lever par ses prières et ses discours. Il ordonna un jeûne et une procession solennelle en l'abbaye du Pré, d'où il leva le corps de saint Liboire. Il le fit transporter le même jour, vingt-neuf du mois, dans l'église cathédrale. Le lendemain, on le transporta avec la même solennité dans l'église de Saint-Vincent; le jour suivant, saint Aldric le remit aux Saxons, avec quelques autres reliques de plusieurs saints de cette province, et il unit l'église du Mans à celle de Paderborn par une fraternité perpétuelle.

Les miracles opérés, quand ces précieux ossements furent tirés de l'abbaye du Pré, firent naître à saint

(1) Annal. Bened. t. 2. p. 585.

Aldric le désir de procéder à la translation de ceux qui restaient encore, soit dans cette église, soit dans celle de Saint-Victur, savoir : ceux de saint Julien, de saint Turibe, de saint Pavace, de saint Romain, de saint Hadoin ; et des saintes vierges Trénestine et Adrechilde ou Adnette. Il laissa quelques parties de ces gages sacrés dans l'abbaye, et transporta pompeusement le reste dans l'église cathédrale, le vingt-cinq juillet. On renouvelle tous les ans, à pareil jour, la mémoire de cette translation, qui fut accompagnée de beaucoup de miracles, par une procession générale, où l'on porte solennellement le chef de saint Julien (1).

L'an 837, l'abbé de Saint-Calais prétendit être indépendant de l'évêque du Mans (2). Dans le procès intenté à ce sujet, il ne s'agissait pas de la juridiction spirituelle et ordinaire de l'évêque ; les religieux la reconnaissaient sans doute, mais il était question de savoir si leur monastère appartenait à la cathédrale du Mans, par un assujétissement particulier, comme d'autres maisons religieuses du diocèse. Il y avait alors des monastères ainsi soumis à d'autres églises, et il y en avait aussi d'autres placés sous la protection du prince, *monasteria fisci dominici* (3). Saint Aldric porta ses plaintes jusqu'aux pieds l'empereur ; celui-ci se fit représenter les titres de fondation de l'abbaye de Saint-Calais, et condamna l'abbé et les moines. Ils s'enfuirent alors avec les trésors du monastère. L'empereur renouvela leur condamnation : saint Aldric prit possession de ses droits. Enfin les moines y revinrent

(1) Il ne faut pas oublier que cet ouvrage a été écrit vers le milieu du dernier siècle. La procession dont il s'agit n'a plus lieu de nos jours,

(2) Annal. Bened. t. 2. p. 591.

(3) Baluz. append. ad Capitularia, p. 1455.

et reconnurent saint Aldric pour leur supérieur. Mais après la mort de Louis et sous le pontificat de Robert, successeur de saint Aldric, les moines furent rétablis dans leur liberté par trois conciles; savoir: celui de Boneil, en 856, celui de Pistres, tenu six ans après, et celui de Verberie, l'an 864. Le pape Nicolas Ier, ayant pris connaissance de ce différent, leur accorda un privilége fort ample.

Nous avons parlé précédemment d'un monastère fondé en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Étienne, entre les murailles de la ville du Mans et la rivière de la Sarthe, par saint Innocent, évêque, et les parents de sainte Trénestine (1); il était presque ruiné quand saint Aldric fut ordonné évêque; il le rebâtit et en dédia l'église au Sauveur du monde, la sainte Vierge, saint Étienne, saint Gervais et saint Protais, alors les patrons de sa cathédrale. Il y mit des religieuses de l'ordre de saint Benoît, qu'il tira, avec la permission de l'empereur Louis et de Judith, son épouse, du monastère d'Intramnes (2), peut-être le prieuré d'Entrames, dans le Doyenné de Sablé, dépendant de l'abbaye d'Évron. Il voulut que les chanoines de la cathédrale y allassent célébrer l'office le jour de la dédicace, et que les religieuses leur fissent donner à dîner.

Il recevait souvent la profession des filles dévoués au service de Dieu. Il en consacra cent-vingt pendant son épiscopat, savoir: soixante-cinq religieuses dans le monastère d'Intramnes, trente-huit dans l'abbaye du Saint-Sauveur ou de Notre-Dame, nouvellement

(1) Baluz. Miscell. t. 3. p. 55 et suiv.
(2) Ibid. p. 3.

réédifié par lui et dix-sept chanoinesses, à qui il donna le voile en divers lieux.

A une lieue et demie du Mans, sur le bord de la Sarthe, il existait un lieu nommé le Breil, devenu le repaire des voleurs et des femmes débauchées (1), Aldric voulut en faire un lieu de sainteté et de prières. Il fit bâtir un monastère et pria Engelbert, abbé de Saint-Pierre ou Saint-Maur-des-Fossés, de lui envoyer quelques-uns de ses disciples pour fonder cet établissement. Il en dédia solennellement l'église en l'honneur du Sauveur et des mêmes saints, patrons du couvent rebâti par lui près des murs de la ville du Mans. Il y consacra aussi quinze autels. Le jour même de cette cérémonie, Salard, homme noble, offrit à ce monastère son bien et ses deux enfants, si Dieu les appelait à la vie monastique. Saint Aldric donna entre autres choses, au nouvel établissement, le village ou la terre d'Api, et pour marque d'investiture, il lui fit présent d'un calice d'or, avec la patène de même métal, il y joignit un magnifique livre d'évangiles. Il ordonna aussi que, chaque année, les chanoines de la cathédrale iraient à ce monastère, le jour de la dédicace, y célébrer l'office, de concert avec les religieux. Ceux-ci seraient alors tenus de leur donner à dîner. On trouve de plus amples détails à ce sujet dans le privilége accordé par lui à l'abbaye du Breil, l'an 837, et qui fut souscrit de neuf autres évêques. Ce privilége fut aussi confirmé par une charte de Louis-le-Débonnaire, d'après laquelle les religieux du Saint-Sauveur du Breil avaient le droit d'élire leur abbé, du consentement de l'évêque du Mans, suivant

(1) Baluz. Misc. p. 45.

la règle de Saint-Benoît. Il ne reste plus rien de ce couvent, situé sur l'emplacement de la paroisse de Neuville-sur-Sarthe, autrement le Breil.

Il fonda encore deux autres monastères d'hommes, l'un dans une terre appelée Conedral (1), l'autre à Talip, il plaça dans celui-ci des religieux de l'abbaye de Saint-Calais, et leur donna pour abbé l'archiprêtre Jacob. Ils furent institués sous la règle de Saint-Benoît. Aldric leur concéda des terres, avec le consentement de l'empereur Louis-d'Outremer, de son métropolitain et des évêques comprovinciaux. Selon toute apparence, Talip est le bourg nommé Teloché, à trois lieues du Mans, vers le midi, sur la petite rivière du Rhosne, qui va se jeter dans la Sarthe au Gué-Célard. Il existait dans ce bourg un prieuré dépendant de l'abbaye de la Couture. Le saint prélat trouva le monastère de Saint-Vincent du Mans presque ruiné, mais il le répara, et y mit une communauté de religieux, afin de stimuler, par leur bon exemple, la piété du peuple.

Attentif au soulagement de son troupeau, il fit faire deux fontaines, dont on avait un extrême besoin dans la ville: l'une devant l'église cathédrale, et l'autre devant l'église Saint-Pierre (2). Il embellit son église, fit voûter le chœur, bâtit des maisons pour les chanoines, soit dans leur rue, soit dans leur cloître, afin de les rapprocher de l'église, et fonda sept hôpitaux.

(1) C'est vraisemblablement Connerré.

(2) Les eaux, pour alimenter ces deux fontaines, furent amenées d'Isaac, au moyen d'un aqueduc que fit construire saint Aldric. Cet aqueduc pouvait avoir une capacité intérieure d'environ vingt pouces, les murs avaient quatorze pouces d'épaisseur. Il passait à travers la vallée de Misère, et venait aboutir dans la ville, non loin de la cathédrale, un autre canal souterrain transmettait sans doute les eaux sur la place Saint-Pierre.

Louis-le-Débonnaire renouvella en sa faveur le privilége dont les évêques du Mans avaient joui, de faire battre monnaie dans leur ville épiscopale, privilége, dit-il, qui leur avait été accordé par Charlemagne, son père, Pépin, son aïeul, Thierry et les rois ses prédécesseurs. Ces lettres patentes furent données à Aix, le 11[e] des kalendes d'avril, la vingt-troisième année du règne de Louis. La mort de cet empereur, arrivée le 20 juin 840, jeta la division entre ses fils. Lothaire, l'aîné, déclara la guerre à ses deux frères, Charles, roi de France, et Louis, roi de Bavière. Aldric prit le parti de Charles, parce qu'il le croyait juste. La faction de Lothaire le chassa de son siége et voulut flétrir sa réputation par des calomnies. Il se réfugia vers le pape Grégoire IV. Le pontife le reçut sous sa protection, écrivit en sa faveur aux évêques de France et d'Allemagne, et leur ôta la connaissance de cette affaire pour se la réserver. La défaite de Lothaire à Fontenay, le 25 juin de l'an 841, fit cesser cette collision, et les ennemis de notre prélat étant morts, il revint à son évêché, et continua les bâtiments commencés avant son exil. Les guerres civiles n'étant pas encore entièrement assoupies, et Lothaire faisant de grands ravages dans le Maine, où il était entré, Aldric transféra le corps de saint Hilaire, disciple et filleul de saint Hilaire de Poitiers, du village d'Oizé dans une église de son nom, élevée au pied des murs de la ville du Mans.

L'an 843, le roi Charles-le-Chauve déclara la guerre aux Bretons. Ceux-ci défirent son armée à Ballon, entre les rivières d'Oult et de Vilaines, en Breta-

gne (1). Après cet échec, Charles se retira au Mans. Aldric saisit cette occasion pour assembler plusieurs évêques au bourg de Coulaines, près de la ville, afin de remédier à quelques abus introduits dans la discipline ecclésiastique.

Selon toute apparence, les misères du temps ne lui permirent pas de faire des dépenses suffisantes pour achever plusieurs entreprises déjà commencées. Le monastère du Saint-Sauveur du Breil fut dans ce cas; car il se trouve des lettres de Charles-le-Chauve, datées de l'an 845, où ce prince déclare qu'il retire par échange la terre du Breil (2), dépendante de l'église de Saint-Gervais, et qu'il la donne au monastère de Saint-Pierre ou de Saint-Maur-des-Fossés. Engelbert, abbé de ce monastère, était en conséquence chargé d'accomplir le projet de Louis-le-Débonnaire, qui avait fait rendre cette terre du Breil à la cathédrale du Mans, pour être employée à l'établissement d'une communauté de religieux. Charles exigeait aussi que cette abbaye du Breil fût sous sa dépendance et sous sa protection particulière. On ne sait point quelle fut la suite et l'effet de cette concession; saint Aldric s'y opposa peut-être, par des remontrances ou par d'autres voies légitimes. Il ne reste plus aujourd'hui du monastère que l'église de Neuville, soumise à la cathédrale du Mans, d'où l'on pourrait conclure que cette abbaye y demeura assujétie, comme elle l'était auparavant.

(1) Lobineau, hist. de Bretagne, t. 2. p. 52.
(2) Baluz. t. 3. p. 145.

Saint Aldric assista au concile de Paris, l'an 846, et à celui de Tours, l'an 849. En 853, il éprouva une fâcheuse attaque de paralysie, qui le retint au lit le reste de ses jours. Le mauvais état de sa santé ne l'empêcha pas d'écrire au concile de Soissons pour excuser son absence, et pour demander aux évêques le secours de leurs prières. Tous ces prélats, d'une commune voix, lui accordèrent sa demande, et lui députèrent, au nom du concile, son métropolitain, Amauri, archevêque de Tours, pour l'informer de leur décision. Il avait fondé beaucoup de prières publiques pour lui dans son diocèse, principalement aux jours de sa naissance, le 21 juin, et le jour de son ordination sacerdotale, le 22 décembre ; on les célébrait comme des jours de fête. On en usa de même par la suite, le jour anniversaire de sa mort, arrivée le 7 janvier 856. Plusieurs années avant son décès, il avait fait un testament, où il indiqua l'usage et la distribution qu'on devait faire de ses biens (1). La cathédrale (2), les monastères du Saint-Sauveur, de Saint-Calais, de Saint-Vincent, de Saint-Almir, de Savonnières et d'Entrames y furent expressément nommés, comme devant avoir part à ses aumônes. Mais il déclara en général que les autres monastères de son diocèse, et même les maisons religieuses de la Touraine, de

(1) Baluz. t. 3. p. 59. — 88.

(2) Il fit reconstruire cette église presqu'en entier avec des portiques et un parvis. Il en consacra solennellement le chœur, où il avait fait placer un autel du plus beau travail. Il fit élever des bas côtés, et l'on y pratiqua cinq autels, deux à droite et trois à gauche. Enfin Aldric avait pris le soin de faire couler douze cloches destinées à appeler les fidèles au service divin. La fausse interprétation du mot *signa* (cloches) a fait dire à Le Corvaisier et à tous les autres auteurs, ses copistes, qu'*Aldric avait mis des orgues dans son église*. Les Normands détruisirent ces importans travaux au moment où ils venaient à peine d'être terminés.

l'Anjou, et du territoire d'Yesmes (Basse-Normandie) devaient également se ressentir de ses largesses. Il fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent, auprès des deux Francon. Aldric avait gouverné le diocèse 24 ans et seize jours.

Sa piété était jointe à une science profonde, dont il donna des preuves en recueillant, en un volume, les décrets des saints Pères, les canons des conciles synodaux et nationaux, relatifs à l'état et à la discipline ecclésiastiques. Il y joignit une préface fort utile pour l'intelligence de ces matières.

Théodulphe, évêque d'Orléans, contemporain de saint Aldric, décrit en vers un miracle arrivé sous son épiscopat. Au mois de février, les eaux de la Sarthe tarirent et séchèrent tout-à-coup dans l'endroit le plus profond, et donnèrent passage aux chrétiens de la ville, qui n'avaient pu trouver de bateau pour transporter le corps d'un habitant dans le cimetière, situé de l'autre côté du rivage; les eaux ne reprirent leur cours ordinaire qu'au moment où le peuple fut repassé dans la ville, après avoir achevé les obsèques. La même chose, dit-il, était déjà arrivée deux fois auparavant. Il en dit autant de la rivière d'Huisne. D'après Robert du Mont, dans son Appendice sur Sigebert, la même rivière de Sarthe sécha encore à la même époque et de la même manière, l'an 1168. Cela eut lieu près de Fresnay, pendant une heure et demie, dans un endroit où, un moment auparavant, les chevaux ne pouvaient passer. La Tamise offrit à Londres le même phénomène sous le règne de Henri Ier, roi d'Angleterre. Ménage, dans son Histoire de Sablé,

rapporte cette remarque de du Mont, et il ajoute que les philosophes attribuent la cause de ces dessèchements aux écoulements des eaux par l'ouverture des portes des écluses. Plusieurs années avant ce temps, disent certains auteurs, un seigneur de Lombardie, nommé Gui Valla, lieutenant-général des armées du roi Lothaire, lors de sa révolte contre Louis-le-Débonnaire, son père, se retira, après la paix faite, sur les frontières de la Bretagne et du Maine, où il bâtit un château, auquel il donna son nom (1). Il eut un fils appelé Gui, comte du Maine, qui épousa Adèle, fille de Millon, comte d'Anjou. Trois enfants mâles issurent de ce mariage : Gausbert, comte du Maine, Vivien et Guion, dont sont descendus les seigneurs de Laval (2). Gausbert avait pris Garnier, frère de Lambert, comte de Nantes, et l'avait mené au roi Charles. Celui-ci le fit mettre en prison, en attendant son procès. Lambert, pour se venger, engagea Nominoé (3), roi des Bretons, à aller avec lui assiéger le Mans. Ils contraignirent les habitants de se rendre, afin d'éviter le sac de leur ville. Nominoé et Lambert envoyèrent les principaux habitants en Bretagne, et désarmèrent le reste, vers l'an 850.

(1) Sans doute sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville de Laval.

(2) Lobineau, hist. de Bretagne.

(3) Neomène, Néménoé ou Nominoé, duc de Bretagne.

ROBERT, 29e ÉV.

856. — 885.

La province du Maine fut dans un triste état pendant l'épiscopat de Robert. Les Bretons, sous la conduite de Nominoé, leur prince, y firent plusieurs excursions et causèrent beaucoup de ravages. Pour les arrêter, le roi Charles-le-Chauve ayant réuni une armée, leur livra combat auprès du bourg de Cossé. Les Bretons le repoussèrent avec avantage. Il fut vaincu et le champ de bataille demeura à ses ennemis. Vivien, un des petits-fils de Gui Valla, y perdit la vie et fut enterré dans ce lieu même. Depuis lors, ce bourg a toujours retenu le nom de Cossé-le-Vivien. Charles fut contraint de faire la paix et d'accorder à Nominoé le titre de roi. Il n'en jouit pas long-temps; s'étant mis en route pour aller assiéger Chartres, il tomba malade dès l'entrée de la Beauce, et fut contraint de reprendre le chemin de la Bretagne. Arrivé à Sablé, le mal empira, et il y termina ses jours.

L'an 863, le roi Charles vint au Mans. De là il se rendit au monastère d'Entrames, près Laval. Salomon, prince des Bretons, vint l'y trouver, fit la paix avec lui, et lui paya le tribut pour la Bretagne. Charles donna à Salomon le pays situé entre les rivières de Mayenne et de la Sarthe, et après cet accommodement revint au Mans pour y passer les fêtes de Pâques.

Ce roi avait appelé d'Allemagne à son secours Robert-le-Fort, si renommé par sa valeur. Ce prince

saxon, accompagné de beaucoup de troupes étrangères pour le service de Charles, reçut de lui le duché ou gouvernement du pays d'entre la Seine et la Loire, pour s'opposer aux Normands, qui, malgré la paix jurée, revinrent en France, ravagèrent les terres situées entre les deux rivières, et s'étant joints à quelques Bretons, assiégèrent la ville du Mans. Comme elle manquait de troupes pour sa défense, elle fut prise d'assaut et abandonnée au pillage, par Sideric, cousin de Bier, dit Côte-de-Fer, capitaine de ces brigands. Ils firent tout passer au fil de l'épée, massacrèrent les prêtres, violèrent les religieuses, et brûlèrent le monastère de Sainte-Scholastique, bâti hors des murs de la ville. Par bonheur, le corps de cette sainte avait été caché par la sage prévoyance de quelques habitants; il échappa ainsi à la fureur de ces barbares. De là ils se jetèrent sur la plaine vers l'occident, brûlèrent les églises et les monastères, et entr'autres ceux de Saint-Jean-sur-Mayenne, de Saint-Martin (*in Diablentico*), et plusieurs autres. Ils ruinèrent aussi l'abbaye d'Évron, et ses biens, dit-on, passèrent dans les mains de Gelon, capitaine des Normands. Il les laissa à Thibault, dit le Vieil ou le Tricheur, son fils, et celui-ci en prit possession, après la mort de son père, comme de son propre héritage.

Robert-le-Fort entreprit d'arrêter leur insolence, et il les tailla en pièces à Brissarte, bourg d'Anjou, sur la Sarthe. Quelques-uns s'étant fortifiés dans une église, y furent assiégés; se voyant alors hors de toute espérance, ils firent une sortie où le comte Robert fut tué; Regenoul, duc d'Aquitaine, dont il était assisté, mourut trois jours après des suites de ses blessures,

l'an 867, selon quelques-uns, et 869, selon d'autres. L'évêque Robert gouverna sagement son diocèse pendant ces troubles, et remplit tous les devoirs d'un pasteur vigilant et d'un sujet fidèle à son prince. Mais ces belles qualités ne le mirent pas à l'abri de tout reproche; on l'accuse d'avoir été ambitieux, entreprenant et efféminé. Erard, archevêque de Tours, le reprit publiquement de son luxe dans une assemblée d'ecclésiastiques. Il le blâma aussi de donner le pain des pauvres à ses parasites, et de dissiper le revenu de l'évêché en dépenses superflues. Robert ne prit pas en bonne part ces remontrances de son métropolitain; il lui ferma les portes de sa maison et de son église, un jour que celui-ci vint pour le visiter. Erard s'en plaignit au pape et au roi de France, mais il n'en reçut aucune satisfaction; le premier mourut avant d'avoir pu répondre, et le second était occupé d'affaires beaucoup plus importantes pour lui que celle-là.

Il fit rendre à l'abbaye de Saint-Vincent, par l'autorité de Charles-le-Chauve, les églises de Sarcé et de Coulongé, usurpées sur elle pendant les guerres. Il assista au concile tenu à Savonières, près de Toul, l'an 859, en présence du roi Charles et de Lothaire, son neveu, et y signa, comme les autres, l'ajournement personnel donné contre Ganelon, archevêque de Sens. Ce prélat, par une lâche perfidie, avait abandonné le parti de son roi pour se jeter entre les bras de Louis, son frère et son ennemi. Il souscrivit au concile de Soissons, l'an 866. Quelque temps après, l'an 873, Charles-le-Chauve assiégeait la ville d'Angers, occupée par les Normands; plusieurs évêques l'assistaient en cette occasion. Robert, retenu alors au

lit, dangereusement malade, leur écrivit pour leur demander l'absolution de ses fautes. Ils la lui envoyèrent. Cette maladie ne fut pas mortelle, il se releva et vécut encore douze ans, ou environ. Ainsi il mourut l'an 885, après avoir occupé le siége épiscopal pendant 29 ans (1).

L'an 874, Richilde, seconde femme de Charles-le-Chauve, vint au Mans pour demander une partie des reliques de sainte Scholastique ; sa demande lui fut octroyée, et elle les transporta dans son nouveau monastère de Juvigni, sur les frontières du Luxembourg et de la Lorraine.

LAMBERT, 30e ÉV.

885. — 892.

Il fut suffragant de Robert, pendant sa longue maladie ; à sa mort, le siége vaqua. Lambert exerça encore pendant quelque temps les fonctions épiscopales en la même qualité, et ensuite comme évêque l'espace de sept ans. Il mourut le vingt-trois décembre 892.

GONTHIER ou GONHIER, 31e ÉV.

892. — 908.

Cet évêque fut cruellement persécuté par Rotgarius, comte du Mans. Celui-ci ayant été chassé par le comte Robert, frère du roi Eudes, Gauzlin fut dési-

(1) Robert avait fait réparer dans la cathédrale les ravages causés par les Normands, et l'avait consacrée de nouveau, sur l'avis du pape.

gné pour le remplacer. Mais Rotgarius rentra dans la ville, et paraît en être demeuré le maître. Cela obligea Gonthier, opprimé par ce seigneur, à publier une plainte contre ses violences et ses impiétés. Cette plainte ressemble assez à celle que publia l'illustre Synèse, évêque de Ptolémaïde, l'an 410, (1) contre Andronique, gouverneur de la Pentapole. Cette histoire n'aurait-elle point donné lieu au chroniqueur d'attribuer au temps de l'évêque Gauzlin plusieurs faits appartenant à l'évêque Gonthier. Nous n'avons pas de preuves qu'il ait été persécuté jusqu'à sa mort, arrivée l'an 908, après seize ans d'épiscopat. Il y était parvenu par les suffrages du clergé et du peuple.

HUBERT, 32e ÉV.

908. — 939 ou 940.

La vie de ce prélat n'offre rien de mémorable. Il donna par testament quelques arpents de vigne à sa cathédrale, dans l'intention de faire prier Dieu pour son âme. Il gouverna ce diocèse trente-un ans et six mois.

Sous son épiscopat, l'an 922, Aubert de Mayenne fonda le prieuré de Notre-Dame, paroisse de Saint-Mars ou Saint-Médard-sur-la-Futaie, le prieuré de Saint-Jacques d'Ernée, et l'hermitage de Saint-Barthélemi-de-la-Bitte, dans la forêt de Mayenne. Il en fit don aux moines de saint Jouin-sur-Marne, avec la présentation des cures de Saint-Mars et de Landivy.

(2) Tillemont, hist. Ecclés. t. 12. p. 533.

Pendant son épiscopat, le roi Charles-le-Simple, ne pouvant arrêter les courses des Normands, fut contraint, pour assurer la paix, de donner sa fille Giselle en mariage à Rollo, leur capitaine, et de lui céder toute la Normandie et les comtés de Bayeux et du Maine. Les Normands possédèrent ainsi cette province durant cinquante ou soixante ans, jusqu'au moment où un nommé Hugues s'en déclara comte et propriétaire, sans avoir aucun titre pour appuyer cette possession.

MAINARD ou MÉNOLDE, 33e ÉV.

940. — 960.

Il devint évêque par la voie ordinaire des suffrages du clergé et du peuple; on prit plus en considération sa naissance et sa piété que son esprit et sa science. Il avait été marié et avait eu plusieurs enfants. La plupart des auteurs le font naitre dans le Maine, où il possédait une grande partie de son patrimoine.

Il fit don à l'église cathédrale de deux moulins, élevés sur la Sarthe, et laissa au doyen et aux chanoines la propriété et la seigneurie de Courgenal, et toutes ses possessions dans les paroisses de Tassé, Sept-Forges, La Dorée et autres. Il ordonna en outre des distributions annuelles à faire à tous les chanoines et chapelains chargés d'assister à son anniversaire, qu'on doit célébrer le six juin. Il fit faire une table d'argent devant le grand autel, et un reliquaire de pareil métal, pour renfermer le chef de saint Julien (1). Il mourut

(1) Mainard fit une nouvelle dédicace de la cathédrale.

le huit juin, après avoir tenu le siége pendant vingt ans et demi, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Saint-Vincent. On trouve sa signature dans un acte de donation, faite par Regenfredus, évêque de Chartres, à l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, vers l'an 944.

SIGENFROY ou SIGEFROY, 34e ÉV.

960. — 995.

La noblesse de ce prélat était son plus grand titre à la dignité d'évêque. Il était frère d'Yves Ier, comte de Bellême et d'Alençon, mais il obscurcit l'éclat de sa naissance par la turpitude de sa vie. Il entra dans l'épiscopat par une voie simoniaque, en se démettant d'une partie de ses biens entre les mains de Foulque, comte d'Anjou, afin de pouvoir, par son crédit, lui faire obtenir du roi de France, l'évêché du Mans.

Une fois parvenu au terme de son ambition, son humeur hautaine le brouilla avec Hugues Ier, comte du Maine, le seigneur le plus doux et le plus paisible de son temps. Il tâcha même d'engager dans sa querelle Burchard de Vendôme, dans la maison duquel il avait été obligé de se réfugier; son intrigue ayant eu peu de succès, il aima mieux faire sa paix avec Hugues, à des conditions honteuses, que de vivre dans une division extrêmement préjudiciable à ses intérêts. Après cette réconciliation, il revint au Mans, où il s'abandonna à une honteuse passion pour une femme nommée Hildeburge, à laquelle il se maria.

Le Corvaisier (1) traduit ainsi ces mots du manuscrit· *Accepit mulierem nomine Hildeburgam*. Bondonnet avoue que Sigefroy se livra à d'infâmes amours ; mais il condamne cette traduction (2), ne connaissant pas d'exemple où un évêque se soit marié.

L'église, il est vrai, le défendait, mais la corruption de ces siècles malheureux fit souvent violer cette loi ecclésiastique. Dans l'onzième siècle, Mauger, archevêque de Rouen, oncle parternel de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, les évêques de Vannes, de Quimper, de Rennes, de Nantes et plusieurs autres s'étaient mariés, pendant leur épiscopat, publiquement et avec cérémonie (3). Les femmes de ces prélats prenaient les qualités de leurs maris. Celle de Sigefroy est appelée dans le manuscrit *episcopissa* (4). Ainsi le procès intenté par Bondonnet à Corvaisier ne paraît nullement fondé.

Toutefois, Sigefroy eut plusieurs enfants de cette Hildeburge. Ces enfants moururent tous, à l'exception d'Albéric, qu'il enrichit des dépouilles de la cathédrale et de l'abbaye de Saint-Vincent ; il lui donna le bourg de la Chapelle-de-Saint-Aubin, qu'il ôta aux chanoines, et les villages de Sarcé et de Coulongé, qu'il enleva aux moines, sous prétexte d'un contrat de vente simulé, pour la somme de dix-huit livres de deniers. Selon toute apparence il en avait pris davantage à cette abbaye, car d'après le manuscrit, depuis les courses des Normands, il y avait toujours eu

(1) Le Corvaisier p. 233.
(2) Bondonnet p. 399.
(3) Lobineau, hist. de Bretagne ; t. 1er. p. 9. t. 2e. p. 102.
(4) Hist. d'Alençon et du Perche p. 32.

douze chanoines séculiers ; mais alors Sigefroy s'étant emparé de leurs biens, pour les donner à son fils, et les ayant chassés, il y laissa un seul prêtre, chargé de célébrer une messe par jour, pour tout office. Sigefroy, à la sollicitation d'Odon, trésorier de son église cathédrale, et du consentement des chanoines, donna aux moines de Saint-Julien de Tours une terre nommée *Vallis-Bona in vicariâ vedacensi*, *sita super rivulum Dimidiam*, qui appartenait à cette église. Il fut engagé à faire cette donation par Hugues, comte du Maine, et par ses fils Hugues et Foulque, qui tous ont signé l'acte, fait au Mans au mois de février 971.

Le même comte Hugues donna à l'abbaye de la Couture le village de Saint-Remy-du-Plain, et la terre entière de Moulins-en-Sonnois, avec droit d'usage dans la forêt de Perseigne. Il consentit à l'indemnité du prieuré d'Auvers-le-Hamon, fondé par Guy d'Avoise et donné à la même abbaye. Ascelin, abbé, accepta cette donation, et elle fut ratifiée par Jean et Amon d'Avoise, enfants du fondateur, en présence de l'évêque Sigefroy, d'Avesgaut, abbé de Saint-Calais, de Rodolphe de Vaiges, Robert d'Entrames, Guillaume d'Antenaize, Henri de Pezé, Robert de Fercé, Herbert d'Aveines, Geofroy de saint Osmane, Lisandre d'Aulnières, Foulque de Chevillé, et de plusieurs autres seigneurs distingués de la province. Telle était autrefois la coutume (1) de faire consentir aux donations faites à l'église, les héritiers des donateurs, jusqu'aux enfants à la mamelle, pour lesquels

(1) Ménage, hist de Sablé, p. 16.

répondaient les pères et les mères, les nourrices, les tuteurs, ou quelques hauts personnages.

La compassion dont Hugues était touché en faveur des pauvres laboureurs et vignerons de la campagne le porta à faire bâtir, sur le penchant d'une colline, entre les clos de Roxan et de Douce-Amie, un hôpital où ils seraient traités, en cas de maladie, et il le dota de plusieurs terres et maisons dépendant de son domaine. Cet hôpital fut démoli durant les guerres de Guillaume-le-Conquérant, on en transporta les matériaux dans un lieu voisin, et on en bâtit une chapelle en l'honneur de saint Blaise. Elle fut plus tard érigée en prieuré, dépendant de l'abbaye de la Pelice. Hugues fonda encore une chapelle aux portes de son palais (1) : c'était l'église collégiale, connue sous le nom de Saint-Pierre-de-la-Cour (2), et il la dota des seigneuries des bourgs de Marigné et de Sainte-Sabine. Il y fit déposer, dans une riche châsse, le corps de sainte Scholastique ; le monastère où ce corps avait été gardé ayant été ruiné par les Normands.

Robert, vicomte de Blois, devenu possesseur des terres usurpées par ses aïeux sur le monastère d'Évron, se sentant poussé d'un saint zèle, fit rebâtir l'église qui avait été détruite, la mit dans l'état où nous la voyons aujourd'hui, et lui rendit une partie des terres dont on l'avait dépouillée. Vers l'an 988, il obtint même du

(1) Le palais des comtes du Maine n'était pas situé dans la Grande rue comme on le croit généralement, mais occupait tout l'emplacement de la Mairie.

(2) Cette église dont la nef reposait d'un côté sur les anciens murs romains, fut abandonnée, à l'époque de la révolution de 93. Elle était sur le point de tomber en ruines. L'administration municipale vient de la faire réparer, pour y établir l'école mutuelle et une salle d'asile en faveur des enfants pauvres.

pape Jean XV qu'elle portât le titre d'abbaye, y plaça des moines du couvent de Saint-Pierre de Chartres, et leur donna pour premier abbé un saint homme, nommé Robert. Plusieurs seigneurs de la maison de Laval en augmentèrent le revenu, par la donation de quelques terres et seigneuries, entre autres de celle de Sainte-Marie d'Erne.

L'an 994, Hugues, comte du Maine, accorda à Thedbert, abbé de ce monastère, et à ses moines (1), l'exemption des droits de coutume que ses officiers levaient dans le bourg, bâti à la porte de leur couvent, et la permission d'y établir un marché le jeudi de chaque semaine, avec une foire le huit septembre, jour de la fête de la sainte Vierge. Hugues accorda cette grâce à la prière de Sigefroy, prélat de notre cité, dit-il, et avec le consentement du vicomte Raoul.

Cet indigne évêque vieillit dans l'ordure de ses vices. On l'avait saigné pour une plaie occasionnée par un accident. La nuit suivante il ne laissa pas de s'abandonner à ses débauches ordinaires jusqu'à l'excès, avec sa concubine. Mais cette incontinence lui coûta cher; sa plaie s'envenima, et on la jugea incurable. Alors frappé de l'énormité de ses crimes, il quitta son évêché, et se jeta dans le cloître de la Couture, où il se fit donner l'habit de moine, sous lequel il mourut bientôt après, l'an 995. Il fut enterré dans l'église de cette abbaye.

Du temps de Sigefroy, Guillaume de Sillé assassina le baron de Saint-Loup, seigneur de Milesse et de Tucé. On lui ordonna pour pénitence de faire bâtir,

(1) Ménage, Hist. de Sablé, p. 330.

au même lieu où le meurtre avait été commis, une chapelle, afin d'y faire prier Dieu pour le repos de l'âme du défunt. Elle était dans le bois de Milesse. Ce fut aussi vers le même temps que Juhel de Mayenne, premier du nom, fit bâtir son château dans cette ville.

Armes. — Échiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'Hermines. — Ce sont les armes de la maison de Bellême. (Le Corvaisier, p. 325.)

AVESGAUD, 35e ÉV.

995. — 1035.

Yves, comte de Bellême et Godechilde sa femme étaient père et mère d'Avesgaud; ainsi il était neveu de Sigefroy, dont il fut le successeur. Mais il eut des inclinations entièrement opposées; ce fut l'homme le plus honnête et le plus vertueux de sa maison, où la cruauté et la perfidie semblaient être héréditaires. L'intégrité de ses mœurs, sa libéralité pour les églises, et sa charité envers les pauvres, lui acquirent l'estime et l'affection de ses diocésains. On le blâma cependant de s'être un peu trop abandonné aux mouvements de sa colère, et d'avoir trop aimé la chasse, pour un homme de son caractère. Ce divertissement lui causa même quelques disgrâces. Un jour qu'il courait le cerf dans une des forêts de son frère, il tomba de cheval, se cassa les bras, et s'écrasa le nez. Il conserva, tout le reste de sa vie, une difformité considérable des suites de cet accident. Avesgaud vécut dans un trouble continuel. Herbert, fils de Hugues, premier comte du Maine, en héritant de la dignité de son père n'avait pas hérité de ses vertus. Ce prince, à qui l'on donna le sur-

nom d'Éveille-Chien, parce qu'il réveillait souvent les Angevins et leurs chiens, par ses expéditions guerrières, voulut empiéter sur les droits ecclésiastiques. Avesgaud ne se sentit pas d'humeur à supporter ses prétentions, et sa résistance causa entre eux une division perpétuelle. L'évêque ne se trouvant pas en état de tenir contre un tel ennemi, se retira dans le château de Deuilly, où il fut aussitôt assiégé; ne se croyant pas en sûreté dans cette place, il se réfugia chez son frère aîné, à Bellême, d'où il lança ses anathêmes contre Herbert, qui ne s'en mit pas en peine. Guillaume II, comte d'Alençon et du Perche, prit les armes pour soutenir le parti d'Avesgaud, son frère, et envoya des troupes pour ravager le Maine, sous le commandement de Foulque et de Robert, ses fils. Le duc de Normandie vint au secours du comte du Maine. Les armées s'étant rencontrées près de Ballon, les gens du comté du Perche furent entièrement défaits. Foulque, son fils aîné, fut tué dans la bataille. Robert, son puîné, fut percé de coups et fait prisonnier. Le père, ayant appris ces tristes nouvelles, mourut de chagrin et de regret.

Quelque temps après, il y eut une réconciliation entre le comte et l'évêque, celui-ci leva ses censures et revint au Mans. Il répara les maisons épiscopales, fit rebâtir en pierre l'hôpital, construit seulement en terrasse et en charpente, et releva la chapelle des Ardents à laquelle il joignit un hôpital, pour recevoir les malades, attaqués du feu sacré et de la manie. Il en donna l'administration à plusieurs prêtres hospitaliers de saint Antoine, établis par le baron de Saint-Loup près du bois de Milesse, où il avait fondé une chapelle et

une aumônerie, sous le nom de Saint-Christophe. Pour les distinguer des autres prêtres séculiers, il leur fit porter, sur le côté gauche de leur robe, la figure d'un pied de biche. Depuis ils en furent dispensés par le chapitre.

Pour réparer le tort que Sigefroy avait fait à l'abbaye de Saint-Vincent, Avesgaud commença par l'église (1). Il en fit bâtir une nouvelle, qu'il dédia l'an 1000, et lui donna une terre nommée le Breil, avec un bois en dépendant. Édifié de la piété avec laquelle les moines de la Couture psalmodiaient et faisaient l'office divin, il les engagea à aller tous les ans en procession à l'église cathédrale, le jour de la fête de saint Gervais et de saint Protais, et à faire, pour chaque chanoine décédé, un service semblable à celui qu'ils avaient coutume de faire pour leurs morts. Il leur céda à cette condition son droit particulier d'autel sur plusieurs églises. Or, ce droit d'autel, *Relevatio* ou *Redemptio*, quelquefois *Recompensatio altaris*, était un certain revenu, appartenant à l'évêque, dans les églises paroissiales de son diocèse, quand les cures venaient à vaquer, et il était dû par les nouveaux titulaires, pour racheter les autels tombés et dévolus à la mort de leurs prédécesseurs entre les mains de l'ordinaire. Ce droit de rachat n'est plus en usage depuis le concile de Clermont en Auvergne (2), où il fut condamné comme plein d'abus et de simonie. Les pieuses occupations d'Avesgaud furent bientôt interrompues par le renouvellement des vieilles querelles. Herbert rompit la trêve et recommença la guerre, en ravageant les terres de

(1) Annal. Bened. t. 4. p. 139.
(2) L'an 1095.

l'évêque, pillant ses maisons, vidant ses granges, ses greniers et ses caves, emprisonnant ses domestiques, et les rançonnant. Il le poursuivit lui-même et le contraignit de se retirer dans son château de la Ferté-Bernard, où il se fortifia. Il y fut aussitôt assiégé par le comte, avec une armée de Manseaux et de Bretons, que le duc Alain avait amenés à leur secours. Se voyant ainsi pressé, il fut obligé de se rendre vie et bagues sauves, et de se retirer vers Fulbert, évêque de Chartres. Si l'on s'en rapporte à la huitième lettre de ce prélat (1), Avesgaud trouvait mauvais qu'on l'accusât d'aimer la vie monastique et d'avoir de l'inclination pour elle. Fulbert en marque sa surprise, car, lui répondait-il, l'amour de la religion, loin de vous rendre indigne de l'évêché où vous voulez rentrer, vous en ouvrirait les portes s'il n'existait point d'autre obstacle. Fulbert vint au Mans pour rétablir l'intelligence entre l'évêque et le comte; mais cette réconciliation ne dura pas long-temps. Avesgaud se trouvant toujours le plus faible fut réduit à faire sa résidence ordinaire à la Ferté, sans oser approcher du Mans. Ennuyé d'une telle contrainte, il alla faire le voyage de Jérusalem, voulant, disait-il, demander à Dieu vengeance des injures et des outrages dont il était la victime. A son retour il tomba malade à Verdun, et y mourut le vingt-sept octobre 1035, après quarante-un ans d'épiscopat. Il y fut enterré avec pompe par l'évêque Raimbert, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, qu'il enrichit de ses dons (2).

(1) Ann. Bened. t. 4. p. 110.
(2) Annal. Bened. t. 4. p. 441.

Sous l'épiscopat d'Avesgaud et par ordre de ce prélat, Létalde, moine de la Couture, écrivit la vie de saint Julien et l'office de sa fête.

Sous le même épiscopat, Geofroy de Sablé acheta Solêmes de Raoul de Beaumont, vicomte du Maine, son frère de père, et y fonda, vers l'an 1010, le prieuré du même nom; il y établit un couvent de Bénédictins, sous la disposition de l'abbé de la Couture, et Avesgaud confirma cet établissement(1). Le couvent de Solêmes est remarquable par des statues appelées vulgairement les saints de Solêmes; on les attribue au ciseau de Germain Pilon, originaire de Loué, dans le Maine. Ce fut Jean Bougler, né au Mans, dernier prieur régulier de Solêmes, mort en 1553, qui en décora l'église; la chapelle où se trouvent ces statues fut terminée la même année. De l'autre côté, en face, on admire aussi le sépulcre de Notre Seigneur, qui remonte à 1496, sous le règne de Charles VIII.

Geofroy fit encore rebâtir les deux églises paroissiales de Sablé, et les fit dédier par notre évêque, la première sous le nom de Notre-Dame, et la seconde sous celui de saint Martin (2). Celle-ci était précédemment consacrée sous le nom de saint Macut, ou saint Malo. Un vicomte du Mans en fit construire une autre, en l'honneur du même saint, et y plaça quatre chanoines. Vers l'an 1015, le monastère de Tuffé, où étaient autrefois des religieuses, et qui avait été ruiné dans les guerres précédentes, fut rétabli par Hugues de Montdoubleau, il y établit des moines, et leur donna pour abbé Herment, moine de la Couture du

(1) Hist. de Sablé, p. 25 et suiv.
(2) Ménage, hist. de Sablé, p. 129.

Mans. Ce rétablissement eut lieu avec le consentement de Hugues, comte du Maine, et de l'évêque Avesgaud.

Poussé par les conseils du même prélat, Guillaume, son frère, comte d'Alençon et du Perche, bâtit et fonda, vers l'an 1026, près de son château de Domfront-en-Passais, l'abbaye de Notre-Dame-de-Lonlay, où il mit des religieux de saint Benoît (1).

Un chevalier, nommé Suavis, donna aux moines de Micy, près d'Orléans, le prieuré de Saint-Jean-de-la-Motte, dans le Maine, fondé par son père et sa mère, et demanda à l'évêque Avesgaud, pour ce prieuré, l'exemption des coutumes synodales (2). L'évêque, de l'avis de son clergé, la lui accorda, et Herbert, comte du Maine, y donna son approbation. Après la mort de Guillaume, comte de Bellême, fondateur de Lonlay, Robert, son fils et son successeur, continua la guerre entreprise par son père contre Herbert, comte du Maine (3). Il assiégea le château de Ballon et s'en rendit maître, mais ce ne fut pas pour longtemps, cette place fut aussitôt reprise par Herbert, secondé des troupes du duc de Normandie. Robert tomba entre les mains de ses ennemis, et fut enfermé dans le château de Ballon, où il resta deux ans. La noblesse d'Alençon et du Perche assembla alors, pour le délivrer, une armée composée de ses vassaux, sous la conduite de Guillaume Giroir ou Geroïen, l'un des plus braves chevaliers de son siècle. Les troupes du comte du Maine furent battues; Gautier de Sar-

(1) Hist. d'Alençon et du Perche, p. 42.
(2) Analect. t. 3. p. 302.
(3) Guil. Gemet. c. 7. liv. 5.

deine, un des seigneurs les plus distingués de la province fut fait prisonnier et deux de ses fils furent pendus ou étranglés par les soldats. Trois autres fils de Gautier, demeurés à la garde de Ballon, ayant appris la cruauté dont on avait usé envers leur père et leurs frères, coururent à la prison ou Robert de Bellême était retenu, et lui écrasèrent la tête à coups de haches.

GERVAIS, 36e ÉV.

1036. — 1055.

L'évêché du Mans ne sortit point de famille en passant à ce prélat; il était fils de Hamon ou Aimon, seigneur de Château-du-Loir, et de Hildeburge, fille d'Yves de Bellême, ainsi Sigefroy était son grand oncle, et Avesgaud son oncle maternel. Il nâquit dans la maison de son père, bâtie sur un côteau un peu élevé au-dessus du rivage du Loir; elle portait le nom de de *Curia Aimonis*, et on l'appelle encore aujourd'hui Cohaimon pour Cour-Aimon. Elle fut convertie en prieuré dépendant de l'abbaye du Ronseray d'Angers.

Le P. Mabillon fixe la consécration épiscopale de Gervais au dix-sept décembre 1036 (1), si elle eut lieu le dimanche. Son épiscopat ne fut pas plus paisible que celui de son prédécesseur; Herbert Eveille-Chien avait laissé en mourant son fils Hugues, en bas âge, sous la tutelle de Herbert Baccon, son oncle; celui-ci craignant de voir Gervais, nommé évêque, s'opposer au dessein qu'il avait formé de s'emparer

(1) Ann. Bened. t. 4, p. 441. l. 58. 12. 23.

des biens de son pupile, dont ce prélat était le parrain, l'empêcha pendant deux ans de faire son entrée au Mans et de prendre possession de son évêché. Il y eut à la suite de cela un accommodement entre eux, et Gervais fut instalé dans son église.

Cette paix ne fut pas de longue durée. Gervais se trouvant trop faible pour résister aux violences de son ennemi, et n'espérant aucun secours de Henri Ier, roi de France, implora le secours de Geofroy Martel, comte d'Anjou. Mais Herbert Baccon rendit cette ressource inutile, en prévenant défavorablement Gervais dans l'esprit du comte. Alors notre évêque s'efforça de gagner les Manseaux, leur fit chasser Baccon comme un usurpateur, et leur fit reconnaître Hugues pour leur prince naturel. Dans l'intention de fortifier le parti de ce dernier par une puissante alliance, il lui fit épouser Berthe, sœur de Thibaut, comte de Blois, veuve d'Alain, comte de Bretagne. Le comte d'Anjou avait toujours conservé des prétentions sur les états de Hugues, se voyant ainsi prévenu par la prudence de Gervais, il s'attaqua directement à lui, et assiégea la ville de Château-du-Loir, dont il était seigneur. Comme cette place était forte et bien munie, le siége avançait peu. Martel, ennuyé de son peu de succès, feignit de vouloir se réconcilier avec Gervais, et l'envoya prier de le venir trouver, pour traiter avec lui. Gervais se rendit à cette invitation, mais sitôt maître de sa personne, Martel le fit jeter en prison. Cette perfidie, loin de décourager la garnison du Château-du-Loir, rafermit au contraire la fidélité des soldats et il fut impossible au comte d'Anjou de la forcer et de la surprendre. Il ne songea plus qu'à l'emporter par la longueur du

temps; il y laissa un blocus, et s'en vint devant la ville du Mans, avec son armée. Les bourgeois, n'ayant ni chefs ni munitions, lui en ouvrirent les portes, pour éviter le pillage, et au moment où Geofroy Martel entrait d'un côté, le comte Hugues sortait de l'autre avec sa femme.

Gervais, toujours resté prisonnier, ayant appris quelque temps après la mort de Hugues, et que Geoffroy Martel était maître de la ville du Mans et de la province, perdit toute espérance. Il fit rendre Château-du-Loir, après un siége de sept ans, et la reddition de cette place fut le prix de sa liberté. On lui imposa néanmoins, pour condition, de ne point entrer dans la ville du Mans, mais de se tenir toujours à la campagne, ou dans quelque province étrangère; Gervais choisit ce dernier parti et se retira dans les états de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie. Il en obtint des pensions considérables, avec la permission de demeurer partout où il voudrait. Le comte d'Anjou fut offensé d'un si favorable accueil; pour s'en venger, il envoya une armée composée de Manseaux et d'Angevins sur les frontières de Normandie, y entra lui-même, avec toutes ses forces, assiégea les villes d'Alençon et de Domfront, les prit sans beaucoup de difficulté, et réduisit le Passais sous son obéissance. Mais cette conquête fut de courte durée; le duc de Normandie accourut avec des troupes, ravagea le Maine, reprit Domfront et Ambrières, où il fit dresser une forteresse, pour retenir les habitans des environs sous sa soumission. Le comte d'Anjou n'osa s'y opposer, bien qu'il en fût défié par le duc même, et vivement sollicité par Geofroy de Mayenne, IIe du nom, qui voyait

avec peine fortifier une terre dont on l'avait privé, et qui serait toujours pour lui un fâcheux voisinage. Ce fut seulement après la retraite des Normands que le comte mit le siége devant le nouveau château d'Ambrières; mais Guillaume y avait laissé une garnison de vieux soldats, habitués à se défendre courageusement; il revint lui-même faire lever le siége. Le comte ne l'attendit pas pour s'enfuir avec son armée. Guillaume sachant que Geofroy de Mayenne, un des principaux partisans du comte d'Anjou, était aux environs avec des troupes, l'attaqua, le défit, et le contraignit de lui prêter serment de fidélité. Ensuite il s'en retourna dans son duché, après avoir pourvu à la sûreté de ces places reconquises.

Tel était l'état du diocèse (1), quand Henri Ier, roi de France, ayant entendu parler du mérite de Gervais, et des persécutions auxquelles il avait été en butte, voulut le récompenser, en le nommant à l'archevêché de Rheims, vacant par la mort de Guy de Châtillon. Son inclination pour la chasse ne trouva pas à se satisfaire dans les plaines de la Champagne, pour se dédommager de ce plaisir, il fit faire un cerf en bronze, et le fit placer dans une des cours du palais archiépiscopal, avec cette inscription :

Dùm Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat;
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

Il y avait quatre ans qu'il était archevêque de Rheims, quand il sacra, devant le grand autel de sa cathédrale,

(1) L'an 1055.

Philippe Ier, roi de France, âgé de sept ans, en présence de son père Henri Ier, le jour de la Pentecôte, de l'an 1059. L'année suivante, après le décès de Henri, son fils Philippe commença à régner, sous la tutelle de Baudoin V, comte de Flandre, et Gervais fut fait chancelier du royaume. Enfin après avoir possédé cette dignité douze ans, celle d'évêque du Mans vingt ans, et celle d'archevêque de Rheims dix-sept, il mourut le vingt-huit juin, de l'an 1067 (1).

Tous les auteurs en parlent comme du prélat le plus sage et le plus honnête de son temps; il était riche, libéral, charitable, homme d'un grand courage, d'une science profonde, d'une éloquence solide, d'une éminente probité. Il bâtit l'église du bourg de Parigné, dont il avait hérité à la mort de son père. Il en fit don au chapitre de la cathédrale du Mans, se réservant la jouissance de la moitié pendant sa vie. Il céda au même chapitre la seigneurie des paroisses de Saint-Aubin, près le Mans, de Sainte-Gemme-sur-Sarthe, de Saint-Ouen-en-Blin, de Saint-Martin de Laigné, de la Madeleine de Marsène, d'Assé-le-Bérenger: enfin deux moulins au-dessus de la ville du Mans, appelés encore aujourd'hui les moulins Gervais. Il rétablit le monastère de Saint-Vincent (2), et y mit, pour abbé, un de ses parents nommé Avesgaud. Il y joignit aussi une prébende entière de la cathédrale, afin de donner aux évêques et aux chanoines le pouvoir d'y élire leur sépulture.

Son beau-frère, Guy II, sire de Laval (3), fonda

(1) Annal. Bened. t. 5. p. 26.
(2) Annal. Bened. t. 4. p. 550.
(3) Hist. de Sablé p. 350.

vers ce temps le prieuré de Saint-Ma..n, dans un des faubourgs de Laval, et celui d'Avenie.., avec l'hôpital ou commanderie de Théval, près .. la même ville. Sous le même épiscopat Geofroy Marte. comte d'Anjou, donna aussi une partie de ses biens p..r la fondation de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois, de l'ordre de Saint-Augustin, sur les confins du Maine et du Vendomois, et pour celle de l'église et du chapitre de Troo. Le prieuré de Rouezé, où l'on établit des moines de la Couture, fut également fondé à cette époque, par un seigneur du nom de Lodo.

ARMES. — De Gueules à la croix ancrée d'argent et de gueules de l'un dans l'autre. (Duchesne, hist. des Chanceliers, p. 149.)

VULGRIN, 37e ÉV.

1055. — 1064.

Vulgrin, né dans la ville de Vendôme, suivit d'abord le parti des armes, mais bientôt il les quitta pour se faire moine. Il en prit l'habit dans l'abbaye de Marmoutiers, des mains de l'abbé Albert, qui le fit ensuite prieur du même monastère. Geofroy Martel, comte d'Anjou, ayant appris qu'à beaucoup d'autres belles qualités il joignait encore celle d'être fort habile architecte, lui donna l'abbaye de Saint-Serge, près d'Angers. Elle était tellement en ruine qu'à peine pouvait-elle nourrir douze religieux. Vulgrin la releva en peu d'années, l'embellit, l'augmenta, la meubla d'ornements et de toutes les choses nécessaires, retira les terres aliénées, dégagea les autres, et en acquit de nouvelles. Alors les revenus de ce monastère se trou-

vèrent suffisants pour entretenir aisément soixante-dix religieux, dont il le remplit. Il fut aidé dans ses entreprises par Hubert de Vendôme, son parent, à cette époque évêque d'Angers.

Quand Gervais fut fait archevêque de Rheims, Geofroy Martel, dont le pouvoir était immense dans la province du Maine, convoqua une assemblée du clergé et du peuple, pour faire l'élection d'un évêque; et comme l'église cathédrale menaçait de tomber en ruines, on fit choix de l'abbé Vulgrin, qui s'empressa de se mettre à l'œuvre.. Il amassa les matériaux nécessaires pour la construction d'une nouvelle cathédrale, et en fit le plan; au bout de la cinquième année, il en jeta les fondements et fit travailler avec activité pendant quatre ans, mais la mort vint l'empêcher de continuer ce magnifique édifice. Il fut évêque huit ans, neuf mois et onze jours. On l'enterra dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, l'an 1064.

De son temps, Raoul-de-Beaumont donna aux moines de Marmoutiers, du consentement de ses enfants, l'église de Saint-Hyppolite-de-Vivoin, érigée plus tard en prieuré. Le même seigneur et sa femme Emmeline donnèrent et vendirent en partie l'église de Luché aux moines de Saint-Aubin d'Angers. Cette église passa ensuite dans les mains des PP. Jésuites de la Flèche.

Le siége épiscopal vaqua deux ans après la mort de Vulgrin, et durant cette vacance, l'an 1067, Robert-le-Bourguignon, seigneur de Sablé, et sa femme Avoise de Sablé, renvoyèrent les chanoines de l'église

de Saint-Malo de Sablé, pour la donner aux moines de Marmoutiers, avec celles de Notre-Dame et de Saint-Martin de la même ville (1). Ce changement fut approuvé par Barthélemi, archevêque de Tours, chargé du gouvernement du diocèse du Mans pendant la vacance. Cette église de Saint-Malo se trouvait autrefois dans l'enclos du château de Sablé. Du temps de Robert-le-Bourguignon, elle fut transportée dans le faubourg, et on lui donna le nom de Saint-Nicolas.

Alors commencèrent dans cette province les guerres civiles et étrangères, entre les divers prétendants au comté du Maine. Herbert, dernier comte, était mort sans héritiers directs, mais il avait laissé une tante et trois sœurs, dont les maris, chacun de leur côté, cherchaient à l'emporter sur les autres. Gautier, comte de Meulan, avait épousé Biotte, fille de Herbert Éveille-Chien et tante de Herbert II. Se trouvant le plus éloigné, il avait le moins de droits; mais il était soutenu par le comte d'Anjou, par Geofroy de Mayenne, troisième du nom, Hubert de Sainte-Suzanne, et Hugues de Sillé, seigneurs les plus puissants du pays. Cependant cette protection ne put leur être utile, car sa femme et lui moururent empoisonnés avant d'avoir pu exécuter leur dessein. Azon, marquis de Ligurie ou de Gênes, ayant épousé Hersende, sœur ainée du dernier Herbert, était le plus proche héritier; mais il manquait de forces pour se soutenir. Jean de la Flèche, mari de la seconde, nommée Paule, n'avait ni droit ni forces. Robert, fils de Guillaume, duc de Normandie, était fiancé avec Margueritte, la

(1) Hist. de Sablé p. 77 et suiv.

dernière fille, mais il fondait moins ses prétentions sur cette alliance que sur une donation du comté, dont il avait été gratifié par Herbert II, en cas de mort sans enfants; Herbert en avait agi ainsi pour ne pas voir le comte d'Anjou s'emparer de ses états. C'était le seul titre de Robert; car Marguerite, sa fiancée, était morte avant l'âge de puberté, et avait été enterrée dans l'abbaye de Fécamp.

Pour faire valoir ce droit, Guillaume, duc de Normandie, vint dans le Maine, l'an 1064, avec une puissante armée et s'empara des meilleures places de la province, malgré tous les opposants. Il se présenta ensuite devant la ville capitale, où il fut accueilli avec pompe; et, après avoir reçu le serment de fidélité des habitants, et y avoir placé un seigneur nommé Honfroy, avec le titre de gouverneur, il s'en retourna en Normandie. A peine était-il de retour dans ses états que Geofroy de Mayenne rallia ses gens de guerre et se mit en campagne, assisté d'Eudon, prince breton, et de Guillaume, comte de Poitou. Il tâcha de surprendre Ambrières, place dont son père avait été en possession, mais la garnison commise à la garde du château étant avertie de son projet alla au-devant de lui, et l'obligea de se retirer. Ce seigneur, appelé par Orderic *Fortissimus Cenomanorum*, s'empara de la ville du Mans par adresse, et fit égorger tous les soldats de Guillaume.

Ce prince, instruit de ces mouvements, se hâta de revenir dans le Maine, et contraignit Geofroy et ses partisants à faire une prompte retraite. La ville du Mans lui ouvrit ses portes; il en fit démanteler les murailles,

9

et brûler une partie, croyant la rendre plus soumise en la rendant plus faible.

Pour se venger ensuite de Geofroy, il se rendit à Mayenne et fut l'assiéger dans le château de sa ville, où il s'était retiré comme dans un asile imprenable, si ce n'était par la famine, à cause de sa position, de ses fortifications et de son abord inaccessible. Cette forteresse, dont on voit des restes considérables, était divisée dans l'intérieur par un mur et un fossé, et formait ce qu'on appelle encore aujourd'hui le grand et le petit château : l'un et l'autre se trouvaient hors de l'atteinte des machines de guerre alors en usage. Déjà depuis plusieurs mois Guillaume était arrêté à ce siége, et l'impossibilité apparente de réussir faisait murmurer son armée. Il eut donc recours à la ruse pour suppléer au défaut de ses forces. Il fit glisser secrètement deux enfants de son camp jusqu'à la porte du grand château, où on les laissa entrer pour jouer avec ceux de leur âge. La nuit suivante ces enfants mirent le feu aux magasins, et les soldats, empressés d'arrêter cet incendie, oublièrent de garder la porte et les murs. Guillaume, à la vue des flammes, fit avancer ses troupes, et entra sans coup-férir dans la place. La garnison allarmée de l'embrâsement, et encore plus épouvantée de l'irruption subite de l'ennemi, se retira en désordre dans le petit château, qui se rendit un jour après. Guillaume y trouva un riche butin; il le distribua généreusement à ses soldats, et se contenta de la gloire de cette conquête. Geofroy de Mayenne fut contraint par là de reconnaître Guillaume comme comte du Maine, et de lui rendre hommage en cette qualité.

La défaite et l'assujétissement de ce seigneur entraînèrent le reste de la province, et réduisirent les Manseaux sous l'obéissance du duc de Normandie. Mais ils secouèrent de nouveau le joug dès qu'ils ne le virent plus. Il revint aussitôt avec une armée de trente mille hommes, assiégea le Mans dont on avait relevé les fortifications, et, pour battre cette ville, fit dresser deux forts, dont l'un s'appelait le Mont-Barbé, et l'autre la Motte-Barbé; par ce moyen il s'en rendit maître. Pour empêcher à l'avenir de semblables révoltes, il fit bâtir un château, et confia la conduite de cet ouvrage à une dame anglaise, veuve d'un seigneur normand, nommée Orbrindelle. Elle donna son nom au donjon de cette forteresse, qu'on appèle par corruption la tour de Ribandelle.

L'an 1066, Édouard III, roi d'Angleterre, mourut sans enfants, et laissa son royaume à Guillaume-le-Bâtard, en reconnaissance des bons traitements qu'il avait reçus de son père, dont il était aussi parent. Mais les Anglais, ennemis de la domination étrangère, déférèrent la couronne à Harald, fils de Godwins, grand seigneur du pays. Guillaume passa la mer avec une armée de Normands, de Bretons et de Manseaux, et le quatorze octobre de la même année 1066, il gagna la fameuse bataille d'Hastings, dans laquelle Harald, périt de sa main. Cet avantage, suivi de plusieurs autres, lui fit donner le surnom de Conquérant. Depuis lui l'Angleterre fut gouvernée par le sang normand.

Cette même année 1066, Hamelin d'Anthenaize fonda le prieuré de Bazogers, dans le voisinage de Laval.

ARNAUD, 38[e] ÉV.

1067. — 1081.

Le siége épiscopal était vacant depuis deux années, quand, pour le remplir, le clergé et le peuple choisirent Arnaud, né dans le diocèse d'Avranches. C'était un homme petit de corps, mais d'un esprit distingué, d'une éminente vertu, et qui avait professé publiquement dans la ville du Mans, après son oncle, le célèbre docteur Robert. Quelques envieux contestèrent son élection; on prétendait que comme fils de prêtre et de basse naissance il ne pouvait soutenir cette dignité. Le pape Alexandre II, cousulté là-dessus, répondit en faveur d'Arnaud. Dans le choix des sujets élevés aux dignités ecclésiastiques, disait-il, il fallait considérer le mérite des personnes, et non l'état de leur naissance, et préférer la noblesse de leur esprit à celle de leur condition. L'opposition se trouvant levée par cette réponse, Arnaud fut aussitôt consacré; il continua la construction de la nouvelle église cathédrale, commencée par son prédécesseur, et éleva la partie appelée le chancel. Avant de mourir, il avança beaucoup les croisées, et jeta les fondements de la tour. Mais ces ouvrages furent interrompus par le renouvellement des guerres (1).

(1) D'après le Pontifical, Arnauld trouva les travaux commencés par son prédécesseur Vulgrin, exécutés avec si peu de solidité que déjà la majeure partie paraissait sur le point de tomber en ruines. En effet, les ouvriers ne purent empêcher l'édifice de s'écrouler à peu près tout entier dans une nuit. Arnauld s'empressa alors de faire jeter d'une manière plus solide les fondements des bras de la croix et des tours.

Les Manseaux voyant le duc Guillaume occupé à la conquête de l'Angleterre, se révoltèrent encore une fois, appellèrent Geofroy de Mayenne à leur secours, firent venir de Gènes Azon, marquis de Ligurie, avec sa femme Hersende et Hugues leur fils, et lui livrèrent le château, dont ils égorgèrent le gouverneur, avec toute la garnison. Ils chassèrent ensuite tous les Normands des places fortes de la province.

Arnaud craignant d'être accusé d'avoir participé à cette révolte, passa en Angleterre pour en avertir Guillaume. Pendant son voyage, ses ennemis pillèrent sa maison de Coulaines, enlevèrent tous les meubles de ses châteaux d'Yvré, de Touvoye, de Ceaulcé, et de Larchamp, et rançonnèrent ses fermiers. Averti de cette dévastation il repassa la mer et voulut apporter du remède à ces désordres; mais Azon et ses partisants lui fermèrent les portes de la ville; alors il se trouva contraint de se retirer dans l'abbaye de Saint-Vincent. Enfin il y eut un accommodement entre eux, à la suite duquel il fut rétabli dans son évêché.

Cependant Azon manquant d'argent pour soutenir les frais de la guerre, et voyant les Manseaux ennuyés de sa domination, s'en retourna en Italie. Il laissa sa femme Hersende et son fils Hugues sous la conduite de Geofroy de Mayenne, qui vivait avec cette dame dans une liaison scandaleuse, et faisait lever des subsides extraordinaires, sous le nom du jeune comte Hugues, dont il rendait ainsi le gouvernement odieux. Le peuple las d'une telle oppression voulut s'en délivrer, conspira contre la personne du comte Hugues, et se mit en devoir de le chasser du pays, avec tous ses

partisants. Hugues de Sillé surtout lui était resté fidèle; les bourgeois du Mans, ayant Geofroy de Mayenne à leur tête, allèrent mettre le siége devant le château de Sillé ; leur insolence fut au point de forcer l'évêque Arnaud et son clergé de marcher en avant de l'armée, avec la croix et la bannière. Geofroy, devenu leur chef malgré lui, les trahit ; car le jour où devait se donner l'assaut, il fit courir le bruit que les Normands avaient surpris le Mans. Les bourgeois effrayés abandonnèrent soudain leur entreprise pour aller défendre leur ville ; mais les assiégés, avertis par Geofroy de Mayenne du désordre des assiégeants, firent une sortie sur eux, en tuèrent une grande partie, et firent beaucoup de prisonniers, entre autres l'évêque Arnaud. Mais Hugues de Sillé le traita avec toute sorte d'honneur pendant trois jours, puis le renvoya sans rançon et sous bonne escorte.

Geofroy n'osant plus se fier aux habitans du Mans, dont il s'était attiré la haine par sa trahison, renvoya le jeune comte Hugues en Italie, à son père, et se retira à la Chartre-sur-le-Loir. Hersende habitait toujours le Mans et aimait trop ce seigneur pour pouvoir supporter une longue absence. Elle le manda, et le fit entrer secrètement dans le château, un jour de dimanche, pendant le service divin. Les bourgeois en étant instruits, appelèrent Foulque, comte d'Anjou, à leur secours, et assiégèrent la place. Geofroy fit une sortie pendant la nuit, et brûla le faubourg de Saint-Vincent. Les assiégeants, pour se venger, le pressèrent vivement ; alors craignant de tomber entre les mains de ses ennemis, il sortit à la faveur de la nuit, aussi secrètement qu'il était entré. Les soldats de la garni-

son, privés de munitions, et sans espoir de secours, se rendirent, et le château fut démantelé du côté de la ville.

Arnaud, fatigué de ces troubles, se rendit à Rome, où il séjourna peu de temps. Lors de son retour, Azon, qui se trouvait alors à Gènes, fit arrêter son vaisseau, le retint prisonnier, et le traita indignement, parce qu'il avait toujours favorisé le parti du duc de Normandie contre le sien. A la fin, reconnaissant sa faute, il le remit en liberté, lui demanda pardon, et le renvoya à son évêché avec plusieurs présents.

Guillaume-le-Bâtard, après la conquête de l'Angleterre, revint dans le Maine avec une armée redoutable, prit en passant Fresnay, Sillé et Beaumont, et vint camper dans les prairies de la Sarthe, près du Mans. Les habitants effrayés lui portèrent les clefs de leur ville, et lui demandèrent grâce. Ils l'obtinrent en considération et à la prière de leur évêque.

On voit, dans un vieux titre (1), où l'on rapporte le différent des moines de Marmoutiers et de la Couture au sujet du prieuré de Sablé, que ce prélat, après avoir inutilement sollicité Robert-le-Bourguignon, seigneur de Sablé, de chasser de ce prieuré les moines de Marmoutiers, et d'y rétablir les chanoines, les en voulut chasser lui-même, prétendant qu'ils y avaient été établis sans son consentement. Il mit ensuite en interdit l'église de Saint-Malo de Sablé, et cet interdit fut levé par Rodolphe, archevêque de Tours, avec grande connaissance de cause. Cela arriva l'an 1075.

(1) Hist. de Sablé, p. 80.

Deux ans après, Arnaud assista à la consécration de la nouvelle église de l'abbaye du Bec.

Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siége, avait invité Arnaud et les prélats de Normandie à se trouver à un concile, soit à Meaux, soit en tout autre lieu de France; ces prélats ne s'y étant pas rendus, il les avait déclaré suspens. Le pape Grégoire VII les releva de cette censure, blâma son légat d'avoir traité comme désobéissants ces évêques retenus chez eux par la crainte de tomber entre les mains du roi de France, et lui donna ordre d'envoyer à Arnaud et à ses confrères les lettres de rétablissement qu'il lui adressait. Elles sont datées du mois de février 1080 (1).

Arnaud mourut l'année suivante, dans la soixante-dixième année de son âge, après en avoir passé environ quatorze dans l'épiscopat; les trois dernières années de sa vie furent occupées par une maladie continuelle. Il fut enterré dans le chœur de l'abbaye de Saint-Vincent, le vingt-neuf novembre. Son corps fut levé de là, et transféré au chapitre de ce monastère, au côté gauche de Hoël, son successeur, l'an 1140, du temps de l'évêque Hugues. Il donna à cette abbaye un vase d'argent doré avec son couvercle, pour y déposer une partie du chef de saint Vincent. Il fit présent à sa cathédrale de la seigneurie de Savigné, de deux chandeliers de cristal cizelé, de deux calices de pur or, d'une croix de corail, garnie de perles, et de plusieurs autres ornements.

L'église de Saint-Guingalois du Château-du-Loir (2), avait été fondée par Gervais, évêque du Mans et en-

(1) Annal. Bened. t. 5. p. 159.
(2) Annal. Bened. t. 5. p. 6.

suite archevêque de Rheims, et ses parents, en faveur des chanoines; mais elle avait été ruinée lors de la guerre entreprise par Geofroy Martel, comte d'Anjou, contre ce prélat. Les chanoines, dont on avait pillé tous les biens, avaient été obligés de fuir. Gervais, nommé dans cet acte chevalier et héritier des fondateurs, rétablit l'église, et la donna à Barthélemi, abbé de Marmoutiers, pour y mettre des moines à la place des chanoines; ce fut par le conseil d'Arnaud. Le pape Alexandre II confirma la donation, l'an 1067.

Plusieurs auteurs indiquent une vacance du siége épiscopal jusqu'en 1085.

HOEL, 39e ÉV.

1085. — 1097.

D'après tous les historiens, Hoël était breton et d'une famille pauvre, mais noble; il avait été élevé au Mans par Arnaud, son prédécesseur; sa figure était peu prévenante, mais les belles qualités de son esprit le dédommageaient abondamment; il avait un jugement solide, une mémoire heureuse, une pénétration vive, une science profonde, une affabilité charmante, une patience héroïque; il était le protecteur des ecclésiastiques et le père des pauvres.

Ici les historiens ne sont plus d'accord: les uns le font doyen de la cathédrale, les autres clerc de la chapelle de Guillaume-le-Bâtard, qui le pourvut de l'évêché du Mans, d'après le conseil de Samson, son aumônier, afin de mettre dans son parti l'évêque de

cette province. Toutefois son élection fut agréable aux Manseaux, qui professaient pour lui une haute estime. A cette époque Foulque-le-Réchin, comte d'Anjou, soutenait Helie de la Flèche dans ses prétentions sur le comté du Maine, contre le duc de Normandie, depuis peu roi d'Angleterre, dont Hoël était le partisan. Ce seigneur Angevin, possesseur du comté de Touraine, par l'emprisonnement de Geofroy-le-Barbu, empêcha Raoul, archevêque de Tours, de donner le caractère épiscopal à notre prélat. Hoël trouva le moyen d'éluder ces obstacles, il alla, avec l'agrément de son métropolitain lui-même, se faire sacrer à Rouen, par l'archevêque Guillaume.

D'abord il s'occupa de faire continuer les travaux de la cathédrale. Il acheva le chœur, les ailes ou la croisée, et la tour, fit paver et voûter le chancel, élevé par Arnaud, et garnit le tout de très-beaux vitraux. Après la mort de Raoul, son métropolitain et son ami, il fut chargé de gouverner le diocèse de Tours, comme premier suffragant; il en réunit les ecclésiastiques avec leur prince, et convoqua un concile provincial pour rétablir le bon ordre. Puis il revint à son évêché, où la stérilité de la terre avait causé une telle famine que le septier de froment valait sept écus, prix excessif dans ce temps-là. A ce malheur succéda un incendie qui consuma presque toute la ville en une nuit; et, pour comble de maux, cette province fut le théâtre de la guerre.

Hubert de Sainte-Suzanne, mécontent de Guillaume-le-Conquérant, s'efforça de soulever les habitants du Mans contre lui. Hoël en avertit Guillaume, et celui-ci se rendit aussitôt dans le Maine, avec une puissante

armée. Il prit en passant Beaumont et Fresnay, abandonnés par Hubert qui s'était retiré à Sainte-Suzanne, où Guillaume le fit assiéger; après avoir élevé un fort dans la vallée de Beugy, il y plaça une garnison pour empêcher les courses des troupes de Hubert. Guillaume ne fut pas heureux dans ce siége, il y perdit les plus braves seigneurs de son parti, entr'autres Robert de Vieupont, Robert de Vassy, Mascarat-Guitot, et le baron de l'Aigle. Les Normands ne réussirent pas mieux dans l'assaut général qu'ils donnèrent à la place, et il fallut enfin lever le siége, après l'avoir tenu trois ans. Guillaume ne pouvant assujétir Hubert par la force, lui fit des offres avantageuses. Hubert les accepta, et fut remis en possession des seigneuries de Beaumont et de Fresnay, après avoir fait à Guillaume le serment de fidélité qu'il lui garda inviolablement le reste de sa vie.

Guillaume mourut peu de temps après, c'est-à-dire le huit septembre 1087, et laissa ses états, principalement le comté du Maine, en contestation entre ses deux fils, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et Robert, son fils aîné, duc de Normandie. Ce dernier en vint prendre possession et fut reçu au Mans en qualité de comte, par Hoël, avec le clergé et une partie de la noblesse, l'an 1088. Après avoir pris quelques châteaux, entr'autres ceux de Ballon et de Saint-Cerenic, il s'en retourna promptement en Normandie, pour tâcher d'arrêter une révolte formée contre lui.

Son absence fut une occasion dont Hélie de la Flèche se servit pour faire valoir ses prétentions au comté du Maine, comme petit-fils de Lancelin de Beau-

genci, gendre de Herbert Éveille-Chien et père de Jean de la Flèche, et comme fils de ce Jean, époux de Paule, fille puînée de Hugues II, sa cousine germaine. Hélie s'empara du château de Ballon, d'où il fit des courses dans le voisinage du Mans, espérant que les habitants, fatigués de ses ravages, seraient contraints de le reconnaître pour leur seigneur. Mais les voyant disposés à lui résister et non à traiter avec lui, il crut pouvoir en attribuer la cause à l'évêque. Alors il s'empara de sa personne, au moment où il faisait la visite de son diocèse, et le renferma dans son château de la Flèche, où il ne lui laissa qu'un prêtre stupide et ignorant pour toute compagnie. Cette témérité, bien loin de procurer quelque avantage à Hélie aigrit les esprits contre lui. L'emprisonnement du prélat mit toute la ville en deuil. Les prêtres cessèrent de faire l'office divin, couchèrent les saintes images par terre, fermèrent les portes des églises avec des épines et arrêtèrent le son des cloches, en signe d'affliction générale. Hélie, reconnaissant sa faute, demanda pardon à Hoël, lui rendit les biens dont il l'avait dépouillé, et le renvoya honorablement dans son palais épiscopal, où il fut reçu de son peuple avec de grandes acclamations de joie.

Geofroy de Mayenne voyant la fin de ces troubles, voulut en exciter de nouveaux pour entraver les Normands, dont la domination lui était importune. Il fit demander à Azon, en Italie, son fils, qu'il lui avait renvoyé quelques années auparavant, lui promettant de le rétablir dans son comté. Hugues, fils d'Azon, vint sur-le-champ et alla trouver Geofroy dans son château de la Chartre-sur-le-Loir. A cette nouvelle,

les habitants du Mans envoyèrent vers lui leurs députés, pour lui rendre leurs hommages, et le convier de venir prendre possession de la ville. Hoël, craignant par son silence de devenir suspect, se rendit près du duc Robert et l'avertit de tout ce qui se passait; mais ce prince, plus ami de ses plaisirs que de ses intérêts, ne s'en mit pas beaucoup en peine, et lui recommanda seulement de ne point reconnaître le nouveau comte.

Pendant ce voyage, Hugues fut reçu dans la ville et s'empara de la maison de l'évêque. Hoël fut obligé, à son retour, de se retirer dans l'abbaye de Saint-Vincent, d'où il traitait par députés avec Hugues, qui voulait lui donner de nouvelles provisions de son évêché; mais il les refusa toujours. Ayant été averti qu'on lui dressait des embûches pour le surprendre, il jugea à propos de s'enfuir et de se cacher.

Hugues saisit tous les revenus de l'évêque et s'en rendit maître. Il fut sollicité à cet acte d'injustice par un prêtre nommé Hilgot, et plusieurs autres ecclésiastiques déréglés et mécontents des justes corrections de leur prélat. Comme ils cherchaient les occasions de l'insulter, ils se servirent de celle que leur donna Guicher, doyen de l'église du Mans (1); cet ecclésiastique s'étant fait moine, avait donné son bénéfice et sa dignité à son frère, âgé seulement de douze ans, mettant ainsi un enfant au-dessus des vieillards, contre les règles de l'Église. Comme Hoël ne s'y était point opposé, Hilgot et ses partisants se déchaînèrent contre lui, soulevèrent le clergé pour faire déposer ce nouveau doyen,

(1) Annales Bened. t. 5, p. 282.

et mettre à sa place un jeune homme de qualité nommé Gervais, neveu de l'illustre prélat du même nom. Leur succès dans cette entreprise les rendit plus insolents. Ils conseillèrent même au comte Hugues, pressé par le besoin d'argent, de piller le trésor de la cathédrale, espérant en profiter eux-mêmes. Mais Hoël sut prévenir les effets de cette criminelle entreprise ; il fit secrètement transporter à Sablé les objets les plus précieux, et après avoir pris des mesures pour la sûreté de cette place, il alla en Angleterre, où il reçut du roi les témoignages les plus sincères d'affection.

Quatre mois se passèrent dans ces désordres, Hoël, revenu d'Angleterre, voulut y porter remède, et employa les remontrances les plus touchantes pour faire rentrer les rebelles dans leur devoir ; mais en vain, les menaces et les censures n'eurent aucun succès. Les discours des deux diacres Eudes Rainssant et Raoul de la Barre, qu'il leur envoya, furent pareillement inutiles, malgré leur crédit et leur réputation. L'évêque voyant toutes ces tentatives superflues, et que le comte ne voulait pas lui permettre l'entrée de la ville du Mans, se retira au prieuré de Solêmes, où il demeura quelque temps, pendant lequel il conféra les ordres, consacra les saintes huiles, assembla le synode, et fit toutes les fonctions épiscopales.

Cependant les peuples de la ville et de la campagne commençaient à murmurer des vols et des brigandages commis par les gens de guerre, sous le nom de leur comte. Ils ne pouvaient plus souffrir que l'église fut dépouillée de ses ornements et privée de pasteurs et de prêtres, et ils se plaignaient du tort que

l'absence de l'évêque causait au commerce. Le comte, intimidé par ces clameurs publiques, envoya prier Hoël de revenir à la ville. Le prélat y fit son entrée la veille de saint Pierre, officia le lendemain dans l'abbaye de la Couture, et releva plusieurs prêtres de l'excommunication encourue par leur désobéissance. Le lendemain il fut conduit à sa cathédrale par les religieux, au milieu des acclamations de joie de tout le peuple réuni. Le comte, pour réparer les dommages causés à l'évêque et aux chanoines, exempta la maison épiscopale, avec toutes ses dépendances, le cloître de la cathédrale, le bourg de Coulaines et celui de la Chapelle-de-Saint-Aubin, de tous péages, coutumes, et redevances, même d'un certain droit appelé *Diablagium*; et, après avoir assisté à une procession solennelle qu'il voulut faire faire autour du palais épiscopal, du cloître et des autres maisons affranchies, il rentra dans l'église cathédrale, et fit publier des lettres d'immunité, en présence d'une multitude de témoins de toutes conditions. Ce fait eut lieu en 1089. L'année suivante, ce prince lâche et efféminé, se voyant en butte à la haine de la noblesse et du peuple, et craignant la guerre dont il était menacé de la part du roi d'Angleterre et du duc de Normandie, vendit son comté à son cousin germain, Hélie de la Flèche, pour la somme de dix mille sols mansais, et s'en retourna à Gènes.

Alors Hoël se voyant en paix se livra tout entier à de pieuses occupations. Il tâcha, par tous les moyens, d'orner et d'enrichir l'église cathédrale. Accompagné de l'archevêque de Tours et de plusieurs autres illustres personnages, il y transféra le corps de saint

Julien, et le déposa dans un lieu préparé à cet effet. Enfin le 17 octobre 1093, il mit les reliques des autres saints dans des chapelles particulières. Yves de Chartres était prié de participer à cette cérémonie, mais étant prisonnier, il s'excusa de n'avoir pu y assister (1). L'année suivante, pour dédommager les chanoines de leurs pertes durant une si longue suite de guerres, Hoël donna à tout leur corps les paroisses d'Epineul-le-Chevreul et d'Alonnes, avec une métairie dans la paroisse de Neuville-sur-Sarthe. Il bâtit le bourg de Coulaines avec son église, qu'il dédia en l'honneur de saint Nicolas, et répara la maison épiscopale, située en ce lieu, sur le ruisseau de Gironde, au bord d'une grande prairie bornée par la rivière. Cette maison était accompagnée de jardins que notre évêque embellit de diverses fontaines, dont on voit encore les aqueducs de pierre dans les côteaux de Beangean, et dans la paroisse de Saint-Pavace (2). On lui doit aussi deux moulins, construits sur la Sarthe, qu'on appelle encore aujourd'hui les Moulins-l'Évêque.

Hoël avait excommunié, en l'an 1090, Vivien Ragot, seigneur de la Ragottière, pour n'avoir pas voulu laisser aux moines de Saint-Serge d'Angers la jouissance des dons accordés par Hamelin de Méral, son beau-père, au prieuré d'Astillé et pour avoir brûlé l'église, les livres, les grains et les meubles de ces religieux. Mais Ragot s'étant réconcilié avec eux trois

(1) Epist. 21.

(2) Il y a ici évidemment une erreur; l'aqueduc dont il s'agit est un ouvrage des romains et par conséquent bien antérieur à Hoël. Il conduisait l'eau dans l'intérieur de la ville; nous l'avons suivi et retrouvé rue de Gourdaine au fond d'une cave de la maison portant le n° 42.

ans après, Hoël le reçut à l'église le six septembre 1093 (1).

Le seize octobre de l'année suivante, Hoël fut présent au concile d'Autun, où présida Hugues, archevêque de Lyon, en qualité de légat (2). Trente-deux évêques et plusieurs abbés s'y trouvèrent. On y excommunia Philippe Ier, roi de France, parce que, du vivant de Berthe, sa femme légitime, il avait épousé Bertrade, fille de Simon de Monfort, mariée à Foulque, comte d'Anjou, à qui il l'avait enlevée.

Il fit le voyage de Rome, l'an 1095, et assista au concile de Plaisance, où présida le pape Urbain II. Ce pontife vint en France la même année, et célébra le concile de Clermont, en Auvergne, où il ordonna la croisade contre les Sarazins, alors maîtres de la Terre-Sainte. Le même pape, parcourant plusieurs provinces de France, pour engager de vive voix les peuples à se croiser, vint l'année suivante, dans le mois de février, d'Angers à Sablé, et de là au Mans. Il y demeura trois jours, et logea chez Hoël, où il fut traité magnifiquement avec toute sa cour. Notre prélat le suivit à Tours, et se trouva au concile que le souverain pontife y tint, dans l'abbaye de Saint-Martin, où il célébra la messe le jour de la mi-carême, couronné de palmes, à la mode de Rome (3). Peu de temps après, Hoël tomba dans une tristesse profonde, accompagnée de fièvres violentes. Se voyant désespéré des médecins, il fit venir les principaux dignitaires de son église, ses amis et

(1) Hist. généal. de Quatrebarbe, art. Lecornu.

(2) Fleury, hist. Ecclés. t. 13, liv. 64, p. 552.

(3) Hist. de Sablé, liv. 3. p. 91.

ses domestiques, et disposa de toutes ses affaires avec eux. Après avoir rendu vingt marcs d'argent, pris au retable du grand autel de la cathédrale pour soulager les pauvres, durant la famine, après leur avoir distribué et à ses domestiques tous ses meubles, même sa chemise, il releva des censures ceux qui se trouvaient encore liés, reçut les sacrements avec une pieté édifiante, et rendit son âme à son créateur dans la cinquantième année de son âge, le vingt-neuf juillet 1097, après avoir occupé le siege douze ans. On l'enterra dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, à la gauche de Vulgrin. C'est à lui que remonte la fondation d'une messe de *Requiem*, chantée tous les jours après matines à la cathédrale, et lui-même célébra la première. Il enrichit cette église de chandeliers d'argent, et de plusieurs ornements précieux. On lui doit aussi les deux grosses cloches.

Pendant son épiscopat, un chevalier de la province, nommé Patry de Chaourches, tua le fils de Geofroy de Brûlon. Celui-ci, justement indigné de ce meurtre, en poursuivit la punition par les voies de la justice. Mais notre prelat s'interposa dans cette affaire et fit entre eux un accommodement, par lequel le seigneur de Chaourches, pour réparation de son crime, céda à Geofroy de Brûlon la seigneurie de l'église et cimetière de Bernay, et les dîmes et autres fruits auxquels il avait droit dans cette paroisse. Geofroy, après en avoir pris possession, en fit présent à l'abbé et aux religieux de la Couture, afin de les engager à prier Dieu pour son fils. Ces religieux chantèrent mille messes pour le repos de son âme. La donation fut envoyée sur l'autel de l'abbaye, et acceptée par Johel, abbé, en présence

de Geofroy de Brûlon, Patry de Chaourches, Odon et Foulque de Montfaucon, Robert de Foultourte, etc. Ce même Patry, sur le point d'entreprendre le voyage de la Terre-Sainte, l'an 1081, donna aux religieux de la même abbaye la propriété de quelques terres, vignes, prairies, d'un moulin, et de tous les droits féodeaux dépendants de la seigneurie de Bernay. Cette donation fut ratifiée par son fils Hervé de Chaourches, qui donna lui-même, peu de temps après, la seigneurie et domaine de l'église de Saint-Mars-sous-Ballon à la même abbaye, en présence de Hugues de Laval, Geofroy de Thévales, et Guillaume de Glatigné (1). Ce Patry de Chaourches est peut-être le même, qui, s'étant fait moine de la Couture, à cette époque, donna à ce monastère sa terre de Lavarré. Un de ses parents, nommé Rainauld, prêtre, y prit aussi l'habit religieux, avec Énoch, frère d'Hélie, comte du Maine.

Sous le même épiscopat, Hubert Ribole et sa femme Gloriande, pour s'acquitter du vœu fait pendant que le roi d'Angleterre les retenait captifs, donnèrent aussi à l'abbaye de la Couture l'église de Saint-Corneille de Tannie, avec toutes ses dépendances, savoir : le presbitère, le cimetière, les prémices, les oblations, le bois de Veigron, et toutes les dîmes dont ils étaient possesseurs dans la Champagne. Cette donation fut confirmée par Hubert, Foulque et Guérin de Tannie, et approuvée par le comte Hélie, en présence de Geofroy, doyen de la cathédrale, Hildebert, archidiacre, Hubert de la Suze, Herbert de la Guerche, Guillaume de Tucé, etc.

(1) Ann. Bened. t. 5. p. 231.

Vers le même temps, Normand Ribole, doyen de Saint-Pierre-de-la-Cour, donna par ordre de Guillaume, roi d'Angleterre, la terre de Montgreffier à un de ses favoris, nommé Richard, à condition que lui et ses héritiers rendraient l'hommage de cette seigneurie au chapitre, et de plus fourniraient un cheval de service; qu'ils seraient obligés de s'employer, pendant l'espace d'un mois chaque année, pour les affaires des chanoines, tant en Normandie qu'en Angleterre; qu'ils présenteraient le samedi de Pâques un cierge du poids de dix livres à l'église, et que s'il était nécessaire de se battre en duel pour leur défense, ils accepteraient le combat, ou trouveraient une personne pour mettre à leur place.

Cette coutume du duel venait des peuples septentrionaux, habitués à vider autrefois leurs differends par les armes. Elle passa ensuite chez les Allemands, les Danois et les Bourguignons. Lorsque Gondebaut, roi de Bourgogne, l'eut fait recevoir dans ses états à la place du serment, dans le VI[e] siècle, les Français, ses alliés, dont les mœurs étaient assez semblables, l'adoptèrent aussi. Le duel devint chez eux une loi de justice dans les accusations ou les prétentions, quand on ne pouvait produire des preuves convainquantes. C'était selon eux un moyen de s'en remettre à la Providence, pour connaître le coupable, croyant que Dieu se déclarait toujours en faveur de l'innocent. Ce moyen de terminer les différends était si ordinaire, surtout parmi les nobles, qu'on n'en dispensait pas même les évêques et les religieux. Pour toute grâce on leur permettait de se faire remplacer par des gens habitués au métier des armes. Le P. Mabillon, page 395 de la

deuxième partie des Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, rapporte qu'en 1118, le roi Louis VI permit à Thibaud, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, de faire faire des duels par des serfs. On n'en exceptait que les femmes, les malades et les jeunes gens au-dessous de vingt-un ans, ou les hommes au-dessus de soixante. Les affaires civiles et criminelles étaient ainsi décidées. L'accusé et l'accusateur jetaient des gages en justice de part et d'autre, le juge levait premièrement celui du défendeur, puis celui du demandeur; et dès ce moment on les mettait en arrêt jusqu'au jour du combat. Alors ils choisissaient, en présence du juge, quatre chevaliers pour la garde du camp, où ils entraient, après plusieurs cérémonies, prières, serments, et oraisons. Le vaincu perdait son procès, et était puni aussitôt ou de mort ou par une amende pécuniaire, selon l'exigence du cas.

Le concile de Valence, de l'an 855, est le premier qui ait condamné la preuve du duel, en excommuniant le vainqueur, et privant le vaincu de la sépulture chrétienne. Les papes Nicolas Ier, Célestin III, et Alexandre III défendirent absolument ces sortes de combats et même l'épreuve du fer chaud. Mais la France les a retenus encore long-temps après. Nous avons une ordonnance de Philippe-le-Bel, de l'an 1306, qui règle les conditions, les statuts, et les cérémonies de ces sortes de combats. Le dernier que nous voyons dans l'histoire, autorisé par la justice, est celui qui eut lieu en présence du roi Henri II, entre Jarnac et la Chataigneraye, l'an 1547.

HILDEBERT, 40e ÉV.

1097. — 1125.

Ce grand homme nâquit au village de Lavardin près de Montoire, dans cette partie du Vendomois appartenant au diocèse du Mans. Ses parents étaient de médiocre condition, mais d'une vie irréprochable. Il eut pour maitre de philosophie, Bérenger, archidiacre d'Angers, le premier hérésiarque sacramentaire de France. Il passa de cette école dans celle de saint Hugues, abbé de Cluni, où il apprit la théologie et les saintes lettres. L'attachement qu'il conserva toujours pour ce monastère, et le séjour qu'il y fit, a donné à quelques auteurs occasion de l'en croire religieux. Hoël l'en tira pour le faire scholastique, et quelque temps après archidiacre de son église. Il remplissait cette fonction quand la mort de Hoël laissa le siége épiscopal vacant. Le comte Hélie avait nommé pour le remplir Geofroy, doyen de la cathédrale, homme d'une illustre naissance et d'une probité reconnue, qui, se croyant assuré de sa promotion, préparait déjà un festin magnifique pour traiter à son entrée les personnes les plus distinguées de la province. Mais le clergé et le peuple donnèrent leurs suffrages à Hildebert. Le comte en fut irrité d'abord; mais reconnaissant cette élection comme plus canonique que la sienne, il finit par y donner son assentiment.

Plusieurs des principaux ecclésiastiques, irrités de son élection, voulurent la traverser. Ils s'adressèrent à Yves, évêque de Chartres, homme révéré comme l'oracle de ce temps. Ce prélat, frappé des accusations

atroces portées contre la pureté d'Hildebert, lui écrivit directement. On l'accusait, lui disait-il, depuis sa nomination d'archidiacre, de s'être abandonné à l'amour des femmes et d'en avoir eu plusieurs enfants; il l'exhortait en même temps de renoncer à l'épiscopat s'il etait coupable de ces crimes. Cette lettre est l'unique fondement où repose tout ce qu'on a écrit contre la mémoire d'Hildebert. Aussi ceux qui l'ont voulu justifier s'y sont-ils particulièrement attachés. Juret a prétendu qu'elle n'était point adressée à notre évêque, mais à un Aldebert. Elle se trouve ainsi intitulée à la fin du manuscrit des Lettres d'Yves de Chartres, conservé dans la bibliothèque de Saint-Victor de Paris. Le P. Mainbourg, dans son histoire du luthérianisme, a suivi l'opinion de Juret. Baronius et le P. Sirmond ont soutenu au contraire que Hildebert est le même nom qu'Aldebert; qu'il n'y a point eu d'autre élection d'un archidiacre du Mans, pour l'en faire évêque, pendant l'épiscopat d'Yves de Chartres, que celle d'Hildebert. Ce prelat s'est nommé lui-même Aldebert dans une de ses lettres, imprimée dans le treizième volume du Spicilège. Il est appelé ainsi dans un titre de l'abbaye d'Étival, produit par M. Pavillon dans ses remarques sur la vie de Robert d'Arbrissel. On le trouve nommé Audebert, qui est la même chose qu'Aldebert, dans un titre de Frontevaux, produit par Cosnier, à la page 131 de ses notes sur la vie du même Robert d'Arbrissel. Il est encore nommé Audebert dans l'acte par lequel il approuva une donation faite par Amelin de Mayenne, seigneur d'Ernée, aux moines de Saint-Mars-sur-la-Futaye, l'an 1112. Il faut donc convenir que cette lettre d'Yves de Chartres a été écrite à Hildebert, nommé à l'évêché du Mans.

Mais quelles inductions désavantageuses en peut-on tirer? Une accusation n'est ni une preuve, ni un motif légitime pour prononcer une condamnation. Yves de Chartres lui-même ne paraît pas persuadé de la vérité de ses reproches; sa lettre, en plusieurs endroits, est écrite avec le signe du doute; on ne doit donc pas fonder sur cette lettre la culpabilité d'Hildebert. S'il était tombé dans ces désordres, et s'il y eût vécu pendant plusieurs années, comme ses délateurs l'avançaient, Yves de Chartres en aurait eu plutôt connaissance, et son zèle ardent et étendu sur toutes les églises ne lui aurait pas permis de garder si long-temps le silence. Il en aurait parlé à l'évêque Hoël, à qui il écrivit plusieurs fois alors. Hoël, lui-même, aurait-il laissé se dégrader ainsi publiquement un homme qu'il avait élevé à l'une des dignités les plus considérables de son église, sans y apporter les remèdes convenables?

Le Pontifical de l'église du Mans dit qu'il fut choisi par le clergé et le peuple, pour succéder à Hoël, à cause de sa science et de sa probité, et le représente comme un homme de mœurs paisibles, modeste en ses paroles et réservé dans ses actions. *Post decessum ipsius (Hoelli) propter scientiæ et honestatis suæ meritum, communi Cleri plebisque assensu in ejus loco substitutus est. Vir utique moribus placidus, verbo et actione modestus.* S'il n'eût pas été tel, l'eût-on préféré à Geofroy, homme vraiment estimable, à qui le comte Hélie accordait sa protection, et qui n'aurait pas consenti si facilement à l'élection de Hildebert, si sa conduite eût été scandaleuse.

Le Corvaisier a donc mal interprété le Nécrologe de Saint-Pierre-de-la-Cour, où l'on désigne un Gervais, comme le fils de l'évêque Hildebert. C'était sans doute un fils spirituel, son élève bien-aimé. Saint Paul et plusieurs saints ont employé la même expression pour désigner une tendresse particulière. Les raisons alléguées par Le Corvaisier pour prouver que ce Gervais, chanoine de la cathédrale, était bâtard de notre savant prélat, sont ridicules et ne méritent aucune attention. A la vérité, on lit dans le Pontifical qu'Hildebert étant évêque rachetait par des aumônes les péchés de sa jeunesse, s'il en avait commis : *Si quæ fuerant delicta juventutis, eleemosynarum largitione redimere.* Mais on en dit autant de saint Domnole, de saint Bertram, etc. Ces péchés de jeunesse étaient des fautes légères, et non des abominations et des sacriléges. D'ailleurs le temps où il se serait livré à ces désordres n'était plus celui de la jeunesse, car il aurait eu alors quarante ans au moins.

Les accusations portées contre lui étant fausses, et sa conscience libre, il usa de son droit et se fit consacrer. Tous les auteurs contemporains parlent de lui avec éloge, et ceux même qui, ne rejetant pas entièrement les calomnies, paraissent croire au déréglement de sa jeunesse, conviennent de la sainteté de sa vie pendant la durée de son épiscopat. Ils font un détail édifiant de la rigueur de ses jeûnes et de ses austérités, de son assiduité à l'oraison, de sa charité envers les pauvres, dont il choisissait douze tous les samedis, pour leur laver les pieds, et de ses autres exercices de piété, ordinaires à tous les saints. Il assista, l'an 1097,

au concile de Saintes. Ce fut dans ce concile où l'on arrêta que la France et l'Espagne jeûneraient par moitié la veille des fêtes d'apôtres.

Le commencement de son épiscopat fut paisible. Hélie jouissait tranquillement de son comté du Maine, après le traité de paix conclu entre lui et Robert duc de Normandie, lors du départ de ce dernier pour la Palestine; mais à peine parti, son frère Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, entreprit de recouvrer le duché de Normandie, et de venir troubler notre province. Pour mieux assurer ses projets, il fit entrer dans son parti Robert de Talvas, II[e] du nom, comte de Bellême. Celui-ci avait fait bâtir, quelque temps auparavant, huit forts, savoir ( ): Blevel, Perray, le Mont-de-la-Nue, Sonne, Saint-Remi-du-Plain. Ortieuses, Aillères, et la Motte-Gautier-de-Clinchamp. Il avait aussi réparé ceux de Mamers, et fait de grandes tranchées, dont on voit encore les vestiges, entre autres les fossés qui commencent au fort du Perray, continuent à Marolles, Monhoudoul, Sonne, et finissent à Saint-Remi-du-Plain. On les appèle les fosses de Robert-le-Diable.

Hélie fit élever le château de Dangeul pour réprimer les courses du comte de Bellême; celui-ci ayant joint ses troupes à celles de Normandie, vint l'assiéger, mais il le trouva si bien fortifié qu'il fut contraint de l'abandonner. Le comte Hélie s'étant empressé de venir secourir la place, le rencontra dans le Sonnois, près du ruisseau de Riolt, l'attaqua et mit son armée en déroute. L'année suivante, 1098, Robert prit sa re-

(1) Hist. d'Alençon et du Perche p. 91.

vanche ; il l'attendit dans une embuscade, au moment où il se rendait dans le château de Dangeul, accompagné de sept mille hommes, l'attaqua, et mit en pièces toute sa troupe ; le comte lui-même fut fait prisonnier, avec Hervé de Montfort et plusieurs autres seigneurs. Robert le livra à Guillaume, roi d'Angleterre, qui le fit enfermer dans la grosse tour de Rouen, et conduire de là dans celle de Bayeux.

L'occasion parut favorable à Guillaume de se rendre maître du Maine ; il y entra avec une armée, et vint par Alençon, Roissé, et le Bisot, camper à Coulaines, pour assiéger le Mans. Foulque-le-Réchin, comte d'Anjou, s'était jeté dans cette ville, et l'avait approvisionnée de vivres et de soldats ; à l'arrivée des Normands il fit une sortie sur eux, et le combat dura un jour entier. L'historien ne fait pas connaître la fin de ce siége ; seulement, dit-il, le roi s'en retourna en Normandie, et, en passant, fit alliance avec Payen de Montdoubleau ; celui-ci lui abandonna une motte située à Ballon, au moyen de laquelle il se rendit maître du château. Foulque-le-Réchin vint aussitôt pour le reprendre. Un jour les assiégés, instruits par des mendiants que les assiégeans étaient occupés à boire et à se divertir, firent une sortie sur eux, en tuèrent un grand nombre, et firent plusieurs prisonniers, au nombre desquels se trouvèrent Gautier de Montsoreau, Geofroy de Briolé, Jean de Blaizon, Berlay de Montreuil, et près de quatre cents chevaliers, et un grand nombre de fantassins. Cependant le comte ne leva pas encore le siége. Mais le roi Guillaume s'empressa bientôt de venir avec une nombreuse armée au secours de cette place ; alors les Manseaux et les Angevins, con-

vaincus de l'inégalité de leurs forces, demandèrent la paix; ils l'obtinrent, et leur comte Helie fut mis en liberté, quand la ville du Mans, la Tour Royale, les deux forts du Mont-Barbé et de la Motte-Barbé, et les autres places et châteaux dont Guillaume-le-Conquérant avait été le maître, eurent été rendus au roi d'Angleterre. Il fit alors son entrée dans la ville du Mans et fut solennellement reçu dans l'église cathédrale, par l'évêque Hildebert et tout son clergé. Après avoir placé une forte garnison dans la ville et le château, il s'en retourna à Rouen.

Hélie vint l'y trouver, le remercia de sa liberté et lui demanda de passer le reste de sa vie à sa cour, avec le titre de comte du Maine; le roi y eût consenti s'il n'en eût été dissuadé par le comte de Meulan, chef de son conseil, qui craignait d'être supplanté par Hélie. Ce refus causa une longue suite de révoltes et de troubles dans la province. Hélie blessé d'avoir vu rejeter sa demande, revint dans le Maine, s'y fit des partisans, et reprit plusieurs places. Au mois de juin 1099, il se rendit aux Planches-de-Godfroy, passa le gué d'Huine, fit approcher son armée de la ville du Mans, et poussa par ruse la garnison à lui livrer combat. Trop faible pour lui résister, elle se retirait en désordre; mais Hélie la poursuivit avec vigueur, et ne lui laissa pas le temps de refermer les portes. Ses soldats se glissèrent parmi les assiégés, lui-même les accompagna, et il se rendit ainsi maître de la ville, dont les habitans favorisaient son parti. Mais la garnison du château jeta des brandons de feu sur les maisons voisines, et causa par là un funeste incendie.

Cependant Robert, comte de Bellême, fortifia le

château de Ballon, et envoya son courrier Malchise ou Amalchie en Angleterre, pour avertir le roi de sa défaite au Mans. Ce prince vint aussitôt en Normandie, leva une armée, et se rendit dans le Maine. Surpris d'un retour si subit, le comte se retira dans sa forteresse du Château-du-Loir, dont il était maître par sa femme. Le roi l'y poursuivit, après avoir été reçu au Mans sans résistance. Il brûla en passant le château de Vaux, et le bourg d'Outillé, et mit ensuite le siége devant le bourg de Mayet, un jour de samedi. Le lendemain, il ne voulut pas donner l'assaut, par respect pour la sainteté du dimanche. Les habitants de Mayet profitèrent de ces deux jours et prirent des précautions pour se défendre. Le roi faillit y perdre la vie, et vit à ses côtés un homme écrasé sous une énorme pierre, lancée du mur de la place; cet accident lui fit lever le siége, et reprendre son chemin par Luché, pour retourner au Mans.

A son retour, Hildebert alla au-devant de lui, et en reçut beaucoup de marques d'amitié. Mais cette bonne intelligence fut de courte durée. Ayant exigé du prélat la démolition de la tour de Saint-Julien, qui, par sa position, commandait au château, et dont le comte Hélie s'était servi depuis peu pour le battre (1), il ne put obtenir cette concession; alors il s'irrita contre Hildebert, ravagea ses terres, pilla sa maison de Coulaines, et, le traitant comme un criminel de lèze-majesté, le retint prisonnier dans la tour de Ribandelle. Le prétexte dont il se servit pour user de cette injuste

(1) Il y a tout lieu de croire qu'il ne s'agit pas ici de la grosse tour, à peine achevée à cette époque, mais bien d'autres tours situées à l'Orient et démolies lors de la nouvelle construction de l'église.

rigueur, fut une calomnie inventée par les ennemis du prélat, qui avaient traversé son élection. On l'accusait entre autres d'avoir favorisé le parti d'Helie, et de l'avoir aidé à s'emparer de la ville. En vain il protesta de son innocence, le roi pour toute justification lui laissa l'épreuve du feu. Hildebert, à ce sujet, consulta Yves de Chartres, et en obtint pour réponse que c'était tenter Dieu et perdre son innocence de la vouloir prouver par une voie si contraire aux lois de l'Église. Sa piété lui fit préférer l'observation de cette loi à sa liberté.

La vengeance divine éclata bientôt après sur le roi; il fut tué sans intention, le deux août de la même année (1), d'un coup de flèche, dans la Forêt Neuve, en Angleterre, par un gentilhomme du Vexin, nommé Gautier Tyrel.

Pendant le dernier séjour de ce prince au Mans, il changea, avec les chanoines de la cathédrale, une terre connue alors sous le nom de Bourg-l'Évêque, et depuis sous celui de Bourg-le-Roi. Il y bâtit un château, et donna aux chanoines vingt livres mansais à prendre sur le revenu de ses terres, et dix livres de rente de même monnaie, à recevoir des fermiers du droit nommé *Chensillagium*.

Après la mort de Guillaume, Hildebert recouvra sa liberté, mais il sortit de prison pour être exposé à de nouvelles persécutions. Henri, successeur de son frère dans tous ses états, le pressa de nouveau d'abattre les tours, craignant toujours qu'Hélie devenu maître de

(2) L'an 1100.

plusieurs places, ne s'en servit encore pour battre le château. Le roi, irrité du refus d'Hildebert, le contraignit de paraître devant le parlement d'Angleterre pour se justifier. On l'accusait de continuer à favoriser le parti d'Helie. On ne connait pas l'issue de cette procédure ; mais sans doute l'innocence triompha encore une fois de la calomnie, car Hildebert fut renvoyé libre à son évêché avec plusieurs presents, dont il gratifia son église.

On avait élu par intrigue, et contre le sentiment de la plus saine partie du clergé, pour remplir le siége épiscopal d'Angers, l'an 1101, un jeune homme qui n'avait ni l'âge, ni la science convenables. C'etait Renaud de Martigné; Bondonnet le nomme Renaud des Prés, et d'autres auteurs le croient, avec aussi peu de vérité, de la maison de Mayenne (1). Comme l'ont remarqué les Sainte-Marthe, dans leur *Gallia Christiana*, il etait de la maison de Martigné-Briand. Plusieurs prélats refusèrent d'assister à sa consécration. Hildebert fut de ce nombre; mais il assista à l'acte par lequel Benédict, évêque de Nantes, établit les chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Saint-Mars-de-Doulon, en 1105 (2). Cet acte fut passé à Nantes en présence de Raoul, archevêque de Tours, de Marbod, évêque de Rennes, de Benedict, évêque de Quimper, de Morvan, évêque de Vannes, de Judicaël, évêque d'Alet ou Saint-Malo. Cependant les troubles continuaient dans la province du Maine. Ces changements de maîtres donnaient lieu à des mouvements tumultueux, et

(1) Hist. de Sablé, p. 183.

(2) Lob. Hist. de Brét. t. 2, p. 263.

la ville du Mans était en proie à mille séditions. L'empressement charitable de Hildebert pour les appaiser ne fut point écouté par le peuple. Les gouverneurs du Mans se déclarèrent contre lui, brûlèrent ses maisons, et pillèrent jusqu'aux meubles du sanctuaire; il ne lui restait pas seulement une chasuble pour célébrer la messe, comme le prouve la prière qu'il adresse à une dame de lui en donner une, dans sa vingtième lettre. Sa constance ne put résister à ces orages, et il finit par souhaiter le repos de la vie monastique. Il l'aurait embrassée si le pape Pascal II, auprès duquel il se rendit en Italie, avait voulu le lui permettre. Dans ce voyage il alla voir Roger, seigneur de l'Apulie et de la Sicile, qui lui donna une grande quantité de beaume, d'encens et d'autres aromates, un encensoir d'argent d'un travail admirable, cent onces d'or pour achever l'église de Saint-Julien, à laquelle il portait une dévotion particulière, et cent livres de monnaie courante, destinées aux chanoines.

L'année suivante 1107, Hildebert revint en France et alla trouver le Pape Pascal II, qui, après avoir tenu cette même année un concile à Troyes, s'était retiré à Souvigné-en-Bourbonnais, dans un monastère de l'ordre de Cluni. Il y passa la fête de Saint-Jean-Baptiste avec lui et revint enfin dans son diocèse, où il trouva beaucoup de changement.

Le calme était rétabli, le comte Hélie ayant repris la ville du Mans, avait assiégé le château. La garnison ne pouvant plus lui résister et n'espérant aucun secours de Robert, duc de Normandie, ni de Henri, roi d'Angleterre, alors en guerre l'un contre l'autre, s'était rendue. Hélie avait fait ensuite un traité avec

le roi et le duc, par lequel ils lui cédaient le comté du Maine; aussi en jouissait-il paisiblement. Mais un hérétique, nommé Henri, disciple de Pierre de Bruis, avait excité d'autres troubles et avait infecté de ses erreurs un grand nombre de personnes. Il rejetait les prières et les bonnes œuvres comme inutiles au salut, se moquait de la hiérarchie, de l'institution des dignités ecclésiastiques, de l'adoration de la croix, du baptême, de l'office divin, des décimes et des offrandes, comme de choses établies de la part des hommes, et non de celle de Dieu. Hildebert, à son retour, fut fort surpris de voir que son peuple refusait ses bénédictions, ne voulait plus le reconnaître pour son pasteur, et que son clergé était obligé de se renfermer dans les églises pour conserver sa liberté.

L'hérétique Henri n'avait pas attendu l'arrivée d'Hildebert au Mans pour en sortir; il s'était retiré à Saint-Calais. Notre prélat s'y rendit. Après avoir découvert à tout le monde l'ignorance et les impostures de ce nouveau docteur et l'avoir chassé de son diocèse, il revint au Mans, où il ramena tous les cœurs égarés, par ses prédications et ses conférences. Il fut présent à un concile assemblé à Loudun, par Gérard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége. Il se retirait souvent à Yvré, village dépendant de son évêché, dans une maison qu'il y avait fait bâtir, et il s'y occupait de la méditation des choses divines, pendant ce temps de paix.

Elle ne fut pas de longue durée; la province fut agitée de nouveaux troubles à la mort du comte Hélie, arrivée le onze de juillet 1110. Hildebert lui rendit

les derniers devoirs, et fit placer son tombeau dans la chapelle de la Magdelaine de l'église abbatiale de la Couture.

Ce prince plein de piété avait fait faire une châsse d'or et d'argent pour y mettre le corps de saint Julien. Il confirma et augmenta les priviléges et immunités accordés par ses prédécesseurs à l'église et au clergé, et contribua de plus de cent cinquante écus d'or pour achever la cathédrale. Il céda les droits de pacage et pernage, dans les forêts d'Andaine et de Passais, à tous les curés, vicaires et prêtres du vicomté de Domfront, à condition seulement de venir célébrer pour lui un anniversaire le jeudi d'après la Pentecôte, dans l'abbaye de la Couture. Il donna aussi aux religieux de ce monastère la métairie de Boëfart, et une autre terre appelée Liminaire ; c'était en mémoire de ses deux frères Enoc et Gaulbert, qui, après avoir long-temps porté les armes, s'y étaient retirés, y avaient fait profession, et s'y trouvaient enterrés. Il accorda pareillement au chapitre de Saint-Pierre-de-la-Cour des droits d'usage dans les forêts de Bercé, de Douvres, de Boiscorbon et de Longaunay, et le prélèvement de tous les décimes des terres mises depuis peu en valeur. De plus il légua deux marcs d'argent pour un encensoir; cinq autres marcs d'argent, avec cinquante onces de pur or et quelques pierres précieuses, pour une croix ou quelqu'autre reliquaire. Hildebert en fit faire une châsse, où il enferma une partie de la vraie croix.

Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, époux d'Héremberge, fille unique d'Hélie, lui succéda. Mais

ayant fait hommage de son comté à Louis VI, surnommé le Gros, Henri, roi d'Angleterre, lui déclara la guerre. Louis-le-Gros et Robert de Bellême prirent le parti de Foulques. Rotrou, onzième du nom, comte de Mortagne et du Perche, suivit celui de Henri, dont il était gendre, et fut fait prisonnier par Foulques, qui l'enferma dans la grosse tour du Mans. Rotrou soupçonna Hugues, doyen de la cathédrale, d'avoir été cause de son emprisonnement, et l'évêque d'y avoir eu part, il s'en vengea de la manière suivante. Il feignit d'être malade, fit prier Hildebert de lui administrer les sacrements, et le pria de porter son testament à sa mère, alors au Grand-Nogent, afin de le lui faire ratifier. Hildebert s'y rendit avec le doyen et le chantre de son église; mais le lendemain de leur arrivée, Hubert Chevreul, maître-d'hôtel de Rotrou, les fit enfermer dans la conciergerie de Nogent. Rotrou demanda, mais en vain, leur mise en liberté, et employa tous les moyens possibles pour se laver du soupçon d'avoir participé à une si lâche action.

Yves de Chartres, instruit de cet attentat, vint à Nogent, ville de son diocèse, et sollicita vivement la comtesse et le maître-d'hôtel de relâcher leurs prisonniers. Ne pouvant rien obtenir, il excommunia Chevreul, et celui-ci, pour se délivrer des poursuites de l'évêque de Chartres, transféra Hildebert et ses deux compagnons de captivité à Mortagne ou à Corbon, dépendances des domaines de Rotrou, dans le diocèse de Séez (1). Serlon en était alors évêque. Hildebert lui écrivit, et le pria d'excommunier Chevreul. Ses

(1) Hist. d'Alençon et du Perche, p. 166 et 167.

censures furent sans succès comme celles d'Yves de Chartres. Chevreul voulait tirer une somme considérable d'Hildebert ; le clergé du Mans offrit de la payer, mais l'évêque s'y refusa, disant que c'était assez pour lui d'avoir été une fois racheté par le sang de Jésus-Christ.

Dieu ne laissa pas long-temps la trahison de Rotrou impunie (1). Foulques, qui le tenait renfermé dans la tour du Mans, le vendit à Robert de Bellême, son cousin germain et son plus cruel ennemi. Celui-ci le transféra dans les prisons de Bellême et lui fit souffrir tout ce que la barbarie peut imaginer pour tourmenter un homme, sans lui donner la mort. Enfin la paix se rétablit entre les rois de France et d'Angleterre, et, les prisonniers ayant été mis en liberté, on la rendit à Hildebert et à Rotrou.

Notre évêque fit bâtir alors la sacristie et le chapitre de la cathédrale. Il assista au concile de Rheims en l'an 1119, où le pape Calixte II présida au milieu de quatre cent vingt-six évêques. L'empereur Henri V, qui s'était attribué les investitures des évêchés et des abbayes, y fut excommunié. L'année suivante, le lendemain de l'octave de Pâques, il fit la dédicace de l'église cathédrale, en l'honneur de la sainte Vierge, des saints martyrs Gervais et Protais, et de saint Julien. Gilbert, archevêque de Tours, consacra le grand autel, Geofroy, archevêque de Rouen, autrefois grand doyen du Mans et concurrent de Hildebert à l'époque de son élection, dédia celui de saint Julien ; Marbeuf, évêque de Rennes, celui de saint Pierre et de

(1) Hist. d'Alençon et du Perche, p. 97 et suiv.

saint Paul; Renaud de Martigné-Briand, évêque d'Angers et ensuite archevêque de Rheims, celui du Crucifix, et Hildebert, la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet. Le comte Foulques et Hérembergе sa femme furent présents à cette cérémonie; pour en conserver la mémoire, ils donnèrent à l'évêque et aux chanoines, indivisément et par moitié, permission de tenir tous les ans une foire, de recevoir tous les droits prévotaux et tous les profits provenants des amendes et coutumes, pendant trois jours consécutifs, depuis le samedi avant le dimanche de *Quasimodo* jusqu'au mardi après la Dédicace.

Vers ce même temps, Gautier de Mayenne, fils de Geofroy III, portait les armes au service du prince de l'Apulie et de Sicile, où il amassa de grandes richesses. Ce seigneur, avant de s'embarquer pour le voyage de la Palestine, donna tous les ornements de sa chapelle à l'Église du Mans, et écrivit à Hildebert en le priant de lui envoyer quelqu'un à qui il pût les confier. Gervais Payennel, archidiacre, et Hugues de Lavardin, archiprêtre, furent choisis pour cette mission. Ils apportèrent une table d'or artistement travaillée, sur laquelle était gravée l'image de saint Démétrie; une châsse couverte de lames d'argent, qui renfermait une des côtes de saint Étienne, martyr; deux livres d'évangiles et deux missels, couverts d'or massif; deux chandeliers, deux burettes, un encensoir, un calice et une croix d'argent doré; le tout chargé d'amétistes, d'émeraudes, de topazes et de rubis; plusieurs habits pontificaux, et divers parements d'autel d'une magnifique broderie. L'évêque, avec son clergé, reçut ces présens en grande solennité et les fit déposer dans le trésor

de la cathédrale. Gautier, à son retour, vint au Mans faire ses dévotions dans la même église et y consacrer deux étendards enlevés sur les infidèles. Hildebert fit ranger sur le grand autel tous les présens de Gautier, alla au-devant de lui, accompagné des personnes les plus distinguées de la ville, et le traita splendidement, comme un des plus puissans seigneurs de la province et le bienfaiteur de son église. Du consentement de ce même Gautier, il donna à l'abbaye de Vendôme, en faveur de Geofroy, son abbé, trois églises où chapelles du bourg de la Chartre, savoir: Sainte-Marie, Saint-Vincent et Saint-Nicolas.

Drogon de Malemouche, suivant l'exemple de Gautier de Mayenne, son parent, céda à Hildebert et à ses successeurs son droit de présentation sur les églises de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Martin-des-Loges, de Saint-Martin-de-Soulitré, et de Saint-Georges-de-Dangeul.

Notre prélat continuant aussi ses libéralités envers son église fit faire une table d'argent, pour mettre devant le grand autel, des deniers de son prédécesseur et des siens propres. Il augmenta le trésor de deux riches châsses d'argent doré, où il renferma les corps des saints Turibe, Victor, Victeur, Innocent et de sainte Trénestine, qu'il avait trouvés dans un vieux tombeau de pierre, derrière l'autel de Notre-Dame-du-Chevet. Il voulut que la cire due par les habitans de Château-du-Loir à l'évêque fût employée pour l'entretien de dix-huit cierges, placés sur la porte du chœur vis-à-vis du grand autel. Il fonda la paroisse de Saint-Quentin-de-Varennes, et donna celles de Courtillers et de Marollettes à l'abbaye de Saint-Vincent.

Il ouvrit, dans l'église de ce monastère, le tombeau de saint Domnole, l'an 1124, et mit son corps dans une châsse d'argent doré, en présence du jeune Foulques, comte d'Anjou et d'un grand nombre de nobles témoins des merveilles que Dieu opéra dans cette cérémonie. Il répara l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois. Il est le principal fondateur de celle de Beaulieu, où se trouvaient des chanoines réguliers de saint Augustin, établis dès l'an 1115, par un nommé Philippe, archidiacre et chanoine du Mans, qui donna pour cette première fondation vingt-quatre onces d'or, trente-huit marcs d'argent, et le fief de la Motte-Saunière, près de cette abbaye. Ce fut par le conseil d'Hildebert que Foulques-le-Réchin et son épouse donnèrent à ces religieux la terre de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, franche et quitte de toutes redevances; cette donation fut confirmée par Geofroy-le-Bel, fils de Foulques. Hildebert en consacra l'église. D'après un manuscrit, il fit un partage avec les chanoines, et leur céda les quarante cures dont ils restèrent toujours maîtres; mais d'autres prétendent que la translation en fut seulement dressée par Hildebert, et achevée ou renouvelée par un de ses successeurs, long-temps après. Notre prélat se rendit à Mayenne, à la prière de Juhel-de-Mayenne, second du nom, et approuva la translation faite par ce seigneur des moines de Marmoutiers, du monastère de Saint-Martin au faubourg de cette ville, dans la chapelle de son château, dédiée sous l'invocation des saints martyrs Etienne, Laurent et Vincent, vers l'an 1124.

L'an 1125, le pape Honoré II, bien instruit de la vertu et de la science d'Hildebert, le nomma à l'ar-

chevêché de Tours, vacant par la mort de Gilbert. Le roi de France, Louis-le-Gros, y consentit, et le peuple de Tours en témoigna toute sa joie. Le diocèse du Mans en fut affligé et regretta beaucoup un prélat qui l'avait édifié pendant vingt-huit ans d'épiscopat. L'an 1127 il tint un concile à Nantes, pour remédier aux noces incestueuses si fréquentes en Bretagne, et à l'injustice de quelques lois qui confisquaient au profit du souverain les meubles des mourans et les biens des naufragés. Le prince renonça à ce droit tyrannique en présence de ce concile.

Hildebert y fit des constitutions fort utiles à l'église, et en obtint la confirmation d'Honoré II. Après la mort de ce souverain pontife, l'an 1130, il reçut une lettre de saint Bernard, qui l'exhortait à reconnaître Innocent II comme pape légitime, et à ne point suivre le parti de l'anti-pape Anaclet. Le conseil du saint docteur fut suivi par l'archevêque. Hildebert ne fut pas plus heureux à Tours qu'au Mans; pendant la vacance de l'archevêché, le doyen du chapitre et l'archidiacre étant morts, le roi Louis-le-Gros avait nommé pour leur succéder deux personnes tout-à-fait incapables; Hildebert ne voulut pas les reconnaître et donna ces bénéfices à deux autres, qu'il crut plus dignes de les posséder. Le roi regarda cette conduite comme un attentat à son autorité (1). Hildebert se rendit à la cour pour faire de très-humbles remontrances au roi. Il fut ouï, mais il ne voulut point se contenter de la sentence prononcée et demanda un jugement canonique. Son refus provoqua la confiscation des revenus de son ar-

(1) Maimbourg, hist. du Luther. l. 2. p. 193 et suiv.

chevêché. Alors il eut recours aux prières les plus humbles (1). Il se recommanda à un évêque pour lequel le roi avait la plus grande considération, le pria d'intercéder en sa faveur, et d'empêcher que sa majesté n'employât les armes de la colère contre un évêque accablé d'années. Le roi demeura néanmoins le maître, et jouit pleinement de son droit, sans que le pape, protecteur d'Hildebert, osât s'y opposer. La mort le délivra de tous ces maux à l'âge de près de quatre-vingts ans, le dix-huit de décembre. Bondonnet place cette mort en l'an 1132; mais, selon toute apparence, il s'est trompé, car si l'on en juge par un acte rapporté dans l'histoire de Bretagne du P. Lobineau, il vivait encore en 1135 ou 1136. Il fut enterré sous l'aile droite de l'église métropolitaine de Saint-Gatien. Plusieurs bons auteurs le font figurer au catalogue des saints.

Les éloges que lui donne saint Bernard suffisent pour nous en faire concevoir une grande idée (2); il le traite comme un homme digne de toute sorte de respect, comme un grand prélat, un illustre prédicateur de la parole de Dieu, une colonne de l'église. Il paraît par ses ouvrages qu'il était profond dans toutes les sciences et fort éloquent. Il expliqua tous les mystères de la messe en vers élégiaques, et écrivit aussi en vers un livre contre Bérenger, son ancien maître; on a encore de lui une vie de saint Hugues de Cluni, et une de sainte Marie Égyptienne; deux sermons synodaux; des oraisons rythmiques fort dévotes, quatre-vingt-trois lettres et divers traités, insérés dans la bibliothèque des Pères, et dans saint Antonin.

(1) Luc d'Acheri, Spicileg. t. 13.
(2) Saint Bernard, Ep 123 et 124.

Pendant qu'il était évêque du Mans, l'an 1109, Raoul, vicomte de Beaumont et baron de Sainte-Suzanne, fonda l'abbaye d'Étival-en-Charnie, et y mit des religieuses de l'ordre de saint Benoît, sous la conduite de sa sœur Godechilde, qu'il avait fait venir du monastère du Ronceray. Il entreprit cette œuvre pieuse à la sollicitation d'un saint solitaire, nommé *Adelermus*, ou Alleaume, compagnon de Robert d'Arbrissel, qui s'était retiré dans la forêt de Charnie, et avait dressé une cellule près de la ville de Sainte-Suzanne, sur la rivière d'Erve, au lieu même où l'on voit aujourd'hui la chapelle de Saint-Nicolas et les forges du Cours. Après y avoir mené une vie sans reproche, il y mourut le vingt-sept avril, et fut enterré dans l'abbaye dont il avait encore augmenté les revenus par l'union des prieurés de Beaulieu et du Boulay en Touraine. Suivant le P. Mabillon, dans ses annales Bénédictines (1), ce Raoul de Beaumont, sur l'avis de saint Alleaume, avait déjà antérieurement fondé un monastère d'hommes dans la même forêt.

Gui de Laval, IV[e] du nom, avait établi le prieuré de la Madeleine, dit le Plessis, dès l'an 1100 (2).

Foulques, comte d'Anjou, et Heremburge, sa femme, firent aussi, en faveur des religieuses bénédictines, la fondation du prieuré de la Fontaine-de-Saint-Martin. Ils le rendirent dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, à la sollicitation de Raoul de la Futaye, moine de Saint-Jouin, et compagnon de Robert d'Arbrissel. L'acte en est daté du Mans, de la salle

(1) Tome 5. p. 536.
(2) Ménage, hist. de Sablé, p. 350.

de leur Palais, le onze de novembre, jour de la fête de saint Martin, l'an 1117.

GUI D'ÉTAMPES, 41e ÉV.

1126. — 1135.

La maison de ce prélat était une des plus illustres de l'Angleterre. Le désir d'étudier les belles-lettres le fit venir au Mans, d'où il alla à Rouen se perfectionner dans la connaissance des sciences et la pratique des vertus, sous la direction de saint Anselme, d'abord abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry. Il communiqua ensuite aux autres les trésors qu'il avait amassés, et enseigna publiquement en France et en Angleterre. Sa réputation le fit rechercher de toutes parts. Il fut d'abord chanoine de l'Église de Lincoln. Mais Roger, évêque de Salisbéri, l'ayant appelé près de lui, le fit chanoine et scholastique, et lui donna toute sa vie des marques de son amitié et de son estime. Hildebert, ami de la science et protecteur des savans, fit tout au monde pour attirer près de lui un homme d'un tel mérite. Il y réussit, le nomma chanoine et archiprêtre, ensuite scholastique, et enfin chantre de sa cathédrale. Le clergé et le peuple le jugèrent digne de monter plus haut, et de remplir le siége épiscopal, lors de la nomination d'Hildebert à l'archevêché de Tours. A la vérité son élection fut un peu traversée par plusieurs aspirants à cette dignité; mais les obstacle se dissipèrent, et il fut consacré par son métropolitain, l'an 1126. Dès qu'il fut installé, le comte Foulques fit saisir tout le revenu de l'évêché

pour le droit d'investiture auquel il prétendait. L'archevêque s'efforça, mais en vain, d'empêcher cette spoliation. Éremburge, femme du comte, étant tombée dans une maladie de langueur, crut y reconnaître la punition des péchés de son mari. Le comte lui-même craignit de plus grands châtiments, et rendit à Gui la libre et entière jouissance de son évêché, fit porter six livres de deniers mansais, et quatre écus qu'il avait déjà reçus de la saisie, sur l'autel de saint Julien, par un nommé Robert-Renaud, et confessa hautement, devant le clergé et le peuple, la faute dont il s'était rendu coupable.

C'en était une grande en effet de ravir à ce prélat la juste disposition d'un bien dont il faisait un si bon usage. Sa table était toujours ouverte aux gens de bien, et elle était splendidement servie; durant le repas, on faisait quelques bonnes lectures, où l'on permettait d'innocens discours, exempts d'indiscrétion et de médisance. Il entretenait les religieuses récluses, dans les faubourgs, de vivres et d'habillements. Il était libéral envers les pauvres, attentif à tous leurs besoins, et il employait tous les ans, pour leur fournir des vêtements, cent écus, somme considérable à cette époque. Il se levait la nuit et allait à l'église du Saint-Sauveur, où il attendait le jour en oraison. Voyant les chanoines de la cathédrale résider dans d'autres bénéfices dont ils étaient titulaires, et ne venir qu'aux temps des moissons et des vendanges, afin de recueillir leurs droits et non pour assister au service divin, il leur défendit de posséder plusieurs prébendes, ou autres bénéfices avec obligation de résidence. Il ordonna que la fête de l'Assomption de la sainte Vierge serait célé-

brée dorénavant avec la même solennité que celle de saint Gervais, c'est-à-dire double de première classe.

L'an 1128 (1), Gui, Hildebert, archevèque de Tours, Ulger, évèque d'Angers, Galon évêque de Léon, Pierre Abelard, abbé de Saint-Gildas, et plusieurs autres furent présents à un acte fait à Nantes, par lequel Conan, duc de Bretagne, et la comtesse Hermengarde, sa mère, firent restituer, aux religieuses de l'abbaye da la Charité d'Angers, la chapelle de Saint-Cyrile et sainte Julite, que les prédécesseurs de ce duc avaient donnée en héritage à des prêtres mariés et à leurs enfans. Gui fut encore présent quand Gérard, évêque d'Angoulême, légat du saint siége, leva les reliques de saint Aubin (2), évêque d'Angers, pour les placer dans une châsse magnifique. Hildebert, archevêque de Tours, Hamelin, évêque de Rennes, Ulger, évêque d'Angers, Brice, évêque de Nantes, y assistèrent, avec le comte Foulques et Geofroy son fils. Cette cérémonie eut lieu l'an 1128.

Vers le même temps, un nommé Guillaume de Bures, que l'on prétend avoir été chanoine du Mans, revenant de la Palestine, apporta des lettres de la part d'Étienne, patriarche de Jérusalem, et du roi Baudouin par lesquelles il offrait au comte Foulques sa couronne et sa fille Mélissende en mariage. Ses offres furent acceptées. Foulques alla au printemps de l'année suivante épouser cette princesse, et prendre possession des états de la Terre Sainte. Il laissa les comtés

(1) Lobineau, hist de Bretagne, t. 2. p. 252.
(2) Ibid. p. 281.

d'Anjou, du Maine et de la Touraine à Geofroy-le-Bel, son fils, qui épousa vers ce temps Mathilde, fille unique de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Les noces furent célébrées, non à Rouen, comme dit Mézeray, mais au Mans, dans l'octave de la Pentecôte de l'an 1129. Notre évêque, assisté de l'évêque d'Avranches, donna la bénédiction nuptiale à ces deux illustres époux, en présence de leurs parens, et de tous les barons et seigneurs de leur obéissance. Les danses et les festins eurent lieu dans la salle du palais du comte. Trois semaines se passèrent dans les solennités de ce mariage, après lesquelles Henri s'en retourna en Angleterre. Mathilde y fit aussi un voyage, et, à son retour, elle accoucha heureusement d'un fils. Henri, son aïeul, fut son parrain et lui donna son nom au baptême qu'il reçut des mains de notre prélat, au Mans, la veille de Pâques, l'an 1133. Ce roi donna par gratification à Gui une terre de son royaume, valant de revenu quinze marcs d'argent. Il en cédait sept à ses chanoines, en retenait sept pour lui, et laissait le quinzième au porteur de la somme. Foulques, aïeul paternel, et Geofroy, père du prince nouveau-né, pour témoigner à Dieu leur pieuse reconnaissance, donnèrent à l'église de Saint-Julien le fond et la propriété de tous les fossés et retranchements établis depuis le Mont-Barbet jusqu'à Saint-Ouen, au niveau du faubourg de Saint-Vincent, se réservant seulement les deux forts du Mont-Barbet et de la Motte-Barbet. D'après Mézeray, Geofroy pressait fort le roi Henri, son beau-père, de lui donner des places et de l'argent, par avancement de succession; de là nâquit entre eux la mésintelligence. Geofroy assiégea et brûla Beau-

mont, et Henri eût emmené sa fille en Angleterre, si elle n'eût été retenue par ses couches ; après son rétablissement elle se fâcha contre son père, et le quitta fort mal. Telle est en partie la cause de la mort de ce prince.

L'an 1134, le trois septembre, un embrâsement, attribué au feu du ciel, réduisit en cendres les faubourgs de Saint-Jean et du Pré, et une grande partie de la ville, et pénétra jusqu'à la chapelle de la Couture, et à la barrière de Maupertuis. L'église cathédrale même fut fort endommagée, et l'on fut contraint de porter le corps de saint Julien dans l'abbaye de Saint-Vincent, où il demeura jusqu'au vingt-huit octobre suivant.

Gui, sensiblement touché de l'affliction générale, fit son possible pour y remédier ; mais il ne survécut pas long-temps. Le sept février de l'an 1135, se voyant à l'extrémité, il fit distribuer aux pauvres tout ce qu'il possédait et dit ensuite aux assistants : « C'est ici le « dernier jour de ma vie ; je n'en verrai jamais d'au- « tre ; mais j'espère voir mon Dieu et mon Sauveur. » Après lui avoir recommandé son troupeau qu'il avait gouverné neuf ans et quelques mois, il s'endormit du sommeil des justes. Il laissa, pour les réparations de la cathédrale, deux cents livres mansais, après l'avoir déjà enrichie pendant sa vie de plusieurs ornements. Il racheta, de la puissance laïque, les églises de Saint-Loup, de Saint-Georges-le-Gautier, de Grazay, et de Champ-Fremont, et les remit en la possession des chanoines, à la charge d'assister tous les ans au service que l'on célébrerait pour le repos de son âme. Il leur donna de plus quarante trois marcs d'argent et quarante sous de rente, pour les obliger à faire quelques prières à son

intention. Il fut enterré dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, au côté droit de Vulgrin.

HUGUES, 42e ÉV.

1135. — 1142.

Ce prélat, d'après les Actes, était né à Saint-Calais, de parents nobles, et fut instruit dès son bas âge par Hildebert, qui voyant dans ce jeune homme de grandes inclinations pour la vertu, et d'heureuses dispositions pour les sciences, conçut pour lui une tendre affection. Il le fit archidiacre, et, treize ans après, l'an 1110, il le nomma, conjointement avec les chanoines, à la place honorable du doyen Geofroy, appelé de cette dignité à celle d'archevêque de Rouen. Il le conduisit avec lui à Nogent, où il fut le compagnon de sa captivité, et lui donna en toutes rencontres des marques de son estime et de sa bienveillance. Il était difficile d'avoir d'autres sentiments pour un homme accompli comme Hugues. La nature avait été prodigue envers lui des avantages du corps et de ceux de l'esprit. Il était d'une haute stature, d'une rare beauté, d'une physionomie agréable et imposante. Ces belles qualités lui gagnèrent tous les cœurs, et il obtint tous les suffrages pour arriver à l'épiscopat, après la mort de Gui d'Étampes.

L'an 1136, ou vers la fin de l'an 1135, il y eut une assemblée de prélats et de plusieurs hauts personnages, soit ecclésiastiques, soit laïques dans l'abbaye de

Redon (1). Hildebert, archevêque de Tours, avait la présidence; on compte au nombre des assistants Hugues, évêque du Mans, Hamelin, évêque de Rennes, Brice, évêque de Nantes, Donoald, évêque d'Alet ou de Saint-Malo, Yves, évêque de Vannes, et Raoul, évêque de Quimper. On y excommunia Raoul de Montfort, usurpateur des droits de cette abbaye.

Hugues fut en contestation pour les immunités ecclésiastiques avec le comte Geofroy, qui le chassa injustement pour cette cause de son diocèse, pendant neuf mois. Mais il le rappela ensuite et lui rendit plus d'honneurs qu'auparavant. A cette époque, l'abbaye de Saint-Vincent fut incendiée, avec le faubourg du même nom; l'incendie s'étendit même jusqu'aux jardins de l'évêché, et il survint à la suite de ce malheur une famine qui dura deux ans. Hugues, voulant prévenir dans la suite le premier mal, trop fréquent alors, prit les mesures nécessaires pour que les maisons bâties en bois et couvertes de chaume, fussent rebâties d'une matière plus propre à résister au feu. Pour remédier à la seconde calamité, après avoir dépensé le revenu de son évêché et engagé son patrimoine, il fit vendre les trésors de toutes les églises de son diocèse, et en acheta du blé et d'autres provisions. On les distribuait aux indigens au son de la cloche. Il fit conjurer et chasser par de pieuses personnes un fantôme, nommé par le peuple Goblin, qui, dit-on, rendait inaccessible la maison de Nicolas Garnier, prévôt de la ville.

(1) Lobineau, hist. de Bretagne, t. 2. p. 280.

Il avait excommunié Damaze, seigneur d'Anières, qui entretenait un commerce incestueux et public avec Damegerose, fille de Gaudin de Chemiré, sa nièce. Mais ce pécheur endurci se moqua de la censure de l'évêque, et dit à ceux chargés de la lui signifier qu'elle ne lui ferait pas perdre le goût du pain et du vin, et ne lui ôterait pas l'usage de l'eau et du feu. Hugues, étonné de son impudence et de son obstination, lui prédit que s'il ne chassait pas sa concubine, dans six mois le feu et l'eau lui ôteraient l'usage de la vie. Damaze fut sourd à cet avertissement. Cinq ou six mois après, ce malheureux faisait voler un faucon dans la plaine entre Parcé et Beaussé. Pour se mettre à couvert de l'orage, il voulut se réfugier dans une maison située de l'autre côté de la rivière et se jeta, avec son fauconnier, dans une barque légère, attachée sur le bord. A peine eut-il pris le fil de l'eau qu'un éclat de tonnerre brisa l'esquif et tout deux coulèrent à fond. On ne put retrouver le corps de Damaze, mais celui du fauconnier fut retiré près de l'île de Sablé. Damegerose fut tellement touchée de la fin tragique de son corrupteur, qu'elle vint se jeter aux pieds de l'évêque, et lui demanda humblement l'absolution de ses crimes. Elle se retira ensuite, avec deux de ses parentes, dans une de ses terres, où elle bâtit un oratoire, sur la pente d'une colline, et y fit une rigoureuse pénitence pendant cinquante ans, sans sortir de cette solitude.

Ce châtiment et la prédiction de Hugues donnèrent une grande idée de lui à ses diocésains. Elle s'augmenta encore par une autre aventure non moins merveil-

leuse. Un chanoine régulier de Saint-Georges-du-Bois, accusé de larcin devant Hugues, niait hardiment le fait, bien qu'il y eût des preuves assez fortes pour le convaincre. Il fut néanmoins appelé à se justifier par son serment : il n'eut pas plutôt juré, et mis pour cela ses mains entre celles de l'évêque, qu'elles furent brûlées d'un feu intérieur, qui se répandit dans tout son corps, lui causa des douleurs violentes et la mort.

Ce prélat voulut, comme ses prédécesseurs, augmenter le trésor de son église, épuisé pour subvenir aux besoins de son peuple, pendant la famine. Il donna un calice d'or du poids de quatre marcs, enrichi de pierres précieuses, avec la patène de même; un autre d'argent doré, deux encensoirs, trois grands bassins d'argent ciselé, trois vases de cristal, etc. Il céda à l'abbaye de la Couture la présentation de la cure d'Yvré-le-Pôlin; ratifia le décret de la fondation de l'abbaye d'Halais, faite par le seigneur de la Ferté et de Maletable, maintenant Bonnétable; dédia l'église, et bénit l'abbé de ce monastère, devenu par la suite un prieuré dépendant de l'abbaye de la Pelice.

Hugues donna encore aux prêtres et aux clercs de la confrérie de saint Julien, déservie dans la chapelle de Saint-Michel, tous les présents et offrandes faits le jour de l'octave de ce saint, et qui montaient alors à une somme assez considérable, à cause de l'affluence et de la dévotion du peuple. Il leur permit aussi de tenir le chœur, d'ordonner le service le même jour, et de prendre les clefs de tous les troncs de l'église. La première institution de cette confrérie, érigée quel-

que temps auparavant, était d'assister les malades et les pauvres de la ville, et de leur administrer les sacrements. Les nombre des prêtres s'étant accru depuis, et leur revenu ayant augmenté par des legs testamentaires, ils formèrent une espèce de collégiale, avec la permission de chanter des messes et de célébrer le service auquel ils étaient obligés dans la cathédrale, devant l'autel de saint Pierre seulement, que l'évêque et le chapitre leur désignèrent à cet effet. Enfin Hugues, après avoir réformé beaucoup d'abus, et avoir rétabli la paix dans le diocèse, fut attaqué de fièvres quartes. Cette maladie n'interrompit pas ses exercices de piété. Enfin, sentant l'approche de sa dernière heure, il fit venir ses chanoines, leur fit une exhortation touchante, leur légua de grandes sommes pour célébrer tous les ans son anniversaire, et, après leur avoir donné sa bénédiction et dit le dernier adieu, il prit l'image du crucifix, et l'embrassant tendrement, expira en cette situation, le six février de l'an 1142. Il avait été évêque sept ans. On l'enterra avec pompe dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Vincent, où il avait fondé l'entretien d'une lampe, pour brûler continuellement dans ce lieu, où reposaient les corps de tant d'évêques. Il se démit à ce sujet, en faveur du monastère, de son droit et de sa part dans l'église de Connerré.

De son temps le prince Geofroy abolit une coutume abusive qui donnait le droit aux domestiques des comtes du Maine de prendre tous les meubles dont était garnie la maison des évêques, aussitôt après leur mort.

Gui de Laval, IVe du nom, fonda le prieuré de Périls ou de Prix, et le soumit à l'abbaye de la Couture.

GUILLAUME, 43e ÉV.

1142. — 1186.

Il y avait beaucoup de ressemblance entre ce prélat et son prédécesseur. Il avait comme lui une belle physionomie, un air majestueux et sortait d'une maison illustre. Son père, l'un des plus puissants seigneurs de la Saintonge, s'appelait Guillaume de Passavant, et sa mère Luce des Prés. Il était grand archidiacre de Rheims, quand il fut nommé à l'évêché du Mans, après la mort de Hugues. Il s'acquit bientôt l'estime et l'amour du clergé, de la noblesse et du peuple, par sa science et par ses vertus.

Pour satisfaire sa dévotion envers la sainte Vierge, il établit la coutume d'en chanter l'office à toutes les heures canoniales dans le chœur. Il le récitait en son particulier à neuf leçons, tous les samedis, et en disait la messe dans sa chapelle. Il était fort assidu au service divin; on le voyait toujours le premier à matines, et il retranchait, outre cela, toutes les nuits, autant de temps de son sommeil qu'il en fallait pour réciter les vigiles des morts, et tout le psautier. Sa conduite et ses mœurs servaient autant à l'instruction du peuple que ses éloquens discours. Il était prudent dans ses conseils, affable pour tout le monde, d'une humeur égale dans les bons et les mauvais succès. Il ne donnait pas facilement des louanges, mais aussi il

blâmait rarement, et n'offensait jamais personne de fait ni de paroles. Difficile dans le choix de ses amis, il était constant dans ses amitiés. Sobre dans le boire et le manger, il ne dépassait jamais les besoins de la nature. Charitable envers les pauvres, il en avait toujours treize à sa table, et quelquefois davantage. Il prenait particulièrement soin de ceux qui ne pouvaient gagner leur vie, comme les malades, les estropiés, les vieillards et les enfans ; et, quand l'hiver approchait, il faisait faire quantité d'habits pour distribuer aux nécessiteux. Il affecta un certain revenu à l'entretien de ces œuvres de miséricorde, et choisit des gens de piété pour en faire la distribution.

Sa maison était ouverte à tous les religieux, principalement à ceux de Citeaux. Il leur fit bâtir, dans son palais épiscopal, un appartement séparé, et un petit oratoire, pour leur donner une liberté entière de remplir leurs exercices. Il fit aussi construire une petite chapelle en l'honneur de saint Martin, avec quelmaisons auprès, dans le faubourg de la Bretonnière, appelé plus tard Saint-Jean-de-la-Chévrerie, pour loger les moines de Marmoutiers, quand ils venaient au Mans recevoir les rentes qui leur étaient dues par les fermiers ou par les titulaires de plusieurs bénéfices, situés dans le diocèse et dépendants de leur abbaye. Il donna à celle de la Couture les églises de Pré-en-Pail, de Neuvi et de Pontvallain, sauf le droit et l'obéissance réservés à la cathédrale. Il fit restituer à ses chanoines les seigneuries des églises de Longué, de Pruillé-le-Gaudin, de Nogent-le-Bernard, de Charné, du Horps, et leur céda son droit de présentation à celles du Breil, de Greez, de Coulans, de Saint-

Mars-d'Outillé, et l'alternatif ou moitié de celui qu'il avait acquis dans l'église de Laval. Il leur céda aussi le droit de patronage de l'église d'Aveines, avec la troisième partie des décimes et les deux parts des prémices que Guillaume de Cormes et sa femme lui avaient donnés.

Il enrichit le trésor de la cathédrale de plusieurs meubles précieux, savoir : quatre anneaux d'or garnis de quatre pierres différentes, une émeraude, un saphir, une topaze, et une hyacinthe; quatre bassins, autant de chandeliers, deux châsses, deux encensoirs, deux flacons d'argent ciselé, deux bâtons pastoraux, et un calice d'argent doré; cinq mitres, sept grands tapis, deux grands tableaux de prix, représentant saint Pierre et saint Paul ; plusieurs chapes, chasubles, dalmatiques, tuniques et autres ornements; la bible en deux gros volumes, et les décrets de Gratien, dont les couvertures étaient artistement étoffées. Toutes ces richesses furent étalées dans l'église de Saint-Julien, quand Guillaume en renouvela la dédicace le lendemain de l'octave de Pâques, à la suite des dégradations causées par les incendies précédents. Le chef de ce saint confesseur fut porté avec pompe, dans cette procession. Deux archevêques et treize évêques assistèrent à la cérémonie.

Ménage, dans son Histoire de Sablé, rapporte une circonstance de la vie de Guillaume dont Le Corvaisier et Bondonnet n'ont rien dit. C'est la cérémonie d'une croisade, qui eut lieu à Mayenne, l'an 1158. Guillaume, revenant du Mont-Saint-Michel-en-Mer, où il avait peut-être accompagné Louis VII, roi de France, et

Henri II, roi d'Angleterre, s'arrêta dans cette ville, où se trouva un grand nombre de gentilshommes du Maine et des provinces voisines. Ils s'assemblèrent dans l'église de Notre-Dame, et y reçurent, des mains de notre évêque, la croix, dont ils firent le signe sur leur front, sur leur bouche, sur leur poitrine et sur leur cœur. Ils en mirent ensuite la marque sur leur épaule droite, comme les croisés anglais avaient coutume de la porter, apparemment parce que le Maine se trouvait alors sous la domination anglaise. C'était une pièce d'étoffe rouge, chargée d'une croix blanche. Après cela Audoin, ou Hardouin, doyen de la cathédrale de Saint-Julien du Mans, et par la suite archevêque de Bordeaux, prit la grande croix sur le maître autel, entonna le cantique *Benedictus Dominus Deus Israël, etc.*, et sortit suivi de tous ces illustres pélerins, avec le clergé et le peuple, et tous firent une procession autour de l'église. Quand ils y furent rentrés, ils se mirent à genoux devant le grand autel, firent vœu de porter la croix en tous lieux, d'exposer leurs vies, d'employer leurs biens, leurs armes et leurs sujets pendant trois ans, pour le secours des chrétiens persécutés dans la Palestine par la tyrannie des infidèles. Juhel II, nommé dans cet acte, par la grâce de Dieu seigneur de Mayenne, se chargea devant Dieu, et en présence de toute cette auguste assemblée, de la défense et de la conservation des biens appartenant à ces seigneurs, pendant leur absence, et Guillaume leur fit à chacun un signe de croix sur le front, en leur disant. Vos péchés vous sont remis, si vous acquittez vos promesses.

Geofroy de Mayenne, quatrième du nom, fils de

Juhel, était le chef de ces croisés, dont le nombre montait à cent huit. Il n'en revint que trente-cinq, trois ans après. Les autres moururent dans les déserts du mont Sinaï, en accomplissant leur pieuse entreprise. L'histoire de cette croisade est tirée du prieuré de Nogent-le-Rotrou. Elle fut écrite par un moine bénédictin du Prieuré de Saint-Mars-sur-la-Futaye, présent à cette cérémonie. En voici un extrait, avec les interprétations de Ménage, sur les noms de ces gentilshommes.

In nomine Domini Jesu Christi, salvatoris nostri. Amen.

Sequitur catalogus nobilium virorum qui crucem Domini acceperunt cum Domino Gaufrido, filio nobilis viri Juhelli Dei gratiâ Meduanæ Domini.

« Itaque anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo quinquagesimo octavo, regnantibus in Franciâ Ludovico, in Angliâ Henrico regibus, omnes nobiles peregrini convenerunt in ecclesiâ Beatæ Virginis apud Meduanam, ibìque, coràm Deo et populo, ex manibus illustris Domini Guillelmi, cenomanensis episcopi, ex Monte Sancti Michaëlis in periculo maris redeuntis, crucem Domini acceperunt, signantes se in fronte, in ore, in pectore, et in corde : et vestierunt se unusquisque scapulâ crucis, signo albo et rubeo colore insignitâ. Posteà vero Audonius presbyter, decanus matris ecclesiæ beati Juliani cenomanensis, ex altari magnam crucem sustulit; cœpitque cantare psalmum : Benedictus Dominus Deus Israël, et egressus est portam ecclesiæ, persequente omni clero et

populo, simul cum peregrinis, et cum publicâ processione dictam ecclesiam in gyrum circumdederunt. Reversique ante altare, genibus flexis, omnes peregrini sacramentum fecerunt hoc modo : Scilicet promiserunt Deo arma, bona, vitam, et eorum homines impendere per triennium pro defensione fidei christianæ, et pro redemptione fidelium qui sub intolerabili jugo paganorum premuntur ; nec crucem Domini derelicturos, neque in terrâ, neque in mari, neque in viâ, neque in urbe, donec reversi fuerint in domos suas, si Deus det. Quo facto, Dominus Juhellus, altâ voce, corâm Deo et omnibus assistentibus, promisit et juravit dictos peregrinos, et uxores, et filios, et filias, servos et ancillas, et omnia bona eorum in suâ manu et custodiâ idem tempus ex tunc ponere et accipere. Posteà vero dictus Guillelmus, episcopus cenomanensis, unumquemque peregrinorum signo crucis signavit in fronte dicens : Remittuntur tibi omnia peccata tua, si facis quæ promittis.

Ii sunt quorum nomina sequentur. » (1).

Gaufridus de Meduanâ. M. (2)	* Geofroy de Mayenne.
Hamon, filius ejus. M.	* Hamon, son fils.
Galterus, Guillelmus et Guido, fratres dicti Domini Gaufridi. M.	* Gaultier, Guillaume et Guy, ses frères.
Gaufridus de Filgeriis, filius Guillelmi.	Geofroy de Fougères, fils de Guillaume.
Unfridus de Meduanâ.	* Onfroy de Mayenne.
Henricus de Vitreo. M.	* Henri de Vitré.

(1) Nous avons marqué d'un astérisque les interprétations qui n'appartiennent point à Ménage, afin de ne le pas rendre responsable de nos erreurs.

(2) M. c'est-à-dire *miles,* chevalier.

Guido de Martigneïo.	* Guy de Martigné.
Paganus de Rochiis.	* Payen des Roches.
Henricus de Guercheïâ.	Henri de la Guerche.
Yvo, filius ejus.	Yves, son fils.
Paganus Coorlus.	Payen de Chaourches.
Hugo Penec, de Sancto Bertevino, et Aubertus frater.	Saint-Bertevin, près Levaré.
Gaufridus de Monte-Girulfi.	Geofroy de Montgirou.
Hugo et Gervasius, fratres.	Huges et Gervais, ses frères.
Aubertus Guiffardus.	Aubert Giffard.
Garinus de Bailleïo et Simon filius.	* Guérin de Ballée et Simon son fils.
Philippus de Landiveïo.	Philippe de Landivi.
Gaufridus de Chemireo.	Geoffroy de Chemiré-le-Gaudin.
Amelinus, frater ejus.	Hamelin, son frère.
Gosselinus de Berleo et Augeldus frater.	* Gosselin de
Augebaldus de Coësmes. P.	Augebaud de Couesmes. Je crois que ce P. signifie le père.
Josselinus de Entremeïo.	Gosselin d'Entrames.
Amelinus de Exclusâ.	Hamelin de l'Écluse.
Henricus de Altanosâ.	Henri d'Antenaise.
Fulco Ribole.	Foulques Riboul.
Ludovicus.	Louis.
Henricus.	Henri.
Hasselinus de Haïs.	Hasselin des Hayes.
Theobaldus de Malocornu.	Théobald de Malicorne.
Aubertus de Jalliâ.	Aubert de la Jaille.
Eleazard de Coësmes.	* Eléazard de Couesmes.
Guillelmus de Orengiâ.	Guillaume d'Orange.
Gosselinus de Goëo.	Gosselin de Goué, paroisse de Fougerolles.
Mauricius de Monteneo.	Maurice de Montenay.
Radulphus Porcus.	Rodolphe le Porc.
Radulphus de Atanasiâ.	* Rodolphe d'Antenaise.
Drogo de Malamuscâ.	Drogo de Malmouche.
Ursinus de Entramnis.	Ursin d'Entrames.
Gillo de Garaniâ, Joannes, frater ejus.	* Gilles de Varennes.
Guillelmus è Peschel.	Guillaume Espechel.
Henricus Carbornellus.	* Henri Carbornelle.

Fulco et Rainaldus fratres.	Foulques et Renaud ses frères.
Gervasius de Sancto Hilario.	* Gervais de Saint-Hilaire.
Fulco Baseilles et Hugo, fratres ejus.	* Foulques Baseilles et Hugues.
Hebertus de Yveo.	Hebert d'Ivoy.
Henricus de Rongeriâ.	Henri de la Rongère, paroisse de Saint-Sulpice.
Guillelmus de Landiveïo.	Guillaume de Landivy.
Lambertus de Eclusiâ.	* Lambert de l'Écluse.
Richardus de Landiveïo, Pa.	* Richard de Landivi.
Abanus de Goëo, Flandrensis dictus.	* Aubin de Goué, dit Le Flamand.
Paulinus de Goëo.	* Paulin de Goué.
Girardus, de Landis dictus. Philippus et Richardus de Goëo, fratres.	* Girard, surnommé Des Landes, Philippe et Richard de Goué, frères.
Odo de Monte-Girulphi.	* Odon de Montgirou.
Hugo de Valle-Tortâ.	Hugues de Vautorte.
Guillelmus Maurinus.	Guillaume Morin.
Egidius Gorrenton.	* Gilles Gorrenton.
Gaufridus de Bressio.	* Geoffroy de Bresse.
Paganus de Capellâ.	Payen de la Chapelle-Rainsoin.
Guillelmus de Cereis, Ribaldus dictus.	* Guillaume de Cerans, surnommé Rivaut.
Manasses Grouettus.	* Manassès Grouet.
Augerius Tabouer.	Ne faut-il point Tabouet ?
Robertus Avenellus.	* Robert Avenelle.
Rolandus de Monte-Andegavo.	* Roland de Mont-Angevin.
Juhellus de Bouessou.	* Juhel de Boessé.
Hubertus de Breïo.	* Hubert du Breil.
Girardus de Rainâ dictus.	Girard de Raine, dans le Bas-Maine.
Gastinus....	* de Gastines.
. . . . . de Bulcheriâ.	* de la Boucherie.
. . . . . de Malocornu.	de Malicorne.
. . . . . de Bello-Cossio.	* de Bellecosse.
Rogerius de Monte-Melis.	* Roger de Montmelis.
Rolandus de Vallibus.	Roland des Vaux, aujourd'hui des Vaux de Levaré.
Jordanus de Fonteneïs.	* Jourdain de Fontenay.
Henricus de Bosco-Berengarii.	Henri de Bois-Béranger.

Robertus de Landiguisio.	* Robert de Landiguy.
Guillelmus de Monteneïo.	Guillaume de Montené.
Robertus Dorseis.	* Robert Dorcé.
Radulphus de Hotoneriâ.	Rodolphe de la Hotonnière, terre de la paroisse de Saint-Elier.
Reginaldus de Grineïo.	* Renaud de Grenoux.
Richardus de Monte-Gilonis.	* Richard de Montgilon.
Robertus de Chantrineo.	Robert de Chantrigné, proche Lassay.
Mauricius Geranton.	* Maurice Geranton.
Fulco de Sertinis.	Foulques de Désertines.
Ludovicus Pincerna.	* Louis Pincerna.
Joannes de Foliato, et Guido, frater ejus.	Jean du Fouilloux, près Laval, et Guy, son frère.
Ludovicus et Olivarius de Greveïo.	* Louis et Olivier de Greez.
Rolandus Chamaillard.	* Roland Chamaillard.
Hugo de Chemureïo.	Hugues de Chemiré ou Chemeré.
Lancelinus de Monte-Melonis.	* Lancelot de Montmelon.
Hugo Lupus, dictus Malus-Vicinus.	* Hugues Le Loup, dit Mauvoisin.
Manasses de Bourdre.	* Manassès de Bourdre.
Fronto de Vado-Meleii.	* Front de Gué-Meslay.
Rolandus de Monte-Joannis, et Guido, frater ejus.	Roland de Montejean, et Guy, son frère.
Simeon, Abbas. Amen.	Simon, Abbé.

Ipsi dicti peregrini, usque ad triginta quinque hominum, reversi sunt septimâ die mensis novembris, anno Domini 1162, cum magno labore. Ceterique occubuerunt pro fide in Sinâ. Requiescant in pace. Sit laus Deo.

Hoc scripsit presens et adfuit frater Joannes, monachus beati Benedicti, Patris nostri, ad Fustaiam, anno Domini 1163, die 22 mensis junii.

Guillaume eut une affaire à démêler avec un de ses ecclésiastiques, et cette affaire fut portée devant le pape. Saint Bernard écrivit trois lettres à Rome en sa faveur. La première au pape Eugène III, la seconde au cardinal Henri, et la troisième à l'évêque d'Ostie. On accusait sans doute ce prélat d'impureté, car saint Bernard leur répond de son innocence et de son honnêteté. Le témoignage seul de ce grand saint suffit, et il n'est pas besoin d'en chercher d'autres pour justifier Guillaume. Il fut un des députés de Henri II, roi d'Angleterre, pour assister au traité de paix conclu à Yvry, vers la fin du mois de septembre de l'an 1177, entre ce roi et celui de France.

On dit dans le Pontifical que Guillaume augmenta les bâtiments de son palais épiscopal, d'où l'on découvrait des jardins, des parterres et des vergers, établis tout auprès. Ils occupaient sans doute l'emplacement du couvent des Cordeliers; mais on ne peut rien affirmer à cet égard, tous ces lieux ayant changé de face, et ces jardins et ces bâtiments ayant été totalement détruits. Guillaume fit aussi embellir la maison de Touvoye de plusieurs édifices, et l'enferma de murailles et de fossés remplis d'eau vive. Il se plaisait beaucoup en ce lieu, et y faisait sa résidence ordinaire, vers la fin de ses jours. Il y confirma, l'an 1183, le don que Hugues, seigneur de Villeray, avait fait de la chapelle de Gastineau aux moines de Sainte-Gauburge et ratifia celui de Saint-Cyr de Sargé, fait au monastère de Saint-Denis-de-Nogent, par Hugues, vicomte de Châteaudun (1). Notre prélat était dans son château d'Yvré

(1) Hist. d'Alençon et du Perche, liv. 3, c. 10.

quand il fut attaqué d'une fièvre lente, qui le réduisit à l'extrémité. La veille de sa mort, il se fit porter dans sa chapelle, y entendit la messe et reçut la sainte Eucharistie avec une piété édifiante. Le lendemain, vingt-sept janvier, jour de la fête de saint Julien, il reçut l'extrême-onction des mains de Pierre, abbé de Beaulieu. Il se fit ensuite couvrir d'un cilice et se coucha sur la cendre. Il expira dans cette situation vers trois heures du matin, âgé de plus de quatre-vingts ans, après en avoir passé quarante-quatre dans l'épiscopat. Son corps demeura frais et vermeil, comme s'il n'avait été qu'endormi. On le revêtit de ses habits pontificaux, et on l'apporta dès le point du jour dans l'église cathédrale. Il y demeura trois jours, après lesquels on alla l'enterrer devant le grand autel de l'église abbatiale de Saint-Vincent.

Il fonda avant de mourir trois anniversaires, un pour son père et sa mère, l'autre pour Renaud, archevêque de Rheims, son parent et son bienfaiteur, et le dernier pour lui. Il assigna, à cet effet, cent sols de rente à prendre sur l'église de Charné. Il donna aussi quelques sommes pour l'entretien de trois lampes, dans les trois chapelles de l'évêché, dont l'une était voûtée sous terre et s'appelait l'oratoire des moines; la seconde, attenante à la salle de l'évêché, s'appelait la chapelle peinte, et la troisième, bâtie près de l'église, où l'on conférait les ordres, était nommée le sanctuaire.

Voici les faits les plus remarquables arrivés sous son épiscopat. L'an 1145, l'abbaye de Perseigne, de l'ordre de Citaux, fut fondée dans la forêt du même

nom par Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu et d'Alençon (1). Il en exempta les religieux de la juridiction de ses officiers, ce qui leur fit dans la suite reconnaître le sénéchal du Maine, et non celui de Beaumont et de Sonnois. Guillaume, évêque du Mans, Girard, évêque de Séez, Richard, abbé de Savigné, Raoul, abbé de Saint-André, Guillaume, abbé de Saint-Vincent du Mans, R., vicomte de Beaumont, Païen de Clinchamp, Hugues de Mellay, Robert de Milei etc. furent établis comme témoins de cet acte, ratifié par Jean, fils aîné du comte. L'église en fut consacrée le neuf octobre de la même année, par Guillaume, notre évêque, et par Girard, évêque de Séez, et dédiée en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Denis et de ses compagnons. Ce fondateur et Hameline son épouse y furent enterrés quelques années après.

L'an 1150, le comte Geofroy mourut au Château-du-Loir, le sept septembre. Son corps fut apporté au Mans, et enterré par l'évêque Guillaume au bas de la nef de l'église cathédrale près de l'autel du Crucifix, où l'on voit encore son épitaphe. Henri, son fils, prit possession du duché de Normandie, et en fit hommage à Louis VII, roi de France. Il donna quarante livres de rente pour l'entretien de deux prêtres destinés au service de l'autel fondé devant le tombeau de Geofroy son père. Ce sont maintenant les deux curés du Crucifix (1).

(1) Hist. d'Alençon et du Perche, liv. 2. p. 118.

(2) Cet ordre de choses a changé depuis la révolution de 89. L'église de Saint-Julien est aujourd'hui desservie par un seul curé.

En l'année 1151, Payen de Chaourches bâtit et fonda l'abbaye de Tironneau, sur le ruisseau d'Orne, près de son château de Saint-Aignan. Il y mit des religieux de l'ordre de Citeaux, que saint Bernard lui envoya deux ans avant sa mort. Le marquis de la Rongère, dans son histoire généalogique de la maison de Quatre-Barbes, article de Chaourches, dit que cette abbaye de Tironneau fut fondée, non par Payen de Chaourches, mais par son père Patri de Chaourches et sa femme Godonne de Laval.

L'an 1152, Gui V, sire de Laval, fonda aussi pour des religieux de Citeaux l'abbaye de Clermont, et, l'an 1170, douze prébendes dans la chapelle de son château de Laval, depuis transférées dans l'église de Notre-Dame du bourg Chevereau ou Chevrel, dite à présent de Saint-Tugal. Notre évêque homologua toutes ces fondations.

Celle de l'abbaye de Belle-Branche fut faite encore en faveur des religieux de Citeaux, paroisse de Saint-Brice, par Robert, baron de Sablé. Les frères Sainte-Marthe ont écrit, dans leur *Gallia Christiana*, que cette abbaye avait été fondée l'an 1152, le six des kalendes d'août, et confirmée en 1165, par le pape Alexandre III (1). Alard de Château-Gontier et les seigneurs d'Anthenaise en augmentèrent les revenus.

Henri IV la donna ensuite aux Jésuites de la Flèche quand il fonda le collége de cette ville, par son édit du mois de mai 1607, à la sollicitation de Guillaume Fou-

(1) Histoire de Sablé, p. 165.

quet de la Varanne, un de ses favoris, né à la Flèche. Ce prince y ajouta l'abbaye du Melinaye en Anjou, le prieuré de Saint-Jacques près la Flèche, celui de Luché dans le Maine, et quelques revenus sur le Papegai de Bretagne. Il leur donna en outre son palais de la Flèche, dont ils firent leur église.

Après la mort d'Étienne, comte de Boulogne par usurpation, Henri, héritier du côté paternel des comtes d'Anjou, de Touraine et du Maine, succéda par sa mère au royaume d'Angleterre, l'an 1153. Il prit aussi possession du duché de Guienne et du comté de Poitou, par son mariage avec Éléonore, fille du duc d'Aquitaine, répudiée par Louis VII, dit le jeune, roi de France, pour raison de parenté ou soupçon d'adultère. Henri II, roi d'Angleterre, bâtit encore dans la forêt de Bercé le prieuré de Grandmont, l'an 1263, et cinq ans après notre évêque donna quelques terres voisines, pour accroître leur enclos, à la requête de frère Bernard, leur supérieur, avec le consentement du doyen et du chapitre de la cathédrale. Ce même prince, après l'assassinat de saint Thomas, archevêque de Cantorberi, fonda le Grand-Hôtel-Dieu du Mans. On y établit ensuite un collége de chanoines, sous la conduite d'un maître, et on le nomma le collége de Coëffort. Il répara la chapelle des comtes du Maine, devenue plus tard l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, alors ruinée par les guerres et les incendies, et augmenta le revenu de ses prébendes.

Au mois de juin de l'an 1168, il y eut à la Ferté-Bernard une conférence entre Louis VII, roi de

France, et Henri II, roi d'Angleterre. Cette conférence n'eut aucun résultat (1). Les deux rois se séparèrent décidés à continuer la guerre l'un contre l'autre. Elle dura jusqu'au six janvier de l'année suivante. Ils firent la paix ce même jour à Montmirail.

Il ne faut pas oublier une chose remarquable arrivée sous cet épiscopat. Le Corvaisier rapporte, d'après la chronique de Normandie, extraite de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, que l'an 1145 on trouva, au milieu d'une pierre creuse dans la ville du Mans, un crapaud vivant, attaché par le col avec une chaîne d'or fort délicate, et que depuis ce temps on avait vu des bêtes venimeuses dans le pays où il n'en existait pas auparavant. Ce fait fort surprenant ne doit-il pas être mis au rang des fables ?

RENAULT, 44e ÉV.

1186. — 1189.

L'église du Mans prit cet évêque dans son sein; car il en fut d'abord chanoine, ensuite archiprêtre, et enfin chantre. Sa prudence dans les affaires, et la régularité de sa conduite le firent choisir pour remplir la place de Guillaume ; et bien qu'il n'y ait vécu que trois ans, le temps de son épiscopat ne laisse pas d'être remarquable par les troubles que causèrent dans la province les dissensions des rois de France et d'Angleterre.

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, t. 1er. p. 116.

Après l'entrevue que le cardinal Octavien, légat du pape, avait ménagée près de Gisors entre ces deux princes, où ils promirent de se croiser pour la conquête de la Terre-Sainte, Henri s'en retourna au Mans ; il y assembla tous les députés de son royaume et de ses autres provinces, avec plusieurs évêques et seigneurs, qui firent des ordonnances pour ce voyage, et consentirent à la levée de la dîme saladine. Voici ce qui donna lieu de nommer ainsi cette imposition et d'entreprendre cette croisade. Saladin, soudan d'Égypte, s'étant emparé de Jérusalem, les chrétiens résolurent de l'aller reprendre ; on leva sur les ecclésiastiques le dixième d'une année de leur revenu, et sur les laïques, exempts du voyage, le dixième de leurs biens, afin de contribuer à payer les troupes destinées à cette expédition, et l'on appela cette levée dîme saladine, du nom de Saladin. Depuis ce temps, savoir l'an 1188, toutes les impositions levées sur le clergé se nommèrent dîmes ou décimes.

La mésintelligence des deux rois fit manquer tous ces projets, et la guerre se ralluma par la mauvaise foi de l'un et de l'autre. Henri parut d'abord, il est vrai, agir avec beaucoup de sincérité ; mais voyant son fils Richard, comte de Poitou, suivre les mouvements de révolte inspirés par Philippe I[er], roi de France, il congédia l'assemblée et ne voulut plus entendre parler de ce voyage. Philippe et Richard levèrent le masque, s'unirent ensemble contre Henri, et ravagèrent l'Anjou, la Touraine et le Maine. Le pape Clément III envoya son légat, le cardinal d'Agnania, pour rétablir la paix entre eux. Il lui donna tout pouvoir dans cette

négociation, et même d'excommunier ceux qui apporteraient quelque obstacle à ses desseins. Les deux rois remirent la décision de leurs différents à l'arbitrage du légat et des archevêques de Rheims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéry. A la fête de la Pentecôte suivante, Henri et Richard son fils, Philippe, le légat, les quatre archevêques, avec beaucoup d'autres prélats, et des personnes de qualité se rendirent à la Ferté-Bernard pour travailler à ce traité. Mais les deux rois ne purent s'accorder sur les premières propositions : l'assemblée se retira sans avoir rien terminé. Le légat, acheté par le roi d'Angleterre, menaça d'excommunier Philippe et de mettre son royaume en interdit, comme si tous les torts eussent été de son côté. Philippe irrité lui reprocha de passer les bornes de sa commission, et lui fit sentir qu'il se trouvait en un lieu où l'on pourrait bien lui apprendre à se comporter plus modestement, et à parler avec plus de respect. « Je ne crains point, lui dit-il, vos injustes censures; il n'appartient pas au pape ni à l'Église romaine d'entrer si avant dans les affaires des rois, sur tout de celui de France, et il ne peut m'interdire pour une cause aussi juste que la mienne, car je n'ai pris les armes que pour châtier la félonie et la rébellion d'un de mes sujets. »

Les choses arrivées à ce point, on se sépara sans rien conclure, et les armées se mirent en mouvement. Celle de Philippe, campée à Nogent-le-Rotrou, marcha vers le Mans, ou Henri s'était retiré, et prit en passant la Ferté-Bernard et Montfort. Soit qu'Henri ne s'y crût pas en sûreté contre une si puissante armée,

soit à cause de l'incendie de la ville, dans les faubourgs de laquelle Philippe avait fait mettre le feu, il en sortit promptement, passa le Loir à la nage, près de la Chartre, et vint à Tours accompagné seulement de sept cents chevaux en assez mauvais ordre. Étienne de Turneham (1), sénéchal d'Anjou et gouverneur du Mans, resta dans cette ville pour la défendre, et tâcha d'arrêter l'incendie; mais les assiégeans donnèrent en même temps l'assaut, et s'en rendirent promptement maîtres. Philippe ne voulut point profiter de ses conquêtes, il céda à Richard, comte de Poitou, la ville, le château, et tout le pays du Maine; puis il se rendit à Tours, et prit en passant Troo, Montoire et le Château-du-Loir, et emporta la ville de Tours par escalade. Henri fut obligé de se soumettre; il se retira alors à Chinon, où il mourut d'une fièvre chaude, causée par le chagrin de la révolte de ses enfans, de l'abandon de ses officiers, et de la perte de ses villes. Il fut enterré dans l'abbaye de Fontevrault, l'an 1189. Bayle met sa mort en 1188.

Pendant les dernières années de son séjour dans la ville du Mans, où il se plaisait beaucoup, il fit plusieurs magnifiques dons à l'église cathédrale; entre autres, il l'enrichit d'une châsse et d'un frontal d'or pur, ornés de plusieurs pierres précieuses, l'une pour déposer le corps, et l'autre pour enfermer le chef de saint Julien. Il fit faire une table ou devant d'autel, chargée d'émeraudes et d'escarboucles. Il donna une lame de damas, garnie d'une poignée d'or, toute brillante de pierreries et plusieurs riches orne-

(1) Ménage le nomme Touron; Hist. de Sablé, p. 300.

ments. Il laissa aussi à l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour cinq parements d'autel brodés d'or et d'argent, et garnis de perles, avec cinq rubis-balais, deux diamants et plusieurs perles orientales.

Après la mort de Henri, Richard son fils lui succéda au royaume d'Angleterre, au duché de Normandie, aux comtés d'Anjou et du Maine, et à ses autres seigneuries. Il donna à son frère Jean-sans-Terre quelques pensions sur son royaume, et le comté de Mortain, suivant l'accord passé pendant la vie de son père.

Renault mourut durant ces troubles, le deux août 1189. Il donna à l'église de Saint-Julien une châsse d'ivoire, artistement travaillée, pour y enfermer les corps des saints Gervais et Protais, fit présent de quelques ornements d'autels et légua trente sous mansais de rente, destinés à la célébration de son anniversaire.

Il occupait le siége épiscopal quand Foulque Riboule, seigneur d'Assé et de Lavardin, et Emme, sa femme, fondèrent l'abbaye de Champagne, au mois de décembre de l'an 1188, comme on le voit par le titre de cette fondation, faite en présence de notre évêque et de l'évêque d'Avranches, de Juhel III, baron de Mayenne, de Hamelin de Chaourches, de Guillaume d'Assé, de Bernard-de-la-Ferté, de Raoul-le-Porc et de plusieurs autres.

Sous le pontificat de ce même évêque, dit Bondonnet, Robert, baron de Sablé, fonda pour les deux tiers et Pierre-de-Brion pour un autre tiers, l'ab-

baye du Perray-Neuf, de l'ordre de Prémontré ; mais, d'après Ménage (1), cette fondation eut lieu l'an 1189, au lieu appelé le Bois-Renou, autrement le Gant, près de Sablé, d'où elle fut ensuite transférée, en 1209, au Perray-Neuf, par Guillaume-des-Roches, gendre de ce Robert de Sablé, troisième du nom. Il ajoute que cette abbaye se trouvant située dans la paroisse de Précigné, devait appartenir à l'Anjou ; mais comme plusieurs de ses terres sont du Maine, elle a été quelquefois considérée comme faisant partie de cette province ; le procès-verbal relatif à la publication de la coutume du Maine, la porte entre les abbayes de cette même province.

HAMELIN, 45e ÉV.

1190. — 1214.

Hamelin avait été confesseur et premier aumônier de Henri II, roi d'Angleterre. Un an après la mort de ce prince, c'est-à-dire l'an 1190, il fut élu évêque, mais il en reçut le caractère à Rome par le pape Célestin III, l'an 1191 seulement. N'est-il pas cet évêque du Mans, qui, selon Mézeray, donna pour son ordination sept cents marcs d'argent. Les officiers de la cour romaine exigeaient alors de grosses sommes, sous prétexte de leur salaire, de leur papier et de leur encre. Ensuite les papes, même, qui avaient tant condamné ces vexations, convertirent à leur propre profit les abus qu'ils n'avaient pu empêcher. Avec le temps

(1) Hist. de Sablé, p. 169 et suiv.

ils fixèrent cette exaction au revenu d'une année modérément taxée, qu'eux et les cardinaux partageaient ensemble.

Quoiqu'il en soit, Hamelin donna bientôt après son entrée des marques de sa libéralité aux chanoines de sa cathédrale, en leur accordant le pouvoir d'exercer une justice criminel sur leurs vassaux, fermiers, serviteurs, et ceux qui leur auraient fait quelque injure, soit dans leur personne soit dans leurs propriétés, conformément à l'usage de l'église de Chartres. Ce privilége fut approuvé par Octavien, légat du Saint-Siége, et confirmé dans la suite par les papes Innocent III, Alexandre IV, Jean XX, et Boniface VIII, qui assurèrent aussi la qualité de premier suffragant de Tours à notre évêque et à ses successeurs. Il enrichit le trésor de son église de plusieurs vases et meubles de grand prix, et comme elle était chargée de dettes et de beaucoup de dépenses, il fit passer un acte dans le chapitre, l'an 1209, par lequel il est arrêté que le gros des prébendes vacantes par mort, résignation ou autrement, viendrait la première année, au profit de cette église, à la réserve des droits dus aux derniers titulaires.

La même année, il reçut les religieux de Saint-François qui vinrent dans le diocèse sous la conduite du bienheureux père Éleu. Leur saint patriarche les avait envoyés à la prière de Geofroy de Laval, pour lors chanoine, ensuite doyen, et enfin évêque. Hamelin les logea et les nourrit dans sa maison, jusqu'au moment où leur nombre s'augmentant il leur fit donner un fond près de l'évêché, hors des murailles de la ville,

Il se trouva alors des obstacles à leur établissement, aussi fut-il retardé jusqu'à l'épiscopat de ce même Geofroy de Laval. Vers le même temps, des députés de l'église de Paderborn, en Allemagne, vinrent remercier l'église du Mans de ce qu'elle leur avait donné le corps de saint Liboire, il y avait trois cent soixante-cinq ans, et renouvellèrent leur alliance.

La province ne fut pas plus paisible sous l'épiscopat d'Hamelin que sous ses prédécesseurs. Richard, roi d'Angleterre, avait eu beaucoup de guerres à soutenir contre son frère, Jean-sans-Terre, et Philippe, roi de France, dont il avait répudié la sœur, pour épouser Bérengère, fille de dom Sanche, roi de Navarre. Cette sœur du roi Philippe était la princesse Alix, fille de Louis VII, qui, encore enfant, avait été fiancée à Richard, et mise sous la garde de Henri, roi d'Angleterre, jusqu'à sa majorité. La reine Éléonore, veuve de Henri, détourna Richard de ce mariage et lui fit contracter l'autre. Néanmoins Richard étant près de mourir, l'an 1199, avait fait jurer fidélité par ses barons à Jean-sans-Terre, jusqu'à la majorité de son neveu Arthur, qu'il reconnaissait pour son plus proche héritier, comme fils de Geofroy, son frère puîné. Jean-sans-Terre s'empara donc du royaume d'Angleterre, du duché de Normandie, du comté du Maine, et des autres seigneuries possédées par Richard, et des trésors qu'il avait laissés à Chinon. Robert de Turneham, sénéchal d'Anjou, les lui livra, et Guillaume des Roches l'assista de son conseil et de ses forces. Mais Constance, duchesse de Bretagne, veuve de Geofroy et mère d'Arthur, étant sortie de prison, où son beau-frère Richard l'avait long-temps

retenue, et voyant qu'elle avait besoin de secours contre Jean-sans-Terre, mit son fils, alors âgé de treize ou quatorze ans, sous la protection de Philippe-Auguste. Ce roi vint avec une puissante armée en Anjou, entra dans la ville d'Angers, la soumit et la remit au duc Arthur. De là il passa en Normandie, prit Évreux, Avrilly, et quelques autres places importantes, et après avoir ravagé une partie du Maine, entra dans la ville du Mans, où la duchesse Constance vint le trouver avec son fils. Elle le lui amena pour lui faire hommage des comtés de Poitou, d'Anjou, de Touraine et du Maine. Philippe lui en donna l'investiture, et lui promit toute sorte de secours et de protection contre les injustes desseins de Jean-sans-Terre, son oncle, qui s'obstinait à ne lui pas rendre ses états. Pendant qu'Arthur était au Mans, il donna à l'église de Saint-Julien dix livres de rente, à prendre sur le barrage de la ville, à condition de célébrer tous les ans un service pour le repos des âmes de son père Geofroy et de Henri, son aïeul. Constance, sa mère, consentit à cette donation, et elle en fit elle-même de si considérables, deux ou trois ans après, à l'abbaye de la Couture, que d'Argentré a cru qu'elle en était la véritable fondatrice.

Philippe-Auguste ayant abandonné la ville du Mans, et emmené son pupile Arthur avec lui, Jean-sans-Terre et sa mère Eléonore vinrent l'assiéger avec une puissante armée, et la prirent. Ils en démantelèrent les tours et les murailles, rasèrent les maisons des partisans d'Arthur et emmenèrent un grand nombre de prisonniers. Philippe revint sur ses pas, prit en passant le château de Ballon, et le fit démolir. Il assiégea

celui de Lavardin, puis se rendit au Mans, où il fit relever une partie des fortifications et en confia la défense à Guillaume des Roches, qui manqua de fidélité, car il remit aussitôt cette place à Jean-sans-Terre, en se jetant dans son parti. Quelque temps après, au siége de Mirebeau en Poitou, Arthur fut fait prisonnier, avec tous les grands seigneurs de son armée (1). Jean le fit conduire à Falaise, et de là à Rouen, là, il le fit monter sur un vaisseau, le tua de sa main et fit jeter son corps à la Seine, à une lieue et demie au-dessus de la ville (2). Instruit de la perfidie de Jean-sans-Terre, le roi de France le fit citer à la barre des pairs et des seigneurs de son royaume, où il ne voulut pas comparaître. Il fut alors condamné à perdre toutes les terres qu'il tenait en hommage de la couronne. On les confisqua en conséquence de cet arrêt, et Philippe se rendit maître du Maine et des autres états, en partie par force, en partie par composition. Il fut aidé en cela par Guillaume des Roches, indigné de l'action barbare de Jean-sans-Terre, et irrité de l'ingratitude de ce prince, qui cherchait à le perdre, après les services dont il lui était redevable. Ainsi la province rentra sous la domination française, l'an 1202. Philippe reçut l'hommage de tous les seigneurs, il exigea ce même hommage de Hamelin; celui-ci crut devoir le refuser en ce qu'il tenait son évêché des Anglais et sur son refus on en saisit le revenu, dont il n'eut main levée qu'après avoir prêté serment de fidélité.

Ce prélat voyant enfin le calme rétabli dans la pro-

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, t. 2. p. 357.
(2) Ménage, Hist. de Sablé, p. 192 et suiv.

vince, fit rapporter de Châteaudun et remettre à sa place ordinaire le corps de saint Julien. Il y avait été transporté deux ans auparavant afin d'être mis en sûreté pendant les guerres occasionnées par la mort de Richard, roi d'Angleterre.

Ce fut à la requête de notre évêque et de ses chanoines que Philippe-Auguste accorda la permission d'avancer les bâtiments de leur église du côté de la salle épiscopale, et de les faire saillir hors de l'enceinte des murs de la ville, à condition de l'entourer d'une nouvelle clôture et sans que cela pût porter aucun dommage ou préjudice à sa défense. Les lettres patentes de cette permission furent données à Melun, l'an 1217. Elles furent accordées du consentement de Bérengère, veuve du roi Richard, qui, en échange de son douaire, jouissait de la sénéchaussée du Maine, du comté de Bayeux, et de mille marcs sterlings de rente. Les sénéchaux des provinces, à cette époque, en étaient les gouverneurs (1); ils avaient le tiers des amendes, juridiction contentieuse, et ils disposaient des charges de leurs lieutenants. Ils cessèrent d'en disposer du temps de Louis XII, et depuis Henri III ils n'eurent plus cette sorte de juridiction.

La reine Bérengère assista en personne au duel qui eut lieu la veille de saint Barthélemi, l'an 1216, entre Radulphe Flori, se portant partie pour Huet de Corleyant, et Joscet le Fèvre, défenseur de Hodeburge de Corleyant, que son frère voulait priver de la succession de son père, parce qu'elle avait failli à l'honneur. Le lieu du combat fut le marché de Saint-Pierre-

(2) Ibid. p. 193.

de-la-Cour. Le dernier succomba, et Raoul-l'Enterré, sacristain de cette église, eut, suivant la coutume et son droit ordinaire, le bouclier et la lance du vaincu.

La caducité d'Hamelin ne lui permettant plus d'exercer les fonctions épiscopales, il se démit volontairement de son évêché, l'an 1204, après avoir occupé le siége pendant vingt-quatre ans, et mourut quatre ans après, âgé de près de cent ans. Il fut enterré dans le chœur du prieuré de Grandmont.

Pendant qu'il gouvernait ce diocèse, Juhel, troisième du nom, baron de Mayenne, signala sa libéralité envers les ordres religieux. Il fonda les prieurés de Jehard et Bellegeard, l'an 1210; celui de Montguion, près de sa forêt, pour des religieux de Grandmont, en l'an 1198, l'abbaye de Fontaine-Daniel, l'an 1205, et y mit des religieux de Citeaux. Cette fondation fut ratifiée par le pape Grégoire IX, l'an 1226.

Bernard, seigneur de la Ferté, fonda aussi, l'an 1205, l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Pelice, de l'ordre de saint Benoît, et avec le consentement de l'évêque Hamelin et du chapitre, il l'assujétit à la visite et à l'obéissance de l'abbé de Tyron. Ce même Bernard agréa la fondation que le seigneur de Mondragon, son vassal, avait faite du prieuré de Cheré.

A l'exemple de ces seigneurs, Pierre, comte de Vendôme, fonda, l'an 1208, selon Bondonnet, en l'honneur de Notre-Dame, une maison de religieuses de l'ordre de Citeaux, sur les marches du Vendomois, qui prit ensuite le nom d'Abbaye de la Virginité.

Ménage met cette fondation en l'an 1:o (1), et dit qu'elle fut faite par Jean de Montoire, comte de Vendôme et Aiglantine sa femme. Ils eurent pour fils ce Pierre, qui épousa Jeanne de Mayenne, et non pas Aiglantine, comme la nomme Bondonnet.

Gui VI, sire de Laval, fit remise du droit de mainmorte au clergé de cette ville, l'an 1196. Gui V, son père, l'avait établi, comme on en peut juger par l'acte authentique : *Quod pater meus Vido quintus injustè cæperat super Dominum* (2). Dans cet acte fait avec approbation des Révérends Pères en Dieu Barthélemi, archevêque de Tours, Hamelin, évêque du Mans, et Geofroy, abbé d'Evron, sont aussi nommés Patri de Chaourches, deuxième du nom, seigneur de Malicorne, Foulques de Mathefélon, deuxième du nom, baron de Duretal, Gervais Cheorchin, Robert de Prée, seigneur de Fouilloux, Foulque Lenfant, seigneur de Varennes, Savari d'Anthenaise, Silvestre de la Volue, Vivien de Cocé, Simon de Saint-Denis, et Odo Francus, qualifiés *Milites*, ou chevaliers.

De Quatrebarbes, marquis de la Rongère, place encore vers ce temps un trait d'histoire remarquable, mais dont la date ne convient pas avec celle de l'évêque du Mans qui s'y trouve nommé. Le voici textuellement comme on le trouve dans l'histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes, article de Frézeau :

(1) Hist. de Sablé, p. 48.

(2) Hist. généal. de la Maison de Quatrebarbes, art. de Bréc.

« Dans ce temps les gentilshommes et les seigneurs se faisaient la guerre les uns aux autres de leur autorité privée. Hamelin ou Hamon Lenfant, chevalier seigneur de la Patrière, terre située dans la paroisse de Courveille, au comté de Laval, avait rendu un notable service en orient à Gui VII, sire de Laval. Pour récompense, Gui avait promis à Hamon de lui donner la terre et la châtellenie d'Olivet, avec la forêt de Misdon. Lorsqu'ils furent revenus en France, l'inexécution de ce traité fut cause d'une guerre, dont l'événement fut sanglant, comme il est remarqué dans les titres de Laval. Savari, seigneur d'Anthenaise, prit les interêts du seigneur Lenfant, et beaucoup de personnes de qualité de part et d'autre. S'étant retiré, l'affaire fut mise en accommodement. Guillaume, sire de Fougères, et Pierre d'Anthenaise, doyen de Sablé, frère de Savari, furent choisis pour arbitres. Ils ordonnèrent, du consentement du seigneur de Laval, qu'il rendrait seulement l'argent qu'un habitant de sa ville avait prêté au seigneur Lenfant de la Patrière pour son voyage d'outre mer. Cela paraît dans l'acte qui en fut passé l'an 1199, en présence de Maurice, évêque du Mans, d'Odo Francus, de Guillaume, sire de la Haye Jousselin, de Robert de Brée, seigneur de Fouilloux, de Foulque Lenfant, seigneur de Varennes, de Renaut de Chantelou, de N. de Broc, d'Odo de Saint-Berthevin, de Vivien de Cocé, seigneur de ce lieu, près Laval, de N. d'Aubigni, et de Jourdan de Saint-Hilaire.

Il y a une erreur évidente dans cet acte fait l'an 1199. Maurice ne peut pas y avoir été présent comme évêque du Mans, puisque le commencement de son épis-

copat date de 1216. On a mis apparemment Maurice pour Hamelin ; on pourrait s'en assurer par la lecture du titre original, qui, dit-on, est dans le chartrier du château de Laval.

ARMES. — D'argent à un lion rampant coupé de pourpre et d'orangé. (Le Corvaisier, p. 469.)

NICOLAS, 46e ÉV.

1214. — 1216.

Lorsque Richard, roi d'Angleterre, fit le voyage de la Palestine, Nicolas le suivit en qualité de grand aumônier. Pendant son séjour dans l'île de Chypre, il donna la bénédiction nuptiale à son maître et à Bérengère, fille de dom Sanche, roi de Navarre, le quatre des ides de mai, l'an 1189. Richard, à son retour, le fit élire doyen de l'église du Mans ; et après la démission de Hamelin, le chapitre le nomma évêque, le vingt-sept mai, l'an 1214, avec l'agrément de Philippe-Auguste, roi de France. Il ne posséda pas longtemps cette dignité, car il mourut un an et neuf mois après son élection.

Il avait confié, pendant ce temps, le soin de son diocèse à Hugues-de-la-Ferté, doyen de sa cathédrale, de qui il reçut foi et hommage lors de son établissement. Il donna à son église la paroisse de Saint-Denis-de-Gâtines, et deux cents livres mansais, pour l'entretien du service ; à l'abbaye de Saint-Vincent, six sous de rente pour la pitence du couvent, à la charge de célébrer tous les ans une messe à son inten-

14

tion, et à celle de Guillaume-de-Marcé, chanoine. Il ordonna aussi, par son testament, que le revenu des décimes, prélevés sur les paroisses de Parigné et de Nogent-le-Bernard, abandonné jusqu'alors au chapitre, serait distribué seulement à ceux des chanoines qui assisteraient à son anniversaire, fondé le vingt-six février.

MAURICE, 47e ÉV.

1216. — 1231.

Jean de Fayet, consacré archevêque de Tours, par Hamelin, évêque du Mans, donna le caractère épiscopal à Maurice, qui gouverna le diocèse avec beaucoup de zèle et de sagesse. L'an 1217, il fut commis avec le chantre et le maitre d'école de sa cathédrale (1), par le pape Honorius III, pour publier les sentences d'excommunication et d'interdit prononcées par les évêques de Bretagne, contre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, qui méprisait les lois et les censures de l'église, en usurpait les biens et persécutait les prélats et les prêtres.

Avant ce temps, on n'exigeait point des évêques le serment de fidélité au roi. Si l'on y contraignit Hamelin par la saisie de son temporel, ce fut comme étranger; d'ailleurs, il avait depuis peu changé de maître, et l'on voulut s'assurer de son obéissance. Mais il fut rendu un arrêt en parlement, l'an 1223,

(1) Lobineau, hist de Bretagne, t. 1er p. 222 et t. 2, p. 374.

pour obliger les évêques à ce serment. Maurice le prêta cette même année, le vingt-trois novembre, au roi Louis VIII. Après la mort de ce prince, il le renouvela à saint Louis, son fils et son successeur.

Ce saint roi, pour autoriser davantage le titre par lequel Philippe-Auguste, son aïeul, s'était approprié les terres confisquées sur le roi d'Angleterre, fit une transaction avec Henri III, qui lui céda et à ses successeurs, tous ses droits sur les pays d'Anjou, de Touraine, du Maine, de Normandie et de Poitou, avec une partie de la Guienne, pour la somme de trois cents mille livres tournois comptant, et vingt mille livres de rente, assignées sur la Guienne, à la charge de l'hommage. Saint Louis donna quelque temps après à son frère, Charles de France, les comtés d'Anjou et du Maine pour apanage.

L'an 1228, le pape Grégoire IX adressa un bref à Maurice, à Pierre de Domfront et à Guillaume de Laval, (ces deux derniers étaient chanoines du Mans), pour aggraver les sentences d'interdit et d'excommunication contre Pierre Maucler, duc de Bretagne (1). Maurice afin d'établir de plus en plus le bon ordre dans son diocèse, ordonna qu'on tiendrait dorénavant le synode deux fois par an, savoir : à la fête de Tous les Saints et à celle de la Pentecôte. Il changea les dignités d'archiprêtres en celles d'archidiacres, le treize octobre de l'an 1230, et divisa le diocèse en six archidiaconés, sans y comprendre les paroisses de la ville, faubourgs et quinte, qui sont sujètes à

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, t. 2, p. 38.

la visite du doyen de la cathédrale. Le premier de ces archidiaconés, qu'on appelle le grand, comprend les doyennés de Linnières, de Ballon, de Fresnay, de Sonnois, et de Beaumont. Le second est celui de Sablé, et contient le doyenné du même lieu, ceux de Clermont, de Brûlon et de Vallon. On donna à celui de Château-du-Loir le doyenné de la même ville, et ceux de Troo et d'Oisé. Il fut ordonné que ces trois archidiacres auraient chacun une chaire affectée dans le chœur. Il assujétit à l'archidiaconé de Laval, les doyennés de Mayenne, d'Ernée et d'Évron. Sous celui de Passais, il plaça les doyennés de Domfront, de Javron, de Sillé, et de la Roche-Mabille. L'archidiacre de Montfort eut pour son département le doyenné de ce même lieu, avec ceux de la Ferté, de Saint-Calais, et de Bonnétable. Ces trois derniers archidiacres avaient séance, selon l'ordre de leur réception. Enfin il ordonna que pour être pourvu de ces dignités il faudrait se faire prêtre dans l'année de la réception, excepté le grand archidiacre, obligé seulement de recevoir le diaconat.

Ces six archidiacres et les autres dignitaires de la cathédrale portaient la soutanne rouge aux fêtes solennelles. D'après de Ver (1), c'est depuis environ deux siècles, surtout depuis le concile de Trente, que le clergé du second ordre est réduit à s'habiller de couleur noire ; avant ce temps le rouge était commun à tous les ecclésiastiques, comme le violet et le noir. Il cite même un pontifical manuscrit de l'église du Mans, ou l'on voit dans la lettre grise de l'introït, au

(1) Explicat. des cérémon. eccl. t. 2. p. 328 et 505.

jour de la Dédicace, une procession de chanoines, les uns en bonnet rouge, et les autres en bonnet noir, tant il était indifférent quelle couleur on portât; et aucun de ces bonnets n'a de cornes, selon l'ancienne coutume.

Le doyen et le chapitre assemblés firent aussi plusieurs réglements touchant l'absence ou résidence des chanoines et autres bénéficiers de la cathédrale, la distribution manuelle, la disposition des cérémonies de l'église et l'ordre du service divin. Dans un des articles de ces conclusions capitulaires, il est interdit aux chanoines, simples clercs, d'arriver aux dignités de l'église, ni de donner leur suffrage dans les assemblées, sans avoir au moins la qualité de sous-diacres. Cette délibération fut autorisée par le légat du Saint-Siége, résidant alors en France.

Il y avait treize ans que Maurice était évêque du Mans, lorsque l'an 1231, il fut transféré à l'archevêché de Rouen, où il mena une vie toute sainte. Sa mort, arrivée le onze de janvier 1234, fut suivie de miracles. On dit qu'il donnait aux pauvres les trois quarts de ses revenus, et qu'il n'en réservait que l'autre quart pour l'entretien et la dépense de sa maison. Il se regardait comme le dispensateur et non le maître de ces biens. Il laissa huit livres de rente au chapitre de Rouen, pour faire la fête de saint Julien double, et fonda un obit.

De son temps, Raoul, vicomte de Beaumont, fonda le prieuré de Loué, et en fit présent à l'abbaye de la Couture. Celle de Bonlieu, dans le voisinage du Châ-

teau-du-Loir (1), mal nommée par plusieurs Beaulieu, fut fondée au mois de février, l'an 1219, pour des religieuses de l'ordre de Citeaux, par Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou et du Maine. Il y fut inhumé l'an 1222, par Maurice, évêque du Mans, et Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers. Les seigneurs dont les noms suivent assistèrent à ses funérailles, et firent tous le même jour à l'abbaye de Bonlieu des dons plus ou moins considérables. Cette raison a porté à les regarder comme des parents de Guillaume-des-Roches, savoir : Amauri de Craon, et Geofroy, vicomte de Châteaudun, ses gendres; Josselin de Chanchevrier; Hugues de la Ferté-Bernard; Pean de Chehenare; Geofroy de Mathefélon; Turselin de Hespaigné; Hugues de Locé; Hugues du Bellay; Renault de Maulevrier; Robert, son frère; Robert de Saint-Michel; Thibaud de Blazon; Geofroy de Poancé; Fouque de Mastas; Guillaume de Marson; Guillaume de Clehers; Geofroy de la Taille; Jean de la Jeaille; Mathieu de Bouloire; Olivier de Daon; Pierrre de Chehenare. On voyait dans l'église de cette abbaye la statue de Guillaume-des-Roches sur sa tombe, avec les effigies de ses deux filles.

L'an 1224, le monastère de l'Épau fut bâti par Bérengère, veuve de Richard, roi d'Angleterre, qui le donna aux religieux de Citeaux; elle y fut enterrée.

La même année, notre évêque approuva la fondation du prieuré de Sainte-Catherine de Laval, faite par Avoise, fille de Maurice II, sire de Craon, et veuve de Gui VI, sire de Laval.

(1) Hist. de Sablé, p. 201.

Ce fut aussi sous le même épiscopat, que les pères dominicains, autrement dits Jacobins, s'établirent au Mans. Maurice pria le doyen et les chanoines de leur abandonner quelques maisons et une chapelle appelée Notre-Dame-des-Marets, en échange de quelques rentes à prendre sur certaine dîme de son diocèse. Jean de Troëzen, anglais, leur donna la plus grande partie de leur enclos, et comme leur fondateur ou principal bienfaiteur, il voulut être enterré à la place la plus proche de l'autel.

GEOFROY DE LAVAL, 48ᵉ ÉV.

1231. — 1234.

Gui V, seigneur de Laval, beau-frère de Henri II, roi d'Angleterre, fut père de ce Geofroy; sa mère s'appelait Emme, fille de Geofroy, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, et de Mathilde d'Angleterre. Il se consacra à l'église dès sa jeunesse. Après avoir été chanoine et doyen de la cathédrale, il fut choisi le 12 août de l'an 1231 pour succéder à Maurice, nommé à l'archevêché de Rouen. Il montra toujours beaucoup de zèle pour la gloire de Dieu et la conservation de la paix. Il termina à l'amiable un différent survenu entre les chanoines de son église, et Lisiard, seigneur de Poillé, pour la féodalité d'une métairie dépendante d'Anières. Ce procès devait être terminé par un duel, car ce chevalier, après plusieurs serments faits sur cette contestation, avait jeté son gage contre celui qui voudrait soutenir le contraire. Le chapitre avait donné un homme d'armes qui avait

levé le gage et était près d'en maintenir le droit à la pointe de l'épée. Mais Geofroy les obligea de remettre leur affaire à la décision des arbitres.

Il procura l'établissement des Cordeliers, qu'il avait fait venir d'Italie. La reine Bérengère leur donna un fond près des murailles de la ville, où ils bâtirent un couvent à la construction duquel notre évêque employa une partie de son revenu. Il leur eût donné d'autres marques de son affection, si la mort ne l'eût enlevé la nuit de la fête de saint Laurent, après trois ans d'épiscopat. Il fut enterré le lendemain dans la nouvelle église des Cordeliers, où il avait choisi sa sépulture. Il avait fait de beaux statuts pour les chanoines de Laval, et avait consacré en l'honneur de la sainte Vierge, l'église de l'abbaye de l'Épau, nommée la Piété de Dieu. Il excita aussi Thibaud de Mathefélon, seigneur d'Entrames, à fonder, en l'an 1233, le prieuré du Port-Reingeard, près Laval. Il le dédia à Notre-Dame et à saint Nicolas, et le mit sous l'obéissance de l'abbaye de la Reade, en Poitou.

ARMES. — De gueules au léopard d'or.—Armes de l'ancienne maison de Laval.

LE BIENHEUREUX

GEOFROY DE LOUDON, 49e ÉV.

1234. — 1255.

Cet évêque se rendit non moins illustre par sa piété que par sa naissance. Il eut pour père Geofroy de Loudon, seigneur de ce lieu et baron de Trèves, petite ville située sur la Loire, dans le diocèse d'Angers,

des descendants duquel les seigneurs de Montéclair prétendent tirer leur extraction du côté des femmes. Sa mère s'appelait Béatrix, son frère aîné Foulques, et son puiné Émeri. Leur sœur aînée fut mariée au baron de Montsoreau, leur voisin. La mort de son père, de sa mère et de son frère aîné le fit héritier des seigneuries de Loudon et de Trèves, et lui donna cet ample revenu dont il fit un si pieux usage. Il avait une tante, sœur de son père, nommée Hersende de Loudon, qui fut mariée à Guillaume Morin, seigneur de Vaux et du Tronchay, dans le Maine, dont sortit un fils nommé Geofroy, marié à Alix, dame et seule héritière d'une maison de Loudon. Cette ressemblance de nom, et la proximité d'alliance a donné à quelques-uns sujet de croire que notre prélat était descendu de cette dernière famille. Mais celle-ci est originaire de notre province, et la sienne est d'Anjou.

Dès son enfance il montra un caractère sérieux et éloigné des actions ordinaires aux enfants. Son adolescence fut employée à l'étude des saintes lettres, et sa jeunesse consacrée au service de Dieu et de l'église, qu'il édifia par de continuels exemples de vertu. L'évêque Maurice l'avait fait chanoine et chantre de sa cathédrale, et, après la mort de Geofroy de Laval, il fut choisi comme le plus digne de remplir sa place, le seize septembre de l'an 1234. Il prêta le serment de fidélité entre les mains de saint Louis, à Fontainebleau, dans le mois de novembre de la même année; et, cette même année, il divisa aussi la paroisse de la Couture en deux, savoir celle de Notre-Dame et celle de Saint-Nicolas, à cause de la trop grande multitude de communiants.

L'année suivante il eut un procès pour les droits de son église avec Juhel de Mathefélon, archevêque de Tours, son métropolitain, qui l'avait interdit de sa charge pour un sujet assez léger. Geofroy en appela à Rome, et y alla avec deux de ses archidiacres, et quelques-uns de ses chanoines. Il y fut reçu avec beaucoup de marques de considération par le pape Grégoire IX, qui leva aussitôt l'interdit de l'archevêque de Tours. Ensuite ayant fait prendre des informations sur les lieux par les doyens de Bourges et de Chartres et par l'archidiacre d'Arles, il renvoya Geofroy absous et le fit même son légat pour toute la France. Durant son séjour à la cour du pape, il vit les cérémonies de la canonisation de sainte Élizabeth, reine de Hongrie, et veuve du landgrave de Thuringe. Après son retour, il exerça sa charge de légat avec beaucoup de sagesse, de vigilance et de douceur, et se servit du pouvoir qu'elle lui donnait pour soutenir la discipline ecclésiastique, non seulement dans son diocèse, mais partout le royaume.

Marguerite, comtesse de Fif, de la maison des vicomtes de Beaumont, fonda, l'an 1236, au mois de juin, dans la forêt de Charnie, la maison du Parc-d'Orques, de l'ordre des Chartreux (1). Ce lieu lui avait été donné l'année précédente pour cette fondation par son oncle Raoul, vicomte de Beaumont, troisième du nom, du consentement de Richard et de Guillaume ses fils; et ce don fut ratifié au mois d'août de la même année par saint Louis, qui exempta les

(1) Hist. de Sablé, p. 328 — 329.

terres des religieux de tous péages et servitudes. Ce Richard, vicomte de Beaumont, légua, en 1242, à la Chartreuse, trois livres de rente sur sa baronnie de Sainte-Suzanne, et, en 1243, Mathilde sa femme, dame d'Amboise et de Montrichard, y donna vingt livres de rente pour la fondation de deux religieux. Mais comme toutes ces terres étaient trop stériles, et ces rentes trop modiques pour suffire à leur entretien, ils étaient près de se retirer, si notre évêque ne les eût arrêtés par ses libéralités.

Ce prélat, leur principal fondateur, acheva, dès l'an 1244, de faire bâtir dans ce désert une église plus belle et mieux située que la première, et la dédia, le jour de saint Denis, en l'honneur de notre Sauveur, de sa sainte Mère et de saint Jean-Baptiste. Il bénit le cimetière au mois de septembre de l'année suivante, et fit faire les cloîtres, les chambres et les offices, conduire de l'eau vive des fontaines voisines par des canaux souterrains, et renfermer le tout de murailles. Il vendit sa baronnie de Trèves, avec tous ses biens en Anjou, et de cet argent acheta à un prix très-élevé les terres des seigneurs voisins du Parc-d'Orques, avec tous leurs droits sur celles des Chartreux, afin de prévenir tous les désagrémens qu'on aurait pu leur causer. A la vérité Raoul de Thorigné, et Hervé de Chaourches leur en donnèrent une partie, comme on le voit par les actes de leurs donations, datés des années 1250, et 1251. On voit aussi que l'abbé et les religieux d'Évron, sollicités par notre évêque, donnèrent par emphytéose perpétuelle, à ce monastère, le prieuré de Saint-Denis-d'Orques, avec sa moyenne et basse justice, se réservant seulement le droit de suzeraineté,

et du pronage de l'église. Cette sainte maison compte encore au nombre de ses bienfaitrices Béatrix de Cornillé, enterrée dans le chœur des Jacobins. Marie d'Andigné, dame d'Ingrande et de Courmenant ; et particulièrement Jeanne de Laval, qui lui donna la terre de Mont-Porcher, et plusieurs autres biens. En reconnaissance de ce don on réserva aux membres de cette maison un appartement destiné à les recevoir quand ils viendraient faire leurs dévotions dans le monastère.

Au mois de juin de l'an 1243, Geofroy fit la dédicace de l'église de l'abbaye de Fontaine-Daniel, et confirma la permission, donnée aux religieux par Dreux de Mello, baron de Mayenne et Isabelle de Mayenne son épouse, d'avoir une juridiction contentieuse civile et criminelle, et de la faire exercer par des officiers de leur choix, pour toutes les personnes qui demeureraient dans leurs fiefs. L'acte en fut passé par Rainaud, doyen de Mayenne, en qualité de notaire, et délivré par lui à l'abbé et aux religieux.

Suivant quelques auteurs, Geofroy assista à un petit concile assemblé à Laval l'an 1241, où présida Juhel de Mayenne, archevêque de Tours, et au concile œcuménique que le pape Innocent IV fit convoquer à Lyon en l'an 1245. Mais on ne voit rien de certain sur ces deux faits.

L'an 1244, les évêques et les chanoines du Mans et d'Angers établirent une société qui subsista jusque vers l'an 1720. Les chanoines d'Angers la rompirent alors, parce que les chanoines du Mans avaient appelé de la bulle *Unigenitus* de Clément XI au futur concile.

L'an 1254, le lundi de la Quasimodo, Geofroy transféra le corps de saint Julien du vieux bâtiment de l'église dans le nouveau. L'archevêque de Tours, les évêques d'Angers, de Rennes, de Dol et d'Avranches assistèrent à cette cérémonie, où s'opérèrent plusieurs miracles. Les artisans de chaque métier donnèrent chacun une torche garnie de plusieurs cierges, comme ils en avaient l'usage à la fête du saint sacrement. Les laboureurs et les vignerons du voisinage firent la dépense des vitraux de cinq fenêtres de la cathédrale, où toute cette histoire est figurée, avec la représentation de leurs métiers, et les armes de leur évêque.

Il enrichit son église de plusieurs meubles et ornements précieux, et lui légua un bel autel, dont il jouissait à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève. Il fonda à perpétuité les anniversaires de son père, de sa mère, de ses deux frères et de sa sœur. Il acquit le droit de patronage sur les prébendes de l'église collégiale de Sillé, à qui il donna plusieurs livres rares, et quantité de reliquaires et d'ornements, où l'on voit encore ses armes et ses chiffres accompagnés d'une croix de légat.

Il était retourné en Italie, l'an 1255, pour implorer la protection du pape Alexandre IV contre le frère de saint Louis, Charles, comte d'Anjou et du Maine, qui exigeait de lui l'hommage de son évêché et le serment de fidélité ; mais quinze jours après son arrivée à Agnani, où était alors le pape, il fut attaqué d'une fièvre dont il mourut le trois août de la même année. Ses obsèques furent célébrées au couvent des Cordeliers de cette ville. Son corps fut rapporté en France,

et suivant sa dernière volonté, il fut enterré dans l'église des chartreux du Parc-d'Orques, où son tombeau se trouvait du côté du grand autel. Les miracles arrivés après sa mort l'ont fait canoniser par la voix du peuple, qui depuis a honoré ses cendres par des pélerinages et des vœux, sans attendre une expresse permission de l'église.

Au milieu du chœur, on voyait encore la tombe de Louis, vicomte de Beaumont, fils de Jean d'Acre, roi de Jérusalem, qui donna à ce couvent cent livres de rente à prendre sur ses quatre baronies de Château-Gontier, Fresnay, la Flèche et Sainte-Suzanne. Ce seigneur était général des troupes du roi de France. Se voyant blessé à mort dans la bataille de Cocherel, en Normandie, ou Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, fut défait par Charles V, le vingt-trois mai 1364, il exprima dans son testament le désir d'être enterré en ce lieu.

Pendant l'épiscopat de Geofroy, notre province donna à l'église un des plus illustres prélats de son siècle, appelé Aimeric Guéhéri ou Guerri. Il fut d'abord archidiacre de Sablé, docteur de la faculté de théologie de Paris, ensuite archidiacre et scholastique de l'église de cette grande ville, enfin son mérite l'éleva à la dignité d'archevêque et primat de Lyon; mais il s'en démit entre les mains du pape Innocent IV, à l'époque où il tenait le concile général de l'an 1245, et se retira dans le monastère de Grammont près de Limoges. Il y mourut l'an 1272, et fut enterré au milieu du chœur.

ARMES. — De gueules à la bande d'or. (Le Corv., p. 501.)

GUILLAUME ROLAND, 50e ÉV.

1256. — 1260.

Hector Roland, avocat fiscal du comte du Maine, et précédemment enquêteur en cour d'église, fut le père de ce prélat. Guillaume nâquit au Mans, et après y avoir été chanoine et chantre de la cathédrale, il fut élevé à l'épiscopat par les suffrages du clergé et du peuple, et par la faveur de Charles, comte du Maine, qui croyait tirer de lui ce qu'il n'avait pu obtenir de Geofroy de Loudon. Mais il fut trompé dans son espoir; Guillaume prêta serment de fidélité au roi de France, comme au seul souverain dont il dépendait, et s'opposa aux injustes prétentions de Charles, avec autant de fermeté que son prédécesseur, pour soutenir les droits de son église. Il alla aussi à Rome pour le même sujet. Le pape Alexandre IV ayant reconnu la justice de sa cause, lui donna toute satisfaction et prit sa défense contre les oppressions du comte du Maine. Mais ce prélat ne jouit pas long-temps du fruit de sa victoire; en revenant d'Italie, il tomba malade à Gènes, et y mourut le quatre août, l'an 1260, après avoir gouverné son diocèse avec beaucoup de sagesse environ cinq ans. Son corps fut apporté dans son diocèse et conduit à l'abbaye de Champagne, où il avait désiré être enterré par son testament. On le plaça devant le grand autel; et l'on orna son tombeau d'un bas relief de cuivre. Ce bas relief offrait son portrait et on y lisait son épitaphe composée dans le goût du temps. La voici :

Mores magno- Tutor cuncto- Lux prædicto-	rum	Superans et dicta viro- Cleri, populi, Monacho- Debellatorque malo-	rum.
Justus, devot- Præsul Guillelm-	us	Castus, sapiens modera- Roland jacet hìc tumula-	tus.

Hujus erat testis, parcus cibus, aspera vestis.

Copia multa- Dum flens missa- Isti cœlo- Christus servo-	rum	Quas fundebat lacryma- Tractaret sacra sacra- Det gaudia superno- Meritis precibusque suo-	rum.

Il fit un legs de trois cents livres destiné à la fondation d'un anniversaire pour lui et ses parents, et donna au trésor de sa cathédrale trente six anneaux d'or. On plaça les pierres dont ils étaient ornés au chef de saint Julien. Il fit aussi présent d'une croix d'argent garnie de diverses reliques.

Il approuva l'établissement de certaines filles pieuses qui s'assemblèrent sous la conduite d'une princesse, prirent la règle de saint Augustin, et choisirent une place qui relevait autrefois du monastère de sainte Scholastique, et depuis de l'église collégiale de Saint-Pierre. Elles s'occupaient à blanchir le linge de l'église, à parer les autels, à gouverner les malades, et à exercer des actes de charité et d'humilité. Dans la suite, ces filles ayant été contraintes par le malheur des guerres d'abandonner ce lieu, Philippe de Valois, comte du Maine, y établit des filles pénitentes, et ajouta plusieurs dons à ceux de saint Louis.

ARMES. — D'azur au huchet d'argent virolé de sable et lié de gueules. — Ce sont les armes de Jean Roland, évêque d'Amiens, qui vivait un siècle plus tard. Quelques personnes croyant ces deux prélats de la même famille, ont supposé qu'ils avaient les mêmes armes. (Le Corvaisier, p. 519.)

GEOFROY FRESLON, 51ᵉ ÉV.

1260. — 1274.

On ne connaît ni le pays, ni la naissance de cet évêque. Ses actions particulières sont pareillement ignorées. Les Cartulaires le désignent seulement comme un prélat rempli de vertus et de belles qualités, sans descendre dans aucun détail, si ce n'est qu'il acquit pour lui et ses successeurs plusieurs bois, terres et prairies, dont il augmenta le revenu de l'évêché. Il donna à son église de riches ornements, et laissa une forte somme d'argent pour fonder son anniversaire. Le Pontifical ajoute qu'il réforma le chapitre de Sillé, et donna des statuts aux chanoines pour vivre plus régulièrement. Le vingt-quatre octobre de l'an 1260, il consacra de nouveau l'église de l'abbaye de Champagne, dont il avait réparé les dégâts causés par l'armée de Philippe-Auguste, quand ce prince vint au Mans, après le meurtre du duc Arthur, et l'arrêt de confiscation donné contre Jean-sans-Terre.

Freslon, après avoir gouverné son diocèse pendant quatorze ans, mourut d'une dissenterie, au Mans, le quatorze novembre 1274.

Durant son épiscopat, si l'on en croit les Cartulaires, Mathieu Papelon, gentilhomme de ce diocèse, fit emprisonner un clerc, nommé Simon, accusé et convaincu d'avoir commis un larcin dans les terres de sa féodalité. Ayant ensuite pris le conseil de Pierre de Corléon et de Foulques de Houzé, écuyers, qu'il avait réunis à

ce sujet, il condamna Simon, par jugement de sa cour, à avoir le pied coupé, et fit mettre la sentence à exécution. Cette punition de mutiler était si usitée dès le huitième siècle que des abbés même l'exerçaient sur leurs moines. L'évêque ayant eu connaissance de ce jugement, interdit les juges et leurs fauteurs, par ses censures ecclésiastiques, et les fit ajourner pour rendre compte de leur conduite. Ces trois seigneurs comparurent devant l'évêque qui leur fit promettre, par un serment solennel, de se soumettre au jugement de la cour ecclésiastique. Cette cour les condamna, par forme de dommages et intérêts, à fournir tous les ans une pension alimentaire à Simon; savoir Papelon, comme le plus coupable, douze livres tournois, et les deux autres chacun trois livres, payables entre les mains de l'official, aux deux synodes d'hiver et d'été. Par la même sentence ils devaient payer tous les ans neuf livres de cire à l'autel de Saint-Julien, et aller en procession, le premier dimanche de carême, les pieds nuds, et la robe sans ceinture, tenant une discipline à la main, depuis l'abbaye de la Couture jusqu'à l'église cathédrale, et là se mettre à genoux devant la porte, promettre publiquement de ne plus rien entreprendre sur la juridiction ecclésiastique, et de ne mettre jamais la main sur les clercs, religieux, prêtres et autres personnes consacrées à Dieu, sauf les exceptions prévues par les lois. Ils devaient aussi se faire absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, à la fête de Pâques.

Armes. — D'argent à un chevron d'azur, accompagné de trois frélons de sable, deux en chef, un en pointe. (Le Corvaisier, p. 526).

GEOFROY D'ASSÉ, 52e ÉV.

1274. — 1277.

Ce prélat appartenait à une des familles les plus nobles et les plus anciennes du diocèse; ses ancêtres étaient seigneurs d'Assé-le-Boisne et d'Assé-le-Riboul, village peu éloigné de Saint-Marceau, où nâquit notre évêque. Après la mort de Geofroy Freslon, il fut appelé à l'évêché du Mans; il avait été successivement chanoine, archidiacre, scholastique et chantre de la cathédrale. Il prêta le serment de fidélité au roi Philippe-le-Hardi, à Fontainebleau, l'an 1274. Les Cartulaires louent beaucoup sa modestie, sa douceur, sa prudence dans les affaires, son zèle pour la gloire de Dieu, et ne disent rien de plus.

On lit cependant dans un vieux titre, annexé aux Cartulaires, qu'il s'occupa d'embellir ses maisons de campagne, de planter et de cultiver ses jardins; il fuyait, dit-on aussi, la conversation des hommes du siècle, toujours pleins de fausses maximes, d'un esprit bizarre, d'humeurs contraires, esclaves de l'intérêt et de l'ambition, et sujets à toutes sortes d'inégalités et de changements. Il ne trouvait de plaisir vrai dans la vie que celui de la solitude, où il pouvait en liberté élever ses pensées à Dieu, seul équitable, égal, immuable et parfait. Aussi avait-il pris pour le corps de

sa devise une biche couchée dans sa chambre avec ces mots : *A semitis impiorum elongabor*. Il donna plusieurs dîmes au chapitre de Saint-Julien. Il laissa de l'argent pour voûter une des croisées de son église, qu'il enrichit d'ornements précieux, et il fonda plusieurs anniversaires pour ses parents et pour lui-même, dans l'année de sa mort, arrivée le 3 juin 1277, après deux ans et demi d'épiscopat.

ARMES. — Parti emmanché d'argent et de sable de huit pièces.

JEAN DE TANLAY, 53ᵉ ÉV.

1277. — 1294.

Aussitôt après la mort de Geofroy d'Assé, les chanoines assemblés nommèrent pour lui succéder Guillaume Roil, leur doyen, homme d'une grande capacité et d'une rare vertu, mais son humilité lui fit refuser cette dignité, et remettre volontairement son droit entre les mains du pape Nicolas III, qui en pourvut Jean de Tanlay, dont l'origine est inconnue. Malheureusement son humeur était hautaine et violente ; sous une apparence de douceur et d'honnêteté, il laissait apercevoir en lui une vanité et une présomption qui le rendaient odieux au clergé et à la noblesse de la province.

Dès la première année de son épiscopat, il fit emprisonner, par Blanche-Lande son écuyer, quelques fermiers, pour avoir ramassé certaines dîmes auxquel-

les il prétendait, dans la paroisse de Saint-Victor. Amaury de Juillé, leur maître, demanda leur élargissement, et représenta que leur emprisonnement était injuste, puisque ces dîmes étaient à lui. Blessé de se voir refusé, il s'emporta et dit plusieurs choses blessantes contre l'évêque; celui-ci en ayant été averti l'envoya prendre, et, de sa propre autorité, le fit enfermer dans une chambre de son château de Touvoye. Ce procédé irrégulier, et le cruel traitement qu'il fit subir aux prisonniers, lui attirèrent la haine des Manseaux, et principalement de Jean de Montdamer, seigneur de Sept-Forges, de Jordan de Beaupréaux, seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amaury de Juillé.

Pour se venger de lui, ils intéressèrent dans leur parti un grand nombre de gentilshommes, leurs parents ou alliés, et entre autres Guillaume des Escotays, Thomas de Vaires, Richard de Cormes, Foulques Boisne, Aimeric de Parthenay, Robert-le-Gantier, Alberic de Bodinant ou Beaudinant, Hugues de Saint-Célerin, Eudes de Loudon, Rodolphe de Grandsé, Fortin de Joyac, Pierre de Hanapier, seigneur de la Cotignerais, Tancrède-le-Gantier, seigneur des deux Hermites, etc. Ceux-ci ayant pareillement assemblé quelques-uns de leurs amis et de leurs vassaux, firent une petite armée, avec laquelle ils coururent par la campagne, ravagèrent les terres de l'évêque, pillèrent ses maisons, mirent le feu à ses moissons et firent prisonniers ses vassaux, ses serviteurs et ses fermiers. Ils minèrent et abbattirent son château de Ceaulcé, assiégèrent ceux d'Yvré et de Touvoye, et lui dressèrent à lui-même des embûches pour le surprendre. Un

jour entre autres, ayant su qu'il était parti pour consacrer l'église d'Arçonnay, ils se cachèrent dans la vallée de Garenzières, au milieu d'un bois situé entre Champfleur et Charizé, pour l'arrêtér au passage et s'assurer de sa personne. Mais l'évêque prévenu de ce piége par Robert des Usages et Guillaume de Malmouche, ses vassaux, traversa la forêt de Perseigne, et s'en retourna au Mans, d'où il lança des excommunications contre ceux qui exerçaient ces hostilités. Depuis ce temps il n'osait plus sortir de la ville sans être escorté de quarante ou cinquante hommes à cheval et bien armés. On ne sait point l'issue de ces querelles, ni comment se terminèrent un grand nombre de procès qu'il eut avec ses chanoines. Ceux-ci choisirent, pour soutenir leur cause, Guillaume de Poillé, chanoine et archidiacre de Sablé, homme fort estimé par sa noblesse, sa science, sa prudence et sa fidélité. Il en donna des preuves dans toutes les négociations qu'ils lui confièrent, soit pour le bien commun de leur église, soit contre les prétentions de l'évêque, qu'il poursuivit devant les cours de Rome, de France et de Sicile, où son mérite lui avait acquis beaucoup de crédit. Jean de Tanlay mourut en 1294, après avoir occupé le siége épiscopal pendant 17 ans. A cette époque vivait Gervais Giancolet de Clinchamp, originaire du Mans, qui, par sa probité et sa science, fut fait archidiacre de Paris. Il se lia d'amitié avec Simon de Montpincé, trésorier de saint Martin de Tours, qui, devenu pape sous le nom de Martin II, le fit Cardinal l'an 1281, et l'envoya légat en France vers Philippe-le-Hardi. Il mourut de la peste à Rome le sept octobre 1287. On le confond souvent avec le cardinal Jean Cholet, à cause de la conformité de noms, et parce

qu'ils furent en même temps employés dans diverses ambassades en France et en Angleterre.

ARMES. — D'argent au lion de gueules. (Le Corv., p. 534.)

PIERRE LE ROYER, 54e ÉV.

1294. — 1295.

Cet évêque nâquit au village de Troo; son père se nommait Jean Le Royer, *Rotarius*, et était officier du comte de Vendôme et garde des sceaux des contrats passés dans les châtellenies de Troo, Montoire, Lavardin, et la Roche-l'Évêque. Pierre était chanoine et archidiacre de Château-du-Loir quand le chapitre le nomma pour succéder à Jean de Tanlay, mort il y avait quinze jours. Le roi de France agréa sa nomination, qui fut confirmée par des bulles du Saint-Siége. Son épiscopat ne dura au plus qu'un an et quelques mois, Il mourut dans la paroisse de Sainte-Cécile-sur-le-Loir, en faisant sa visite épiscopale. Son corps fut apporté au Mans, et enterré dans l'église cathédrale.

Il eut un petit neveu, nommé Jean le Royer, qui fut évêque de Meaux, et gouverna sagement ce diocèse depuis l'an 1364, jusqu'en 1378.

DENIS BENAISTON, 55e ÉV.

1296. — 1298.

La ville de Falaise en Normandie a vu naître ce prélat. La sagesse avec laquelle il se comporta dans les dignités de chanoine, archidiacre et chantre de l'église de Paris, lui acquirent une telle réputation, que Philippe-le-Bel, roi de France, l'admit dans ses conseils. On en tint un au Louvre auquel il assista, le vingt-un janvier 1296. L'évêché du Mans ayant été proposé comme vacant, cette auguste assemblée y appela d'une commune voix Denis Benaiston, et le pape Boniface VIII agréa ce choix. Les divisions et les troubles avaient mis le diocèse dans un pitoyable état quand il en prit le gouvernement; mais il y rétablit bientôt la paix par sa prudence et sa douceur.

Il eut un procès avec l'évêque d'Angers, qui voulait étendre sa juridiction sur les paroisses de Sablé, Malicorne, et toutes les terres dépendantes de la seigneurie de Pescheul. Après plusieurs contestations de part et d'autre, cet affaire fut mise en arbitrage devant l'archevêque de Tours et son archidiacre, l'évêque de Nantes, le sire d'Anthenaise, et le châtelain de Champagne: leur jugement fut à l'avantage de notre prélat.

Il édifia ses diocésains par sa piété, son assiduité au service divin, ses savantes prédications et ses bons exemples. Il autorisa, par son décret, la fondation de l'hôpital d'Ernée, faite l'an 1297, par Richard Morin, prêtre. Il donna plusieurs riches ornements à son église,

à laquelle il légua quarante livres tournois pour l'entretien de la fabrique, et deux cents livres pour son anniversaire. Il rebâtit la maison d'Ivré, et fit faire deux moulins sur la rivière d'Huîne. Il mourut le 3 mars 1298, après avoir tenu le siége épiscopal deux ans, un mois et treize jours.

ROBERT DE CLINCHAMP, 56ᵉ ÉV.

1298. — 1309.

Le cardinal Giancolet était proche parent de Robert de Clinchamp, issu d'une noble et ancienne famille du Maine. Dès le temps d'Hildebert il existait un nommé Gautier de Clinchamp, homme distingué dans la province, auquel il adresse une de ses lettres. De ce Gautier était descendu Jean de Clinchamp, tué à la bataille d'Azincourt, l'an 1415. Son fils Ambroise eut plusieurs enfans, d'où sont sortis les seigneurs de la Buzardière et quelques gentilshommes de ce pays, qui portent encore le nom et les armes de cette maison.

Robert, après avoir été chanoine et chantre de la cathédrale, en fut fait doyen; et, comme tel, il donna le premier son suffrage et présida à l'assemblée du châpitre où Pierre le Royer fut élu évêque. Il possédait encore cette dignité durant une cruelle famine qui dura trois ans. Cet homme charitable donna tous ses blés aux pauvres, employa en aumônes son argent, vendit ensuite sa vaisselle et ses chevaux, dont il était amateur, et acheta du grain qu'il distribuait trois fois la semaine, du jour des cendres au premier août.

Cette édifiante charité disposa le clergé à le nommer pour remplir le siége épiscopal. Cette nouvelle dignité ne changea point ses mœurs. Elle servit au contraire à mettre ses vertus plus au jour. Il témoigna toujours beaucoup d'aversion pour les orgueilleux, les dissimulés et les médisants. Il estimait l'amitié, et recherchait la conversation des personnes simples et vraies, dont il reconnaissait l'esprit exempt de déguisement. Il répara le château de Touvoie et releva les bâtiments des châteaux de Ceaulcé et de Parigné-l'Évêque. Il mourut le vingt-neuf septembre 1309, après onze ans et demi d'épiscopat. On l'enterra dans l'église cathédrale, à laquelle il donna vingt livres pour son anniversaire. On lui dressa un tombeau de bronze doré et azuré, entaillé dans la muraille du chœur, du côté droit, en montant au grand autel. Les huguenots le renversèrent et en emportèrent le métal, l'an 1562.

De son temps, Guillaume des Usages augmenta le prieuré de Notre-Dame-de-la-Perrine de quarante livres de rente, à condition qu'il serait changé en abbaye, pour y mettre trente religieuses de l'ordre de saint Augustin, et que lui et ses successeurs seraient reconnus fondateurs de cette abbaye, comme ses prédécesseurs l'avaient été du prieuré. Robert autorisa cette fondation l'an 1303. L'année suivante il approuva aussi la fondation de la chapelle Sainte-Catherine, du grand cimetière du Mans, qu'un nommé Jean Châtelain fit bâtir et dota de vignes et d'autres biens.

Ce fut aussi sous cet épiscopat, l'an 1308, que Guillaume Bertrand Bonnet, né dans le diocèse du Mans, archidiaconné de Passais, évêque de Bayeux,

fit bâtir le collége de Bayeux, rue de la Harpe, à Paris, et le dota pour la nourriture et l'entretien de six écoliers boursiers du Maine, qui devaient être choisis et nommés par l'évêque du Mans et l'archidiacre de Passais, et pour six autres écoliers angevins, dont l'élection appartenait à l'évêque ou au trésorier de l'église d'Angers.

ARMES. — D'argent à la bande vivrée de gueules, accompagnée de six merlettes de même, 3 en chef, 3 en pointe.

PIERRE DE LONGUEIL, 57e ÉV.

1309. — 1326.

Les chroniques de Normandie, d'où la famille de Longueil tire son origine, nous apprennent que plusieurs chevaliers de ce nom s'établirent dans notre province, où ils ont long-temps possédé les terres des Chenets, de Chevillé, et du Rancher, par l'alliance de Jean de Longueil avec Geannette Bouju, fille de Jacques Bouju, conseiller du roi, et ensuite président au parlement de Paris.

Pierre de Longueil était fils de Guillaume, deuxième du nom, seigneur de Varangeville, d'Offrainville et de la Rivière. Sa mère se nommait Christine de Coëtivi. Il était doyen de l'église de Rouen quand on l'appela à l'évêché du Mans, après la mort de Robert de Clinchamp. On croit qu'il assista au concile de Vienne, l'an 1311, où le pape Clément V conclut avec le roi de France la destruction de l'ordre des Templiers,

L'an 1313, il fit avec le doyen et les chanoines de sa cathédrale ce partage solennel des anciennes églises, ou des quarante cures qui devaient être sujettes immédiatement à leur jurisdiction, suivant en cela le dessein de Hildebert. Pierre de Longueil y ajouta même plusieurs paroisses, et céda par ce traité, au doyen et au chapitre de Saint-Julien son droit et sa seigneurie, consentit qu'ils eussent une juridiction pour les actions civiles et criminelles, à la charge néanmoins de l'appel en sa cour et en celle de ses successeurs, se réservant seulement, en première instance, la connaissance des cas de mariage et du crime d'hérésie.

On trouve un acte de la dédicace de l'église de Saint-Georges-de-Buttavent, daté du jour de la Pentecôte de la même année 1313, et scellé du cachet de ce prélat où sont ses armes. L'année suivante il accompagna le corps de Philippe-le-Bel, depuis Fontainebleau jusqu'à Saint-Denis-en-France, où l'on célébra les obsèques de ce prince.

Il augmenta le revenu des chanoines de Troo; de celui des chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Catherine, fondées par quelques habitans dans l'hôpital et dans l'église de Saint-Martin-de-Troo. Il leur donna aussi l'église de Saint-Quentin, dont la collation et présentation lui appartenaient, avec tous ses droits et rentes, à des conditions cependant assez extrordinaires. Il paraît par le contrat qu'en ce temps-là les curés et vicaires perpétuels de Saint-Quentin étaient obligés de fournir tous les ans, la veille de l'ascension, au chevecier ou au chapitre de Troo, une charretée

de joncs et de roseaux de la force de deux chevaux, avec une poche pleine de grenouilles.

Il donna aussi à quelques religieux de l'ordre de Saint-Augustin, venus du monastère de Sainte-Croix de la ville de Caen, l'hermitage de Saint-Ursin, dans la forêt de Monnoye, de la paroisse de Linières. Ce don eut lieu à la requête de Guillaume, seigneur de Doucelles, et du consentement du curé, à condition de ne point célébrer la messe et de ne faire aucun office les dimanches et les fêtes solennelles, jusqu'à ce que le service divin fût achevé dans l'église paroissiale; de ne point faire l'eau bénite, de ne point administrer les sacrements, et de ne pas donner la sépulture dans leur chapelle; de remettre entre les mains des curés les offrandes qui leur seraient faites, et de payer les dîmes des terres situées dans la paroisse, soit qu'ils les achetâssent ou qu'elles leur fussent données. L'archevêché de Tours ayant vaqué par la mort de Ragut de Monbazon, Pierre de Longueil le gouverna et fit les fonctions de métropolitain, jusqu'à la nomination de Geofroy de la Haye à cette dignité. Celui-ci assembla un concile à Saumur, où notre évêque se trouva.

La dixième année de son épiscopat, l'an 1319, le vingt-six avril, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, fils et héritier présomptif de Charles de Valois, comte du Maine, accoucha de son premier enfant au château du Gué-de-Maulni, près le Mans; les Cartulaires, nomment ordinairement ce lieu, *de vado malinidi*. Il fut baptisé le dimanche suivant dans l'église de Saint-Julien, par Hugues Odart, cinquante cinquième évêque d'Angers, en l'absence de Pierre

de Longueil. Il reçut le nom de Jean-Baptiste par Charles, son aïeul et son parrain.

Pierre mourut le trois avril 1326, après un épiscopat de seize ans et demi. Il fut enterré dans le chœur de l'église des Cordeliers du Mans, du côté de l'évangile.

ARMES.—D'azur à trois roses d'argent, posées 2 et 1, au chef d'or chargé de trois roses de gueules. (La Chesnaye. Le Corv., p. 556.)

GUY DE LAVAL, 58e ÉV.

1326. — 1339.

Le nom de ce prélat fait assez connaître la maison dont il était sorti. Il possédait l'évêché de Quimper-Corentin, en Bretagne, quand on lui donna celui du Mans. Il le gouverna treize ans, sous le règne de Charles-le-Bel, et de Philippe VI, dit de Valois, qui réunit le comté du Maine, dont il était suzerain, à la couronne de France; lorsqu'à la mort de Charles, son cousin germain, il fut appelé à la succession légitime du royaume, l'an 1328.

L'année suivante, ce roi sachant que le revenu du prieuré des Filles-Dieu n'était pas suffisant pour l'entretien des religieuses, l'augmenta beaucoup en considération d'une de ses parentes, religieuse et supérieure de cette communauté.

Le vint-sept septembre de la même année, le prince acheva et ratifia, avec son épouse, l'acte de fondation de la chapelle du château du Gué-de-Maulni. Ils la firent dédier sous le nom de saint Denis, y établirent six chape-

lains-prêtres, un trésorier et deux clercs, et les obligèrent à chanter tous les jours les heures canoniales avec une messe haute et deux basses, comme à la Sainte-Chapelle de Paris. Ils se réservèrent à eux et à leurs successeurs le droit de collation de ces prébendes, pour le revenu desquelles ils affectèrent tous leurs profits et droits des sceaux, ou, comme l'on dit dans l'acte, « *des passements de contrats qui se faisaient en la cour et juridiction du Maine* », avec pouvoir de créer des notaires royaux dans toute l'étendue du comté du Maine et du Bourg-Nouveau. Ils assignèrent encore plusieurs autres biens pour la fondation de cette chapelle. Le pape Jean XXII exempta tous les prêtres, chapelains et officiers de la juridiction de l'évêque et du métropolitain. Clément VI confirma ces priviléges et leur en accorda beaucoup d'autres. Le château du Gué-de-Maulni ayant été ruiné depuis par les guerres survenues du temps du roi Jean, et la chapelle ayant été abattue, les prêtres et les chapelains furent transférés dans la ville auprès de la cour de la Monnoye, avec la permission de Grégoire XI. Depuis ce changement, les évêques du Mans ont prétendu avoir sur eux toute juridiction.

Guy de Laval, dès la première année de son épiscopat, avait uni la léproserie de Saint-Calais à l'église paroissiale du même lieu. Trois ans après, c'est-à-dire en 1329, il approuva et confirma, par son décret, les statuts et priviléges de la confrérie de Saint-Julien-de-Pruillé, établie par Pierre de Chelles, chevalier, seigneur de Lucé, de Montreuil et de Valvicomte, dont la fille unique, nommée Marie, épousa Brisgaut de Coesmes qui changea cette confrérie en un collége

composé de cinq prébendes ou chapellenies sacerdotales.

L'année suivante, Gui obtint du pape Jean XXII la permission de joindre à la mense épiscopal les fruits, dîmes et revenus des églises paroissiales de Ségrie, de Larchamp et de Saint-Pierre-des-Landes, après la mort des curés actuellement en place, à condition néanmoins qu'on laisserait aux vicaires qui les serviraient ensuite une portion congruë et suffisante pour vivre honnêtement.

L'an 1339, Jean Hirbec et sa femme fondèrent la Maison-Dieu de Vivoin, avec le consentement du prieur, à condition entr'autres que la collation de cette chapelle lui appartiendrait. Le tout fut confirmé par notre évêque, qui retint le droit d'y nommer un procureur et un administrateur.

Il se préparait à visiter son diocèse après Pâques de de cette même année, lorsqu'il tomba malade d'une inflammation de poumon et d'un débord de cerveau, dont il mourut le sept avril. Sa devise était un balai ou des vergettes avec ces mots : *Bon moyen et net.* Elle était peinte sur la cheminée de l'ancien château de Larchamp, dont il aimait beaucoup l'habitation. Là, il se divertissait quelque fois à la chasse dans ces vastes landes qui séparent le Maine de la Bretagne. On dit qu'il avait souvent à la bouche ces paroles du pape Célestin : *Un jour passé dans le désert vaut mieux que mille ans à la cour des princes.*

ARMES. — D'or, à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur.

GEOFROY DE LA CHAPELLE, 59e ÉV.

1339. — 1350.

D'après le Corvaisier et Bondonnet, les parents de ce prélat étaient de pauvres villageois de la Chapelle Saint-Aubin, près le Mans, qui néanmoins eurent soin de le faire étudier. Mais Quatrebarbes, marquis de la Rongère, dans son Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes, article de Cervon, et l'abbé des Chenets-de-Longueil, dans ses Mémoires, en parlent autrement. Suivant eux, la maison de la Chapelle-Rainsoin, paroisse de ce nom, entre Laval et Sainte-Suzanne, se vante d'avoir donné ce Geofroy, évêque du Mans et son neveu Pierre, cardinal de la Forêt ; ils ajoutent que ce Geofroy de la Chapelle, évêque, Perrot de la Chapelle et Marguerite, mère du cardinal, étaient enfants de Payen de la Chapelle, deuxième du nom, petit fils de Payen de la Chapelle, premier du nom, qui se croisa à Mayenne l'an 1158.

Il s'appliqua particulièrement à la jurisprudence, et les progrès qu'il fit dans cette science lui acquirent une grande réputation. Gui de Laval le choisit pour être son official, et lui donna un canonicat ; ses confrères le firent ensuite leur évêque ; il fut le dernier appelé à cette dignité par la voie de l'élection et des suffrages. Depuis ce temps les rois s'attribuèrent les nominations aux évêchés. Geofroy s'acquitta de ses devoirs avec une fidélité exacte et une vigilance sans relâche. Sa charité lui fit retrancher la moitié de son

train et de l'ordinaire de sa table, pour employer cette réserve en aumônes dans un temps de disette. Il augmenta le revenu de son église, pour laquelle il acheta, de Guillaume de Bures, sieur du Plessis, le fief de Courfessan, situé dans la paroisse de Piacé, et celui de la Villette, dans celle de Flée, avec leurs justices et leurs droits. Il chargea Jean de Panon et Jean de Beaugé, ses exécuteurs testamentaires, de donner au chapitre de la cathédrale cent-vingt francs d'or et cinquante florins, pour rebâtir les moulins du Pont Mégret. Il laissa trois cents livres tournois pour son anniversaire, et donna plusieurs ornements à l'église. Philippe de Valois l'envoya de Paris à Poissi, vers Edouard VI, roi d'Angleterre, qui voulait conquérir le royaume de France, pour lui présenter la bataille, ou lui donner un cartel de défi, s'il voulait venir auprès de Paris, afin de terminer leur querelle par un combat singulier, voulant épargner le sang de leurs sujets. Suivant l'historien Belleforêt, Édouard comparut au lieu indiqué, mais voyant qu'on avait rompu les ponts après lui, il repassa en diligence, se jeta dans la Picardie et la ravagea.

Geofroi mourut d'une strangurie ou rétention d'urine, la douzième année de son épiscopat, l'an 1350, et fut enterré dans sa cathédrale, au côté gauche du grand autel, dans une chapelle qu'il avait fait enclaver et tailler à jour dans l'enceinte de la muraille du chœur, et qu'il avait fondée en l'honneur de saint Maur.

Cet évêque eut un neveu, nommé Pierre de la Forêt, qui fut un des plus habiles hommes de son siècle. Il nâquit à la Suze, à quatre lieues du Mans. Son père s'appelait Philippe de la Forêt, et sa mère Mar-

guerite de la Chapelle, sœur de notre évêque. Il donna dès son enfance des marques de la vivacité de son esprit. A l'âge de douze ans, il acheva ses humanités et son cours de philosophie. Puis il s'appliqua à la jurisprudence civile et canonique. Il fut bientôt reçu docteur dans cette faculté, et il enseigna en qualité de professeur à Orléans et à Angers avec applaudissements. On venait des provinces étrangères pour l'entendre et le consulter.

Gui de Laval, évêque du Mans, le fit chanoine de sa cathédrale et archidiacre de Montfort. Il fut ensuite évêque de Tournay, chancelier de France, puis évêque de Paris, et quelque temps après archevêque de Rouen. Le pape Clément VI le fit cardinal l'an 1136. Le pape Innocent VI l'envoya légat en Sicile et l'employa en France dans diverses circonstances. Mais après la prise du roi Jean, à la bataille de Poitiers, les états du royaume, excités par les envieux du cardinal, lui ôtèrent ses charges en 1357. Il se retira à Bordeaux, d'où il passa en Angleterre, pour travailler à la délivrance du roi Jean. A son retour en France, en 1359, il fut rétabli dans ses dignités; mais ayant su qu'on méditait quelque projet fâcheux contre lui, il se retira à la cour du pape, et choisit sa demeure à Villeneuve, près d'Avignon, où il mourut de la peste, le vingt-deux juin 1361. Il ordonna, par son testament, que son corps fût apporté au Mans, pour être enterré dans la chapelle Saint-Fiacre, de l'église cathédrale, dans un tombeau qu'il s'était fait préparer de son vivant, près de celui de son oncle et son bienfaiteur. Les hérétiques brisèrent ces deux mausolées, construits en marbre et en porphyre, l'an 1562. Il avait fondé une

chapelle dans l'église du Mans, et une dans celle de la Suze.

JEAN DE CRAON, 60e ÉV.

1350. — 1355.

La famille des barons de Craon a produit une foule de grands hommes; plusieurs ont rempli les premières charges de l'état, aussi ne peut-on pas douter de son ancienneté et de sa noblesse. Jean était fils d'Amauri de Craon, troisième du nom, et de Béatrix de Rouci. Il jouissait d'un canonicat dans l'église de Paris quand il fut appelé à l'évêché du Mans.

Voyant le nombre des clercs et des prêtres de la confrérie de Saint-Julien s'accroître de jour en jour, et que la chapelle de Saint-Pierre était trop étroite pour les contenir, il les transféra dans l'église paroissiale de Saint-Michel-du-Cloître, où ils firent leur office ordinaire, par la tolérance des curés, jusqu'à ce que, à la requête d'un nommé Jean Goupil, la cure fût changée en chapellenie, exempte de charge d'âmes; les paroissiens furent mis dans la juridiction spirituelle des curés du Crucifix.

Il y avait environ cinq ans que Jean de Craon gouvernait ce diocèse, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Rheims, vacant par la mort de Humbert, qui avait vendu le Dauphiné à Philippe de Valois. Jean de Craon n'en eut pas plutôt pris possession qu'il fut député du clergé à l'assemblée des trois états, convoquée à Paris, sous l'autorité de Charles, duc de Normandie,

fils du roi Jean, et régent du royaume, pour délibérer sur les moyens de parvenir à la délivrance de son père. En sa qualité de métropolitain de Rheims il sacra le même Charles V, quand il fut parvenu à la couronne, avec Jeanne de Bourbon, son épouse, le jour de la Trinité de l'an 1364.

Il mourut le 15 avril 1374, à Paris, et fut enterré dans l'église des Cordeliers. Le parlement assista à ses obsèques.

ARMES. — Losangé d'or et de gueules, écartelé de flandre qui est d'or au lion de sable.

MICHEL DE BRÈCHE, 61e ÉV.

1355. — 1368.

Jean de Craon ayant été transféré à l'archevêché de Rheims, Michel de Brèche ou de Bracche fut aussitôt nommé à l'évêché du Mans. Il était docteur en théologie et grand aumônier de France sous le roi Jean. Pendant le temps qu'il occupa cette charge, il fit rebâtir l'église des Quinze-Vingt de Paris, et dressa des statuts pour une congrégation de trente-deux religieuses veuves, appelées les Audriettes, du nom de leur fondateur, Étienne Audri, bourgeois de Paris. Ce fut cet évêque qui célébra les obsèques de Pierre, cardinal de la Forêt, dont il déposa le corps dans la cathédrale du Mans, l'an 1361. Il enterra aussi, dans l'église de Perseigne, Pierre, Jean et Marie d'Alençon, enfants de Pierre, comte d'Alençon, vicomte de Beaumont, baron de Sonnois, seigneur de Fougères,

et fils de Charles, comte de Valois. Il agréa la fondation de la chapelle de Sainte-Catherine, faite par Amauri de Craon, dans l'église de Notre-Dame de Sablé, l'an 1366, et ce fut avec son consentement que Pierre de Quatrebarbes, chevalier, seigneur de la Rongère et Olive de la Jaille, son épouse, fondèrent la chapelle de la Rongère-Saint-Sulpice, l'an 1368. Ce prélat mourut cette même année, le 13 juin, après avoir fondé un anniversaire qui devait se célébrer à pareil jour. Il occupa le siége épiscopal pendant treize ans.

La province ne fut pas paisible sous son épiscopat. Bien que la paix fût conclue entre les rois de France et d'Angleterre, néanmoins quelques soldats anglais s'étant alliés avec une troupe de vagabonds, appelés les Tardvenus, ne laissèrent pas de piller les villages et les villes. Peu s'en fallut qu'ils n'entrâssent dans celle d'Orléans par escalade; mais ayant manqué leur coup, et leur dessein étant découvert, ils revinrent décharger leur rage sur Vendôme, la Chartre et Montoire. Quelques-unes de ces compagnies, sous la conduite de Robert Marcault, assez connu par ses actes d'hostilité et de cruauté, commis dans l'Anjou et le Maine, vinrent un jour pour piller le château de Touvoye. Ceux qui en avaient la garde, avertis de leur dessein, arrachèrent les pivots de la culasse du pont levis, détachèrent les clous et les chevilles de toutes les mortaises, rassemblèrent ensuite les jointures sans aucune liaison, et le laissèrent abattu, comme s'il n'eussent appréhendé aucune surprise. Marcault et les autres capitaines de ces picoreurs voulurent entrer en foule, croyant se rendre aussitôt maîtres de la place. Mais le

pont se rompit sous leur poids, et tous ces hommes tombèrent dans les fossés, où ils se noyèrent. Les soldats de l'évêque montèrent en même temps sur les murailles et sur les terrasses, d'où ils repoussèrent à coups de pierres et de flèches le reste de cette canaille. Cette ruse garantit le château de Touvoie du pillage des Anglais.

Quelques années après la guerre reprit avec une nouvelle fureur entre la France et l'Angleterre. Bertrand du Guesclin, connétable de France, fut gouverneur du Mans, où il se rendit afin d'empêcher les courses et les ravages de Robert de Cavoles, ou Knoles, chef des Anglais, qui, depuis peu, s'était rendu maître du château de Malicorne. Du Guesclin, averti par des espions que ce capitaine en avait fait demander plusieurs autres, éloignés seulement de deux journées, prit avec lui le seigneur de Clisson, s'arma de nuit, se mit à la tête de quatre ou cinq cents lances, tirées des garnisons et choisies parmi la noblesse de la province, et alla secrètement empêcher la réunion des Anglais. Cette entreprise réussit ; il rencontra les troupes ennemies dans les landes de Rigalet, entre Mayet et Pontvallain, et les chargea si à propos, qu'après une longue résistance et une furieuse mêlée, il remporta la victoire. Tous les Anglais y furent tués ou faits prisonniers, excepté quelques valets qui montèrent les chevaux de leurs maîtres. De Cavoles ayant appris cette défaite s'en alla en Bretagne et donna trêve à la province du Maine. Mézeray et le P. Lobineau marquent cette action en l'an 1370.

ARMES. — D'azur à une gerbe de blé d'or. (Le Corv., p. 591. Grands officiers de la cour. VIII.)

GONTIER DE BAIGNAUX, 62e ÉV.

1368. — 1385.

Le roi Charles V, surnommé le Sage, donna l'évêché du Mans à Gontier de Baignaux, son secrétaire d'état, qui lui prêta le serment de fidélité, après avoir obtenu ses bulles du pape Urbain V, l'an 1369. Appuyé de la faveur du cardinal et du chancelier de Dormans, premiers ministres d'état, ses parents et ses amis, il obtint pour lui et ses successeurs le droit de faire lever un gibet ou justice à quatre piliers, pour son château de Touvoie; il fit aussi ériger ce château en baronnie, avec permission d'y faire tenir deux foires par an, et le marché tous les jeudis de chaque semaine. Le duc d'Anjou, comte du Maine, ou son procureur y fit opposition, et on ne sait quel fut l'issue de ce procès. On lui accorda aussi des lettres de *Committimus*, en date du mois de mars de l'an 372, pour lui, ses successeurs, le doyen et le chapitre. Il accompagna le roi de France Charles V, lorsqu'il tint son lit de justice au parlement, le jeudi, neuf décembre 1378, pour l'ajournement personnel que l'on y donna contre Jean IV, duc de Bretagne, accusé du crime de lèze-majesté et de félonie (1).

La bonne intelligence de l'évêque et du chapitre de la cathédrale fut rompue par une bulle de l'anti-pape Clément VII, reconnu comme pape légitime en France. Par cette bulle, donnée à Avignon, le 15 juin 1383,

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, t. 1er. p. 419.

il exemptait le doyen et le chapitre, avec les dignités, chanoines, chapelains, choristes, vicaires, et autres clercs, tant prébendés que non prébendés, et tous leurs officiers, domestiques et serviteurs, de la puissance, visite et justice ordinaire de tous patriarches, archevêques, évêques, spécialement de Gontier et de ses successeurs, tant en leurs offices, bénéfices simples ou ayant charge d'âmes, qu'en leurs juridictions, droits et possessions, en leurs maisons, biens patrimoniaux et autres qui ne dépendaient point de l'église. De plus, il dispensa le doyen, les chanoines et dignités, favorisés de plusieurs bénéfices, de la résidence à laquelle ils ne pourraient être contraints par l'ordinaire. Il leur donna beaucoup d'autres immunités par les quarante articles contenus dans cette bulle. Gontier supplia Clément de la modifier. Sa demande lui fut accordée par une seconde bulle dans laquelle le pape déclare que le prélat exercerait librement toutes les fonctions de sa juridiction ordinaire, pendant sa vie, nonobstant les exemptions, et comme si elles n'eussent point été accordées. Cette bulle est du 7 des ides d'octobre, donnée à Châteauneuf d'Avignon. Les chanoines se plaignirent de cette modification, mais ce fut en vain. Clément donna une troisième bulle affirmant toutes les exemptions qu'il leur avait accordées, mais sans préjudice de sa déclaration faite dans sa seconde bulle en faveur de Gontier, l'effet de la première ne devant avoir lieu que quand Gontier n'y serait plus intéressé. Cela arriva peu de temps après, car il fut transféré, l'an 1385, à l'archevêché de Sens, vacant par la mort d'Audemart-Robert. Au reste il ne posséda pas longtemps cette dignité; il mourut un an après son entrée à Sens, et y fut enterré dans le chœur de la cathé-

drale. Il s'était fait préparer un tombeau de marbre au Mans, dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, où il se retirait ordinairement pour faire ses prières, et il avait fait orner les murailles de diverses peintures, dont on voit encore quelques restes (1). Ce fut lui qui fit la fondation du salut, chanté tous les jours après matines, devant cette chapelle, en l'honneur de la Sainte-Vierge, pour laquelle il avait une dévotion particulière.

C'était un prélat fort sage et fort vigilant dans la conduite des affaires. Il les expédiait le plutôt possible afin de se dégager des embarras, et de se livrer en paix à ses méditations solitaires. On dit que lorsqu'il se retirait le soir dans sa chambre, il lâchait d'abord sa ceinture, et détachait ses habits comme pour respirer et se rafraîchir, et disait quelquefois en soupirant que jamais la compagnie des hommes ne lui avait donné de satisfaction, et qu'un quart d'heure passé dans les délices d'une paisible retraite valait mieux qu'un siècle perdu dans le tracas de la cour des princes. Aussi avait-il choisi pour sa devise un hibou perché à l'entrée d'une grotte, avec ces mots : *habitat mens cauta recessus*. Il avait également une grande inclination pour l'étude et la construction ; il disait que c'était les deux plus honnêtes et les plus innocentes occupations de la vie. Il fonda un anniversaire dans l'église cathédrale que l'on devait célébrer le dix-neuf juillet.

ARMES. — D'or à quatre orles de Sable. (Le Corv., p. 603.)

(1) Il en avait également fait dorer la voûte, mais ces ouvrages disparurent avec les nouvelles décorations de l'église.

PIERRE DE SAVOISY, 63e ÉV.

1385. — 1398.

Le crédit de Pierre de Savoisy à la cour où sa famille, originaire de l'Auxerrois, brilla sous les rois Charles V et Charles VI, lui fit donner l'évêché du Mans. Aussitôt après en avoir pris possession, les chanoines firent signifier les bulles de leurs priviléges à Séguin, archevêque de Tours. Pierre de Savoisy s'opposa à l'homologation, et présenta requête à Clément VII, pour lui remontrer combien il était lésé dans ces exemptions. Clément députa trois cardinaux en qualité de commissaires, qui descendirent sur les lieux pour faire des informations. Ils les mirent entre les mains de Clément, et ce pontife donna une bulle de confirmation des priviléges des chanoines, mais avec quelques modifications, le vingt-sept février 1387. Ce procès fut une source de plusieurs autres, qui ne finirent qu'avec la vie du prélat.

Il en eut un entre autres à l'occasion de la Fête-Dieu, l'an 1393. Le chapitre avait résolu, par une délibération faite en pleine assemblée, de porter, contre l'usage ordinaire, le Saint-Sacrement dans l'église de l'abbaye du Pré. Les officiers de Marie de Blois, douairière et comtesse du Maine, pour empêcher cette innovation, firent fermer les portes du pont Isouard et du pont Perrin. Le doyen, accompagné des chanoines et des chantres de son église, croyant qu'on leur avait empêché le passage pour les braver, donna le

signal à l'archidiacre de Sablé et au scholastique, qui portaient le Saint-Sacrement et aux prêtres du chœur; tous ensemble quittèrent leurs rangs au carrefour de la rue Dorée, et s'étant détaché de la procession, retournèrent par la Grande rue dans l'église cathédrale. L'évêque, sans se troubler, entra dans l'église de Saint-Benoît, prit le Saint-Sacrement sur le grand autel, le fit porter par ses aumôniers, et continua la procession, avec les autres colléges et communautés jusqu'au cimetière du grand hôpital. Au retour le doyen et les chanoines empêchèrent de sonner les cloches, suivant la coutume. Cette action causa beaucoup de murmure et de scandale, non seulement dans la ville et la province, mais par tout le royaume. Pierre de Savoisy en voulut avoir raison par les voies de la justice. Les chanoines furent condamnés à deux cents livres d'amende, dont la moitié devait être employée à faire un ciboire ou custode d'argent doré, où l'on porterait tous les ans le corps de notre Seigneur aux processions de la Fête-Dieu. Cette custode devait en outre être enfermée dans un tabernacle, dont l'évêque aurait une clef et le chapitre l'autre, sans qu'elle pût jamais être engagée ou vendue. L'autre moitié de cette somme était applicable aux besoins de la cour, qui les condamna aux dépens du procès, et leur fit défense de rien entreprendre de tel à l'avenir, par arrêt du vingt-sept mars avant Pâques, l'an 1394.

Le vingt-trois janvier de la même année, notre évêque rendit foi et hommage au roi pour la baronnie de Touvoie, et les terres qui en dépendent. Voici l'acte de cet aveu. Laissons parler l'évêque :

« De vous redoutable et souverain seigneur, Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, je, Pierre de Savoisy, évesque du Mans, tiens et avoue tenir à foy et hommage le temporel de l'église du Mans. C'est à sçavoir le château et baronnie de Touvoye, avec toutes les appartenances d'icelui, tant bois, prez, pastures, métairies, bordages, moulins, étangs, garennes, rentes de bleds et de deniers, terrages, vignes, cens, services, hommages et jurisdiction temporelle haute, moyenne, et basse; et le hébergement appellé Yvré-l'Évesque, avec toutes les appartenances d'icelui, tant bois, préz, pastures, métairies, bordages, moulins, garennes en eau et en terre, cens, rentes de bleds et deniers, terrages et justice temporelle haute, moyenne et basse; et le hébergement situé en la cité du Mans, près l'église de monsieur saint Julian, appellé le hébergement de l'évesque, avec dépendances d'icelui, tant bois, préz, pastures, métairies, bordages, moulins, garennes en eau et en terre, cens, rentes de bleds et de deniers, vignes, dixmes de bleds et de vins, terrages, et justice temporelle haute, moyenne, et basse.

Et avec ce que tient de moy le vicomte de Beaumont, tant en fief, domaine, que justice. C'est à sçavoir la terre de la Ramée, avec toutes les appartenances, et cinq sols de service par an.

Item, les choses héritaux, tant en fief, domaine que justice que tient de moy à foy et hommage, à raison du dit évêché, le sire du Breil, lequel, pour raison de la ditte foy et hommage, est tenu faire le jour que je suis reçeu pour faire ma première entrée en l'église du

Mans, comme évesque, me tenir l'étrief quand je desçens à l'abbaye de Saint-Vincent, près le Mans, et doit avoir le dit sieur du Breil, quand je suis desçendu, le cheval sur lequel je desçends en l'état où ce cheval sera garni de tout harnois ; et par ce ledit sire du Breil est tenu d'aider, en la compagnie de mes autres vassaux et sujets, à me porter, quand le cas s'y offre, de Saint-Ouen près le Mans, jusqu'en église cathédrale dudit lieu.

Item les choses héritaux, tant en fief, en domaine, qu'en justice que tient de moy à foy et hommage, le sire de Blin, lequel, pour raison de la ditte foy et hommage, est tenu de faire le jour de ma ditte réception, pour faire ma première entrée en l'église du Mans, de moy aider à apporter de Saint-Ouen près le Mans, jusqu'en l'église de monsieur saint Julian du Mans, dans le chœur, jusqu'à l'issue d'icelui, par devers l'autel de monsieur saint Gervais, et pour raison de ce, doit avoir ledit sieur de Blin le drap de soye ou autre, dont la chaire où je suis porté, sera couverte.

Item les choses héritaux, tant en fief, en domaine, qu'en justice que tient de moy, monsieur Guillaume de Harcourt, chevalier seigneur de Montfort, qui est tenu semblablement m'aider à porter en la ditte église du Mans, au jour de ma ditte réception; et pour raison de ce, a les plats esquels il me donne à laver au commençement du dîner, au jour de ma ditte réception.

Item ce que tient de moy à foy et hommage, tant en fief, domaine, qu'en justice, Guillaume, sire de Sillé-le-Guillaume, qui semblablement m'est tenu

aider à porter, le jour de ma ditte réception, du prieuré du dit lieu de Saint-Ouen, en la compagnie des autres, en l'église du Mans et de me servir au dîner le premier jour, de coupe ou de verre, ou de hanap, ou d'aucun vaissel en quoy boire, au jour de ma ditte réception, et de ce me servir tant comme le dîner durera; lequel dîner du dit jour accompli le dit sire de Sillé, poura prendre ou emporter la ditte coupe ou verre, ou hanap, ou vaissel du dit dîner comme sien.

Item ce que tient de moy le sire de Neufville-sur-Sarthe, tant en fief qu'en domaine, à foy et hommage qui semblablement m'aide à porter le dit jour de ma ditte réception, du dit lieu de Saint-Ouen jusqu'en l'église cathédrale du dit lieu du Mans, en la compagnie d'autres mes vassaux et sujets, et pour raison de ce, doit avoir la feste passée de ma réception, les pots, poisles, et chaudrons de la cuisine d'icelle feste.

Item ce que tiennent de moy en fief et en justice les hoirs et ayant cause de feu sire d'Anthenaise, à foy et hommage, qui, pour raison de ce, me doivent aider à porter semblablement que les autres devant dits, mes vassaux et sujets, du dit lieu de Saint-Ouen, jusqu'au dedans de la ditte église du Mans; et pour cause de ce, doivent avoir les touailles qui seront mises sur table au jour de ma ditte réception; et, pour le défaut qu'ils ont fait de venir entrer en la ditte foy et hommage, et de faire le dit devoir, j'ay pris et mis en ma main les dittes touailles par défaut d'hommes.

Item ce que tient de moy en fief et en justice le comte de Dammartin, sire de Montdoubleau à foy

et hommage à cause des fiefs de Montdoubleau et appartenances, et pour raison de ce, est tenu de me porter semblablement que les autres devant dits, mes vassaux et sujets, du dit lieu de Saint-Ouen jusqu'au dedans de la ditte église du Mans, etc.

Nous omettons le reste de cet acte, qui est long et d'une lecture ennuieuse.

La même année 1394, Pierre de Savoisy sépara deux prébendes de la cathédrale, et institua aussi quatre semi-prébendes, pour assister assiduement au chœur. Deux ans après, il approuva la fondation des Cordeliers de Laval, faite par Guy XII, baron de Laval, et Jeanne de Châtillon sa seconde femme, veuve de Bertrand du Guesclin. L'an 1398, il confirma par son décret l'érection de l'église collégiale des Trois-Maries de Montsurs, fondée par André de Laval, où il avait établi quatre chapelains et deux enfants de chœur. Ce nombre fut augmenté par la suite de quatre prébendes et d'un sacristain, par Jeanne de Laval, sa fille et unique héritière. Quelques-uns néanmoins croient cette fondation plus ancienne de vingt ans, et la mettent sous l'épiscopat de Gontier de Baignaux. Peut-être la première érection et fondation fut-elle décretée vers ce temps-là, et fut-elle depuis confirmée avec l'augmentation de quatre prébendes par Pierre de Savoisy. Ce prélat mourut cette même année 1398, après un épiscopat de quatorze ans, et fut enterré dans l'église cathédrale.

De son temps, l'an 1392, Pierre de Craon, sollicité par le duc de Bretagne, assassina le connétable de Clisson, favori de Charles VI, roi de France, qui ré-

solut de s'en venger. A cet effet, il leva une puissante armée, et la fit marcher sur la frontière de Bretagne, désignant la ville du Mans pour le lieu de l'assemblée. Il s'y rendit lui-même avec toute sa cour, et logea dans le château. Le duc de Bretagne voulant éviter la tempête qui menaçait de fondre sur ses états, envoya au Mans son chancelier le Barbu, évêque de Vannes, pour le justifier de l'attentat commis contre le connétable, et pour assurer le roi qu'il n'avait jamais donné retraite à Pierre-de-Craon. Le roi, préoccupé, ferma l'oreille à tout ce qu'on put lui dire, et quoiqu'il ne fût pas remis de sa maladie, il partit, dans un jour fort chaud, le cinq août, avec son armée, contre l'avis de ses médecins et de son conseil. Mais à peine était-il sorti des portes du Mans, que passant devant la maladrerie de la paroisse de Saint-Gilles, il y fit rencontre d'un mendiant, capable de l'épouvanter par sa seule figure, et qui le suivit, malgré ses gardes, pendant près d'une demi-heure, criant : « Ne passe pas outre, noble roi, car on va te trahir. Le prince fut tellement effrayé qu'il tomba en faiblesse et fut bientôt atteint d'une horrible frénésie.

Les chaleurs excessives de la saison, et l'incommodité de la poussière avaient obligé les seigneurs de la cour et les officiers de l'armée de marcher séparément. Le roi était demeuré seul avec ses pages : l'un portait son armet, et un autre sa lance. Celui-ci laissa tomber ses armes sur celles de son compagnon et produisit un cliquetis et un éclair. Le roi, déjà indisposé et ému, perdit tout-à-fait le jugement par la peur, se croyant alors victime d'une conspiration. Il mit l'épée à la main, et, méconnaissant son frère, ses oncles, ses

17

plus proches officiers, il frappait sur tous ceux qui voulaient approcher de lui, jusqu'au moment où épuisé de fatigue, il tomba en défaillance. On l'emporta au Mans, d'où on le transporta à Creil-sur-Oise, entre Beauvais et Senlis. Cet accident, qui a tant coûté de sang à la France, eut lieu l'an 1392.

On dit qu'il fut précédé de plusieurs prodiges. On en cite un entr'autres fort remarquable, arrivé au Mans. Un moine de Saint-Denis, attaché à la suite de l'armée comme historien du roi, auteur d'une histoire manuscrite de ce monarque, et, après lui, Sponde, dans son Epitome de l'histoire ecclésiastique, assurent qu'une figure de la Vierge, gravée en forme de cachet, et que l'on conservait dans le trésor de Saint-Julien, changea de place, sans aucun secours humain. Quand il arrivait quelque disgrâce ou changement funeste à la France, cet image prophétique, dit-on, en donnait des présages et des avertissements par ce mouvement extraordinaire.

Depuis ce malheur, le roi ne put recouvrer une parfaite santé. Il avait cependant quelquefois des instants lucides, durant lesquels il ordonna des prières publiques, pour sa guérison. Sa dévotion à saint Julien lui fit fonder dans son église, dès le huit décembre de la même année, une messe basse, que l'on devait célébrer tous les jours après matines, et une messe solennelle tous les ans, le dix-sept août, pendant sa vie, parce que la fièvre l'avait quitté à pareil jour, mais à condition qu'elle serait dite après sa mort, le jour de son décès. Il donna pour cela au chapitre une rente annuelle de cent livres, qu'il promit de payer tous les

ans, la veille de saint André, jusqu'à ce qu'il eût acheté un fond; ce qui eut lieu quelque temps après, sous l'épiscopat d'Adam Châtelain.

La même année, Louis de Bourbon, comte de Clermont et pair de France, voulut, par dévotion, que lui et ses descendants, ducs du Bourbonnais, fussent hommes de foi, et relevassent en hommage du corps de saint Julien. Il les obligea de présenter tous les ans, ou de faire présenter par leur procureur, cinq florins de rente, dedevant le grand autel de l'église de ce saint; de baiser avec respect sa châsse, sans néanmoins les rendre en aucune façon vassaux ni sujets de l'évêque ou du chapitre. Il ordonna en outre qu'à chaque changement de seigneur, les nouveaux ducs du Bourbonnais viendraient en personne payer cette redevance en forme de rachat, et en cas qu'ils le fissent seulement par procureur, ils enverraient à cette église autant d'argent qu'il leur en eût fallu dépenser pour faire eux-mêmes le voyage. Il fonda aussi une messe haute, que l'on devait chanter chaque jour de la semaine, devant l'autel de Notre-Dame-du-Chevet, excepté le lundi, où elle devait être dite devant l'autel de saint Julien. Outre cela deux messes solennelles, que l'on célébrerait, l'une le jour où lui et ses successeurs, ducs du Bourbonnais, apporteraient ou enverraient la rente de cinq florins, l'autre le dix-sept août, durant sa vie, et après sa mort au jour de son décès. Il leur donna pour cela quatre-vingt livres de revenu, qu'il s'obligea de leur faire délivrer tous les ans, jusqu'au moment où il aurait assigné un fond pour gage de sa rente.

Jean de Quatrebarbes fonda le prieuré de Cossé-le-Vivien, vers l'an 1388.

Sous l'épiscopat de Pierre de Savoisy vivait Alain du Plessis-Châtillon, fils du seigneur Jean du Plessis-Châtillon. Il fut d'abord religieux et ensuite abbé d'Évron. Ses vertus et ses talents le rendirent d'abord célèbre et lui acquirent une estime universelle partout où il fut connu. Il enrichit son monastère de plusieurs fondations et acquisitions considérables. Il fit revêtir d'argent doré le devant du grand autel, et donna le reliquaire où est renfermée la petite fiole qu'on prétend contenir du lait de la sainte Vierge, et plusieurs riches ornements. On voyait son tombeau dans la chapelle sainte Catherine de cette église; son image s'y trouvait gravée avec les armes de sa maison, d'une ancienne noblesse du Bas-Maine. La terre du Plessis-Châtillon est de la paroisse de Châtillon-sur-Colmont.

Vers le même temps il existait une dame illustre par sa piété et sa sagesse, nommée Marie de Maillé, veuve d'un seigneur de Sillé, elle était sous la direction de dom Jacques Huais, prieur de la Chartreuse-du-Parc-d'Orques. Après avoir acquis une grande réputation de sainteté, elle mourut l'an 1413, et fut enterrée, avec l'habit de saint François, devant le grand autel de l'église des Cordeliers de Tours, où l'on voit encore son tombeau, signalé par les grâces que Dieu y accorde.

ARMES. — De gueules à trois chevrons d'or, à la bordure engrelée d'azur. (La Chesnaye).

ADAM CHATELAIN, 64e ÉV.

1398. — 1439.

Tout ce que nous connaissons de cet évêque, c'est le lieu de sa naissance; il était de Laon en Picardie; on peut juger par ses actions de sa prudence et de la régularité de sa conduite. Il était constant dans ses résolutions, prévoyant dans ses entreprises et surtout vigilant pour la conservation des droits de sa dignité et de son église. Ce fut la cause du grand nombre de procès qu'il eut avec presque tous les chapitres, couvents et communautés de son diocèse, comme on le voit par les arrêts qu'il fit rendre en divers temps, et par les lettres qu'il obtint en plusieurs occasions des rois de France Charles VI et Charles VII; et de Henri, roi d'Angleterre, qui prenait la qualité de roi de France.

Le comte d'Alençon fut le premier qui le troubla, en lui contestant la présentation de la cure de la Sauvagère. Ce seigneur prétendait y avoir droit, à cause de sa baronnie de la Ferté-Macé, mais sa demande fut trouvée si peu raisonnable, même par ses officiers, qu'il en fut débouté par sentence donnée aux assises de Falaise, le six janvier 1399. Il laissa aux clercs et chapelains de la confrérie de Saint-Julien la possession permanente de l'église de Saint-Michel, qu'ils n'avaient auparavant que comme un territoire emprunté, et l'unit à leur confrérie par son décret du vingt-quatre avril 1404.

A cette même époque, le maître et administrateur de la léproserie de Saint-Lazare, près le Mans, ou son neveu, commis en son absence, sans mandement de notre évêque et hors de la présence de ses officiers, fit visiter et éprouver de son autorité privée un homme soupçonné de lèpre, qu'ils appelaient Mezelerie, et avaient même rendu sentence contre lui, en le condamnant à une amende de vingt-cinq sous. Adam rendit plainte de cet abus de pouvoir, et les administrateurs n'ayant point comparu, il obtint un arrêt par lequel il fut maintenu en possession d'exercer la juridiction, non-seulement sur tous les officiers de cette léproserie, mais aussi de prononcer sur les causes de ceux qu'on accuserait d'être attaqués de ce mal. On en faisait l'épreuve par l'attouchement d'une pierre de marbre, conservée à cette effet dans une maison de la rue Dorée, dépendante de cet hôpital. Si d'après le rapport des médecins et des autres experts appelés à cette visite, ils étaient reconnus atteints de la lèpre, l'évêque et l'official avaient droit de les séquestrer du commerce des hommes, par une sentence, exécutoire dans tout le diocèse. Si au contraire ils étaient trouvés sains, et exempts de cette tache, on les pouvait renvoyer, quelquefois avec réparation et dépens, quand l'accusation était fondée sur de légères conjectures ou faite dans le but de nuire.

Adam fit aussi sa plainte contre le duc de Normandie, qui, par une clameur de haro, avait fait arrêter un de ses prêtres; il poursuivit cette affaire avec tant de chaleur, que le duc fut contraint d'en venir à un accord et de lui promettre la remise de son prisonnier.

Il eut aussi quelques contestations avec Jean, duc d'Alençon, comte du Perche, pour la présentation de la cure de Saint-Mars-de-Graine. Le procès se termina par un compromis suivi d'une transaction avantageuse à notre prélat.

Pendant qu'il veillait ainsi à la conservation de ses droits et des revenus de son évêché, Charles VI augmenta ceux des chanoines de Saint-Julien, par la donation qu'il leur fit de la terre de Connerré, de Ville-Pian, des cens et rentes de Ville-Trun, du bois de la Charmoye, avec tout ce qui en dépendait, et tel qu'il l'avait acheté depuis peu de Bochard de Courtremblay, pour établir la fondation dont j'ai parlé dans la vie de Pierre de Savoisi. Les lettres en sont datées du mois d'avril de l'an 1407.

Le cinq février de l'année suivante, Adam unit une des prébendes de la cathédrale à la charge de sous-chantre. Sur la fin de cette même année il assembla dans son château de Touvoye tous les abbés et supérieurs des monastères de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, situés dans son diocèse, qui voulaient s'exempter d'assister au concile général convoqué à Pise, afin de les taxer pour la contribution des frais, à proportion du revenu de leurs abbayes. Celles de la Pelisse et du Gué-de-Launay se prétendirent exemptes, parce qu'elles dépendaient du monastère de Tiron. Mais l'évêque les contraignit d'obéir, de reconnaître désormais sa juridiction, et de se trouver à tous les synodes qu'il lui plairait d'assembler.

Avec son approbation, Jean Pélerin, de la ville de Senlis, capitaine du Château-du-Loir, et maître

d'hôtel de Louis Ier, duc d'Anjou, fonda, l'an 1407, dans la châtellenie de Louplande, deux chapelles appelées l'une la Grande-Courbe, et l'autre la Petite-Courbe, dont il retint la présentation pour lui et ses descendants, pourvu qu'ils fussent seigneurs de Louplande. Le trente mai de l'an 1409, Adam obtint un arrêt par lequel il obligea l'abbé de la Couture à reconnaître sa juridiction , comme les autres abbés dont nous avons parlé précédemment. Il paraît aussi qu'il y eut un procès au parlement entre lui et son chapitre, au sujet de la juridiction et de l'administration de l'hôpital des Ardents, et touchant la contribution des flambeaux de cire, dont les chanoines lui étaient redevables pour l'entretien de sa maison. Mais il fut terminé par une transaction du quatre novembre de l'an 1410, dans laquelle l'évêque céda au doyen et au chapitre le droit qu'il pouvait prétendre dans l'administration de cet hôpital. Par le même acte, il leur fit une entière remise de la cire qu'ils étaient obligés de lui payer tous les ans, dont la somme, réglée par lui, s'élevait à deux cents livres. Le doyen et les chanoines lui laissèrent aussi la propriété d'un logement bâti près du palaisé piscopal, appelé le Vieux-Chapitre. Ils acquittèrent de leur côté l'évêque et ses successeurs de tous les deniers et repas, nommés potations et pastinations, qu'il était obligé de leur donner à certains jours de l'année ; savoir aux vigiles de Pâques, la Pentecôte, la Toussaint et Noël, lorsqu'il arrivait un jour de dimanche ; aux fêtes de saint Julien, de la Translation de saint Gervais, de la Dédicace, au mercredi et jeudi de la Sémaine-Sainte, et les autres jours où il officiait pontificalement.

Il eut aussi quelques démêlés avec les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour, qui se prétendaient indépendants de lui, à cause de leur fondation royale; mais il les fit contraindre d'assister aux processions ordonnées par lui où ses vicaires, de faire sonner leurs cloches, quand elles passeraient, et aux autres occasions légitimes lorsqu'ils en seraient avertis. Il réprima la puissance abusive des archidiacres, qui, en faisant leurs visites, exerçaient la juridiction ecclésiastique, départie seulement à l'évêque où à son official dans le diocèse. Il fit connaître aux religieux de Châteaux qu'il était leur supérieur, et qu'ils étaient sujets à sa juridiction, nonobstant leurs priviléges obtenus du pape Eugène.

Il ne faut pas oublier le procès que Louis II, duc d'Anjou et comte du Maine, les bourgeois du Mans et de la province, conjointement avec le procureur du roi, intentèrent à notre évêque, ses curés et autres ecclésiastiques, qui prenaient pour leur droit de sépulture, la troisième partie des biens meubles des personnes mortes dans leurs paroisses, franche et sans déduction des dettes personnelles, et des legs faits par leurs testaments. Il fut réglé, par un arrêt interlocutoire du parlement, donné le huit avril 1416, que, par manière de provision, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, les héritiers ou exécuteurs testamentaires des défunts, habitants au Maine, payeraient pour le droit de sépulture, la dixième partie des meubles, ou la juste valeur, déduction faite des dettes personnelles et des dépenses funéraires, ou pour cela trente sous tournois, entre bourgeois, marchands, praticiens, artisans et autres, soient qu'ils fussent chefs de famille,

ou compagnons et assistants; quand aux serviteurs, journaliers et ouvriers ils ne seraient taxés qu'à sept sous six deniers; que ces droits seraient payés par les héritiers quinze jours après l'enterrement, et qu'ils y seraient contraints par les voies de la justice.

L'an 1421, il érigea en collégiale l'église de Saint-Michel ou du Cimetière-Dieu, de Laval, et ses huit chapelles fondées en autant de canonicats, à la requête de Jeanne Ouvroin, femme d'Olivier Feschal, dame des Roches et de Poligné. Jean Ouvroin, bisaïeul de Jeanne Ouvroin, fut le fondateur de cette église, et d'une chapelle. Vers le treizième siècle, Jean Ouvroin, évêque de Léon en Bretagne, en fonda deux autres; Guillaume Ouvroin, évêque de Rennes, quatre autres; Jeanne Ouvroin fut la fondatrice de la huitième, l'an 1347.

L'an 1427, il approuva l'établissement des Augustins à Montoire, où ils commencèrent à bâtir un couvent par la libéralité de Louis-de-Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, grand maître de France, et par la piété d'un habitant nommé Georget et de sa femme, qui leur donnèrent une partie de leur enclos. Nous avons dit que Gui XII, baron de Laval, avait fait bâtir dans la ville le couvent des Cordeliers; Adam en bénit l'église en 1407. A la requête du même seigneur il confirma l'union qu'il avait faite des prébendes du collége de Montsurs à celles de la chapelle de son château, qui ont été transférées depuis dans l'église de Saint-Tugal. Cette église ne paraît avoir pris ce nom que vers l'an 1416, c'était auparavant une chapelle nommée Notre-Dame-du-Bourg-Chevrel, et desservie par cinq chapelains, dont un était curé.

Ce fut en faveur de ce Gui XII que le roi Chales VII érigea la baronnie de Laval en comté, l'an 1429. Son épouse, qui prenait la qualité de dame de Vitré et de Châtillon, et qui porta la première le titre de comtesse de Laval, commença l'église de Saint-Tugal de Laval, y donna cent livres de rentes pour y chanter les petites heures, et fit bâtir le chœur de l'église abbatiale de Fontaine-Daniel, l'an 1431. Il fut béni la même année par notre évêque, qui après avoir tenu le siége épiscopal pendant quarante-un ans, mourut dans son château de Touvoye, et alla chercher au ciel le repos et la paix qu'il n'avait pu trouver sur la terre.

En effet, outre les désagréments causés par ces nombreuses contestations avec tant de personnes, les guerres qui troublaient alors l'état mirent tout en désordre dans ce diocèse. Pendant les divisions sanglantes entre les ducs de Bourgogne et d'Orléans, le comte d'Alençon, attaché au parti de ce dernier, avait mis de fortes garnisons dans les châteaux de Domfront-en-Passais et de Saint-Remi-du-Plain. Louis, roi de Sicile, duc d'Anjou et comte du Maine, ayant appris qu'elles incommodaient ses sujets par leurs courses, donna des troupes à Antoine de Craon et au borgne La Heuse, pour remettre ces places sous son obéissance. Ils prirent la ville de Domfront, mais le château soutint le siége long-temps. Le roi de France y envoya le connétable de Saint-Paul, pour les soutenir contre le comte d'Alençon, qu'on disait disposé à les venir combattre pour secourir les assiégés. Le connétable ne put les obliger à se rendre, et pour les empêcher de faire des sorties, il fit dresser un fort devant le château, et alla assiéger celui de Saint-Remi-

du-Plain. Cependant les partisans du duc d'Orléans tâchèrent de surprendre le connétable, mais ils furent eux-mêmes surpris par sa prudence et sa valeur, car il mit leur armée en déroute, en passa la meilleure partie au fil de l'épée, et fit un grand nombre de prisonniers près de l'étang du Gué-de-Chaussée, ou plusieurs furent noyés. Le connétable retourna aussitôt pour donner l'assaut au château de Saint-Remi, qui se rendit à son arrivée, le dix mai 1411 ou 1412. Bientôt après il fut repris par le comte de Richemont, l'un des capitaines du duc d'Orléans. En passant il s'était rendu maître de Sillé-le-Guillaume, de Beaumont et de plusieurs autres places, malgré les précautions du connétable et de Louis, duc d'Anjou, qui, après cette conquête, avaient soumis Bellême par composition.

Depuis ce temps, on ne connaît aucun exploit de guerre dans le Maine jusqu'en l'an 1417. A cette époque les Anglais, toujours ennemis de la France, renouvelèrent leurs prétentions sur toutes les seigneuries possédées par leurs prédécesseurs. Ils exercèrent particulièrement leur fureur dans l'Anjou, le Maine et le Vendomois. Entre les gentilshommes de cette province qui s'armèrent pour sa défense, les plus distingués furent André de Laval, seigneur de Lohéac, né au château de Montsurs, et qui fit bâtir celui de Montejean, et Ambroise de Loré, né l'an 13[illegible]6, au château de Loré, paroisse du Grand-Oisseau, près de Mayenne. La maison du premier est une des plus illustres du royaume. Celle du second lui doit la meilleur partie de son éclat. Il était fils d'un gentilhomme du même nom, inconnu dans notre histoire, qui portait dans ses armes de Bretagne à trois quintefeuilles

de gueules. Il avait plusieurs frères, entre autres un, nommé Rémond de Loré, qui fut toujours attaché au service du duc d'Orléans, pendant ses querelles avec le duc de Bourgogne, et qui fit paraître son courage, durant sa captivité, avec le seigneur de Barbezan, dans la ville de Melun, assiégée alors par les rois de France et d'Angleterre et par le duc de Bourgogne. Pendant ce siége, il prit pour second Juvénal des Ursins, avec lequel il combattit à la tête de l'armée, contre deux chevaliers anglais, et remporta la victoire et l'honneur du duel. Après la prise de la ville, il fut fait prisonnier du duc de Bourgogne. Celui-ci en aurait évidemment fait l'objet de sa vengeance, s'il ne se fût heureusement sauvé par le moyen d'un favori du roi d'Angleterre.

Ambroise était l'aîné, il prenait la qualité de baron d'Yvri, parce qu'il avait épousé l'héritière de cette seigneurie. Il en eut un fils nommé Ambroise de Loré, qui épousa Marguerite des Aubiers, et une fille nommée Marguerite, qui fut mariée à Robert d'Estouteville, seigneur de Baisnes, et prévôt de Paris. Le Corvaisier prétend cependant avoir vu des mémoires de cette maison où l'on dit que Marguerite de Loré épousa le seigneur de Hauteville. La conformité des noms à peut-être causé la méprise.

Pour rapporter ici toutes les actions héroïques d'Ambroise de Loré, il faudrait raconter l'histoire entière des guerres arrivées sous le règne de Charles VII. Mais je crois qu'il suffira d'en faire voir une partie, extraite de la chronique de Charles VII, compilée par Jean Chartier, religieux chantre de l'église de Saint-Denis-en-France, par ordre du roi.

Les anglais s'étaient déjà rendus maîtres de Ballon, Fresnay, Thoiré, Nouans, Loué, Roissé et Beaumont-le-Vicomte, et eussent continué leurs conquêtes, si Ambroise de Loré ne les eût arrêtés dans leur marche victorieuse. Se trouvant un jour dans le château de Courceriers, il se mit en embuscade pour surprendre un capitaine anglais nommé Guillaume de Bours, et le chargea si à propos, qu'il tua une partie de ses soldats et fit les autres prisonniers. Ce succès l'encouragea à faire une action plus hardie. Mais comme il ne se trouvait pas assez fort, il s'adjoignit le seigneur de Fontaines. Instruit que le comte de la Marche conduisait une armée de six ou sept mille hommes en Normandie, il l'attendit au passage, tua trois ou quatre cents de ses soldats et emmena autant de prisonniers. Il alla ensuite, accompagné du même de Fontaines, mettre le siége devant Beaumont, où il entra après huit jours de résistance. Cette victoire était importante, elle lui ouvrit la porte de dix ou douze forteresses voisines, toutes occupées par les anglais. Ayant appris qu'il s'en trouvait un grand nombre à Séez en Normandie, il y courut, se mit à pied et les engagea au combat; l'issue en fut long-temps douteuse, mais enfin de Loré demeura vainqueur. Après en avoir tué une partie et fait les autres prisonniers, il revint à Fresnay, pris depuis peu sur les Anglais par le bâtard d'Alençon. Ce seigneur avait été choisi pour conduire quelques troupes de Normands et de Manseaux, destinés à faire lever le siége que le comte de Warwich avait mis devant Domfront; trouvant cette place trop bien retranchée, il tourna ses forces vers Fresnay, qui lui fut aussitôt rendu. Étant un jour sorti avec six

cents hommes de sa garnison pour une expédition, il fut malheureusement rencontré par un capitaine anglais nommé Aimon Hacquet, qui, après avoir tué une partie de ses soldats, le contraignit de se retirer dans le château avec ceux qui purent se sauver de la mêlée.

En l'an 1418, Ambroise de Loré rencontra quelques soldats de la garnison d'Alençon, qui s'étaient écartés jusqu'au bourg de Mieusé. A sa vue ils se rallièrent dans un village nommé les Noues, entouré de marais et de fossés. De Loré fut assez hardi pour les attaquer, et assez heureux pour les défaire.

L'année suivante, Gilbert de Giffale, bailli d'Évreux, 1419
voulut entreprendre des courses dans le Maine. De Loré en fit avertir le seigneur de Beauveau; celui-ci assembla un corps d'armée, et donna la conduite de l'avant-garde à notre capitaine, avec ordre d'attaquer les ennemis campés à Villaine-la-Juhel. Il les aurait défaits si le seigneur de Beauveau l'eût secondé, car les Anglais chancelaient déjà; mais comme ils avaient beaucoup plus de soldats, ils se rallièrent, l'accablèrent par le nombre, et le firent prisonnier. Sa captivité ne fut pas de longue durée; il en sortit incontinent par un échange. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il rencontra, près de la rivière de Sarthe, quelques troupes de cavalerie anglaise, qui mirent pied à terre en le voyant. De Loré, escorté seulement de quelques gens d'armes, descendit de cheval et les attaqua. Après un combat fort opiniâtre de part et d'autre, les Anglais furent contraints de céder à la valeur du brave de Loré. Il en donna tant de preuves en cette rencontre qu'il fut fait chevalier.

Après la défaite des comtes de Clarence et de Kent, arrivée près de Baugé, la veille de Pâques, l'an 1421, ceux qui s'enfuyaient vers la Beauce et la Normandie, au nombre de quatre mille, arrivèrent au Mans, où ils se trouvèrent arrêtés, ne pouvant passer la rivière, parce que les planches du pont d'Huine étaient abattues. Alors ils employèrent la ruse : ils mirent des croix blanches sur leurs casaques, et se firent ainsi passer pour des gens appartenant au parti du Dauphin (1). Par ce moyen ils engagèrent les paysans à racommoder le pont; dès qu'ils furent passés ils le rompirent, tuèrent leurs libérateurs, et s'enfuirent vers Chartres et Alençon, sans qu'on pût les atteindre.

Le Dauphin, instruit de cette déroute, partit de Poitiers, vint à Tours, de là au Mans, et prit en passant le château de Montmirail. Il retourna ensuite à Amboise, d'où il sortit vers le commencement de mai de l'an 1421, pour se rendre à Sablé, où le duc de Bretagne vint le trouver, après avoir reçu les ôtages qui lui furent donnés pour l'assurance de sa personne. Ils renouvelèrent le serment de leur ancienne alliance et jurèrent une ligue offensive et défensive contre le roi d'Angleterre. Ce dernier ayant su la mort et la défaite de son frère, repassa la mer avec une puissante armée, prit Dreux par composition, et venait pour assiéger Vendôme. Le Dauphin l'ayant prévu, envoya une partie de ses troupes jusqu'au Gué-du-Loir, où elles se rangèrent en bataille pour s'opposer à son passage. Le roi d'Angleterre voyant leur avantageuse situation n'osa hasarder le combat; il retourna en

(1) Le dauphin était Charles VII.

Beausse, le long de la rivière du Loir, et prit en passant le château de Rougemont, l'incendia, fit pendre le capitaine qui en avait le commandement, et tous les hommes de la garnison.

Pendant que ces choses se passaient sur les frontières de la province, le maréchal de Rieux et le seigneur de Maillé étaient au Mans. Le comte de Cornouailles cacha dans un bois taillis, situé près de la ville, une partie de ses troupes. Il en détacha quelques soldats et les fit courir jusqu'aux barrières, afin d'engager les troupes à une sortie, et de les surprendre. Ce stratagême lui réussit. Le maréchal de Rieux, averti de la présence de ces aventuriers, sortit indiscrètement pour les poursuivre, et tomba dans l'embuscade des Anglais, où il fut fait prisonnier de guerre. D'un autre côté, le comte d'Aumale et le vicomte de Narbonne, qui commandaient la province, ramassèrent une armée pour entrer en Normandie. La conduite de l'avant-garde en fut confiée à Jean de la Haye, baron de Coulonches. Ils poursuivirent les Anglais près de Bernay en Normandie, et, à la suite de quelques escarmouches, les engagèrent à un combat, où ils les défirent, et les laissèrent tous sur la place, à la réserve d'un petit nombre de prisonniers. Les Français, après cette victoire, logèrent à Bernay. Ils y trouvèrent plusieurs meubles et chevaux, qui furent amenés au Mans, où ils se retirèrent. Quelques mois après, les Anglais eurent leur revanche. Ambroise de Loré et Jean du Bellay revenaient de Fresnay, où ils avaient échoué dans leur entreprise. Ils se séparèrent à Sillé : de Loré reprit le chemin de Sainte-Suzanne, où il commandait, et du Bellay retourna au Mans, avec

deux cents soldats, celui-ci fut rencontré par quatre cents Anglais, sous la conduite d'un nommé Wilby ou Lacheby. Attaqué à l'improviste, tous les chevaux de ses gens furent tués; lui-même courut de très-grands dangers. Mais peu de temps après, le seigneur des Fontaines le vengea de ce revers. Il rencontra ces mêmes Anglais à Neuville-Lalais, les chargea et les combattit si heureusement qu'il en demeura plus de deux cents sur la place, il en fit en outre un grand nombre prisonniers. Tous ces faits se passèrent dans les années 1421 et 1422.

L'année suivante, ou, selon quelques historiens, l'an 1424, le comte d'Aumale, lieutenant du roi dans l'Anjou, la Touraine, et le Maine, fut averti par Ambroise de Loré qu'Alexandre de la Poule, frère du comte de Suffolk, qui marchait à la tête de deux mille cinq cents hommes environ, revenait de l'Anjou, où il avait pris le château de Segré, et qu'il avait un grand nombre d'otages et de prisonniers qu'il faisait conduire, avec mille ou douze cents têtes de bétail, enlevées à l'ennemi. Ses espions l'instruisirent en même temps qu'il devait passer par la Gravelle, bourgade située entre Laval et Vitré, pour faire de là des courses et des ravages par toute la province. Le comte d'Aumale se rendit aussitôt à Laval, pour s'opposer à leur projet, et assembla un grand nombre de gens de guerre, qui le vinrent trouver de tous côtés. Le baron de Coulonches entre autres, alors capitaine de Mayenne, lui amena une compagnie d'hommes d'armes bien disciplinés et en bon ordre; mais il ne voulut point le recevoir, parce que ce seigneur lui avait désobéi quand il conduisait l'avant-garde de son armée dans

la déroute des Anglais à Bernay, et lui avait déplu dans d'autres occasions. Néanmoins, pour ne pas nuire au bien public par un ressentiment particulier, il fut conclu que le comte d'Aumale n'admettrait point le baron de Coulonches pour faire partie de sa compagnie, mais que s'il avait soin de ne point paraître en sa présence, il lui serait permis de se trouver au combat, le jour indiqué.

Le comte instruit par ses espions de l'approche des Anglais, partit de Laval, et vint loger dans un village nommé le Bourgneuf, à l'extrémité de la forêt de Concise; Ambroise de Loré l'accompagnait, ainsi que Louis de Tromargon ou Tremignon, et Pierre le Porc, devenu plus tard le baron de Coulonches, capitaine de Mayenne. D'Argentré dit qu'il était Breton; on trouve effectivement plusieurs gentilshommes de ce nom dans les montres d'ecuyers de Bretagne, mais on en voit aussi dans les anciens rôles de l'arrière-ban du Maine, et l'on remarque dans plusieurs églises de ce diocèse, et même dans l'église cathédrale, les armes de cette maison, qui sont d'or à trois porcs ou sangliers de sable. Guy, seigneur de Laval, et André, seigneur de Lohéac, son frère, vinrent aussi avec les communes du pays, joindre le comte d'Aumale. Celui-ci ayant su que les ennemis devaient passer par un village, appelé la Brossinière, distant d'une lieue du Bourgneuf, s'y rendit avec ses troupes. Après avoir tenu conseil de guerre, il rangea ses gens en bataille, et les fit mettre à pied. Il chargea seulement les seigneurs de Lohéac et de Tremignon de monter à cheval, avec soixante-dix ou quatre-vingt lances, sans autre ordre que de donner sur les ennemis, lorsqu'ils le trouveraient à pro-

pos, leur laissant aussi la liberté de choisir un troisième chevalier pour les seconder. C'était une autorisation tacite de s'adjoindre le baron de Coulonches.

L'armée ne fut pas plutôt disposée de cette manière qu'on vit paraître les coureurs de l'ennemi, qui chassaient quelques soldats français. Les trois capitaines se trouvèrent aussitôt prêts avec leurs lances pour les recevoir, et firent en sorte de les attirer au combat. Ils s'étaient toujours tenus fort pressés avec leurs troupes, pour paraître moins nombreux; les Anglais se voyant si près de l'armée française, et sentant qu'il fallait nécessairement combattre, se mirent tous à pied, s'enfermèrent d'une cloison de pieux pour arrêter l'effort de la cavalerie, qui tâchait de les envelopper, et placèrent les charrettes et le bagage par derrière, afin de fermer le passage de ce côté. De Loré et ses compagnons firent plusieurs tentatives pour se faire jour dans le camp des Anglais; mais ils y trouvèrent beaucoup de résistance. Ils y entrèrent enfin par un endroit faible et dégarni, forcèrent l'avant-garde, et mirent toute l'armée en déroute. Il demeura plus de quatre cents Anglais sur la place, et plus de trois cents furent tués dans leur fuite. Alexandre de la Poule, leur colonel, Thomas Ausburc et Cliffeton, capitaines, y furent faits prisonniers, avec plus de cent gentilshommes et soldats anglais. Trois seigneurs de cette province s'y distinguèrent par leur valeur et leur adresse; André de Laval, qui fut fait chevalier par le comte d'Aumale, et à qui Jeanne de Laval, son aïeule, veuve du connétable Du Guesclin, ceignit l'épée de son mari, au retour de cette bataille; Ambroise de Loré, qui força les escadrons ennemis, et le baron de Coulonges, qui

frappa de cheval les ennemis si à propos qu'il procura la victoire aux Français.

Cette perte abaissa un peu le courage des Anglais. Mais leurs espérances furent bientôt relevées par la défaite des Français à la bataille de Verneuil, dans le Perche, le dix-sept août 1423, où la plus grande partie de la noblesse du royaume perdit la vie où la liberté. Le duc de Bedford, qui commandait pour le roi d'Angleterre, voulut profiter de la victoire, en tâchant de surprendre les villes voisines, effrayées de cette perte. Il envoya Thomas de Montagu, comte de Salisbury, avec des troupes et de l'artillerie, assiéger le Mans.

Pierre le Porc, capitaine de Mayenne, l'ayant appris, partit avec deux cents chevaux, et se mit en embuscade près de Séez, sur le chemin où le comte devait passer avec son armée. Il attendit qu'ils eussent tous défilés, les attaqua par derrière, en défit un grand nombre et en emmena plusieurs prisonniers, sans avoir éprouvé aucune perte. Cet échec n'empêcha pas le comte de Salisbury de venir mettre le siége devant la ville du Mans, où le comte de Crissé, selon quelques auteurs, ou le sire de Tucé, selon le P. Lobineau, commandait en qualité de capitaine du château. Le comte de Salisbury y arriva le vingt juillet, l'an 14 4, et fit placer dans le parc des Jacobins la batterie de ses canons. Polidore Virgile rapporte, dans son histoire d'Angleterre, que le Mans fut la première des villes de France contre laquelle on employa ces machines de guerre. Les Manseaux, étonnés d'entendre ces nouveaux tonnerres, de voir les débris de leurs maisons et de leurs murailles, et n'ayant aucune espérance de secours de

la part du roi de France, se rendirent le dix août. La capitulation portait que la ville serait livrée au comte de Salisbury ; que les habitants auraient vie et bagues sauves, qu'il leur serait permis d'y demeurer ou de se retirer, et que l'on paierait au comte de Salisbury, quinze cents écus pour ses frais. Ce traité fut exécuté. Le comte de Salisbury laissa dans la ville le comte de Suffolk avec une bonne garnison, et alla ensuite assiéger le château de Sainte-Suzanne, qu'il voulut surprendre par escalade. Mais Ambroise de Loré le repoussa avec une grande perte de part et d'autre. Le comte voyant cette résistance fit battre la ville avec ses canons, et l'on vit bientôt s'ouvrir une brèche. Ambroise de Loré, effrayé de ces foudres nouveaux, comme l'avaient été les habitants du Mans, se rendit. Tous les habitants et soldats sortirent vies et bagues sauves, après avoir payé pour leur rançon deux mille écus d'or.

De là, le comte de Salisbury, pour se venger du capitaine le Porc, gouverneur de Mayenne, alla mettre le siége devant cette ville. Il fit jouer quelques mines, au moyen desquelles il détruisit plusieurs tours et bastions. Les canons achevèrent de faire une brèche considérable, par laquelle on donna quatre ou cinq assauts, mais tous ces assauts furent généreusement repoussés. Enfin les assiégés se rendirent par composition, on leur laissa la liberté de se retirer, ou de demeurer dans leurs biens, moyennant deux mille écus, qui furent payés comptant au comte de Salisbury. Le même comte de Salisbury alla quelque temps après assiéger la Ferté-Bernard, où commandait un brave capitaine, nommé d'Avaugour, qui soutint le

siége pendant quatre mois. Forcé de capituler avec le comte de Salisbury, celui-ci manqua à la foi du traité en le retenant en prison; d'Avaugour se sauva en s'élançant du haut du donjon dans la rivière, qu'il traversa à la nage; de là il se rendit au château de Sablé. Vers le même temps, Jean Fastol, chevalier anglais, capitaine d'Alençon, prit, par composition, le château de Tannie.

C'est ainsi que les anglais assujétirent peu à peu toute la province. Le gouvernement en fut donné à Jean de Bedford, oncle du roi Henri. Il prenait la qualité de régent du royaume de France, de duc de Bedford, d'Anjou, d'Alençon, et de comte du Maine et du Perche. L'année suivante, les seigneurs de Raiz et de Beaumanoir, capitaines de Sablé, accompagnés d'Ambroise de Loré, après avoir repris le château de Remefort sur les Anglais, prirent d'assaut celui de Malicorne, et firent pendre tous les soldats qu'ils y trouvèrent en garnison. Tous ces faits se passèrent durant les années 1423, 1424 et 1425.

Ambroise de Loré, depuis la prise de Sainte-Suzanne, où le comte de Salisbury avait mis à sa place Jean Fastol, gouverneur pour le roi d'Angleterre, demeurait à Sablé. L'année suivante il en partit un jour avec cent-quarante ou cent-soixante hommes, il avait été instruit qu'un écuyer anglais, nommé Henri Blanche, neveu de Fastol, était dans un village, distant d'une demi-lieue de Sainte-Suzanne, appelé Ambriers, il alla le charger, tua plus de cent de ses soldats, et emmena Blanche lui-même prisonnier à Sablé. Cependant Fastol, ayant sous ses ordres une armée de trois

mille hommes pour battre la campagne, prit par composition le château de Saint-Ouen, propriété du seigneur de Laval. Il mit ensuite le siége devant celui de la Gravelle, dont le commandant promit de se rendre à certain jour; il envoya même des otages pour garantir sa promesse, mais comme il reçut du secours avant l'époque fixée, il crut pouvoir manquer à sa parole. Le duc de Bedford, qui était venu pour prendre possession de cette place, voyant la nouvelle résistance des assiégés, fit cruellement massacrer les otages mis à sa discrétion.

Pendant que ces choses se passaient dans la province, les habitants de la ville du Mans méditaient les moyens de rentrer sous la domination française. Les seigneurs de Lavardin, d'Orval, des Croix, de Vignoles, dit la Hire, de Beuil, de Lucé, de Mallidor, de Monfaucon, du Boulay, de Mondan, de Lepinay, de Beauvais, de Créant, de Tucé, de Saint-Agnan, de la Roche, de la Freslonnière, de Thouars, étaient à la tête du complot; au jour marqué ils s'approchèrent de la ville, et le soir, dès que le signal eut été donné par des feux allumés sur les murailles, ils coururent aux portes, tuèrent les sentinelles, et tous les anglais qu'ils trouvèrent en état de défense, et se rendirent maîtres de la ville. Le comte de Suffolk, éveillé par le bruit de cette action, se retira sur-le-champ, avec ses gardes dans le château, d'où il manda le capitaine Talbot, qui vint à son secours. Il entra dès le lendemain matin, avant le lever du soleil, par la porte de Saint-Vincent, que les Anglais tenaient encore, surprit les soldats français dans leur sommeil, avec d'autant plus de facilité qu'aucuns retranchements n'avaient

été pratiqués entre la ville et le château, et reprit ainsi le Mans, presque aussitôt qu'il avait été perdu. Le comte de Suffolk fit une exacte recherche des auteurs de cette conspiration, et leur fit couper la tête devant une des portes de l'église cathédrale, sur une grande pierre plate, dont les fruitières et les laitières avaient coutume de se servir pour exposer en vente leurs denrées, les jours de marché. C'est ce qui lui fit donner le nom de *Pierre au lait*. (1)

Quelque temps après les seigneurs de Raiz et de Beaumanoir, chargés de commander une armée pour le service du roi, après avoir pris le Lude d'assaut, tâchèrent de surprendre encore une fois le Mans; mais ils furent vivement repoussés par Talbot, qui commandait dans cette ville en l'absence du comte de Suffolk. Peu de temps après il la quitta pour se rendre à Laval, dont il s'empara par escalade. Il assiégea ensuite le château, qui se rendit par composition. André de Laval, seigneur de Lohéac, fut au nombre des prisonniers et paya vingt-cinq mille écus de rançon. Cette ville fut reprise l'année suivante par les Français, sous la conduite de Raoul du Bouchet, et de Bertrand de Ferières, des seigneurs du Hommet, de la Haye et de Torcé. Ils mirent dans leurs intérêts, à force argent, un meûnier, et se cachèrent avec trois cents hommes dans sa maison, située au bout du pont de Mayenne, non loin d'une des portes de la ville. Lorsque les sol-

(1) Cette pierre, d'une assez grande dimension, a disparu du lieu qu'elle occupait, sans doute depuis plusieurs siècles. Elle provenait vraisemblablement d'un monument druidique, comme l'espèce de peulvan que l'on voit encore aujourd'hui adossé près de la cathédrale, à l'angle du pignon de la nef.

dats de la garnison l'ouvrirent, ces seigneurs s'en rendirent maîtres, firent entrer leur troupes, tuèrent une partie de la garnison, et firent l'autre prisonnière, excepté ceux qui trouvèrent le moyen de se sauver en escaladant les murailles.

Cependant Ambroise de Loré eut ordre d'aller accompagner Jeanne d'Arc, pour secourir Orléans. Avant de quitter le Maine, il laissa la garde du château de Saint-Cérenic, dont il était gouverneur pour le duc d'Alençon, à un de ses lieutenants, appelé Jean Armange, et à un écuyer du pays, nommé Henri de Villeblanche. Les anglais de la garnison d'Alençon crurent l'occasion favorable d'aller les surprendre, avec leur artillerie; mais ils la perdirent avec beaucoup de leurs gens, et furent enfin obligés de lever le siége. Toutefois ils ne se rebutèrent point, quelques mois après ils revinrent avec une puissante armée. Le duc d'Alençon rappela de Loré et le nomma maréchal de ses armées. Le brave capitaine se rendit aussitôt à son nouveau poste; mais ne trouvant pas le château suffisemment fortifié, il le quitta avec cinq autres cavaliers, à la faveur d'une sortie que la garnison fit la nuit, et alla à Chinon, demander du secours au roi et au duc d'Alençon. Les Anglais, avertis de son absence, donnèrent un assaut qui dura sept ou huit heures, et approchèrent si près de la place qu'ils combattirent long-temps main à main avec les assiégés. Voyant qu'ils n'avaient pas avancé depuis le commencement du siége, ils se retirèrent secrètement le lendemain.

Vers l'an 1431 ou 1432, les Anglais firent un troisième effort pour prendre le château de Saint-Cérenic.

Jean Armange donna des marques de sa valeur dans cette occasion, car il soutint huit assauts, et fit autant de sorties. De Loré, informé du danger qu'avait couru le château, alla demander du secours au duc d'Anjou, comte du Maine, et au duc d'Alençon, lieutenants généraux pour le roi dans cette province. Ils lui donnèrent plusieurs capitaines distingués, savoir : Pierre le Porc, Guillaume du Plassac, Pierre de Beauvais, Gontier de Boussac, les seigneurs de Beuil, de Saint-Pierre, et de Berauville, avec sept ou huit cents hommes, qui eurent ordre de se rendre à Beaumont-le-Vicomte, place éloignée de quatre ou cinq lieues de Saint-Cérenic. Quelques capitaines, avec trois ou quatre cents hommes des garnisons françaises, allèrent loger à Vivoin, à une demi-lieue de là, de l'autre côté de la Sarthe.

Les Anglais, employés au siége de Saint-Cérenic, vinrent pour les surprendre, au nombre de trois mille, sous la conduite du bâtard de Salisbury, et du capitaine Matago. Ils arrivèrent au point du jour à Vivoin, chargèrent les Français lorsqu'ils s'y attendaient le moins, en tuèrent une partie, et firent les autres prisonniers. Les seigneurs du Beuil et de Loré entendirent les clameurs et le bruit de la mêlée. De Loré se porta rapidement sur le lieu du combat et trouva les Anglais occupés au pillage et à serrer les liens des prisonniers. Il en vit environ douze cents portant leurs étendards déployés, d'autres franchissaient une des barrières du côté de Beaumont. Ces derniers l'ayant aperçu se mirent en devoir de lui intercepter le passage, mais ils furent vivement repoussés par un écuyer, nommé Poulain, et quelques archers qui marchaient en avant,

et se virent contraints de rentrer dans le bourg, dont les rues étaient jonchées de corps morts. A cet aspect, les chevaux furent tellement effrayés que les Français n'osèrent les poursuivre plus avant; ils se rassemblèrent autour de leur capitaine, et se jetèrent sur les ennemis restés hors l'enceinte des murailles. Ceux qui se trouvaient dans l'intérieur sortirent en ordre pour les secourir. Mais en même temps on vit arriver les seigneurs de Beuil et de Beauvais, avec le reste des troupes qu'ils avaient réunies; tous donnèrent ensemble sur les Anglais, qui se défendirent bravement. Dans le fort de la bataille, Ambroise de Loré s'étant engagé trop avant, fut fait prisonnier. Toutefois cette disgrâce donna la victoire aux Français; car, irrités de la prise de leur brave capitaine, après avoir immolé à leur fureur tous les Anglais qu'ils tenaient prisonniers, ils donnèrent tête baissée sur les troupes ennemies, pour le délivrer vif ou mort. Ils pénétrèrent effectivement si loin, qu'ils le trouvèrent et l'enlevèrent de vive force, sept cents Anglais environ périrent dans ce combat et trente Français, dont pareille nombre fut blessé; entre autres Ambroise de Loré, Jean de Loré, son cousin, Guillaume de Plassac, Noël de Romalart et quelques autres, qui demeurèrent au château de Beaumont pour guérir leurs blessures. Les seigneurs de Beuil, le Porc, de Boussac, et de Berauville retournèrent à Sablé avec leurs prisonniers, au nombre desquels se trouvait Matago, alors capitaine de Sainte-Suzanne. Le seigneur de Wilby, et le bâtard de Salisbury s'enfuirent au camp établi devant le château de Saint-Cérenic. Ils y trouvèrent le reste de leur armée dans une telle alarme de cette perte, qu'elle se retira avec précipitation et sans ordre, et s'en alla vers Alen-

çon. Armange, lieutenant du château, fit une sortie, les chargea avec vigueur, en tua une grande partie, et prit beaucoup d'artillerie et de munitions de guerre, qu'ils abandonnèrent dans le camp, lorsque cette terreur panique les saisit.

Les Anglais apprirent que de Loré avait été bientôt guéri, par le pillage et l'enlèvement qu'il fit des plus riches marchandises de la foire qui se tint, comme à à l'ordinaire, le jour de Saint-Michel, au faubourg de Saint-Étienne de Caen. Il y fit aussi un grand nombre de prisonniers. Mais il voulut qu'on renvoyât sans rançon les vieillards, les enfants, les veuves, les gens de travail et les ecclésiastiques. Cette grâce procura la liberté à près de mille personnes. Il en resta encore plus de trois mille au pouvoir d'Ambroise de Loré, qui les emmena au château de Saint-Cérenic, après avoir tenu la campagne environ huit jours, sans avôir aucune perte à déplorer. A son retour, Jean Armange, son lieutenant, lui apprit qu'Ambroise de Freulay, Dreux de Roussay, Gautier de la Pôté, gentilshommes de la province, étant sortis du château, où ils s'étaient volontairement renfermés pour sa défense, avaient été tués dans une rencontre par les ennemis, sur la paroisse de Rennes, que ceux qui les accompagnaient avaient vengé leur mort, et avaient remporté tout l'avantage que l'on pouvait désirer, après un fâcheux combat. De Loré donna dans cette occasion, comme dans toutes les autres, des preuves de sa valeur et de sa justice.

Ces deux belles qualités lui avaient acquis une telle réputation, qu'il était ordinairement choisi pour déci-

der de tous les différends, sur le fait des armes. Un jour, par exemple, il fut nommé, avec le baron de Coulonches, pour juger d'un duel à outrance, qui eut lieu à Mayenne, entre Robin de Malaunay, manseau, et Guillaume Renaut, chevalier anglais. Malaunay défit son rival et remporta l'honneur du combat.

Guillaume de Saint-Aubin, l'un des lieutenants d'Ambroise de Loré, vint vers ce même temps à Loupfougères, dans le Maine, avec environ quatre-vingt combattants. Deux cents hommes de la garnison de Mayenne vinrent l'attaquer. Un homme d'armes de sa compagnie, nommé le Bâtard de Boisaprêtre, s'enfuit de la mêlée et se cacha dans un buisson. Saint-Aubin se défendit si bien que les anglais, malgré leur nombre, furent défaits. Deux d'entre eux se sauvèrent dans le même buisson où Boisaprêtre s'était retiré. Il fut épouvanté par le bruit des deux fuyards, se leva tout tremblant bien décidé à se rendre, si les deux anglais, saisis d'une semblable frayeur, ne l'eussent prévenu. Convaincus d'abord que ce cavalier était en embuscade pour les surprendre, ils se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent la vie. Cette posture suppliante rassura de Boisaprêtre, qui voulant tirer avantage de sa position, les fit tous deux prisonniers de guerre, et les amena devant son capitaine. Ses compagnons, qui avaient vaillamment combattu, en partie instruits de sa position, lui contestèrent sa prise comme illégitime. De Loré prit connaissance de ce qui s'était passé, lui ôta ses deux prisonniers, le chassa de la compagnie, et, sans la faveur de quelques amis, il l'eût fait sévèrement punir.

Je ne puis omettre ici quatre duels qui eurent lieu dans la province, entre des gentilshommes français et

anglais. Le premier à Laval, devant Olivier Feschal, gouverneur de cette ville, entre Finot, seigneur de Bretignolles et Artur de Cliffeton, chevalier anglais. Ce dernier fut vaincu et resta mort sur la place; l'autre, dont Guillaume Vignoles fut juge et spectateur, eut lieu à la Ferté-Bernard, entre un français et un anglais nommé Lepeintre, qui fut également défait. Les deux autres eurent lieu à Sablé, mais les anglais eurent l'avantage, car Hervé de Carcadiou, gentilhomme breton, fut contraint de se rendre à Mathieu Go, son vainqueur, en présence de Jacques de Dinân, seigneur de Beaumanoir, juge du combat. Le dernier eut pour spectateur le seigneur du Beuil, qui donna le gage de bataille, dont il etait dépositaire et arbitre, à Troplet, anglais, qui avait remporté la victoire sur son ennemi.

L'an 1431, selon l'auteur des Mémoires des comtes du Maine, ou 1433, selon Le Corvaisier, les Anglais de la garnison de Fresnay, allèrent, le premier jour de mai, porter et planter le mai, devant le château de Sainte-Cérenic, à la portée du canon. De Loré, qui s'y trouvait renfermé, en sortit incontinent, avec une bonne partie de sa garnison, pour les charger, mais ils ne l'attendirent pas, et se retirèrent le plus promptement possible dans le lieu d'où ils étaient sortis. De Loré fit arracher leur mai, le fit planter devant le château de Fresnay, et se mit en embuscade avec une partie de sa troupe. Les Anglais sortirent, donnèrent sur les postes avancés, les chargèrent et les pousuivirent jusqu'au lieu ou de Loré était caché. Il les attendit de pied ferme et quand il les vit passés, ils se découvrit se mit entre eux et leurs barrières. Les Anglais se

défendirent courageusement, mais malgré leur résistance ils furent tous tués sur la place, ou emmenés prisonniers au château de Saint-Cérenic.

Pendant que ces choses se passaient dans la province, le comte d'Arondel y entra avec une armée, pour la réduire sous l'obéissance du roi d'Angleterre. Après avoir pris quelques places de peu d'importance, il alla mettre le siége devant le château de Sillé. Mais à peine avait-il fait commencer les premiers travaux, que Gilles de Laval, seigneur de Raiz, depuis maréchal de France, accompagné des seigneurs de Brochesac, ou Boussac, de Beuil et de Loré, lui fit honteusement abandonner la place. Peu de temps après, les Anglais de la garnison de Sainte-Suzanne dressèrent une embuscade où tombèrent les Français de la garnison de Sillé, qu'ils emmenèrent prisonniers. De Loré, en étant averti, partit aussitôt avec trois cents hommes, mit les Anglais en fuite, en fit deux cents prisonniers, poursuivit les autres en les battant jusqu'aux portes de Sainte-Suzanne, et ramena à Sillé les Français qu'il avait délivrés. Le duc d'Alençon l'appella pour commander une armée en Normandie, où il le fit son lieutenant. Après s'être signalé devant Avranches et aux environs, il revint dans le Maine. Informé que Venables, capitaine anglais, commettait beaucoup de désordre près de Lassay. Il s'y transporta, avec André de Laval et Pierre le Porc, accompagnés de sept ou huit cents hommes, qu'ils avaient réunis à la hâte. Il attaqua Venables entre Lassay et Ambrières, lorsqu'il y pensait le moins, l'enveloppa de tous côtés, sans lui donner le temps de se reconnaître, et le défit entièrement. Il se retira ensuite à Laval, où il mena trois

cents prisonniers. Le comte d'Arondel fit couper la tête à Venables, pour la négligence qu'il avait eue dans cette occasion.

Le même comte d'Arondel, après avoir pris par composition le château d'Orthes, où commandait Olivier Boucher, écuyer breton, prit le chemin de Saint-Cérenic. De Loré alla au-devant de lui avec deux cents hommes, les surprit à Cratail et les chargea d'abord si rudement qu'il resta environ cent de ses hommes sur la place. Il mit le reste en fuite, s'empara de leurs bagages, de leurs munitions et de leur artillerie; mais il n'en fut maître que pendant une heure, car les Anglais s'étant ralliés dans un hôpital ou chapelle, située près de ce lieu, repoussèrent les Français, et reprirent leur butin. De Loré fit une retraite honorable et emmena avec lui près de deux cents prisonniers et plus de quatre-vingts chevaux. Jean Armange, son lieutenant, alla se mettre en embuscade aux portes de Fresnay. Les Anglais firent une sortie sur lui, mais Armange les repoussa avec vigueur et fit plusieurs prisonniers, au nombre desquels était Montlouet, maréchal de Fresnay. Les anglais se voyant battus sur ce point, allèrent assiéger Louviers, qu'ils prirent et rasèrent, et revinrent ensuite devant le château de Saint-Cérenic. Le comte d'Arondel le fit battre par son artillerie, qu'il avait placée du côté d'Alençon et de Moulins, et sur les rochers qui l'environnent de toutes parts. Jean Armange et Guillaume de Saint-Aubin, qui en avaient le commandement, firent différentes sorties, et se défendirent vaillamment pendant plus de trois mois. Cependant Ambroise De Loré, dont la femme et les enfans étaient restés dans cette place, solli-

citait avec ardeur le roi Charles VII de lui donner quelques secours, pour faire lever le siége. Le comte d'Arondel instruit que l'on rassemblait des troupes à ce dessein, pressa les assiégés plus vivement qu'il n'avait encore fait. Il fit pointer trois canons sur un rocher qui s'élève au-dessus des forges de la Bataille, et ouvrit un passage dans les murailles d'une tour. Il donna en même temps un si rude assaut, que le château faillit être enlevé par force. Jean Armange, Guillaume de Saint-Aubin, et cinquante de leurs soldats furent tués en défendant la brèche. La perte de ces deux braves capitaines, le besoin de vivres, et les ruines s'accumulant sans relâche sous l'artillerie des ennemis, déconcertèrent tellement les assiégés qu'ils se rendirent sous la condition de leur donner un sauf-conduit pour se retirer où bon leur semblerait, la vie sauve seulement. Le comte d'Arondel, glorieux de la prise de cette place, mena pour la seconde fois son armée devant le château de Sillé-le-Guillaume. Emery d'Antenaise, qui y commandait, fit un traité avec lui, par lequel il convint que si, dans un temps indiqué, la place n'était pas secourue, il la lui rendrait, et lui donna des otages comme gage de sa parole. Vers ce même temps, le duc d'Alençon, les comtes du Maine et de Richemont, le connétable, les seigneurs de Lohéac et de Graville, etc., qui avaient levé des troupes pour secourir Saint-Cérenic, arrivèrent dans le Maine, et marchèrent vers Sillé. Les uns étaient déjà à Conlie, et les autres à Neuville-Lalais. Les Anglais abandonnèrent le siége pour venir au-devant d'eux, jusqu'au village nommé Louvel. Les deux armées s'approchèrent au point d'engager quelques escarmouches près de l'Ormeau à l'Écament, à une

lieue et demie de Sillé. Le comte d'Arondel s'était avancé jusque dans un pâturage[1], nommé la Chapelle de saint Jacques, désigné vulgairement sous le nom de : *la Chapelle où la Chèvre prit le Loup*. Mais reconnaissant l'avantage du poste occupé par les Français, il s'en retourna en diligence vers le lieu où il avait couché, et disposa son armée de manière à la séparer du camp ennemi par un ruisseau et un village. Les Français le suivirent, maintenant toujours leurs rangs, jusqu'à un quart de lieue de lui. Alors ils tachèrent de l'attirer au combat, car ils n'osaient l'attaquer ouvertement, ni le forcer dans son retranchement, formé par des buissons, des haies vives et des fossés. Ainsi ils se tinrent inactifs tout le jour, les uns devant les autres. Vers le soir, les Français envoyèrent sommer le comte, par un héraut, de venir combattre le lendemain à l'Ormeau, lieu dont ils étaient convenus pour la bataille, ou de rendre les otages, ce qu'il aima mieux faire. Les Français après les avoir reçus, se retirèrent, croyant que les Anglais agiraient de la même manière; mais ils ne se conduisirent pas avec tant de bonne foi; car ils demeurèrent dans leur camp, et dès qu'ils virent l'armée française éloignée, ils retournèrent au château de Sillé, qu'ils prirent d'assaut. Délà ils coururent à Beaumont-le-Vicomte, qui se rendit incontinent, et allèrent ensuite réparer leurs fatigues dans la ville du Mans.

En l'an 1433, le comte d'Arondel mit une autre armée en campagne, à la tête de laquelle il parcourut une partie du Maine. Il prit le château de Meslay, à quatre lieues de Laval, passa jusqu'en Anjou, pour

assiéger celui de Saint-Laurent-des-Mortiers, et s'en revint ensuite sur ses pas. Après avoir fait mille ravages, il retourna en Normandie.

Les besoins de l'état appelèrent ensuite hors de cette province les braves capitaines qui l'avaient si bien défendue, et leur valeur ne leur acquit pas moins de gloire dans d'autres pays. Nous aurons encore occasion de parler d'André de Laval, de Lohéac, mais l'histoire d'Ambroise de Loré ne se trouvant plus mêlée avec celle de nos évêques, nous nous contenterons de dire ici, qu'il fut fait prévôt de Paris, par le roi Charles VII. Il fit voir dans cette dignité qu'il n'était pas moins habile à gouverner qu'à combattre. On ne sait s'il mourut de maladie, où les armes à la main.

Sous l'épiscopat d'Adam Châtelain, vivait un homme illustre, natif de cette province, nommé Guillaume Filastre, frère d'Étienne Filastre, qui prenait la qualité de juge ordinaire du Maine. Guillaume était profond dans la science des mathématiques et de la jurisprudence, qu'il professa pendant quelque temps à Rheims où il fut premièrement doyen de l'église collégiale de saint Symphronien, et ensuite de la cathédrale. Pendant qu'il occupa cette dignité, il dota l'académie de la ville d'une école de théologie, qu'il fit bâtir à ses dépens. Député pour assister à une assemblée qui eut lieu à Paris, l'an 1406, la liberté avec laquelle il y parla contre les priviléges de l'Église gallicane, lui attira la disgrâce du roi Charles VI, et des premiers seigneurs du royaume, qui avaient entendu ses discours. Il fut donc obligé de se retirer

près du pape Jean XXIII, qui lui donna l'archevêché d'Aix en Provence et le fit cardinal. Il se trouva avec Simon de Cramaux, archevêque de Rheims, au concile de Constance; assista à la déposition de trois prétendus papes, et à l'élection de Martin V, qui le créa son légat, et l'envoya en France avec le cardinal Sordan des Ursins, pour travailler à l'extinction des schismes et à l'union de l'Église romaine. Il mourut à Rome, âgé de plus de quatre-vingts ans, l'an 1428. Ses armes étaient de gueules à la tête de Cerf d'Or, à la bordure dentelée de même. On les voit figurer ainsi dans la grande rose de l'église cathédrale du Mans et dans une des clefs de la voûte d'une des croisées qu'il fit faire à ses dépens. Il avait un neveu et filleul connu aussi sous le nom de Guillaume Filastre, qui fut évêque de Verdun, ensuite de Toul, et enfin de Cambray.

ARMES. — D'azur au château d'argent couvert et girouetté de trois girouettes de même. (Le Corv., p. 631.)

JEAN D'HIERRAY, 65ᵉ ÉV.

1439. — 1451.

Les Mémoires de la vie de ce prélat lui donnent trois noms. Il est quelquefois appelé, *Joannes de Asseio, seu de Anseriis*, et bien souvent *de Yeraio*. On interprête encore ce mot différemment : tantôt Jean de Jériau, et Jean d'Hiérain, mais le plus communément Jean d'Hierray.

Les Anglais occupaient encore la ville du Mans lorsqu'il fut élevé de la dignité d'official à celle d'évê-

que. Mais, dès cette année 1439, la fortune cessa de leur être favorable. Pendant que le duc d'Alençon et le connétable étaient occupés au siége d'Avranches, le seigneur de Beuil ménagea des intelligences avec un anglais de la garnison de Sainte-Suzanne, qui s'était uni à une française. Un jour le capitaine de la place en sortit pour tenter quelque expédition, ce soldat, nommé Jean Ferrement, qui devait être en faction la nuit suivante, en avertit le seigneur de Beuil, qui se tint prêt avec les Français, et se munit d'échelles. Ferrement, étant en sentinelle, leur donna le signal par une chanson, comme il en était convenu avec eux. Ils surprirent le château, et y entrèrent sans aucune résistance ; une partie de la garnison fut mise à mort et l'autre fut faite prisonnière, à l'exception de quelques soldats, qui se sauvèrent par dessus les murailles, avant d'avoir pu prendre leurs vêtemens. Le gouvernement de la place fut donné au seigneur de Beuil, au détriment du duc d'Alençon à qui elle appartenait.

Deux ans après, l'an 1441, les Anglais des garnisons du Mans, de Fresnay, de Mayenne et autres places de leur parti, s'assemblèrent au nombre de quatre ou cinq cents, et firent une course jusqu'à Saint-Denis-d'Anjou, qu'ils prirent d'assaut. Les Français des garnisons de Laval, Sablé et Sainte-Suzanne, réunirent ce qu'ils purent de soldats, et en donnèrent la conduite à Guyon du Coing, Jean Bellard, Guillaume de Sillé, et Guichard de Vallée, qui se mirent à la poursuite des Anglais ; lorsque ceux-ci furent prêts à monter à cheval, pour s'en retourner avec leur prise, ils les chargèrent, les défirent, en tuèrent plus

de cent, et contraignirent les autres de se sauver à pied dans leurs garnisons, après avoir perdu leurs chevaux et leur bagage.

L'an 1441, les habitants de la ville de Lassay, représentés par Guillaume Thoumin, Jean Thoumin, et Hamelin Leroi, principaux bourgeois de ce lieu, firent une transaction avec Pasquier Veillon, curé de saint Fraimbault-de-Lassay, au rapport de Pierre Legendre, pour terminer le procès qui existait entre eux, au sujet du service divin, dans la chapelle de cette ville, dépendante de la cure et paroisse de saint Fraimbault. Pasquier Veillon s'obligea d'y célébrer les offices, d'y administrer les sacrements, et d'y observer tout ce qui se fait dans les églises paroissiales, comme cela avait lieu autrefois. Cet acte fut signé par Jean de Vendôme, Chevalier, vidame de Chartres et seigneur de Lassay, Michel de Marcillé, Vincent de Nazillart, Jean des Quets, Bertrand de la Grandière et Jacques Lecoq, écuyers. L'évêque approuva cette transaction l'an 1442. Le même prélat gagna un procès en cour de Rome, contre le prieur d'Oisé, qui lui refusait le droit de visite. L'année suivante, il fit un accord avec l'abbé de Saint-Calais, touchant le fait de la justice. Le 29 mars 1443, avant Pâque, par son décret donné à Laval, dans le cours des visites de son diocèse, il approuva la fondation que fit Raoul Girauld, seigneur de Barenton, de la chapelle de Lahaye, dans l'église de Gorron, jusqu'à ce que ce seigneur ou ses successeurs eussent fait bâtir une chapelle ou oratoire où les messes de cette fondation seraient célébrées. Cet oratoire fut établi au château du Plessis, paroisse de Chatillon-sur-Colmont, l'an 1594, depuis le

mariage de René du Plessis, baron de Courceriers, avec Diane de Poisieux, héritière de Jacqueline Girard, sa bisaïeule.

Environ l'an 1444, Henri VI, roi d'Angleterre, épousa Marguerite d'Anjou, fille de René; duc d'Anjou, roi de Sicile, et nièce de Charles, comte du Maine. Par l'acte de mariage, il fut arrêté que Henri rendrait au comte Charles la ville du Mans et toutes celles qu'il tenait dans la province; mais comme le roi d'Angleterre différa pendant trois ans d'exécuter sa promesse, le comte du Maine, par le secours et le conseil de Charles VII, roi de France, fit assiéger le Mans, par le comte de Dunois, l'amiral de Coëtivi, le maréchal de Culant, les seigneurs de Lohéac et de Brézé, et Jean Bureau, maître de l'artillerie. Cependant le roi se tenait à Lavardin et à Montoire, pour encourager les assiégeans, et les secourir en cas de besoin. Les assiégés de leur côté avaient une garnison de deux mille cinq cents Anglais, déterminés à se bien défendre, mais enfin, se voyant pressés, la brèche faite, et l'assaut prêt de se donner, ils capitulèrent par l'entremise de l'évêque de Glocester. La ville fut rendue à condition que la garnison se retirerait vie et bagues sauves.

Le comte Charles rentra en possession de son comté par la reddition de la ville du Mans, qui eut lieu le 15 mars 1447. Depuis ce temps-là, on avait coutume de faire tous les ans, à pareil jour, une procession solennelle en action de grâces de cet heureux événement. Elle fut encore long-temps marquée dans les calendriers du bréviaire. Les Anglais, en exécution de

ce traité, rendirent pareillement la ville et le château de Mayenne, et quelques autres places qu'ils occupaient, à la réserve de Saint-Suzanne, qu'ils avaient repris sur les Français, depuis la trahison de Jean Ferrement. On fut même obligé d'y mener l'artillerie, mais les ennemis, qui venaient au secours des assiégés, ayant été taillés en pièces entre le fort d'Ambrières et celui de la Crousille, elle se rendit par composition. Les Anglais ne possédant plus de places de défense dans la province furent contraints d'en laisser la possession libre et entière à notre comte, et de se retirer en Normandie et en Angleterre. Le duc d'Alençon reprit aussi sur eux sa ville et son château, par le secours de Louis de Beaumont, gouverneur du Mans. La ville de Domfront se rendit en même temps, après trois semaines de siége, à Charles de Culant, frère de Philippe de Culant, maréchal de France. Ainsi la province du Maine fut délivrée de la tyrannie des Anglais, par l'heureux succès de nos armes, depuis l'an 1447 jusqu'en l'an 1551.

Pendant tous ces mouvemens la Pragmatique-sanction, renouvelée par le concile de Bâle, et qui rendait à chaque église et communauté le droit d'élire son chef et son supérieur et arrêtait les entreprises de la cour de Rome, commença à avoir cours dans ce diocèse. Notre évêque assista à un concile tenu à Angers, sous Jean Bernard, archevêque de Tours, où Jean de Beauveau, évêque d'Angers, présida. On y traita de la réforme des ecclésiastiques; et entre autres constitutions, les charivaris y furent défendus, sous peine d'excommunication. L'an 1450, notre prélat alla à Tours, saluer le roi Charles VII, qui prenait des mesu-

res pour chasser les anglais de la Guienne, comme il avait fait de la Normandie. Il fut fort bien reçu de sa majesté, qui lui enjoignit expressément de prendre garde, comme un bon sujet, que les anciens ennemis de la couronne n'eussent aucune intelligence dans son diocèse. L'an 1451, il en visita une partie, et lorsqu'il était à Sablé, Jean Rochet, abbé de Bellebranche, vint lui faire hommage de son monastère, et lui rendre l'honneur et l'obéissance qu'il lui devait.

Il eut un procès devant l'archevêque de Tours, contre Étienne, abbé d'Évron, qui voulait réserver la connaissance et la punition de ses religieux, particulièrement d'un nommé Pierre Rossignol, chantre de son abbaye, accusé d'adultère, qui avait été emprisonné pour ce sujet par ordonnance de son official. Ils mirent ce différent en compromis, mais la vie du prélat fut plutôt terminée que le procès. Martin Berruyer, son successeur, le reprit contre Jean de Favières, successeur d'Étienne, ce qui donna lieu à une transaction, par laquelle il fut convenu, du consentement de l'évêque, que la correction de tous les délits commis par les religieux clostraux et officiers de l'abbaye d'Évron, seulement dans leur cloître, appartiendrait à l'abbé, sans préjudice de l'appel; et que les crimes commis hors le couvent, donneraient lieu à la prévention, pourvu toutefois qu'ils ne fussent pas de nature à mériter la destitution, ou la dégradation, car alors l'évêque seul s'en réservait la connaissance. Sur la fin de l'année 1451, Jean d'Hierray étant allé voir des ouvriers qui travaillaient au château de Touvoye, tomba du haut d'une terrasse, et se blessa dange-

reusement. Cet accident fut cause de sa mort, après douze ans d'épiscopat.

ARMES. — D'argent au chevron de gueules accompagné de trois grappes de raisins d'azur. (Le Corv., p. 720.).

MARTIN BERRUYER, 66e ÉV.

1452. — 1468.

La Touraine donna naissance à ce sage et vertueux prélat, son zèle pour le service divin fut le motif qui l'excita à donner aux vicaires et aux chantres de la cathédrale des métairies, des rentès de blé et d'argent, pour les récompenser de la peine qu'ils avaient à faire l'office du chœur, et il exigea d'eux, en reconnaissance, de célébrer tous les ans pour lui un service solennel et quatre messes basses.

Jean de Favières, nouvellement élu abbé d'Évron, fut contraint de venir lui faire sa soumission, et alors seulement il le confirma dans sa dignité.

L'an 1456, il assista au concile de Vannes, assemblé à la requête du duc et de la duchesse de Bretagne. Ce seigneur et cette dame avaient obtenu du pape Calixte III, la permission de lever du tombeau le corps de saint Vincent Ferrier, dont ils avaient provoqué la canonisation. L'ouverture en fut faite par Alain de Coëtivi, dit le cardinal d'Avignon, légat, accompagné de l'archevêque de Rouen, des évêques d'Avranches, de Séez, de Poitiers, de Luçon, de Maillezais, de Comminges, et de tous les évêques de la province de Tours. Une indisposition empêcha

l'archevêque de s'y trouver; mais il commit l'évêque du Mans pour y tenir sa place, comme son premier suffragant.

L'an 1457, plusieurs des plus riches seigneurs de la Bohême et de la Hongrie vinrent de la part du roi Ladislas, à Tours, pour demander au roi Charles, qui devait y passer les fêtes de Noël, Madeleine de France, en mariage. Le roi envoya au-devant d'eux le duc d'Orléans, les comtes de Vendôme, d'Anjou et de la Marche; et comme les principaux chefs de cette ambassade étaient ecclésiastiques, il choisit l'archevêque de Tours, l'évêque de Coutances et celui du Mans pour aller à leur rencontre, avec le chancelier, qui devait traiter avec eux sur le sujet de leur voyage.

Le 28 mai de l'année suivante, Martin fit la dédicace de l'église collégiale de Saint-Michel de Laval. Il vit aussi, pendant les dernières années de son épiscopat, la guerre civile du *Bien public*, pendant laquelle, l'an 1467, Jean d'Alençon, qui suivit le parti des princes mécontens, livra sa ville et son château, à Charles de France, duc de Berri, chef de cette ligue, et se retira avec lui vers le duc de Bretagne.

Aussitôt que le roi Louis XI en fût averti, il envoya André de Laval, maréchal de France, avec une armée pour assiéger Alençon. Lui-même se mit peu après en route et vint au Mans. Le clergé, paré de ses plus riches ornements, se rendit au-devant du monarque et le conduisit depuis la Vieille-Porte jusqu'à l'église cathédrale, où il descendit de cheval, et adora à genoux un reliquaire de la vraie croix, qui lui fût présenté par le chantre Jean du Breil. On le revêtit

ensuite d'un surplis et d'une chappe, avec une aumusse, comme premier chanoine, et on le conduisit à la place d'honneur du chœur, pendant qu'on chantait le TE DEUM. Il logea dans la maison de Jacques d'Argoujel, archidiacre de Sablé, qu'on préféra à cause de sa belle situation. Il y demeura depuis le 18 novembre jusqu'au 28 janvier de l'année suivante, qu'il partit pour aller à Tours, après avoir remis Alençon sous son obéissance. Deux ans après, pour s'acquitter du vœu qu'il avait fait pendant le siége de cette ville, il en fit faire un relief en argent, pesant deux cents marcs ou même davantage, et le fit présenter, avec un cierge du poids de deux cents livres, par le receveur de son domaine, sur l'autel de saint Julien, à la suite d'une procession où assista l'évêque avec son clergé. Quinze ans plus tard, ce même roi, pour récompenser la fidélité des habitans du Mans, et les dédommager de leurs pertes, leur accorda plusieurs priviléges, semblables à ceux qu'il avait donnés peu de temps auparavant à la ville de la Rochelle.

Pendant l'épiscopat de Martin, Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes, vint au Mans pour terminer ses différends avec l'évêque, au sujet du prieuré d'Oisé, dont il était titulaire. Il mourut dans cette ville, l'an 1462, et fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, à côté du grand autel. Vers le même temps, Jean Eschart, ou Eschivart, chanoine du Mans, élevé ensuite à l'épiscopat de Cisteron, fonda l'hôpital de Saint-Sulpice, dans la paroisse d'Arquenay, lieu de sa naissance. Il en réserva l'administration à Jean Eschart, son neveu, et à tous les aînés de sa famille, les obligeant à une exacte résidence. Le décret

de cette fondation ne fut néanmoins passé que par le successeur de Martin, qui mourut le 24 avril de l'année 1468, au commencement de la dix-septième de son épiscopat, et fut enterré devant le grand autel de la cathédrale.

ARMES. — D'azur à trois coupes couvertes d'or et à un lion de même, mis en cœur. (Le Corv., p. 732.)

THIBAULT DE LUXEMBOURG, 67e ÉV.

1468. — 1477.

La maison de Luxembourg est une des plus illustres de l'Europe, car elle a eu cinq souverains, dont trois ont été rois de Bohême, six reines et plusieurs princesses. Thibault, fils puiné de Pierre de Luxembourg, premier de ce nom, comte de Brienne, est le chef d'une des branches de cette famille qu'on apelle Luxembourg Fiermes et Martigues, car il fut marié, et il avait épousé Philippote de Melun, fille de Jean, seigneur d'Antoing et vicomte de Gand. Il eut plusieurs enfants de ce mariage, entre autres Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiermes; Philippe, qui fut après lui évêque du Mans, cardinal et légat du Saint-Siége; François, vicomte de Martigues, et quelquelques filles, savoir: Guillemette, qui épousa le comte de Bresmes, Madeleine qui épousa Jacques Chabot, seigneur de Jarnac, et d'autres qui furent religieuses.

Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique. Les abbayes d'Igny et d'Orcan, de l'ordre de Citeaux, lui furent aussitôt données. Après le décès de

Martin Berruyer, il fut nommé à l'évêché du Mans, par l'entremise du mari d'Isabelle de Luxembourg, sa sœur. C'était Charles d'Anjou, Ier du nom, comte du Maine, qui mourut à Aix en Provence, le 10 avril 1472. Thibauld l'enterra dans la cathédrale du Mans, où l'on voit encore son tombeau de marbre et de pierre, taillé dans l'enceinte du chœur, au côté droit du grand autel (1). Ce comte ne laissa que deux enfans; Charles, qui lui succéda au comté du Maine, au duché d'Anjou, et à d'autres seigneuries, après la mort de son oncle René, comte de Provence; et une fille nommée Louise, qui fut duchesse de Nemours. Il créa une fondation dans l'église cathédrale, de trois cents livres de rente, à prendre sur son fief de la Ferté-Bernard. Thibault ayant été élevé au cardinalat, par le pape Sixte IV, se disposait à faire le voyage d'Italie, pour recevoir le chapeau des mains de sa sainteté, mais la mort empêcha son voyage. Il avait été neuf ans évêque. Son corps fut inhumé sous le jubé de la cathédrale, du côté droit en entrant dans le chœur. On y voit une table de marbre sur laquelle sont gravés ces mots : *Hic sita sunt ossa Reverendissimi Theobaldi à Lucemburgo, episcopi cenom. Obiit Kal. septem.* 1477.

L'an 1478 Jean du Plessis-Chatillon et Jeanne des Aubiers, son épouse, firent fondation à perpétuité de quinze pots de vin, mesure de Mayenne, pour être distribués aux paroissiens de Châtillon-sur-Colmont à la communion du jour de Pâques.

ARMES. — D'argent au lion de gueules, la queue fourchée et nouée, passée en sautoir, armé, lampassé et couronné d'or.

(1) Ce tombeau existe encore de nos jours et a été transféré dans la chapelle des Fonts Baptismaux.

PHILIPPE DE LUXEMBOURG, CARDINAL, 68e ÉV.

1477. — 1507.

L'an 1445, nâquit Philippe de Luxembourg, qui fut d'abord évêque d'Arras, par la résignation de François de Melun, son oncle maternel et son parrain. Il quitta quelque temps après cet évêché pour celui de Terrouanne. Cette ville fut démolie par les Flamans, jusqu'à la dernière pierre, l'an 1553, et l'évêché fut partagé entre ceux d'Ypres, de Saint-Omer et de Boulogne. On n'en peut rien montrer aujourd'hui, si non le lieu où elle existait autrefois.

Philippe succéda enfin, à Thibaud son père, dans l'évêché du Mans. Il garda encore celui de Terrouanne, assez long-temps, et enfin il le rendit à François son oncle, qui lui avait cédé celui d'Arras.

Après la mort de Louis XI, Philippe fut choisi avec l'abbé de Saint-Calais et quelques autres députés, pour assister au nom de la province aux états assemblés à Tours, par Charles VIII, l'an 1484. L'année suivante, il enterra dans l'église collégiale de Saint-Tugal, de la ville de Laval, le corps d'André de Laval, seigneur de Lohéac, maréchal de France; et un an après il rendit les mêmes devoirs funèbres, dans la même église, à Guy de Laval, XIVe du nom, qui était mort à Châteaubriant, d'où son corps fut apporté à Laval.

Une naissance aussi illustre que celle de Philippe, soutenue par toutes les belles qualités de l'esprit et du

cœur, le rendait digne du rang le plus élevé dans l'Église; aussi le chapeau de cardinal ne pouvait lui échapper; Alexandre VI le lui donna le vingt-un janvier 1498. Le roi Charles VIII procura cet honneur à Philippe, qui, par une triste reconnaissance, célébra, la même année, les funérailles de ce prince, dans l'église de Saint-Denis.

Cette mort donna le trône à Louis XII, connu auparavant sous le titre de duc d'Orléans. Il n'y fut pas plutôt monté qu'il pensa à répudier Jeanne de France, fille de Louis XI, qui la lui avait fait épouser par force. Il députa pour cet effet quelques ambassadeurs au pape. Celui-ci commit Philippe de Luxembourg pour présider au jugement de cette cause, assisté de Louis d'Amboise, évêque d'Alby, et de Ferrand, évêque de Septe, nonce apostolique, l'an 1498. Ces commissaires rendirent une sentence favorable aux intentions du roi. La princesse Jeanne consentit à la dissolution de son mariage, et se fit religieuse à Bourges, au couvent de l'Annonciade, qu'elle avait fondé et doté. Elle y mourut en odeur de sainteté.

L'année suivante, Guy, XVe du nom, comte de Laval, fut solennellement inhumé dans l'église de Saint-Tugal, par le cardinal Philippe, en présence de l'évêque de Rennes, et de plusieurs autres prélats. Ce seigneur avait donné, en l'an 1484, aux religieux de Saint-François-de-Paule, arrivés depuis peu en France, quinze arpens de bois dans la forêt de Perseigne, où ils dressèrent sept ou huit cellules, et jetèrent les fondemens de l'hermitage des Châteliers. Il fit aussi ériger, l'an 1486, la paroisse de Saint-Véné-

rand, dans un des faubourgs de la ville de Laval. Elle dépendait auparavant de l'église de Saint-Melaine, éloignée d'un quart de lieue. L'évêque y consentit, et bénit le cimetière seize ans après. Ce même Guy fut encore le fondateur, en l'an 1498, de l'église et du couvent de Saint-Dominique de Laval, et il le fit dédier, l'année suivante, par Philippe, sous le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Rencontre. On y a enterré le corps de Guy XX, dernier comte de Laval, qui fut tué près de Bude, en Hongrie, d'un coup de pertuisane, au défaut de sa cuirasse mal attachée, et qui fut apporté à Laval, selon les ordres qu'il en avait donnés.

La volonté de notre prélat fut accomplie lorsqu'il vit l'heureux succès des soins qu'il avait pris pour établir la réforme dans les cinq monastères de Chezal-Benoît. Afin de contribuer plus efficacement au soutien d'un si saint établissement, il se démit avec générosité des abbayes de Jumiéges, de Saint-Martin de Séez, et de Saint-Vincent du Mans en faveur des religieux réformés, qu'il introduisit dans cette dernière abbaye, le vingt-trois août 1501. Il y remit en règle la crosse qu'il tenait en commande, sans se réserver aucune pension, ce qu'il avait fait sur les autres, dont il était titulaire.

Dieu voulut que son zèle et son désintéressement fussent bientôt récompensés par de nouveaux honneurs. Après la mort du pape Alexandre VI, Jules II étant parvenu au souverain pontificat, se souvint d'avoir fait ses études avec lui. Il le fit évêque d'Albe et de Tusculum, et son légat *à latere* dans tout le royaume de France. Ce pape, avant de porter la

tiare, s'appelait Julien de la Rouère. Son nom, joint à à l'estime qu'il avait pour Philippe, lui fit donner de grands priviléges à l'église de Saint-Julien, son patron. Entre autres, il accorda à ceux qui feraient certaines prières, devant sept autels marqués d'autant de croix, pendant le carême, les mêmes indulgences que gagnent ceux qui visitent les stations de Rome. En reconnaissance, on célèbre tous les ans un service à son intention, le lendemain de la Dédicace, et l'on a mis au haut des deux piliers qui séparent la nef de la croisée, cette inscription avec ses armes : *Julio secundo Pont. Max. benefactori.*

Philippe, de son côté, n'épargna rien pour rendre cette église magnifique. Il l'enrichit d'un crucifix d'argent, d'un poids très-considérable, et de douze statues de la même matière, représentant les douze apôtres. Il fit suspendre, entre deux piliers près du chœur, des orgues dorées et argentées, et attacher, dans une des ailes de la croisée, deux buffets, en forme de cul-de-lampe, garnis de pédales d'un rare artifice. Il donna des fonts baptismaux de cuivre, soutenus par trois lions ; et fit fondre la grosse cloche, et fabriquer cette belle horloge, que l'on admirait près de la porte septentrionale ; enfin il fit bâtir la chapelle de son palais épiscopal, en forme de dôme, où il faisait allumer toutes les nuits un flambeau, pour servir de fanal aux couriers qui venaient au Mans de toutes les parties du royaume, pour avoir de lui, comme légat, des expéditions d'affaires ; il la dota et en donna la présentation à son official. Il mit encore dans le trésor de sa cathédrale plusieurs riches vases, reliquaires et ornemens ; Il voulut même entreprendre de faire monter la nef au

niveau du chœur, mais irrité de ce que les chanoines lui avaient demandé caution, pour achever cette grande entreprise, s'il venait à mourir avant qu'elle fût accomplie, il y renonça. Il répara et augmenta son château de Touvoye, refit entièrement celui d'Yvré-l'Évêque, et augmenta de plusieurs rentes le domaine de son évêché et de son église.

Le chapitre voulut aussi contribuer à rendre cette église plus somptueuse. Il fit faire une balustrade en cuivre, pour entourer le grand autel, et une clôture semblable pour fermer le chœur. Ces deux ouvrages, bien que fort massifs et fort pesants, furent néanmoins cachés du temps des guerres civiles des protestants, avec tant d'adresse ou de bonheur, qu'ils échappèrent à leur fureur (1).

Notre cardinal-légat donna, par dispense du pape, le *Pallium* à François de Rohan, évêque d'Angers, quand il fut fait archevêque de Lyon et primat des Gaules. Après cette cérémonie, qui eut lieu dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet, Lezin Cheminart, doyen, et Jacques de Courthardi, scholastique, allèrent le complimenter sur sa nouvelle dignité, et consentirent qu'il donnât sa bénédiction, et fit ses autres fonctions dans leur église, avec protestation néanmoins que cette tolérance n'apporterait aucun préjudice à leurs priviléges, par lesquels ils se prétendaient exempts de la visite et juridiction de tous les évêques métropolitains et primats. Il leur en donna des lettres d'assurance, signées de sa main, et datées du vingt-trois juin de l'an 1505.

(1) Ces ouvrages n'existent plus, ils disparurent lors des nouvelles décorations entreprises par M. de Grimaldi, en 1769.

Cette même année mourut Pierre de Courthardi, seigneur de ce lieu, de Viré, de Brûlon, et de Belle-Fille, premier président du Parlement de Paris, où il avait été auparavant avocat général, et où il se distingua toujours par sa capacité et sa probité. Son cœur fut apporté au Mans, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, qu'il avait fondée et fait construire sur le modèle de celle que l'on voit dans la Marche d'Ancône. Il en prit lui-même les mesures lorsqu'il alla la visiter par dévotion, et qu'il y offrit, pour le roi son maître, un présent digne de sa libéralité. Cette chapelle fut élevée dans le couvent des Jacobins du Mans, dont Pierre de Courthardi fut le bienfaiteur; car il releva les murailles de l'église, abattues pendant les guerres, et rehaussa le pignon. Il l'augmenta d'une aile séparée de la nef et du chœur par un rang de piliers, et fit réparer les cloîtres et les dortoirs, qu'il accompagna d'une grande salle et d'un corps de logis, où l'on grava ses armes, qui sont de sable, à deux poignards d'argent, passés en sautoir, les gardes en haut. Son corps fut transporté du Mans à Chemiré-le-Gaudin, comme il l'avait ordonné par son testament. Il y fut inhumé dans une chapelle, située au bas de l'église, où l'on voit son tombeau. On croit qu'il choisit sa sépulture en ce lieu, comme étant voisin de la terre de Belle-Fille, où il était né. Notre province donna encore vers ce même temps, au Parlement de Paris, un autre président, qui fut aussi conseiller d'état des rois Charles VIII, et Louis XI. Il s'appelait Charles Guillard, Seigneur de Crenon, de Maigné et de Vallon. Ce fut lui qui y fit bâtir le château de l'Epichelière et les murailles qui environnent le parc.

Le cardinal Philippe se voyant âgé de soixante-deux ans, et se sentant indisposé, résigna l'évêché du Mans, avec l'autorisation du roi, à son neveu, François de Luxembourg, fils de Jacques, seigneur de Fiermes, son frère aîné, l'an 1507. Le pape Jules en donna gratuitement les provisions.

ARMES. — De Luxembourg, écartelé de Baux, qui est de gueules à une comète de seize rais d'argent. Il prenait pour le corps de sa devise une tête de mort et pour l'âme ce mot : MEMENTO, et en quelques endroits : DIEU NOUS PARDOINT. (Le Corv., p. 784.)

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, 69e ÉV.

1507. — 1509.

L'évêché du Mans ne fut pas gouverné long-temps par ce prélat, dont les belles qualités donnaient de grandes espérances. Il ne le possèda que deux ans et quelques mois, sous le règne de Louis XII, qui, pendant ce temps, fit accorder et arrêter toutes les coutumes des provinces de son royaume. Celle du Maine fut publiée au mois d'octobre de l'an 1508, par Thibault Baillet, président, et Jean Lelièvre, conseiller en la cour de parlement, commissaires, en présence de François de Luxembourg, évêque, et de tous les députés de la province, nommés dans le procès verbal.

François voulut accompagner son oncle Philippe, dans le voyage qu'il fit à Rome, où il comptait faire sa résidence auprès du pape. Mais ce jeune prélat n'y fut pas plus tôt arrivé qu'il fut pris d'une fièvre chaude,

dont il mourut le neuf septembre de l'an 1509. Deux ans après, son corps fut apporté à l'église de Saint-Vincent du Mans. On y enterra son cœur devant le grand autel, et le corps fut déposé dans le caveau des Luxembourg, à la cathédrale.

ARMES. — Il portait de Luxembourg.

PHILIPPE DE LUXEMBOURG,

POUR LA DEUXIÈME FOIS.

1509. — 1519.

Après la mort de François de Luxembourg, le pape Jules II rendit l'évêché du Mans à Philippe, qui l'accepta et y revint continuer le bien qu'il avait déjà fait. Il fut maintenu dans sa commission de légat en France, par Léon X, successeur du pape Jules. Mais toutes ces grandeurs ne lui firent pas oublier le moment où elles devaient finir. Afin d'en rappeler sans cesse l'idée, il avait pris pour devise une tête de mort avec ce mot *Memento*, ou ceux-ci : *Dieu nous pardoint*. Il les fit mettre sur ses tableaux, sur ses cachets et sur tous ses bâtimens.

Il s'occupa encore plus de cette pensée, après la mort de Baudoin de Crépy, chanoine, son intime ami, homme plein de mérite et de vertu. Il l'avait amené avec lui de Terouane, et l'avait pourvu de plusieurs bénéfices, dont il n'abusa point, car il en employa les revenus en œuvres pieuses, au soulagement des nécessiteux, à l'entretien des pauvres écoliers, à la

décoration des églises. Ce fut lui qui donna à la cathédrale une tapisserie de haute-lisse, ou l'histoire de saint Julien est représentée, et qui servait à parer le chœur au fêtes solennelles. Il y fonda une messe, qui doit être dite tous les jours par les vicaires, après matines, et un anniversaire pour lui, fixé au jour de son décès. Philippe l'enterra devant l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, au mois de janvier de l'an 1518, selon l'ancien comput qui a duré jusqu'en l'an 1563, et d'après lequel l'année commençait à Pâques.

Philippe tomba dans une maladie de langueur au mois de mars de l'année suivante, et cette indisposition continua jusqu'au deux juin, jour de l'Ascension, où il expira entre neuf et dix heures du soir. Le vingt-six du même mois, ses obsèques furent célébrées par Jean Leveneur, évêque de Lisieux, et ensuite cardinal, assisté des évêques de Séez et de Léon. Son cœur fut mis auprès de celui de son neveu, dans le chœur de l'église de Saint-Vincent. Il l'avait fait voûter de pierre et garnir de vitres peintes, où se trouvait son image avec ses armes. Son corps fut déposé dans le sépulcre qu'il s'était préparé à la cathédrale, à côté de son père.

Il avait lui-même enterré à cette place, l'an 1492, Jean Laurent, célèbre docteur en théologie, et chanoine de la cathédrale, homme d'une haute vertu. On en transporta le corps devant l'autel de saint Jean-Baptiste, où les miracles qui s'y opérèrent attirèrent la dévotion des peuples, jusqu'en l'an 1562, car alors les religionnaires l'abattirent et brûlèrent le cercueil de ce saint prêtre.

Philippe de Luxembourg fut regretté de ses diocésains, et généralement de tous ceux qui le connaissaient, car il joignait à une bonté et une douceur naturelle, une affabilité qui savait lui gagner les cœurs. La grandeur de sa naissance et de sa dignité ne le rendaient point inaccessible. Il prenait même plaisir à converser familièrement avec les gens des classes inférieures, comme ses métayers et ses vassaux, pour connaître leurs sentimens, savoir ce qui se passait parmi le peuple, et apprendre s'il y avait de pauvres malades ou honteux, afin de les assister de ses aumônes. La franchise dont il usait dans ces occasions était pleine de prudence, il avait un visage ouvert, un cœur généreux, une âme libérale et magnifique. Il était fidèle à tenir la parole qu'il avait donnée, et à garder le secret qu'on lui avait confié; prompt à se mettre en colère, lorsqu'il se croyait offensé, il n'était pas moins prompt à pardonner à ceux qui l'avaient blessé; sa justice égalait sa piété. Le style et la disposition de son testament en sont des preuves convaincantes. Rien de plus humble et de plus édifiant que la manière dont il y parle de lui-même. Il y donne des témoignages de sa charité pour tous les pauvres de son diocèse, en leur destinant des aumônes considérables; de sa bonté envers ses domestiques, de sa reconnaissance envers tous ceux qui lui avaient rendu quelques services, et à qui il ordonne qu'on distribue d'honorables récompenses.

Toutes les abbayes et les couvents de la province ont eu part à ses libéralités. Il fonda, par le même acte, beaucoup de services et anniversaires pour lui et ses parens dans plusieurs églises, et particulièrement

dans sa cathédrale, qui fut toujours le cher objet de ses attentions. Il légua plusieurs sommes pour l'embellir et l'orner, et donna quantité de précieux vases et de riches ornemens. Il laissa aussi dix mille livres pour la fondation du collége du Mans à Paris, afin d'y entretenir un principal, un procureur et dix boursiers, nés dans le Maine.

Le Corvaisier rapporte que ce cardinal ayant reconnu que la course des lances, instituée de temps immémorial, le dimanche des Rameaux, troublait la dévotion des prêtres et du peuple qui allaient ce jour là en procession de l'église cathédrale à celle de Saint-Vincent, et voyant que cette solennité, ordinairement accompagnée d'un concert de fifres et de hautbois, était peu convenable dans la semaine de la Passion, crut de son devoir de remédier à cet abus. Il obtint à cet effet des lettres patentes du roi pour transférer cette coutume à un autre jour, et prit lui-même le soin de les faire enterriner et publier. Mais cette vieille coutume fut plus forte que la volonté du roi et le zèle de notre évêque, puisqu'elle a prévalu à l'une et à l'autre, et continue encore de nos jours (1). Néanmoins je rapporte ici une copie de ces lettres patentes, parce qu'elles contiennent un détail de cette cérémonie dont on ignore l'origine.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous présents et avenir, Salut : Comme notre très cher et féal cousin et conseiller le cardinal de Luxembourg, évesque du Mans, nous ait dit et remonstré que le ven-

(1) Cette cérémonie, abolie à la révolution de 93, fut rétablie en 1815; elle a cessé de nouveau depuis la révolution de 1830.

dredi devant le jour de Pasques Fleuries aucuns bourgeois et sujets de nostre ville du Mans, et autres, qui sont de certaines lignées appelées du Mézage, sont tenus et accoutumez à venir prendre un crucifix d'argent doré, qui est en l'église cathédrale du Mans, et ledit crucifix estant lors couvert porter en l'église abbatiale de Saint-Vincent, hors laditte ville du Mans, et le jour de dimanche de Pasques Fleuries en suivant rapporter sur leurs épaules ledit crucifix élevé et découvert, l'un des quatre curez tenant icelui, jusques dans la dite église de Saint-Julien du Mans, et pour cette cause et commémoration de si grande ancienneté, qu'il n'est mémoire du commencement ni du contraire, ont certains droits et priviléges et entr'autres de non payer aucuns droits de prévostez et péages, fors de pry seulement en nostre ville et quinte du Mans, et audit jour sont tenus payer à nostre prévost et fermier du Mans chacun treze manczois, valant à tournois vingt-six deniers, et en requérant par ledit prévost ledit devoir, à la porte de ladite église de Saint-Vincent, et autrement et en cas de défaut, sont par ledit devoir amendables envers nous et notre prévosté; et ce dit jour aussi ont par ci-devant accoutumé comparoir dès le matin, présens nos baillifs de la prévosté, avocat, procureur, et greffier, neuf bouchers, appelez francs bouchers en armes, garnis chacun d'une lance de bois d'aulne ferrées, qui sont essayées par trois coups par un sergent, qu'ils appellent l'honneur de Changé; et incontinent comparaissent nos sergens et ordinaires, et le sieur de la Dunesche, armé de toutes piéces de harnois blanc, et un de la lignée ou ayant le droit des Savaris, qui est une autre lignée, garni, et ayant haut ménestriers, et lesdites lances rompues ou courues

contre le pau qui est en nos halles, vont tous à cheval à ladite abbaye de Saint-Vincent, pour accompagner ladite procession jusqu'à la dite église de Saint-Julien, et le dit jour ont accoutumé bailler et livrer à nostre prévost fermier, et ledit prévost fermier prendre pain, vin, et poissons, et ledit prévost leur bailler le dîner; et par ce sont exempts de payer le droit de prévosté en notre pays du Maine, et ailleurs en nostre royaume.

Lesquelles cérémonies nostre dit cousin le cardinal évesque du Mans, en tant que sont lesdites cérémonies des dites joustes desdits bouchers, chevauchées, et hauts ménestriers, ledit jour de Pasques Fleuries, que se fait la procession, pour révérence et commémoration de la benoiste passion de nostre Seigneur et et rédempteur Jésus-Christ, n'eust eues agréables, et à cette cause nostre dit cousin obtenu lettres patentes pour faire commuer la dite cérémonie desdits bouchers, joutes, chevauchées, et la dite solennité des hauts ménestriers, à autre jour que le dit jour de Pasques Fleuries; mesmement que ledit jour se fait commémoration d'icelle benoiste Passion, comme dit est: et néanmoins tant par nos officiers, que par autres desdites lignées eust esté justifié au contraire et depuis sans préjudices de leurs droits, priviléges et exemptions cy-dessus déclarées, eussent esté contens de ladite commutation de ladite cérémonie d'icelles joustes et chevauchées desdits bouchers, et haut ménestriers estre commuées en en suivant ledit conseil et avis dudit cardinal suppliant, au troisième dimanche de caresme, que l'on chante en l'église au commencement de la messe *Oculi*. Ainsi que nostre dit cousin le cardinal

évesque du Mans, nous a fait dire et remonstrer, nous requérant sur ce pouvoir, et impartir nostre grâce.

Scavoir faisons, que nous, ces choses considérées, inclinant à la supplication et remontrance de nostre dit cousin le cardinal évesque du Mans, considérant le bon zèle qu'il a envers notre mère sainte Église, à la louange et gloire de Dieu, nostre créateur, et instruction du peuple, et de les entretenir en amour envers lui. Pour ces causes, et autres à ce nous mouvant, lesdites joustes, chevauchées, essais, et rompement de lances qu'ont accoutumé de faire lesdits bouchers; ensemble la dite cérémonie des hauts ménestriers le dit jour de Pasques Fleuries, avons commué et commuons au dit troisième dimanche de caresme, et sans ce que pour la dite commutation ceux qui sont tenus et accoutumez comparoir audit jour de Pasques Fleuries à nostre dite prevosté du Mans, ni leurs successeurs soient aucunement troublez ni empeschez esdits droits, exemptions, priviléges, franchises et libertez; ne nous, ou nostre dit prévost fermier ès dits droits qui nous sont dus, mais d'iceux eux et leurs successeurs jouissent et usent plainement et paisiblement et lesquels en tant que besoin sera, et inclinant à la supplication de nostre dit cousin, à ce qu'ils soient plus tenus optempérer, garder et observer nostre dite commutation faite à sa supplication et requeste, avons aux susdits leurs droits, priviléges, et exemptions, confirmez, ratifiez, et approuvez, confirmons, ratifions et approuvons, pour en jouir et user, sans préjudice toutefois de nostre dite commutation, tant et si avant qu'ils en ont par cy-de-

vant deument joui et usé, et qu'ils en jouissent et usent de présent.

Si donnons en mandement etc. Donné à Blois, au mois de janvier de l'an de grâce 1513, et de nostre règne le sixième, etc.

Bondonnet remarque que cette date est fausse, parce que l'an 1513, qui est 1514, selon la nouvelle manière de compter, n'était pas le sixième, mais le seizième du règne de Louis XII.

Du temps du cardinal de Luxembourg vivait un fameux docteur nommé Jean Glapion, cordelier, natif de la Ferté, et qui fut, à ce qu'on dit, archevêque de Tolède en Espagne. La ville du Mans produisit aussi deux hommes distingués par leur science et par leur piété, savoir, Gui Jouanneau, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, dont on a quelques ouvrages; et Geofroy Boussard, savant théologien, chancelier de l'Université de Paris, qui harangua éloquemment le pape Jules II, à Bologne, où il avait été envoyé pour les affaires du royaume.

LOUIS DE BOURBON, CARDINAL, 70e ÉV.

1519. — 1535.

Ce prince du sang royal tirait son origine de Robert, fils de saint Louis, comte de Clermont, et de Béatrix de Bourgogne, dame de Bourbon et de Charolois. Il était fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul,

de Marle, etc. Il nâquit à Ham, en Picardie, le deux janvier 1493, et fut élevé dans le collége de Navarre, où il fut instruit de la religion et des belles-lettres. Il reçut la tonsure cléricale de Georges d'Amboise, cardinal et légat en France, et il eut aussitôt de grands bénéfices, savoir : Les abbayes de Sainte-Corneille de Compiègne, de Saint-Faron de Meaux, Sainte-Marie de Coulombes, dans le diocèse de Chartres, de Saint-Amand en Tournaisis, de Saint-Serge d'Angers, de Saint-Denis en France. Il eut d'abord l'évêché de Treguier, qu'il garda cinq ans, et fut pourvu, en 1509, de celui de Laon, vaquant par le décès de Charles de Luxembourg, son grand oncle. Il fut sacré à Paris, l'an 1518, par le cardinal de Luxembourg, son cousin, assisté d'un grand nombre de prélats. Le pape Léon X le fit cardinal la même année. Il en reçut le bonnet dans l'abbaye de Saint-Vincent, à Laon, et fit son entrée dans cette ville, monté sur une mule, au milieu des prélats les plus élevés du royaume, et d'un grand nombre de princes, et d'autres personnes de la première distinction. Il succéda à Philippe de Luxembourg, dans l'évêché du Mans, l'an 1519, et le cardinal de Lorraine lui résigna celui de Luçon, l'an 1524. Ce fut cette même année que Louis approuva l'établissement des religieuses de sainte Claire, dites urbanistes, au monastère de Patience, à Laval, fondé par le comte Guy, XVIe du nom, et par sa femme Anne de Montmorenci, sœur du connétable du même nom. Il ne garda l'évêché du Mans que seize ans, après lesquels il s'en démit en faveur de René du Bellay. François Ier lui donna pour récompense l'archevêché de Sens, vaquant par la mort d'Antoine du Prat, cardinal et chancelier de France.

Le mérite et la naissance de Louis de Bourbon le firent aimer et lui procurèrent des emplois importans dans les deux cours de France et de Rome. Il présida au conclave des cardinaux, lorsque le pape Paul III, de la maison de Farnèse, fut élevé au souverain pontificat, vers l'an 1534. Ce grand homme mourut à Paris, le treize mars 1556, âgé de 63 ans. Son corps fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Laon, et son cœur dans l'aile gauche de l'église de Saint-Denis, à l'endroit où l'on voit l'image de ce cardinal, à genoux, sur une colonne de porphyre, décorée de ses armes, elles sont de France, brisées d'un bâton de gueules, péri en bande.

La qualité de prince, qui obligeait Louis de Bourbon à demeurer ordinairement à la cour, ne lui permit guères de résider dans le diocèse. Pendant son absence, Martin de Beaulne, archevêque de Tours, après avoir fait la visite de la plus grande partie des paroisses, colléges, et monastères sujets à la juridiction de l'évêque, vint au Mans, et logea dans le palais épiscopal, où il tint les ordres, avec protestations néanmoins de n'apporter aucun préjudice aux droits de l'ordinaire. Le doyen et le chapitre envoyèrent une députation pour le saluer, et lui remontrer, de la part de leur compagnie, que l'église cathédrale, avec son cloître, circuit et dépendances, et toutes les maisons canoniales étaient exemptes de sa visite; que tous les chanoines, leurs serviteurs, et tous les sujets de leur régale ne relevaient point de la juridiction ordinaire ou métropolitaine, mais immédiatement du Saint-Siége. L'archevêque, ayant entendu leurs remontrances, et vu une partie de leurs titres, leur donna

une déclaration, scellée de son cachet, comme il n'entendait point aller contre leurs priviléges, ni entreprendre rien de contraire à leurs droits, mais seulement user de ceux qui lui étaient accordés par la Clémentine, qui consistaient à faire porter devant lui la croix levée dans leur église cathédrale, d'y donner la bénédiction, et de célébrer la messe pontificalement. Ce même prélat, en qualité d'abbé de la Couture, rendit les soumissions ordinaires à Guillaume de Hangest, chanoine et scholastique de l'église du Mans, vicaire général, en l'absence de notre évêque. Ce même grand vicaire, le quatre mars 1526, décréta l'érection de la chapelle du château de Loré, dite de Notre-Dame-de-Pitié, à la requête de Samson de Hauteville, chevalier, seigneur du Boulay, et de Marguerite de Loré, son épouse, fille aînée et principale héritière d'Ambroise de Loré. Du Hangest a laissé quelques écrits dans lesquels il réfute solidement les erreurs des hérétiques, qui commençaient à paraître de son temps. Il mourut le huit septembre 1538, et fut enterré dans la chapelle de saint Pierre et de saint Paul de l'église cathédrale.

ARMES. — D'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande.

RENÉ DU BELLAY DE LANGEY, 71e ÉV.

1535. — 1546.

A la vérité la maison du Bellay se soutint avec gloire depuis Hugues Capet, mais sa principale splendeur, et sa plus grande élévation fut du temps de François Ier, sous le règne duquel brillèrent dans la paix et dans la

guerre, dans les lettres et dans les armes ces trois hommes illustres, tous trois fils de Louis du Bellay de Langey, et de Marguerite de la Tour Landry. L'aîné, nommé Guillaume, fut gouverneur du Piémont, et s'acquit beaucoup de réputation par ses belles actions dans les guerres d'Italie, et par les mémoires qu'il en a laissés. Le second, appelé Jean, cardinal du Bellay, dont nous aurons occasion de parler. Le troisième, nommé Martin, prince d'Yvetot, fut aussi gouverneur du Piémont, et ensuite lieutenant du roi en Normandie.

René, notre évêque, était le quatrième et le dernier. Son amour pour le repos et la solitude l'empêchèrent de paraître à la cour, il les préféra à la vie tumultueuse du grand monde. Ses frères lui procurèrent l'évêché du Mans. L'an 1535, il en obtint les provisions de Rome, et prêta le serment de fidélité au roi, la même année. Peu de temps après, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et s'attacha à son diocèse, qu'il gouverna paisiblement, et où il s'appliqua à remplir les devoirs d'un bon pasteur. Il passait le plus beau temps de l'année à la campagne, au château de Touvoye, où il s'appliquait à la physique. Il avait dans son jardin les fleurs, les arbres et les simples les plus rares et les plus curieux, qu'il faisait venir à grands frais des pays les plus éloignés. Il fut le premier qui cultiva dans cette province des ébéniers, des pistachiers, et la nicotiane, c'est-à-dire le tabac.

En l'an 15 6, on le pria d'aller représenter au roi François Ier la misère et la pauvreté de son diocèse,

dont le peuple était obligé de se nourrir de pain fait de sarrasin et de gland, afin d'obtenir la décharge des gens de guerre. Il entreprit volontiers cette démarche, par charité, et il réussit à la faveur de ses frères; mais il ne devait pas revoir son troupeau, le ciel en avait autrement ordonné; il mourut à Paris au mois d'août de la même année, après onze ans d'épiscopat. Son corps fut enterré dans l'église Notre-Dame, et son cœur fut apporté au Mans, et déposé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet.

Il y avait inhumé le corps de son frère Guillaume, qui mourut à Saint-Saphorin, sur le mont Tarare, en venant pour donner au roi des détails sur les affaires de Piémont, l'an 1543. Le cardinal Jean, son frère, successeur de René, lui fit dresser dans cette chapelle, un superbe monument (1).

Ce fut pendant l'épiscopat de René du Bellay, que François I[er] érigea le vicomté de Beaumont en duché, l'an 1543, en faveur de Françoise d'Alençon, mère des ducs de Vendôme et d'Enghien. Ce duché était composé de Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne, la Flèche, Château-Gontier, Pouencé, Sonnois, et quelques autres terres, dont les unes sont du Maine, et les autres de l'Anjou. On y mit deux siéges de justice, l'un à la Flèche, et l'autre à Beaumont. Depuis ce temps, Henri IV établit la ville de la Flèche capitale de ce duché.

(1) Ce magnifique tombeau, enlevé à l'époque de la révolution, a été rétabli depuis, dans la Chapelle des Fonts Baptismaux, et bien qu'il ait perdu une partie de ses ornements on l'admire encore par la richesse et la perfection du travail. Le bas-relief du sarcophage en marbre blanc rappèle le ciseau de Jean Goujon.

L'an 1544, François Ier avait aussi changé la baronnie de Mayenne en marquisat, en faveur de Claude de Lorraine, et érigé en vicomté la terre de Neuvillette, dans la paroisse de Jublains, pour Bertrand de Caradreux, l'an 1528.

ARMES. — D'argent à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, mises en orle, trois en chef et trois en pointe, qui est du Bellay, écartelé de Beaumont-le-Vicomte, qui est d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion de même, et sur le tout de Vendôme l'ancien, qui est de gueules au chef d'argent, au lion d'azur armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout. (Le Cor., p. 826.)

JEAN DU BELLAY DE LANGEY, CARD., 72e ÉV.

1546. — 1556.

Le mérite de ce prélat contribua plus à son élévation que la faveur. Il n'abusa pas de celle qu'il avait auprès de François Ier; au contraire, il s'en servit pour l'avancement des lettres. Il se joignit au docte Budé, pour persuader au roi de fonder à Paris le collége Royal; ce que ce grand prince exécuta l'an 1529. Jean du Bellay avait alors l'évêché de Bayonne, et, en 1532, il eut encore celui de Paris. Il avait été ambassadeur en Angleterre, dès l'an 1527. Il se présenta bientôt une autre occasion d'y faire un second voyage. Le pape Clément VII vint à Marseille, en 1533. Le roi François s'y trouva, et on y conclut le mariage d'Henri II, alors duc d'Orléans, et de Catherine de Médicis, nièce du pape. Guillaume Poyet, alors président au parlement de Paris, et par la suite chancelier de France, devait

haranguer Clément ; mais ayant reçu l'ordre de changer son discours le jour même qu'il le devait prononcer, il en fut si surpris, qu'il pria le roi de le dispenser de cette commission. On la donna à Jean du Bellay, qui parla sans préparation, avec l'applaudissement de tout le monde.

Cependant le roi ayant parlé fortement au pape, touchant le roi d'Angleterre Henri VIII, pour tâcher de lui donner quelque satisfaction, et étouffer les semences d'un schisme qui commençait à se former dans son état, on résolut d'y envoyer Jean du Bellay. Le prélat se chargea volontiers d'une mission dont les suites pouvaient être favorables à toute l'Église. Il passa en Angleterre, où il porta heureusement le roi à toutes sortes d'accommodements raisonnables, pourvu qu'on lui donnât le temps de se pouvoir défendre par procureur. Le prélat repassa la mer et alla à Rome pendant l'hiver, sans craindre les incommodités de la saison. Il obtint du pape le délai que demandait le roi d'Angleterre, auquel il envoya un courrier, pour avoir la procuration promise. Mais le courrier n'ayant pu être de retour auprès du pape, au jour fixé, les gens de l'empereur Charles V firent tant de bruit, qu'on fulmina l'excommunication contre Henri VIII, et l'interdit sur son état, malgré les protestations de l'évêque de Paris, qui trouvait de l'injustice à refuser un délai de cinq où six jours à un grand prince que l'on arrêtait depuis six ans par des longueurs insupportables. Le courrier arriva deux jours après. La cour de Rome eut lieu de se repentir de sa précipitation et de détester la violence de ceux qui avaient sacrifié la religion et la gloire de l'Église à leurs in-

térêts et à leur ambition. Du Bellay en fut au désespoir ; les procurations que le roi d'Angleterre lui envoyait furent inutiles. Il ne fut plus en état de s'opposer à un schisme qu'il avait espéré détruire dans sa naissance.

Après ce malheur, il continua de prendre soin des affaires de France, sous le pontificat de Paul III, qui succèda à Clément; et ce fut ce même pape qui lui donna le chapeau de cardinal, le vingt-un mai de l'an 1535. L'année suivante, il se trouva dans un consistoire où l'empereur Charles V s'emporta avec fureur contre François Ier. Le cardinal dissimula adroitement son chagrin, mais sa mémoire fut si fidèle qu'il retint mot à mot la harangue étudiée du monarque; et comme il importait beaucoup aux affaires du roi de connaître les desseins de l'empereur, du Bellay prit la poste pour venir l'en avertir.

Charles V se rendit en Provence, l'an 1536. Le roi voulant s'opposer à cet ennemi, sortit de sa ville capitale, où il laissa le cardinal du Bellay, et l'établit son lieutenant général, pour subvenir aux nécessités de la Picardie et de la Champagne. Le cardinal montra dans cette occasion qu'il était aussi intelligent dans les affaires de la guerre que dans les intrigues du cabinet. Il entreprit de défendre Paris, qui était dans le trouble, le fortifia d'un rempart et de boulevards, qu'on y voit encore aujourd'hui, et qui furent élevés avec une diligence admirable. Il pourvut avec le même soin aux autres villes.

Après la mort de Jean de Langeac, arrivée en 1541, le roi le nomma à l'évêché de Limoges. Il eut l'arche-

vêché de Bordeaux en 1544. Enfin il succéda, en 1546, à René du Bellay, son frère, évêque du Mans, et il fit son entrée dans cette ville le six février de l'année suivante. C'est ainsi que le roi cherchait toutes sortes d'occasions pour récompenser la fidélité et le mérite de ce cardinal, qu'il fit aussi membre de son conseil secret.

Mais après la mort de ce grand monarque, arrivée l'an 1547, il fut privé de son rang et de son crédit par ceux qui le remplacèrent dans la faveur du nouveau prince, et particulièrement par le cardinal de Lorraine. Il se retira à Rome, ou le privilége de son âge le fit nommer évêque d'Ostie, et il tint le rang de doyen des cardinaux, en l'absence des cardinaux de Bourbon et de Tournon. Il s'était défait de l'archevêché de Bordeaux, de l'évêché de Paris et de celui du Mans, après avoir possédé dix ans ce dernier. Son mérite fut si estimé à Rome qu'on parla de le faire pape, après la mort de Marcel II. Il mourut dans la même ville le seize février de l'an 1560, et fut enterré dans l'église de la Trinité-du-Mont.

Ce grand prélat a laissé à la postérité quelques oraisons, une apologie pour le roi François I[er], et diverses poésies en trois livres, dont la lecture fait connaître la force et la délicatesse de son esprit. Il eut pour médecin François Rabelais, à qui il donna la cure de Meudon près Paris. Ce prélat fit bâtir un pont de pierre sur la rivière d'Huisne, non loin de son château d'Yvré.

Bayle, toujours attentif à décrier les catholiques, a voulu flétrir la mémoire du cardinal du Bellay, par un

trait qu'il dit avoir receuilli dans le deuxième volume de la vie des *Dames Galantes*, composée par Brantome. Voici comment il fait parler cet auteur : « J'ai oui raconter à une dame de grande qualité et ancienne, que feu M. le cardinal du Bellay avait épousé, étant évêque et cardinal, madame de Chastillon, et est mort marié ; et le disait sur un propos qu'elle tenait à M. de Manne, provençal, évêque de Fréjus, lequel avait suivi l'espace de quinze ans, en la cour de Rome, ledit cardinal, et avait été de ses privés protonotaires ; et venant à parler dudit cardinal, elle lui demanda s'il ne lui avait jamais dit et confessé qu'il eut été marié. Qui fut étonné, ce fut M. de Manne de telle demande. Il est encore vivant, qui pourra dire si je ments, car j'y étais. Il répondit que jamais il n'en avait oui parler, ni à lui, ni à d'autres. Or je vous l'apprends donc, dit-elle, car il n'y a rien de si vrai qu'il a été marié, et est mort marié réellement avec ladite dame de Chastillon. Elle était veuve de M. de Chastillon, qui fut blesé devant Ravenne, et qui mourut de ses blessures à Ferrare. »

Peut-on compter sur le rapport de cette vieille dame, dont on n'ose dire le nom, et qui avait peut-être quelque animosité contre le cardinal du Bellay. Il est justifié par l'évêque de Fréjus, qui pendant quinze ans aurait pu apercevoir quelque chose, où entendre parler de ce prétendu mariage. Ce témoignage unique et d'une personne inconnue, doit donc être méprisé.

Pendant cet épiscopat, le roi Henri II établit un siége présidial au Mans, auquel, par l'édit de création

donné à Rheims l'an 1551, on attribuait la juridiction, en cas d'appel, de la prévôté du Mans, des siéges de Laval, Mayenne, la Ferté, Sablé, Beaumont, Fresnay, Sainte-Suzanne, Mamers, Château-Gontier, la Flèche et Château-du-Loir; mais depuis l'érection du marquisat de Mayenne en duché-pairie, et celle des présidiaux de la Flèche, et Château-Gontier, tous ces ressorts ont été annulés, et il ne lui est resté que le dernier.

ARMES. — D'argent à la bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lis d'azur mises en orle, trois en chef, trois en pointe. (*Gallia Purpurata.*)

CHAR. D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, CARDINAL, 73e ÉV.

1556. — 1587.

La province du Maine a été pendant quelque temps sous le gouvernement spirituel et temporel des seigneurs de la maison d'Angennes, qui nous a donné deux évêques. Le premier fut Charles, fils de Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, lieutenant pour le roi en Italie, et d'Isabelle Cottereau, dame de Maintenon. Il était né le dernier jour d'octobre 1530; dès sa jeunesse il se livra à l'étude des belles lettres, dans lesquelles il fit de grands progrès. Le roi Charles IX et la reine Catherine de Médicis, sa mère, l'honnorèrent de leur bienveillance, et après la démission du cardinal du Bellay, ils le nommèrent à l'évêché du Mans, l'an 1556. Ils commença dès lors à en jouir, en vertu de son brevet, mais il ne fut sacré et n'en prit

possession que l'an 1559. Il fit son entrée solennelle le vingt-deux octobre de la même année.

Ce fut sous son épiscopat, l'an 1562, que les huguenots se rendirent maîtres de la ville du Mans. Un apostat, nommé Merlin, qui entretenait publiquement une religieuse qu'il avait débauchée, prêchait en pleine halle les fausses maximes de la religion calviniste, et gagna par ses pernicieuses pratiques un grand nombre d'habitants, qui firent entrer les protestants le troisième jour d'avril. Leur rage s'attacha particulièrement aux personnes consacrées à Dieu, et ils leur firent mille outrages. Ils tournèrent ensuite leur fureur sur les lieux saints. Ils brulèrent le couvent des Cordeliers, pillèrent les autres églises, et principalement celle de Saint-Julien, ou ils trouvèvèrent un riche butin. Une partie des bourgeois de cette nouvelle secte, et quelques-uns des principaux officiers de la ville participèrent à ce brigandage, et se parèrent des formalités de la justice pour couvrir leurs sacriléges. Car, sous prétexte de vouloir conserver ce qui restait de précieux dans l'église cathédrale, et le mettre en lieu de sûreté, ils firent l'inventaire de tous les meubles et reliquaires d'or et d'argent qu'ils purent trouver, les firent rompre, peser, et emporter dans des maisons particulières, et en disposèrent ensuite à leur volonté.

Pour faire connaître en résumé les richesses qui furent enlevées, il suffira de dire, d'après le procès-verbal qui en fut dressé alors, qu'une des châsses rompue et mise en lingots par l'ordonnance des juges, sous prétexte de la nécessité des affaires du roi, pro-

duisit d'or pur et massif un poids de vingt-huit marcs, sans y comprendre soixante-quatre anneaux, trois boutons et un carcan d'or, que l'on y avait attachés. Cette chasse était encore enrichie d'une grande quantité de pierres précieuses, et de divers ornements de prix. On lit aussi sur le même inventaire que l'on rompit un crucifix d'argent doré, qu'on emporta l'image de la sainte Vierge, celles des saints Gervais et Protais, des douze Apôtres, en argent, et qu'on les mit en dépôt, plutôt pour être partagés que conservés. Le surplus de l'argenterie fut pillé par les autres hérétiques et les gens de guerre, qui s'emparèrent des croix, bénitiers, chandeliers, encensoirs, lampes et de plusieurs vases d'or, d'argent et de cristal. On parle surtout d'un calice d'or massif, d'un poids et d'un prix très-considérables, que l'on croit avoir été transporté depuis à Saint-Pierre-de-Rome. Ils dérobèrent aussi les chasubles, tuniques, parements d'autels et autres ornements; brûlèrent la plupart des titres, renversèrent les autels, brisèrent les images des saints, rompirent plusieurs magnifiques tombeaux des évêques et des comtes. Ils n'épargnèrent que ceux de Charles, comte du Maine, et du seigneur de Langey. Ils endommagèrent néanmoins quelques figures sur le bas relief de ce dernier, leur brutale impiété passa jusqu'au sanctuaire. Ils tirèrent des châsses et des tombeaux les ossements des corps saints, les brûlèrent, et foulèrent aux pieds celui de Jésus-Christ même.

La ville et les environs gémirent plus de trois mois sous cette barbare tyrannie, jusqu'au onze de juillet, jour de la translation de sainte Scolastique, protectrice du Mans, où une terreur subite, qu'on a regardée

comme miraculeuse, saisit tellement tous les huguenots, qu'ils s'enfuirent pendant la nuit, sans être poursuivis, et leur précipitation fut telle, que plusieurs sautèrent du haut des murailles dans les fossés.

La ville, une fois délivrée, fut aussitôt remise entre les mains du duc de Montpensier, envoyé, de la part du roi Charles IX, dans la Touraine et le Maine, avec une armée, pour recouvrer les places que les huguenots avaient occupées. Charles d'Angennes tâcha de réparer les désordres commis à l'église cathédrale, à laquelle il donna des ornements, où l'on voit encore ses armes. Le Corvaisier prétend le justifier, par cette libéralité, du soupçon qu'on a fait planer sur lui d'avoir été complice du pillage de son église, et d'avoir eu pour sa part du butin les douze apôtres d'argent, et quelques autres vases précieux.

Ce prélat se trouva à la conclusion du concile de Trente, en 1563, sous le pape Pie IV. Comme il avait fait éclater en diverses occasions des preuves de sa prudence, le roi le chargea d'une embassade auprès du pape Pie V, et lui procura le chapeau de cardinal, qu'il reçut en 1570. Il se trouva à Rome, à l'élection du pape Grégoire XIII, en 1572, et il resta auprès de lui en qualité d'ambassadeur de France. Sixte V, qui succéda à Grégoire, le fit gouverneur de Cornetto; où il mourut âgé d'environ cinquante-sept ans, en 1587, le vingt-trois mars, après avoir joui de l'évêché du Mans trente-un ans. On croit que son neveu, le marquis de Rentigni, s'ennuyant d'attendre sa succession, et Claudio Lupi, son valet de chambre, avec son médecin et son apothicaire, craignant

qu'il ne révoquât le testament fait en leur faveur, avancèrent sa mort, par un lavement empoisonné. On a dit encore que le poison n'agissant pas assez promptement au gré de leurs désirs, et craignant que les cris du malade n'appelassent la défiance sur leur crime, ce Claudio, feignant de lui soutenir la tête, lui avait serré la gorge et l'avait étouffé. Afin de couvrir leur crime, ces misérables lui firent de magnifiques obsèques dans l'église des Cordeliers de Cornetto, où il fut enterré.

Le temps de l'épiscopat du cardinal de Rambouillet fut fécond en hommes distingués par leur mérite, nés dans ce diocèse. Il suffira d'en nommer quelques-uns qui ont été ecclésiastiques. Bernardin-de-Saint-François, prieur de Grammont, dans la forêt de Bercé, abbé de Fontaine-Daniel, et ensuite évêque de Bayeux; il mourut dans son prieuré, âgé de cinquante-trois ans, et fut enterré dans la paroisse de Marigné, où il était né. Le cardinal Cointerel, né à Sablé, homme de basse extraction, mais qui, par son mérite, s'éleva à cette éminente dignité. Il mourut à Rome, l'an 1585, âgé de soixante-six ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Louis de la nation française, dont il avait fait rebâtir le portail. Jacques de Lavardin, sieur du Plessis, issu de la maison de Ra[illegible]nay, près Montoire, dans le Vendômois, et des anciens comtes de Vendôme; et Jean de Lavardin, son frère, abbé de Belle-Étoile, et maître de la Maison-Dieu de Vendôme, tous deux savants et vertueux. Ils ont laissé quelques ouvrages à la postérité. Pierre Ronsard, gentilhomme, né au château de la Poissonnière, paroisse de Couture, prieur de Saint-Côme-lès-Tours;

il a rendu son nom célèbre par ses poésies. Jean Pelletier, né au Mans, maître du collége de Navarre, et curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris, grand théologien, qui fut député du clergé pour assister au concile de Trente. Guillaume Plancius, né à Javron, dans le Bas-Maine, un des plus renommés théologiens de son temps. Le cardinal de Rambouillet le fit chanoine de Saint-Julien.

Nous ajouterons ici que le roi Charles IX érigea la seigneurie de la Suze, en faveur de Nicolas de Champagne, et celle de Clinchamp, en considération de François Dupuy, seigneur de Chauvigni, en deux comtés, mais sans distraction de ressort et pour le titre d'honneur seulement. Le même roi fit du marquisat de Mayenne un duché et pairie, l'an 1573, en faveur de Charles de Lorraine. L'an 1587, le roi Henri III érigea la baronnie de Villaine-la-Juhel, en marquisat, en faveur de Brandilis de Champagne.

ARMES. — De sable au sautoir d'argent. (Le Corv., p. 580.)

CL. D'ANGENNES DE RAMBOUILLET, 74e ÉV.

1588. — 1601.

Le château de Rambouillet, dans le pays Chartrain, fut le lieu de naissance de Claude d'Angennes, le vingt-six août 1538. Il étudia la jurisprudence à Bourges, à Paris et à Padoue, d'où il alla au concile de Trente, où il trouva son frère l'évêque du Mans. Étant revenu à Paris en 1563, il fut conseiller clerc

au parlement. Trois ans après, le roi l'envoya à Florence, vers le duc Cômes de Médicis, ensuite à Rome, au pape Pie V. Il était déjà conseiller d'état, et en 1577 le roi Henri III le nomma président de la cinquième chambre des enquêtes; quelques mois après, il fut fait évêque de Noyon, et fut sacré l'année suivante, par le cardinal de Gondi, évêque de Paris.

Il s'appliqua d'abord à réformer son diocèse, que le défaut de résidence de son prédécesseur avait laissé dans un état fâcheux. Il y assista les pestiférés, ordonna des prières publiques, et fit vœu de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de l'année, pendant toute sa vie, pour fléchir la colère de Dieu, et détourner ce fléau de dessus son peuple. Il eut le bonheur de voir ses vœux exaucés. La réputation de son zèle et de sa vigilance alla jusqu'aux oreilles de saint Charles-Borromée, qui lui écrivit pour l'en féliciter. Il assista au concile provincial de Rheims, assemblé l'an 1583, par le cardinal de Lorraine. Il fut nommé à l'évêché du Mans un an après la mort du cardinal son frère, et il l'accepta pour plaire à sa famille, dont une partie habitait cette province. Il y fit son entrée solennelle le trois avril, jour du dimanche de la Passion, l'an 1588. Pour réparer les mauvais exemples qu'il avait donnés autrefois dans cette ville, lorsqu'il y était venu voir ses frères, dont l'un était évêque, l'autre gouverneur, et le troisième sénéchal de la province. Il monta en chaire, le jour de Pâques Fleuries, avant la célèbre procession qui se fait de la cathédrale à l'abbaye de Saint-Vincent, et fit une confession publique des fautes par lesquelles il avait causé du scandale, en demanda pardon à Dieu et à son peuple,

avec des termes si humbles et si touchants, qu'il tira des larmes des yeux de tous ses auditeurs. Celles qu'il répandit lui-même prouvèrent assez la douleur qu'il ressentait, et la vie sainte et édifiante qu'il mena jusqu'à son dernier jour est une preuve de la sincérité de sa pénitence.

Il eut occasion de la pratiquer dans toutes les persécutions que lui firent souffrir les gens de la Ligue, dont la ville suivait le parti. Pour lui, il n'en prit jamais d'autre que celui du roi Henri III, et sa fidélité l'exposa plusieurs fois à de grands périls. Un jour entre autres, les principaux chefs des séditieux s'armèrent sous un léger prétexte, et voulurent entrer de force dans l'évêché, pour tuer le seigneur de Maintenon, qui commandait en l'absence du sieur de Fargis, son frère, gouverneur pour le roi de la ville et de la province. L'évêque, revêtu de son rochet et de son camail, sortit, accompagné seulement de deux de ses aumôniers. Sa présence et ses paroles bienveillantes calmèrent un peu quelques esprits pour le moment; d'autres s'en moquèrent. Il y eut même quelques prêtres qui osèrent le pousser rudement, et le menacer de le frapper. Cette insolence le fit songer à se mettre en sûreté. Il se retira avec son frère dans le château, et il y demeura jusqu'à l'accord qui fut fait avec le sieur Bois-Dauphin, gouverneur du Mans, pour le parti de la Sainte-Union; c'est ainsi qu'on nommait la faction des Guise.

Dans la même année 1588, Claude fut député par son clergé pour assister aux États de Blois. L'année suivante, le roi Henri III, après avoir fait tuer le duc

et le cardinal de Guise, l'envoya avec son frère le marquis de Pisani, à Rome, pour remontrer au pape Sixte V, que sa majesté avait été contrainte d'en venir à cette extrémité. Mais n'ayant pu réussir auprès du pape, à qui cette violence parut toujours inexcusable, ils s'en revinrent en France.

Le premier jour d'août, de la même année 1589, Henri III fut tué, et Henri IV lui succéda. Mais les guerres civiles continuèrent, et la religion protestante, dont ce prince faisait profession, en fut le prétexte. Pendant ces troubles le nouveau roi, après avoir pris la ville de Vendôme, vint assiéger celle du Mans, Bois-Dauphin qui s'y était retiré avec cent vingt gentilshommes, et vingt enseignes de pied, fit semblant de vouloir se défendre. Mais après avoir fait brûler pour quatre ou cinq cent mille livres de maisons dans les quatre faubourgs, de peur, disait-il, que l'armée du roi ne s'en servît, pour approcher des murailles à couvert, il se rendit à la seconde ou troisième volée de canon. Le roi voulut que notre prélat entrât le premier dans la ville. Il le rétablit dans son évêché, rendit au sieur de Fargis son gouvernement et dit aux habitants qu'ils devaient de la reconnais-à leur pasteur, pour avoir sauvé le troupeau et la bergerie. En effet, Claude empêcha la ville d'être mise au pillage, et le roi se contenta de vingt-sept mille écus pour donner aux Suisses.

Pendant le séjour que ce prince fit au Mans, les châteaux de Ballon et de Touvoye se rendirent, Sablé, Laval et Mayenne firent de même, et la ligue ne conserva dans cette province que la Ferté-Bernard, que le

roi laissa là, parce qu'il lui était plus important d'employer ses armes à la réduction de la Normandie. Pour s'y rendre, il passa par Laval, où il s'arrêta huit ou dix jours, pendant que son armée, sous la conduite du maréchal de Biron, marchait vers la ville d'Alençon. Le prince de Dombes vint le trouver là, avec la noblesse de Bretagne, à laquelle sa majesté donna beaucoup de marques de bienveillance. De Laval, Henri alla à Mayenne, où il fut reçu avec tous les témoignages possibles de soumission et de respect. Il s'assura du château, sans vouloir laisser de garnison dans la ville et il arriva à Alençon le vingt-trois décembre. Il s'en rendit maître en peu de jours, et s'empara ensuite de Domfront.

L'an 1590, vers le mois de mai et les suivants, Lansac, capitaine ligueur, avait formé un complot pour surprendre le Mans; mais il fut découvert, et ses troupes, qui en attendaient le succès à Mamers, furent défaites par Hertré, gouverneur d'Alençon. Il fut encore plus malheureux à Mayenne. Comme il avait pris cette ville et qu'il en tenait le château assiégé, le même Hertré et Montalaire, le mirent en déroute, et lui tuèrent ou prirent plus de douze cents hommes, sur deux mille qu'il avait.

Les gentilshommes, seigneurs de Bretagne, avaient surpris la ville de Sablé et attaquaient le château. Le Seigneur de Rambouillet, dont on avait fait la femme prisonnière dans cette occasion, convia la noblesse du pays de l'assister. Ses deux frères, avec ce qu'ils purent assembler, attaquèrent les assiégeans. La première fois, ce fut avec peu de succès, mais la seconde, lorsqu'ils

eurent reçu du canon, et mille hommes de renfort, que Rochepot, gouverneur d'Angers, leur envoya, ils enfoncèrent leur barricade, pénétrèrent jusque dans la basse cour du château, et les poussèrent si vivement qu'ils prirent tous la fuite, mais sans avoir rompu le pont. La plupart y furent tués ou faits prisonniers.

Ces hostilités continuant, le Bas-Maine surtout fut ravagé l'an 1592 par les Anglais. Le quatre juin de cette année, le marquis de Belle-Isle assiéga et prit en peu de jours, par composition, la ville de Mayenne, et la livra au sieur de Bois-Dauphin, à qui celle de Laval s'était rendue peu auparavant. Le vingt-neuf juillet suivant, Mayenne fut de nouveau investie par le maréchal d'Aumont. Les églises de Notre-Dame, du faubourg Saint-Martin et des paroisses voisines furent pillées. La ville se rendit le quinze août. Le jour de saint Michel de la même année, quatre cents Anglais furent passés au fil de l'épée à Ambrières, plusieurs de leurs chefs faits prisonniers, et l'on prit sept enseignes. Elles furent envoyées à Nantes, et déposées comme trophées dans l'église de Saint-Pierre. Le deux mai 1593, les Anglais eurent leur revanche, et tuèrent, près du port Ringeart, grand nombre d'habitants de Laval. Cette ville donna entrée au maréchal d'Aumont le vingt-sept avril de l'an 1594, et se soumit ainsi pour la seconde fois à Henri IV.

Ce roi avait envoyé à Rome le duc de Nevers, l'an 1493, pour assurer le pape Clément VIII de sa conversion, et lui demander l'absolution en même temps. Notre évêque fut député par le haut clergé de France pour accompagner le duc, et rendre raison à sa sainteté

de ce qu'ils avaient reçu, sans sa permission, l'abjuration d'Henri IV. Mais ce voyage fut inutile, le pape n'ayant rien voulu entendre ni accorder cette fois.

Claude, revenu dans son diocèse, n'eut plus d'autres pensées que de le régler, et de s'acquitter de ses devoirs avec toute l'exactitude possible. Il donna un exemple de véritable désintéressement par son refus de l'abbaye de Savigné, diocèse d'Avranches, de vingt-deux mille livres de rente, disant qu'il ne croyait pas que la conscience permît de posséder plusieurs bénéfices, et qu'il se trouvait assez chargé d'un évêché. Comme il était savant et studieux, il voulut faire cultiver les belles-lettres dans son diocèse. Aussi changea-t-il, avec la permission du pape, la maison et le presbytère de Saint-Ouen, en un collége ou séminaire, auquel il laissa quelque revenu, pour l'entretien de six écoliers, et y fit établir des professeurs publics, pour l'instruction de la jeunesse.

Il entreprit ensuite de réformer les monastères de religieuses de son diocèse, et il commença par l'abbaye du Pré, où il se rendit. Comme il était fort prompt, il s'échauffa tellement dans une contestation qu'il eut, qu'il tomba malade d'une pleurésie, dont il mourut, le quinze mai, l'an 1601, la soixante-troisième année de son âge, après treize ans, un mois et douze jours d'épiscopat. Ses obsèques furent célébrées par son cousin François de la Guerle, archevêque de Tours. L'oraison funèbre fut prononcée par Philippe de Copeau, qui fut évêque d'Aire. Son corps fut enterré dans le chœur de la cathédrale, près de la chaire épiscopale, et couvert d'une table de cuivre, où l'on

grava son épitaphe. Le roi Henri IV accorda, l'an 1596, à René de Froulay, des lettres d'union des quatre baronnies de Froulay, Tessé, Ambrières et Château-Neuf, et de leur érection en comté, sans changement de ressort et de mouvance, qui dépendait du duché de Mayenne.

L'an 1599, on trouva dans le Haut-Maine un paysan nommé François Trouillu, âgé de trente-cinq ans, qui avait une corne à la tête, depuis l'âge de sept ans. Elle était faite à peu près comme celle d'un bélier, excepté les raies qui n'étaient pas spirales, mais droites, et qu'elle se recourbait en dedans, comme pour rentrer dans le crâne. Il avait le devant de la tête chauve, la barbe rousse et par flocons comme on dépeint celle des satyres. Il s'était retiré dans les bois pour cacher cette difformité monstrueuse, et y travaillait aux charbonnières. Un jour le maréchal de Lavardin étant à la chasse, ses gens aperçurent Trouillu qui s'enfuyait; ils coururent après lui. Comme il ne se découvrait point pour saluer leur maître, ils lui arrachèrent son bonnet, et mirent en vue sa difformité. Le maréchal l'envoya au roi, qui le donna à quelqu'un pour gagner de l'argent en le montrant au peuple. Ce pauvre homme eut tant de chagrin de se voir dans cet état et sa honte exposée à tout le monde, qu'il en mourut bientôt après.

ARMES. — Il portait comme le précédent.

CHAR. DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, 75e ÉV.

1601. — 1637.

La maison de Beaumanoir, originaire de Bretagne, était illustre dès le douzième siècle. Elle hérita de la baronnie de Lavardin, érigée ensuite en marquisat dans la province du Maine, de Jean de Beaumanoir, premier de ce nom, marié à Alix, fille et héritière de Foulques, seigneur d'Assé-le-Riboul, de Lavardin etc., et de Jeanne de Montejean.

Charles était fils de Jean de Beaumanoir de Lavardin, troisième du nom, maréchal de France, et de Catherine de Carmain, comtesse de Négreplisse, alliée des maisons royales d'Albret, de Navarre et de Foix. Il nâquit au château de Lavardin et fut élevé dans son enfance chez la dame de Chaourches, sa tante, abbesse du Pré, qui lui donna les premières leçons de piété. On le destina à l'église dès sa naissance, et il fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu, près le Mans, à l'âge de huit ans. A douze, il fut envoyé à Paris pour commencer ses études. Il eut pour maître de philosophie, Philippe de Copeau, qui devint par la suite successivement évêque d'Aire, de Nantes, et de Lisieux. Après la mort de Claude d'Angennes, le roi donna à M. de Beaumanoir l'évêché du Mans, en considération des services de son père, et des espérances qu'il donnait dans ses études. Mais comme il n'avait encore que dix-sept ans, et qu'un si bas âge ne lui

permettait pas de faire les fonctions épiscopales, il ne fut sacré, et ne vint prendre possession qu'à la fin de novembre 1610. Il prêta le serment de fidélité au roi quelque temps après, et sans vouloir qu'on lui fit les honneurs d'une entrée solennelle, il vint au Mans le deux janvier 1611, et officia, pour la première fois, à la fête de saint Julien, le vingt-sept du même mois.

Ce prélat avait un air grave et en même temps aisé, qui répandait sur tout ce qu'il faisait un air de grandeur et de naturel; sa douceur et son affabilité charmaient ceux qui l'approchaient. La noblesse le faisait l'arbitre de tous ses différends, et il savait toujours les concilier, ou du moins les terminer avec une telle sagesse, qu'ordinairement toutes les parties étaient satisfaites. Il en usait de même avec le peuple, parce que sa charité n'excluait personne de ses soins obligeans. Les criminels même avaient droit à sa charité. Il employait volontiers pour eux sa peine et son crédit, et avait coutume de dire, dans ces occasions, qu'il était permis d'adoucir la rigueur des lois, pour conserver l'honneur des familles. Il montra ses talens pour la chaire dans le sermon qu'il prononça chez les Pères Jésuites de la Flèche, lors de la canonisation des saints Ignage et François Xavier, et lorsqu'il prêcha dans le couvent des capucins du Mans, pour la béatification de saint Félix, frère laïc de cette ordre. Son esprit solide et universel le fit souvent choisir pour assister aux assemblées publiques, où l'on traitait des affaires de l'Église ou de l'État. Il fut député par le clergé de son diocèse pour aller aux états généraux, convoqués à Paris l'an 1614. Il acquit beaucoup de gloire dans ces deux députations, surtout par les harangues

qu'il y fit, l'une à la fin des états, et l'autre à la conclusion de cette assemblée. Mais sa mémoire sera toujours en bénédiction dans cette province, par ce grand nombre de maisons religieuses à l'établissement desquelles son zèle a concouru, avec celui de ses diocésains.

Dès l'année de sa nomination à l'évêché, les capucins plantèrent solennellement la croix à l'extrémité du faubourg de Saint-Vincent du Mans. Le chapitre de Saint-Julien leur donna un fond, où ils bâtirent leur couvent et leur église, qui fut dédiée dix ans après, par nôtre évêque, sous le titre de la Visitation de Notre-Dame, le quatre juillet 1612. Il n'était pas encore sacré évêque, lorsque les habitants de Mayenne reçurent les mêmes religieux, leur achetèrent un terrain près de la ville, et s'obligèrent de bâtir un couvent à leurs frais; ce qu'ils exécutèrent avec tant de diligence et de charité, qu'en cinq ans il fut en état de les loger. Guillaume Chapelet, docteur en théologie, archidiacre de Passais et grand-vicaire pendant la vacance du siége épiscopal, arbora la croix au milieu des champs nommés la Grange et le Mariage, le dix-sept avril 1606, et le vingt-deux octobre 1609, l'église fut consacrée en l'honneur de saint François, leur patron, par Nicolas Lecornu de la Courbe, évêque de Saintes, à la requête des grands vicaires de l'évêché vacant, du père Valentin de Nantes, alors gardien, et des habitants de la ville de Mayenne. Ils furent pareillement reçus, après quelques oppositions, à Laval, où ils arrivèrent le vingt-quatre juin 1614, pour prendre possession d'une place qui leur fut donnée par le doyen et les chanoines de saint Tugal. Leur

église étant achevée, notre prélat en fit la dédicace, et la consacra en l'honneur de sainte Geneviève, le vingt-quatre septembre, l'an 1622.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, appela les récollets dans la ville de la Ferté-Bernard, l'an 1606, et leur donna un fond, de l'argent et des matériaux, pour bâtir leur couvent. Dix ans après, ils se placèrent au Château-du-Loir, avec la permission de l'évêque, à la sollicitation des habitants, et du consentement du prieur de Saint-Guingalois, qui leur donnèrent l'église paroissiale de Saint-Sauveur, dont ils prirent possession au mois de février 1616.

Notre évêque procura aussi l'établissement des religieux de saint François de Paule, appelés Minimes, dans son diocèse. Ils plantèrent la croix aux Arènes, près la ville du Mans, l'an 1618; mais s'y trouvant fort gênés, ils changèrent de demeure, et se placèrent au bout des halles, dès l'année suivante. Quatre ans après, c'est-à-dire en 1623, ils y jetèrent les fondemens de leur église. La même année, le duc de Brissac les fit venir à Sillé-le-Guillaume, et leur assigna une place auprès de son château, où ils bâtirent un hospice.

Charles travailla pareillement à faire revenir les Pères de l'Oratoire, afin d'instruire la jeunesse, à la place des professeurs séculiers qui enseignaient auparavant, et leur fit prendre possession du collége et de la paroisse de Saint-Ouen, sur les fossés de la ville du Mans, au mois de novembre 1624. Ils firent alors l'ouverture de leurs exercices.

Les habitants de Domfront en Passais avaient fait venir d'Argenteuil les religieux de la Charité, et leur

avaient donné, par un acte du dix-neuf janvier 1624, la maison et l'hôpital Saint-Antoine, à la charge d'instruire la jeunesse, et notre évêque avait approuvé la donation. Mais les religieux, après avoir possédé cette maison pendant trois ans, ne purent s'en accommoder, et la rendirent au mois de juin 1627. Elle fut donnée depuis aux religieuses bénédictines.

Les maisons de femmes, établies pendant l'épiscopat de M. de Beaumanoir, surpassent en nombre celles des religieux. A cette époque les urselines vinrent de Bordeaux à Laval, avec la permission de notre évêque, le vingt-huit juin de l'an 1616, et achetèrent de quelques particuliers un fond appelé la Vallette. Elles y bâtirent un couvent et une église, qu'elles dédièrent en l'honneur de sainte Hélène, l'an 1620. Elles vinrent de Laval au Mans, au mois de juin 1621, logèrent dans une maison du faubourg Saint-Nicolas, et y dressèrent un oratoire, en l'honneur de saint Charles-Borrhomée, en attendant qu'elles pussent bâtir l'église et le logement spacieux qu'elles élevèrent depuis.

Les Visitandines s'établirent aussi à la Ferté-Bernard, au mois de février 1633. Un an après, en 1634, elles arrivèrent à Mamers; et l'été suivant de la même année, la dame Françoise de Froulay, épouse du comte de la Férière, les fit venir au Mans, et les plaça dans une maison qu'elle leur avait achetée.

Ce fut aussi du consentement de notre évêque que Philippe de Laval, sieur de Bois-Dauphin, marquis de Sablé, et Madeleine de Souvré, son épouse, appelèrent les religieuses de Sainte-Élisabeth de la Flèche,

pour les mettre auprès de leur ville et château de Sablé, ce qui eut lieu au mois de février de l'an 1631. Au mois d'octobre de l'an 1637, Marguerite de Lannoy, veuve du marquis de Querveno, les fit venir de Sablé au bourg et seigneurie de Noyen.

Charles de Beaumanoir contribua encore à établir les religieuses de Sainte-Claire, dites Visitandines, à Beaumont-le-Vicomte, l'an 1636, secondé en cela par la libéralité des sieur et dame de Brunelières.

Ce fut aussi avec son agrément, et du consentement des habitants de Mayenne et de leur seigneur, que les religieux de Notre-Dame-du-Calvaire furent appelées dans leur ville, par René Pitard, seigneur d'Orthes et de Beauchesne, lieutenant civil et criminel du lieu, et Jeanne Héliant sa femme, leurs fondateurs. Elles arrivèrent dans leur hospice le quinze octobre 1624, et elles entrèrent en possession de leur couvent le trois novembre 1629.

Il signa les décrets d'établissement pour les bénédictines à Laval, au mois d'octobre 1621, et permit aux mêmes religieuses de prendre possession de la chapelle et hôpital de Domfront en Passais, sous la conduite de dame Catherine Claire du Bois, au mois de janvier 1629. Il accorda encore aux mêmes la permission de s'établir au Château-du-Loir, ce qu'elles firent en l'an 1630. Au mois de mai de l'an 1631, la dame Louise du Boul les conduisit à Ernée, et la dame de la Crossonière les introduisit à Lassay.

La réforme des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur fut établie, dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, le sept juillet 1636.

L'année suivante, la dame de Vancé amena quelques religieuses de Montmartre près Paris, pour les placer au faubourg d'Alençon, dans le diocèse du Mans, où la dame de Brestel a fondé et bâti un spacieux couvent. Elles se fussent pareillement établies à Évron, et notre prélat paraissait vouloir favoriser ce dessein, si la mort ne l'eût prévenu. Mais le doyen et le chapitre exécutèrent, pendant la vacance du siége épiscopal, ce qu'il avait projeté. De leur consentement la dame de Courcelles sortit de l'abbaye du Pré, au mois de juin 1638, pour avoir la direction d'un petit hospice dans ce lieu. Urbain de Montécler et Marie de Froulay, son épouse, y fondèrent un monastère sous le nom de saint Joseph.

Charles vit achever, pendant son épiscopat, l'œuvre magnifique qui sépare le chœur d'avec la nef et la croisée de l'église cathédrale, et raser, par le commandement du roi, la forteresse du château du Mans. Le comte d'Auvergne donna le premier coup de marteau pour encourager les habitants à travailler à la démolition de cette place, qui avait été si funeste à leur liberté et à leur repos.

L'an 1635, notre prélat avait fait le voyage d'Italie et de Rome, avec l'évêque d'Alby, de la maison du Lude, pour accompagner le cardinal de Lion, frère du cardinal de Richelieu, et il avait donné des marques de sa prudence, dans un accommodement qu'il ménagea entre le cardinal de Lion, et le prince Colonne, pour quelques cérémonies de visites mal rendues de part et d'autre. Le pape qui lui avait confié le soin de cette affaire, en fut satisfait, et, pour

gratification, lui donna la qualité d'évêque assistant de sa chapelle, avec pouvoir de créer trois protonotaires du Saint-Siége, et trois chevaliers de l'Éperon d'Or. Ce voyage dura huit mois, après lesquels il revint dans son diocèse.

Quelque temps après son retour, il alla à son château d'Yvré, pour se livrer aux exercices de la campagne. Mais comme il était sujet à la gravelle, deux pierres se détachèrent des reins, bouchèrent les uretères, et déterminèrent une rétention d'urine qui lui causa la mort, sans souffrir aucune douleur, l'onzième jour de sa maladie, pendant laquelle il donna de continuels témoignages de sa constance et de sa piété. C'était le dix-sept novembre 1737, et il était alors âgé de cinquante-deux ans. Son corps fut exposé pendant trois jours dans l'église d'Yvré, où l'on enterra son cœur. Trois mois après, c'est-à-dire au mois de février 1638, on le transporta dans l'une des chapelles de l'abbaye de la Couture, et de là à la cathédrale, accompagné de tous les corps civils et ecclésiastiques. L'évêque de Bayeux officia dans cette cérémonie funèbre, et le Père Griset, jésuite, prononça l'oraison funèbre. Le corps du prélat fut déposé dans le caveau de ses ancêtres, vis-à-vis l'autel de saint Jean, près de l'autel de la paroisse.

Au nombre des hommes distingués qui vécûrent sous ce pontificat, on cite Olivier-l'Évêque, né à Sablé l'an 1545, et que le pape Clément VIII nomma protonotaire; le roi Henri-le-Grand le choisit ensuite pour son aumônier. Olivier-l'Évêque fonda un collége dans sa ville natale, le dota richement et en fit

le réglement; il donna aussi 2000 livres à l'hôpital et des vases sacrés à l'église de Notre-Dame. On cite encore David Rivault, précepteur de Louis XIII, et Nicolas Coëffeteau, savant théologien controversiste, dont on a plusieurs ouvrages estimés.

ARMES. — Écartelé au 1er et 4e de Beaumanoir qui est d'azur à onze billettes d'argent, posées 4, 3 et 4, au 2e et 3e de Carmain qui est d'argent au lion d'azur, écartelé d'or à trois fasces de gueules; sur le tout de Béarn, qui est d'or à deux vaches passantes de gueules, posées l'une sur l'autre, accornées, accolées et clarinées d'azur. (ancien sceau).

ÉMERIC-MARC DE LA FERTÉ, 76e ÉV.

1637. — 1648.

Émeric-Marc de la Ferté succéda à Charles de Beaumanoir de Lavardin. Il nâquit à Rouen, et son père, conseiller à la Cour des Aides de cette ville, n'épargna rien pour son éducation. Dès l'âge le plus tendre, il se fit remarquer par une grande pénétration d'esprit que l'éducation la plus brillante ne fit que développer encore dans la suite. Bachelier de Sorbonne à seize ans, il obtint un canonicat dans la métropole de Rouen, et à vingt-un ans il fut élu par le clergé pour présider en son nom les Etats de la province de Normandie. Louis XIII, auquel il présenta les cahiers de toute la province et qu'il harangua à cette occasion, frappé de ses talents, le fit son aumônier; c'est alors qu'il reçut les ordres sacrés. Le roi voulut assister à sa première messe et communier de sa main. Après avoir prêché plusieurs fois à la cour avec un grand succès, M. de la Ferté suivit à Rome le cardi-

nal de Lion, en 1635, et lorsqu'il fut de retour en France, on l'envoya à Sédan, où il eut avec le ministre Dumoulin une conférence qui couvrit son adversaire de confusion, en le convainquant d'avoir allégué dans la controverse des passages falsifiés.

Le roi ne pouvait différer plus long-temps d'élever sur le chandelier un sujet aussi distingué; il le nomma à l'évêché du Mans, en accompagnant ce choix de paroles qui montrent et l'estime qu'il faisait de notre prélat, et le soin qu'il prenait de pourvoir l'Église gallicane de saints évêques. Émeric étant allé remercier le prince à l'occasion de sa nomination, celui-ci, au milieu des seigneurs de sa Cour, s'avança vers lui, en lui tendant la main : *C'est à moi*, lui dit-il, *à vous remercier*, *Monsieur du Mans*, *votre mérite met ma conscience en repos sur le choix que j'ai fait.* Le pape Urbain VIII, qui l'avait vu à Rome, ayant appris sa nomination, donna ordre à son nonce, en France, de l'en féliciter de sa part.

Monsieur de la Ferté ne reçut ses bulles qu'au mois d'avril 1639. Il fut sacré le premier mai suivant, et le sept du même mois, René des Chapelles, doyen de la cathédrale, prit pour lui possession du siége épiscopal. Le prélat arriva au Mans le douze août de la même année.

Une fois dans son diocèse, notre évêque se donna tout entier aux fonctions de son ministère, et il l'exerça avec un zèle qui ne se démentit jamais. Le peuple des campagnes surtout fut l'objet spécial de ses soins: il l'instruisait lui-même, entendait les confessions et

administrait les sacrements dans les paroisses. Plusieurs fois on le vit, comme un simple prêtre, passer des jours entiers dans l'exercice de ces pénibles fonctions. Telles étaient ses occupations pendant la belle saison. Il se faisait alors accompagner par plusieurs prêtres pieux et savants, et travaillait ainsi avec eux, comme un zélé missionnaire, à la conversion des âmes. Pour l'hiver, il le passait assidu à son église, à ses études, ou à l'administration de son diocèse. Un pasteur si charitable devait aimer les pauvres; aussi s'attachait-il à les soulager dans leurs besoins, à les consoler dans leurs peines: sa charité s'appliquait surtout à découvrir les pauvres honteux et à les secourir de manière à ménager leur délicatesse. Ayant appris qu'un habitant de la ville, d'une famille honnête, dont les affaires étaient dérangées, allait être réduit à l'indigence, il lui envoya secrètement la somme que réclamaient ses créanciers, et le mit à l'abri de leurs poursuites.

Le même zèle, qui le portait à veiller si attentivement aux besoins de son troupeau, lui inspirait encore plus de sollicitude quand il s'agissait de ses prêtres. Il veillait avec soin sur les mœurs du clergé : les doyens ruraux étaient tenus de lui en rendre compte et de l'informer exactement de la conduite des ecclésiastiques. Il voulut qu'ils s'assemblassent et tinssent des conférences, afin de s'instruire mutuellement de leurs devoirs. Il n'admettait aux ordres sacrés que ceux dont la science et la vertu lui étaient bien connues. Nous avons de cet évêque un Rituel qu'il rédigea lui-même.

L'ordre qu'il cherchait à établir dans son diocèse, il le faisait régner dans sa maison : ses domestiques, plus attachés à sa personne qu'à sa fortune, le respectaient et s'aimaient réciproquement. Son frère, intendant de Tours, étant venu au Mans lever quelques nouveaux impôts, fut cause que ce prélat se brouilla avec la ville.

En 1642, les religieuses, dites des Maillets, de l'ordre de saint Dominique, furent établies par ses soins dans la paroisse de Saint-Vincent. Geneviève de la Ferté, sa sœur, en fut la première abbesse. L'année 1647 fut signalée par l'établissement de l'hôpital général; et, cette même année, il appela les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare dans la maison de Coëffort, à la charge de faire des missions dans les campagnes et de diriger les pauvres de l'Hôtel-Dieu, qui était proche de leur église. La légende des bréviaires ajoute qu'il leur confia en même temps la direction du séminaire.

Ce pieux évêque avait eu dans sa jeunesse la pensée de se faire chartreux. Quelques temps avant sa mort, on crut reconnaître, à ses discours, qu'il était occupé de ce souvenir. Il voulut se démettre de son siége, pour entrer dans un cloître. Mais ayant été détourné de ce dessein par des conseils auxquels sa conscience se crut obligée de céder, il s'efforça au moins de faire comme un monastère de sa maison de Touvoie. Il y réunit plusieurs personnes de piété avec lesquels il devait vivre dans l'observation de certaines austérités et de certains exercices, déterminés par une règle commune.

Enfin le vendredi saint, dix avril 1648, notre prélat assista au sermon et à l'office de sa cathédrale : après dîner, il se déroba aux siens, prit avec lui un seul prêtre, et alla visiter les prisonniers ; de là il se transporta jusqu'au grand hôpital, à un quart de lieue de la ville, où ayant trouvé un malade à l'agonie, il l'assista dans ses derniers moments, récita les prières des agonisants et reçut son dernier soupir. On croit que c'est là qu'il prit le germe de la fièvre maligne dont il fut attaqué le lendemain, et qui le mit au tombeau le trente avril suivant. Cette même fièvre fit, après la mort du prélat, de grands ravages au Mans, où elle frappa beaucoup de personnes distinguées dans le clergé et la magistrature.

Pendant la maladie de M. de la Ferté, qui dura quinze jours, son troupeau lui donna des témoignages frappants de son amour. On adressa au ciel des supplications publiques, on fit des processions pour obtenir sa guérison. Un jour, ayant entendu le chant des prêtres qui descendaient de la ville aux Cordeliers, il demanda ce que c'était ; sur le rapport qu'on lui en fit : *Je n'ai eu jusqu'ici*, dit ce pieux prélat, *aucun regret de quitter la vie*, *mais je meurs avec celui de n'avoir pu reconnaître ce bienfait.*

On exposa son corps pendant huit jours dans sa chapelle. Toutes les communautés, chapitres et paroisses de la ville vinrent successivement y célébrer la sainte messe, et le seize mai, il fut enterré dans le chœur de la cathédrale, à la droite de l'autel. Le doyen officia, et le P. Labarre, jésuite, fit l'oraison funèbre.

Sous ce pontificat, en 1638, le Chapitre assemblé défendit de faire baiser, dans le chœur, le livre d'Évangile et l'instrument de paix, parce que la contagion régnait en ville. Cette même année, Biardeau, fameux sculpteur, fit les statues de la sainte Vierge, et les plaça sur les portes de la ville, où elles demeurèrent jusqu'en 1790. En 1642, les Récollets demandèrent le couvent des Cordeliers qu'on leur refusa. Ce fut encore sous ce pontificat que Marguerite de Miées de Guespré, abbesse du Pré depuis 1620, établit la réforme dans son monastère. Elle fit construire la grande arcade qui communiquait, par-dessus la rue, de la maison au grand jardin; on lui dut aussi une superbe grille, qui séparait le chœur des religieuses d'avec celui de l'église; elle bâtit encore des dortoirs dans son monastère et plusieurs autres édifices. Cette vertueuse abbesse mourut le quatre mars 1644, âgée de soixante-dix ans. M. de la Ferté célébra ses obsèques et prononça son oraison funèbre. Elle fut inhumée dans le chœur de son abbaye. — Charlotte de Miées, sa nièce, lui succéda. — En ce même temps vivait un savant distingué, Cathurin Frétault, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église du Mans. Hardoin le Bourdais, avocat au Mans, rapporte qu'il avait enseigné les langues orientales dans la plus célèbre Université d'Espagne.

ARMES. — D'azur à trois marcs d'or, posés 2 et 1, écartelé de sable à deux épées d'argent à la poignée d'or, passées en sautoir, pointées en bas. (Le Corv., p. 887).

PHILBERT-EMMANUEL DE LAVARDIN, 77e ÉV.

1648. — 1671.

Neveu de Charles de Beaumanoir, Philbert Emmanuel de Lavardin eut pour père Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, comte de Beaufort, gouverneur du Maine, et pour mère Marguerite de la Beaume-Suze, nièce elle-même, par les femmes, de Henri de Lorraine, duc de Mayenne, tué au siége de Montauban, en 1621, et cousine germaine de Marie de Gonzague, reine de Pologne. Il nâquit au château de Malicorne, en 1617, et perdit très-jeune encore son père et sa mère. Charles de Beaumanoir, son oncle, évêque du Mans, se chargea de son éducation et l'envoya commencer ses humanités au collége des jésuites, à Paris. De là on le plaça chez les prêtres de l'Oratoire au Mans, puis à la Flèche, où il fit sa rhétorique, et enfin il retourna à Paris étudier en philosophie. L'année 1635, il accompagna son oncle à Rome, et à sa mort il obtint deux de ses abbayes et le prieuré de Saint-Célerin. Désireux de s'instruire, il se retira dans l'une de ces abbayes avec un homme savant et vertueux, sous lequel il étudia pendant six ans. En 1644, il fut désigné pour prêcher devant le roi, ce dont il s'acquitta avec succès. L'année suivante il parut à l'assemblée du clergé de France, et en 1648, il fut nommé à l'évêché du Mans, pour succéder à M. de la Ferté. Le nonce du pape, assisté des évêques de Lavaur et d'Avranches le sacra dans l'église des Feuillants, à Paris, le vingt-cinq avril 1649.

Ce prélat était un des hommes les mieux faits du royaume : il célébra pour la première fois à Saint-Julien, le 3 juin de l'année de sa nomination. Un synode qu'il tint en 1614 fit plusieurs statuts, concernant la conduite du clergé. — Nous avons, sous le nom de cet évêque, un missel imprimé en 1655. — C'est à ses soins qu'on fut redevable de la dotation de l'hôpital général du Mans. Il travailla beaucoup à assurer l'avenir de cet important établissement, et obtint de Louis XIV des lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de septembre 1658, par lesquelles on réglait le nombre des administrateurs et l'on réunissait à l'hôpital général les Maisons-Dieu de Coëffort, du Sépulcre, des Ardents, de Coulaines, les maladreries et hospices de Saint-Lazare, de Saint-Christophe, et autres qui étaient dans les faubourgs de la ville ou aux environs. — En 1660, la procession de sainte Scholastique devint générale, et les échevins y assistèrent pour la première fois.

Le vingt-trois novembre 1663, le Chapitre, auquel appartenait la seigneurie de Savigné, en fit don à M. de Beaumanoir, et le premier décembre suivant le prélat se rendit au révestiaire, pour en remercier les chanoines. Il mourut à Paris au mois de juillet 1671, empoisonné, dit-on, par la Brainvilliers, qui fut exécutée peu de temps après. Son corps fut transporté à Malicorne, et de là dans sa cathédrale, où il fut déposé dans le caveau de sa famille, près du marquis de Lavardin, son frère. Ce prélat était commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. On lui reproche d'avoir trop négligé sa résidence et d'avoir donné au tourbillon de

la capitale des instants qu'il aurait pu peut-être employer plus utilement, dans l'intérêt de son diocèse.

Ce fut sous son épiscopat que les bénédictins réformés de Saint-Maur vinrent, soutenus de la protection de la reine mère, prendre possession de l'abbaye de la Couture.

En 1650, eut lieu la convocation des états de la province, qui furent présidés par Drouard de la Caillère, ancien échevin de la ville. En 1651, du temps des guerres de la Fronde, le duc de Beaufort se présenta devant le Mans, avec quatre ou cinq mille hommes, pour assurer la ville au parlement; mais M. de Gesvres, qui en était gouverneur, la maintint sous l'obéissance du roi. Les ecclésiastiques, dans ce péril commun, faisaient la garde comme les autres.—En 1663, il y eut un incendie terrible au Mans : le feu prit à l'hôtel de la place royale et fit des ravages affreux.—En 1662, les vivres montèrent à un prix si excessif que le pain se vendait cinq sous la livre. Cette disette fut suivie d'une maladie contagieuse. M. Ragot, alors curé du Crucifix, épuisa toutes les ressources de sa charité. Lorsqu'il n'eut plus rien à espérer des habitants de la ville, il se rendit à Paris pour y solliciter des secours auprès des personnes riches, et il trouva dans leur charité de quoi subvenir aux besoins de ses pauvres.

Dans le même temps, vivait Antoine Lecorvaisier, sieur de Courteilles, fils de Jacques Lecorvaisier, conseiller au présidial du Mans, et de Marie Vasse : On croit que son père embrassa l'état ecclésiastique après le décès de sa femme. Antoine entreprit une Histoire des évêques du Mans, qu'il mit au jour en 1648. Il était, cette année, lieutenant-criminel au Mans. L'ouvrage

de Lecorvaisier, exécuté sans critique, ne laisse pas toutefois d'être assez intéressant. On y trouve des détails curieux qu'on chercherait inutilement ailleurs. Bondonnet fut un adversaire redoutable pour Lecorvaisier. Ce savant, né au Mans en 1592, fit profession en 1612, à l'abbaye de Saint-Vincent. De là il passa à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, dont il devint procureur et célérier, et qu'il ne quitta que pour prendre possesion du prieuré de Sarcé, qui était une dépendance de Saint-Vincent du Mans. Cette place n'apporta aucun changement au plan de vie qu'il s'était tracé lui-même. Bondonnet continua à se meubler l'esprit de ces connaissances précieuses, qui le rendirent un des bons critiques de son siècle. Ses écrits annoncent un homme plein d'érudition, et qui avait fait une étude particulière des antiquités ecclésiastiques et des monuments les plus célèbres de cette province. Cependant il balança long-temps à prendre la qualité d'auteur, et n'eût probablement jamais paru sur la scène littéraire, si Lecorvaisier n'eût pas fait imprimer son Histoire des évêques du Mans. La multitude de fautes qui défigurent cet ouvrage lui fit naître la pensée d'en faire la critique. Il se borna à l'abréger, en le suivant pas à pas, et en le corrigeant dans les endroits où il crut qu'il s'était trompé. En général ses critiques sont justes, mais il se montre trop aigre dans ses expressions, et son rival n'a pas même mérité toujours les reproches et les ironies qu'il lui prodigue. Un style plus modéré eût été plus décent. L'ouvrage de Bondonnet lui coûta trois ans de travail : il parut en 1651. Le jour qu'il a jeté sur la succession des évêques du Mans, l'a fait regarder par Ménage comme un habile chronologiste.

Cependant, quelque instruit qu'il paraisse dans cet ouvrage, il a donné dans des écarts : il décide d'un ton absolu des questions qui demanderaient un examen plus réfléchi. On l'accuse d'avoir avancé certains faits sans preuves suffisantes, d'avoir donné dans des opinions populaires, et de s'être étayé du témoignage d'auteurs trop nouveaux pour faire autorité. Bondonnet mourut à Saint-Vincent, le seize mars 1664, âgé de soixante-douze ans. Son corps fut inhumé dans la chapelle de Saint-Laurent.

Marin Mersenne, qui vivait à la même époque, nâquit au bourg d'Oisé, le huit septembre 1588. Il étudia à la Flèche avec Descartes, dont il fut l'ami intime pendant sa vie. Mersenne alla ensuite étudier à Paris, en Sorbonne, et entra chez les Minimes en 1611, où il apprit la langue hébraïque et se rendit très-habile dans les mathématiques, la philosophie et la théologie. Du reste, d'un caractère doux et prévenant, sans aucune ambition, le P. Mersenne s'attira l'estime des personnes distinguées par leur naissance, leurs talents ou leurs vertus, qui le connurent. En 1615, on le chargea d'enseigner la philosophie et la théologie dans le couvent de Nevers. Il remplit cette fonction jusqu'en 1619, époque à laquelle il fut élu supérieur de cette maison. Mais voulant s'appliquer à l'étude avec plus de liberté, il renonça à toutes les charges de son ordre, voyagea en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, où il se fit extrêmement considérer. Il mourut à Paris le premier septembre 1648, à soixante ans. Il laissa un grand nombre d'ouvrages dont on voit le détail dans le supplément de Moréri. Jean Maan, chanoine de l'église de

Tours, né au Mans, a écrit une Histoire des archevêques de Tours qui fut estimée. Elle fut imprimée dans la maison de l'auteur, en 1667; elle commence à l'année 251, et finit en 1655.

Antoine Denis Cohon, né l'an 1595, à Craon, fut élevé par son oncle H. Cohon, chanoine de l'église du Mans, archidiacre de Montfort. Envoyé d'abord à Angers, il passa ensuite en Sorbonne et succéda à son oncle, qui lui avait résigné son archidiaconé et sa prébende. Antoine avait du talent pour la chaire, et fut le premier à retrancher de ses sermons les passages des auteurs profanes, pour y substituer l'autorité de l'Écriture et des Pères. Il fut appelé à prêcher à la cour en 1633. Peu de temps après, le cardinal de Richelieu l'éleva sur le siége de Nîmes et lui donna l'abbaye de Saint-Gilles, dans le même diocèse. Il y essuya bien des traverses de la part des Protestants, qui, dès 1621, s'étaient emparé de la ville de Nîmes, dont ils avaient démoli la cathédrale. Ils en vinrent jusqu'à attenter à sa vie. Contraint de céder à leur fureur, il fut transféré à l'évêché de Dol. Il occupait ce dernier siége, lorsqu'en 1643, il fit l'oraison funèbre de Louis XIII. Plus tard, en 1654, il prêcha au sacre de Louis XIV. A cette occasion on lui fit présent du dais qui était au trône du roi. Il le donna, dit-on à l'église du Mans, qui s'en sert encore pour les processions générales. En 1671, Cohon obtint l'abbaye de Beaulieu, située proche la ville du Mans. On ignore l'année de sa mort.

Charlotte de Miées, abesse du Pré, acheva les lieux réguliers, renferma de murs le jardin et le grand enclos. Le sept juillet 1650, elle fit ouvrir la châsse de

saint Julien, dont elle accorda des reliques à l'église de Landerneau, en Bretagne, dédiée sous le nom de ce saint évêque. Cette abbesse en donna aussi une portion au général des Capucins, pour être déposée dans l'église de Saint-Julien de Calata-Girone en Sicile. Elle décéda le vingt-neuf octobre 1661, à soixante-six ans. Anne de Montalais lui succéda. Elle plaça la grille de fer qui séparait la nef du chœur, bâtit le pensionnat, la grange et les greniers, et mourut le onze mars 1672, âgée de soixante-douze ans. Marin Cureau de la Chambre, né en 1594, à Saint-Nicolas, au Mans, était encore du même temps. Il fut médecin ordinaire de Louis XIII, et membre de l'académie française. Le chancelier Séguier et le cardinal de Richelieu l'honorèrent de leur estime. Il mourut à Paris, le vingt-neuf novembre 1669, à soixante-quatorze ans. On voit son tombeau à Saint-Eustache.

ARMES. — D'azur à onze billettes d'argent, posées 4, 3 et 4. (ancien sceau).

LOUIS DE LA VERGNE DE MONTENARD DE TRESSAN, 78e ÉV.

1671. — 1712.

Il était fils de François II de la Vergne, seigneur de Tressan, terre située au diocèse de Béziers, et de Louise de Montenard, fille d'Antoine et de Blanche de Séguins. Louis vit le jour en 1638. — D'abord curé du Portel, près Toulouse, il fut ensuite grand-vicaire de Narbonne, puis appelé à l'evêché de Vabres en 1666. Louis XIV le choisit pour premier aumônier du duc d'Orléans son frère, et lui donna l'abbaye de Bonne-

val et le prieuré de Cassan. Ce ne fut qu'en 1671 qu'il le donna pour successeur à Philbert de Lavardin.

M. de Tressan, à son arrivée dans son évêché, jugea nécessaire de le visiter, et son esprit d'observation lui permit de voir dès le premier moment toutes les modifications et les réformes qu'il était nécessaire d'apporter pour le bien de son diocèse.

On lui doit d'avoir établi des séminaires dans les presbytères de Gourdaine et de Sargé, et le prieuré de Saint-Victor, qui bientôt vinrent se fondre dans le vaste établissement de Coëffort, dirigé par les Lazaristes. Il fonda aussi, au collége de l'Oratoire, deux chaires de théologie, et, par ce moyen, il épargna aux jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, la difficulté d'aller chercher au loin une instruction dispendieuse.

M. de Tressan était doué d'un esprit actif et pénétrant, et tout-à-fait propre à l'administration, aussi ne confia-t-il jamais à son conseil, le soin de traiter les affaires de son diocèse, sans sa participation.

Quelques années après sa nomination au siége du Mans, le trente-un mars 1673, les murs de la maison du Bas-Volier s'écroulèrent et écrasèrent, par leur chute, le chœur de l'église de Gourdaine. Le Chapitre permit au curé de célébrer l'office dans la chapelle du Chevet, et de conduire les morts aux Ardents. En 1675, Jean-Baptiste Nouet, prêtre de l'Oratoire, fonda une mission pour les écoliers du collége. Elle se faisait tous les sept ans et commençait par une procession qui partait de Saint-Ouen, et se rendait à l'église de Coëffort, où il y avait sermon et grande-

messe. Pendant quinze jours que durait la mission, le Saint-Sacrement était exposé trois fois la semaine à l'Oratoire, et on chantait la messe solennelle, toujours accompagnée d'un sermon. La mission se terminait par une procession à Saint-Benoît, avec les mêmes cérémonies que le premier jour au séminaire.—Cette même année 1675, il y eut une révolte au Mans, et voici qu'elle en fut l'occcasion. Le bruit se répandit qu'un avocat, nommé Blondeau, voulait établir le tarif en cette ville; aussitôt le peuple s'attroupa et pilla sa maison. On fit feu sur la foule, et un homme et une femme furent tués. La justice poursuivit les coupables : un tonnelier, nommé Jamin, fut pendu pour avoir sonné le tocsin et brisé la porte de Blondeau. Le roi fit passer successivement au Mans les régiments de la Couronne, d'Anjou et de Praslin, qui vivaient à discrétion chez les habitants. Les archers de la Maréchaussée de Poitou s'y rendirent aussi, par ordre de la cour. On leur donnait vingt sous par jour, et ils étaient nourris au dépens de la ville, qui fut encore condamnée à dédommager l'avocat. La dépense monta pour elle à plus de trente mille livres.

En 1677, M. de la Vergne ordonna que la station de la Fête-Dieu se fit dans l'église de Coëffort. On n'y entrait pas auparavant et on y déposait le Saint-Sacrement sous une espèce de chapelle voûtée, soutenue par quatre piliers, et dont la structure était fort ancienne. Elle était bâtie sur un terrain situé en face de l'église, le chemin entre deux. Il était d'usage qu'un prédicateur y prononçât un discours. Une pluie abondante, qui survint au moment où la procession arrivait, fut cause de ce changement; l'évêque fit ouvrir les portes

de l'église, et depuis ce temps la procession du Saint-Sacrement a toujours entré dans l'église de Coëffort. On portait alors, à cette procession, des torches d'un poids énorme. Chaque corps de métiers avait la sienne. Il fallait vingt-cinq hommes pour porter la plus forte. Ces torches représentaient diverses scènes de l'Histoire-Sainte par des figures en cire de hauteur naturelle, qu'on ornait de fleurs et de fruits de toute espèce. On les exposait à la cathédrale pendant toute l'octave du Saint-Sacrement. Ce spectacle curieux attirait au Mans un grand concours d'étrangers. Mais ces ouvrages de cire étant devenus trop chers, à cause des taxes dont on les imposa, les torches furent interdites en 1690.

Le treize mai 1683, décéda le curé du Crucifix, M. Ragot, pasteur recommandable par ses vertus et dont la mémoire est en bénédiction dans la ville du Mans. Le Chapitre en corps célébra ses obsèques, le chantre officia et on sonna toutes les cloches. Ce fut en 1683 que l'évêque intenta un procès au Chapitre de la cathédrale, et le fit dépouiller de tous ses priviléges, par un arrêt contradictoire, rendu au parlement, le vingt-sept juin 1686. En 1686 et 1687, on applanit les fossés qui régnaient le long des murs de ville, où l'on fit disparaître une grande levée qui s'étendait du côté des Jacobins, et qu'on avait construite en 1589. On forma sur ce terrain la place des Jacobins. En 1693, on bâtit les Boucheries, et on construisit l'escalier de ce nom, pour y descendre de la Grande-Rue et de la rue Saint-Flaceau. Au mois de novembre 1697, on alluma, par ordre du roi, des lanternes au Mans, comme à Paris. Cet usage n'y subsista pas long-temps. Sous ce

même épiscopat on commença à bâtir le séminaire, le collége, et les abbayes de Saint-Vincent et de Beaulieu. — Catherine-Marie d'Aumont de Villequier, abbesse du Pré, depuis 1678, fit construire la maison abbatiale, un dortoir et un parloir. Elle mourut en 1708, à soixante-cinq ans.

Le vingt-six janvier 1712 mourut à l'abbaye de la Couture, où il s'était retiré, N. Datton, évêque d'Osserie, en Irlande. Ce vertueux prélat, exilé de sa patrie et de son diocèse, pour la religion, termina par une sainte mort des jours passés dans la douleur et l'amertume. Son corps fut inhumé dans l'intérieur de cette église. Le même jour, ou peut-être le lendemain, à onze heures du soir, mourut subitement M. de la Vergne, âgé de 74 ans. On l'enterra dans sa cathédrale.

Dans le même temps vivait Daniel Tourry, né en 1669, fils d'un médecin de Laval. Il n'eut point d'autre précepteur que son père pour apprendre la langue latine, la philosophie, la médecine, et fit de si rapides progrès dans ses études, que, dès l'âge de dix-huit ans, il donna au public son ouvrage intitulé *Anatomie raisonnée*, et à vingt-un ans, son traité des *Médicaments*. M. de Fontenelle, qui connaissait son mérite et ses talents, le choisit ensuite pour son élève à l'Academie des Sciences dont il devint associé en 1699. Ce fut alors qu'il s'engagea, avec M. Meri, dans la fameuse dispute sur la circulation du sang dans le fœtus. Il fit à cette occasion son traité de la *Génération et de la nourriture du fœtus*; mais sa trop grande application au travail augmenta la disposion qu'il avait à devenir asthmatique et le jeta dans une phthisie dont il

mourut au mois de février 1701, à l'âge de trente-deux ans.—Jean-Baptiste Thiers, savant bachelier de Sorbonne, né à Chartres en 1636, appartient à la même époque, et doit trouver place dans la vie de M. de la Vergne. Après avoir fait avec distinction ses études, il professa les humanités dans l'université de Paris et devint ensuite curé de Champrond, diocèse de Chartres. Mais ayant eu quelques démêlés avec l'archidiacre et s'étant brouillé avec le Chapitre de la cathédrale, il permuta sa cure avec celle de Vibraye, au Maine, où il mourut le vingt-huit février 1703, à soixante-cinq ans. — On remarque parmi les ouvrages qu'il a laissés; 1° Son traité des Superstitions; 2° l'Histoire des Perruques; 3° Une Dissertation contre l'inscription du grand portail de l'église des Cordeliers de Rheims: *Deo Homini et beato Francisco, utrique crucifixo*; 4° Un traité contre la fameuse relique de la Châsse de saint Firmin d'Amiens, et la sainte Larme de Vendôme. Thiers avait l'esprit délicat et brillant, mais son penchant à la satyre le fit souvent sortir des bornes où son caractère sacré aurait dû le retenir et lui suscita beaucoup d'ennemis.

Ambroise Duval, né au Mans en 1670, fut un sculpteur en bronze très-distingué. Il se rendit à Londres, où il espérait faire mieux apprécier ses talents que dans sa patrie. Effectivement il exécuta pour le roi d'Angleterre plusieurs ouvrages très-remarquables. M. de Colbert, alors ministre du grand roi, et juste appréciateur du mérite, employa tous les moyens nécessaires pour rappeler en France l'artiste distingué et l'employa à travailler aux chefs-d'œuvres de bronze qui ornent le parc de Versailles. Duval eut une fille,

née comme lui au Mans, qui excella dans l'art de son père. La coupe et les bas-reliefs du crucifix de bronze, placé dans l'église Saint-Louis, étaient un ouvrage admiré des connaisseurs, et sortis des mains de cette femme artiste.

ARMES. — Écartelé au 1[er] vairé au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or, qui est de Montenard; au 2[e] d'or, à la croix de gueules cantonné de seize alérions d'azur; au 3[e] de sable semé de billettes d'argent, au griffon de même et un bâton de gueules mis en bande brochant sur le tout; au 4[e] d'argent au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent, qui est de Tressan (ancien sceau).

La carte du diocèse, publiée en 1706, présente un écu d'argent au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'argent.

PIERRE ROGIER DU CRÉVI, 79[e] ÉV.

1712. — 1723.

Pierre Rogier du Crévi, issu d'une ancienne famille de Bretagne, était fils d'un conseiller au parlement de Rennes. Il commença d'abord par être simple missionnaire et curé, il devint ensuite archidiacre de Rennes et fut plus tard nommé doyen de la Collégiale de Nantes. En 1712, le roi voulant récompenser ses vertus, le désigna pour occuper le siége du Mans, vacant par la mort de M. de Tressan. Ce prélat sut se rendre digne de la faveur dont il avait été l'objet. La douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs, son zèle ardent pour le bien le placèrent au rang des évêques dont le souvenir sera toujours précieux à la postérité.

M. du Crévi crut devoir accepter la bulle UNIGENITUS,

qui venait d'être lancée, et se trouva dès lors en opposition avec son Chapitre qui l'avait refusée, en appelant au futur concile. Notre prélat, d'un carractère paisible et d'un esprit conciliant, eut nécessairement beaucoup à souffrir de cette division.

Cet évêque occupa le siége épiscopal du Mans seulement durant douze années. Au mois de juillet 1723, il tomba malade à Paris; désireux de revenir au milieu de son troupeau, il se fit aussitôt transporter au Mans et se retira dans le château d'Yvré, où, le mal ayant fait de rapides progrès, il mourut le 2 août suivant.

Son corps fut rapporté au Mans et enterré avec pompe au milieu du chœur de la cathédrale.

Sous l'épiscopat de M. du Crévi, le vingt-un mai 1714, le feu prit dans le quartier des Halles, et l'incendie s'étendit avec tant de rapidité qu'en peu de temps l'on vit réduites en cendres toutes les maisons depuis le couvent dés Minimes jusqu'à l'hôtel de Courthardi. L'on craignit même tellement pour l'église des religieux que l'on jugea prudent de transporter le Saint-Sacrement dans la chapelle de la Visitation.

ARMES. — D'hermine au huchet de sable, virolé d'argent et lié de gueules. (ancien sceau).

CHARLES-LOUIS DE FROULLAI, 80e ÉV.

1723. — 1767.

Charles-Philippe, comte de Froullai, seigneur de Monfleaux, lieutenant du roi au gouvernement du

Maine et Marie-Anne de Mégaudais, fille de Bertrand, seigneur de Marolles et autres lieux, donnèrent le jour à Charles-Louis de Froullai, en 1686. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique et fut d'abord nommé chanoine de Saint-Jean, puis comte de Lion, au mois de mai 1715, et successivement aumônier du roi en juillet suivant, et vicaire-général de Toulouse. Le huit janvier 1721, on lui donna l'abbaye de Saint-Mars-sur-Loire; enfin le dix-sept octobre 1723, le roi lui présenta l'évêché du Mans, et, le vingt-cinq février 1724, il reçut le caractère épiscopal dans l'église du noviciat des Jésuites, à Paris, des mains du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, assisté des évêques des Séez et de Châlons-sur-Marne. M. de Froullai prêta serment au roi le premier mars de la même année, et au mois de février 1725, on le nomma premier aumônier de la reine, seconde douairière d'Espagne. Notre prélat semblait n'avoir plus rien à désirer, mais la cour, voulant lui donner encore une nouvelle preuve de son estime, le pourvut, en 1728, de la riche abbaye de la Couture. Il fut le seul évêque du diocèse qui ait jamais joui de cette insigne faveur; toutefois, ne jugeant pas convenable d'accumuler sur un seul autant de bénéfices, il crut devoir remettre entre les mains du roi l'abbaye de Saint-Maur, dont il avait été pourvu précédemment.

M. de Froullai ne fut point un de ces hommes remarquables par des qualités brillantes, qui sont souvent plutôt le résultat de l'esprit naturel que d'une éducation solide, mais il joignait à une excellente judiciaire la connaissance parfaite de la science ecclésiastique. Doué d'une rare prudence, et d'un carac-

tère ferme et pacifique, il sut gouverner sagement son vaste diocèse, y maintenir ou du moins y ramener la tranquillité, et le garantir des troubles qui de son temps désolèrent l'église de France. Il s'appliqua surtout à contenir son clergé dans le devoir et punit sévèrement ceux qui tentèrent de s'en écarter.

La fameuse bulle *Unigenitus*, qui avait semé la division entre M. du Crévi et son Chapitre, avait toujours, depuis lors, été rejetée par les chanoines. M. de Froullai sut les ramener à des sentiments plus pacifiques, soit par son exemple, soit en leur rappelant l'exemple de la Sorbonne et du Chapitre de Saint-Denis. Il parvint à leur faire accepter cette bulle, ne la leur présentant pas comme une règle de foi, mais bien comme une règle de discipline et comme loi de l'état.

Tout porté que nous sommes ici à relever les éminentes qualités du prélat, nous ne croyons pas pouvoir passer sous silence le reproche qu'on lui adresse d'avoir parfois laissé percer un esprit processif; en admettant même la réalité de ce reproche, le bien que M. de Fouillai fit dans son diocèse est plus que suffisant pour effacer cette tache.

En 1730, il entreprit les chapelains de Saint-Michel, dont il voulait supprimer les titres, pour réunir leurs revenus à la mense de la cathédrale; mais la ville, comme elle l'a fait en tous tems, prit le parti de la confrérie et fit échouer les projets de l'évêque. Enfin les tribunaux retentirent, en 1748 et 1749, de ses contestations avec son Chapitre. Aussi M. de Froullai ayant fait paraître un nouveau breviaire, en cette même

année 1748, le chapitre le refusa-t-il, et ne finit-il par l'accepter qu'après de longues délibérations.

On lui doit d'avoir établi un séminaire à Domfront-en-Passais ; d'avoir fondé et doté plusieurs réunions de biens ecclésiastiques, entr'autres ceux des religieux de la Pelice, des prieurés de Roëzé, Gennes, etc. Ce fut aussi lui qui eut l'heureuse idée de créer une maison de retraite pour les prêtres vieillis dans le ministère, et qui, privés d'une fortune suffisante, auraient pu finir leur vie dans le besoin. Les bâtiments et l'église des Filles-Dieu ayant été supprimés en 1743, furent concédés pour y former l'utile établissement dont nous venons de parler. On construisit alors un édifice propre à y recevoir les ecclésiastiques; et le quatre novembre 1745, on fit l'ouverture de ce séminaire sous le nom de *Saint-Charles*. Toutefois la majeure partie des prêtres, en faveur desquels on avait ouvert cet asile, ayant refusé de s'y rendre, on n'atteignit point le but que l'on s'était proposé et l'on prit le parti de leur payer une pension à domicile.

Durant tout le cours de son épiscopat, M. de Frouillai ne cessa jamais de donner des preuves de son ardente charité. Une famine horrible étant venue désoler les habitants de la province, dans les années 1738 et 1739, on le vit se multiplier partout où il y avait du bien à faire, et employer tous les moyens en son pouvoir pour soulager la classe indigente. Ensuite il se rendit à Paris, afin de représenter au roi la misère qui pesait sur son diocèse, et son voyage ne fut pas sans succès.

Une amélioration importante pour la salubrité de

la ville eut lieu sous cet épiscopat : ce fut la suppression des cimetières de Saint-Hilaire et de Gourdaine, qui, placés au milieu d'un quartier populeux, ne furent peut-être pas étrangers à ces maladies si fréquentes et si désastreuses qui désolèrent la ville.

En 1748, M. de Froullai donna deux mille livres pour contribuer aux réparations du collége. Toujours occupé du soin d'adoucir, autant qu'il était en son pouvoir, le sort de la classe indigente, M. de Froullai ne laissa jamais échapper aucune occasion de prouver combien il était heureux de venir au secours de cette classe malheureuse de la société. Les malades pauvres occupaient alors un local étroit et par là même peu propre à l'amélioration de leur santé; notre évêque proposa à l'administration de transféférer cet hospice dans un lieu plus convenable et mieux approprié à sa destination. Des lettres patentes du roi, du mois d'avril 1765, enregistrées au Parlement, le dix juin, et au greffe de la Sénéchaussée du Maine, le quinze juillet de la même année, en autorisèrent la translation et firent remise du droit d'amortissement pour les nouveaux bâtiments à construire. M. de Froullai consacra vingt mille livres à ces importants travaux et son noble exemple fut imité par plusieurs âmes bienfaisantes. Le chanoine Beaudron et l'archidiacre Lepelletier firent élever à leurs frais une partie des murs de clôture et les bûchers; le trésorier de France Hoyau et quelques autres personnes donnèrent environ dix mille livres. Les travaux marchèrent avec rapidité et déjà ils étaient fort avancés; cependant notre évêque n'eut pas la satisfaction de voir les pauvres jouir de ces nouveaux bienfaits; il mourut le

samedi trente-un janvier 1767, vers les neuf heures du soir. Sa maladie, qui ne fut pas de longue durée, ne laissa point connaître la gravité de sa position: les symptômes ne devinrent véritablement allarmants que le jour même de sa mort. Le dimanche, premier février, on l'exposa dans sa chapelle, revêtu de ses habits pontificaux, où il demeura jusqu'au jeudi suivant. Alors le doyen de la cathédrale vint l'enlever; six prêtres en aubes et en étoles violettes portèrent le corps, dont le visage resta découvert. Le convoi eut lieu à travers la rue des Chanoines, la Grande-Rue, les rues de la Barillerie, de Saint-Dominique, de l'Oratoire et la Porte du Château, enfin on l'enterra à l'entrée du chœur de Saint-Julien, entre le pont et le pupitre. Son cœur, renfermé dans une boîte de plomb, fut transporté dans une voiture de deuil, par le doyen, assisté de deux chanoines et précédé des prêtres de Saint-Michel, en camail, jusqu'à l'hôpital-général, et il fut remis aux administrateurs de cet établissement qui en avaient fait la demande. Quatre ans avant sa mort, M. de Froullai leur avait encore donné des preuves de sa haute libéralité, en cédant à l'hôpital, en sa qualité d'abbé de la Couture, quarante-cinq mille huit cent soixante-trois livres, auxquelles il avait droit sur la réserve de la vente des bois de cette abbaye; somme que le roi fit délivrer en 1770.

Sous l'épiscopat de M. de Froullai, vécut Ambroise Pacori, né à Ceaulcé, dans le Bas-Maine, l'an 1651. Il fit ses études à Angers et prit le diaconat. Louis de Tressan l'avait établi principal du collége de Ceaulcé, où il l'avait chargé d'enseigner les humanités et la réthorique. Ambroise fut empoisonné par un de ses

élèves en 1684, heureusement on s'en aperçut assez tôt pour lui sauver la vie, mais il s'en ressentit le reste de ses jours. Se trouvant dans l'impossibilité de rendre plus long-temps des services à Ceaulcé, à cause de ses ennemis, il se retira en Anjou en 1685. Peu de temps après, M. de Coislin, évêque d'Orléans, l'appela près de lui, pour le mettre à la tête de son petit seminaire établi à Meun. Pacori dirigea ce séminaire pendant dix-huit ans, et fonda dans ce diocèse un grand nombre d'écoles, destinées à l'éducation de la jeunesse. Après la mort de M. de Coislin, arrivée en 1704, Pacori se vit obligé de sortir de ce nouveau diocèse; il se rendit alors à Paris, où il finit sa carrière dans la retraite en 1730, à près de quatre-vingts ans. Il est auteur de plusieurs livres de piété.

La même année mourut également à Paris Michel Duperray; né au Mans, paroisse de Saint-Jean-de-la-Chévrerie, vers l'an 1641. Il était doyen et ancien bâtonnier des avocats du Parlement. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque : 1° Un Traité des Portions congrues ; 2° un Traité des Dîmes ; 3° un Traité du Mariage ; 4° un Traité de la capacité des ecclésiastiques, réimprimé sous le titre de Droit canonique de France; 5° des Notes sur les cinquante articles de l'édit de 1695, concernant la juridiction Ecclésiastique ; 6° enfin un Traité de la Régale. On reproche à Duperray de n'avoir pas toujours consulté la valeur de ses expressions et de n'être pas assez décisif.

Nous voyons encore figurer vers le même temps Nicolas Lherminier, né dans le Perche, en 1657, docteur en Sorbonne, chanoine théologal de la ca-

thédrale et archidiacre de Passais. On a de lui un cours de Théologie Scholastique et un Traité de la Grâce, qui fit grand bruit, et fut censuré. Lherminier fut exilé pour les affaires de la Constitution, et mourut à Paris en 1735, où on l'inhuma dans l'église de Saint-Sulpice.

A cette même époque vivait au Mans un homme tout-à-fait étonnant, que son génie et son éducation auraient dû placer dans une autre position que celle où il passa ses jours. Cet homme, trop peu connu et si digne de l'être, se nommait Étienne Bréard. Né dans cette ville, de parents obscurs, en 1686, il fit ses études avec distinction et paraissait vouloir se livrer à l'état ecclésiastique; malheureusement le défaut de moyens de ses parents ne lui permit pas de suivre sa vocation. A l'âge de seize ans il se retira à la Trappe, mais ce goût de retraite fut passager chez lui : bientôt il revint au sein de sa famille et se trouva alors contraint, pour gagner sa vie, de travailler avec son père à la fabrication des serges. Pendant quarante ans, il vécut ignoré, occupé de ce travail mécanique, qui seul servait à sa subsistance; parvenu à sa soixante-quatrième année, il devint presque aveugle, et fut d'ailleurs accablé de tant d'infirmités qu'il ne se trouva plus en état de continuer son état de serger. Alors seulement, et comme pour calmer les ennuis de la souffrance, il se souvint de ses succès dans ses premières études et se mit à composer des vers latins. Il s'essaya d'abord dans une ode sur la religion et entreprit bientôt après la traduction des poèmes de L. Racine, sur la Grâce et la Religion, travail difficile, qu'il exécuta de manière à s'attirer les éloges des

hommes les plus distingués de cette époque. Bréard sortit alors pour un instant de l'obscurité où il avait passé la majeure partie de sa vie. Le chancelier d'Aguesseau, informé du mérite et de la position malheureuse du poète-serger, le gratifia d'une pension dont il ne jouit jamais, car il mourut la même année 1755. Ses héritiers ne purent même obtenir le payement des termes échus.

Puisque nous avons rappelé plusieurs des hommes qui se distinguèrent sous l'épiscopat de M. de Froullai, nous ne croyons pouvoir passer sous silence deux savants de cette époque, qui, appartenant à des diocèses voisins par leur naissance, n'en ont pas moins vu s'écouler la majeure partie de leur vie dans celui-ci. Dom Liron, né à Chartres en 1666, publia les Singularités Historiques, ouvrage d'érudition où l'on trouve plusieurs dissertations intéressantes; il demeura long-temps dans l'abbaye de Saint-Vincent et passa ensuite dans celle de la Couture, où il mourut le premier juillet 1748, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Un autre savant, plus remarquable encore par les productions importantes qu'il nous a laissées, est D. Antoine Rivet de la Grange, né à Confolens, petite ville du Poitou, le trente octobre 1683. Rivet, après avoir fait des études distinguées dans sa patrie, vint prendre l'habit chez les Bénédictins de Marmoutiers, et fut peu de temps après admis dans l'académie que l'on venait d'établir à l'abbaye de Saint-Florent, de Saumur; il y composa, dit-on, plusieurs dissertations sur l'Écriture, pleines de méthode et d'érudition, restées inédites. Transféré, l'an 1716, dans le

monastère de Saint-Cyprien, de Poitiers, don Rivet se proposa d'écrire l'histoire des évêques de ce diocèse, et de composer la bibliothèque des écrivains du Poitou ; ces deux projets restèrent sans exécution, parce qu'on l'appela l'année suivante à Paris pour travailler à l'histoire des hommes illustres de l'ordre de Saint-Benoît. Il amassa alors une grande quantité de matériaux, destinés à la confection de cet ouvrage, que des circonstances, indépendantes de sa volonté, firent abandonner. Alors don Rivet forma le plan de l'Histoire Littéraire de France, conception grandiose, que l'on peut considérer comme son véritable titre de gloire. La publication du Nécrologe de Port-Royal-des-Champs, et son opposition à la bulle *Unigenitus*, le firent exiler dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, où il travailla sans relâche, pendant vingt-cinq ans, à l'important ouvrage dont nous venons de parler. Le premier volume parut en 1733, et il venait d'achever le neuvième (1) qui comprend les premières années du douzième siècle, lorsqu'il mourut, le sept février 1749, dans la soixante-sixième année de son âge, usé par le travail, par les austérités et l'observance rigoureuse de sa règle, dont il ne s'écarta jamais.

ARMES. — D'argent au sautoir de gueules engrêlé de sable.

(1) Ces neuf premiers volumes mss. sont conservés à la Bibliothèque publique du Mans.

LOUIS-ANDRÉ DE GRIMALDI, 81e ÉV.

1767. — 1779.

M. de Froullai avait emporté à sa mort l'estime de tous ses diocésains ; il était difficile à son successeur, nous ne dirons pas de faire oublier sa mémoire, mais même de se concilier la bienveillance générale, surtout à une époque où les idées révolutionnaires, commençant à germer dans les têtes, ne pardonnaient pas la plus légère faute ; à une époque où l'on ne craignait même pas d'employer la calomnie pour peindre le clergé sous des couleurs peu favorables. Pour combler la vacance du siége du Mans, le roi y appela un homme, trop jeune peut-être, doué d'esprit et de talents, connaissant parfaitement la ville et la cour et issu d'une illustre famille.

Louis-André de Grimaldi, de la maison des princes de Monaco, nâquit le dix-sept décembre 1736, et fut d'abord grand-vicaire de Rouen, puis de Pontoise. Nommé à l'évêché du Mans le dix-neuf avril 1767, il vint immédiatement en prendre possession et s'entoura, dès le principe, d'une pompe digne de sa haute naissance. M. de Grimaldi composa son conseil de douze grands-vicaires, la plupart étrangers au pays, et leur confia, peut-être avec trop d'abandon, l'administration de son diocèse, en leur accordant un pouvoir dont plusieurs sont accusés d'avoir fait un abus coupable. Le prélat animé, nous aimons à le croire, d'intentions bienveillantes, et doué des qualités de l'esprit et du cœur nécessaires pour

faire le bien, eut donc à se reprocher, en cédant à de perfides conseillers, de s'être aliéné, en partie, la faveur de ses diocésains.

A son arrivée au Mans, le premier soin de M. de Grimaldi fut d'entreprendre la décoration du chœur et du maître-autel de la cathédrale. Ami des arts et du luxe, il voulut faire briller dans cette église la pompe dont il aimait à s'entourer lui-même; les travaux commencèrent donc, pour ainsi dire incessament, et dès le neuf juillet 1768 les chanoines furent obligés d'aller célébrer leur office dans l'église des Jacobins; ils ne rentrèrent dans la cathédrale que le vingt-quatre mars 1771.

En 1770, M. de Grimaldi avait obtenu un brevet pour réunir le Chapitre de Saint-Michel à celui de la cathédrale; cette maison, dans laquelle les enfants de la ville, et même du diocèse, trouvaient une ressource inappréciable, intéressa vivement l'hôtel-de-ville et les diverses compagnies, on s'empressa de former opposition, et l'on obtint, en 1771, un arrêt pour la conservation de la confrérie. On voulut s'opposer également à la réunion des dix-neuf chapelles du bas chœur de Saint-Pierre à la Collégiale, que le prélat avait demandées; mais l'administration ne l'emporta pas cette fois, et la réunion eut lieu l'année suivante.

Trop confiant dans les hommes qui l'entouraient, M. de Grimaldi eut sans doute à regretter encore de s'être emporté trop sévèrement contre les PP. de l'Oratoire, en 1773, à l'occasion d'une thèse de philosophie renfermant quelques propositions blâmables.

Dans cette circonstance tous les corps de l'ordre judiciaire et administratif s'intéressèrent en faveur de l'Oratoire, qui avait rendu des services signalés à la ville et à la province, et le prélat eut la douleur de voir sa conduite désapprouvée. Il ne fut pas plus heureux quand il voulut entreprendre de faire supprimer le couvent des Cordeliers du Mans, pour établir un jardin, dépendant du palais épiscopal, sur l'emplacement qu'ils occupaient. La ville crut devoir prendre le parti des Pères et fit échouer les projets de l'évêque.

Ce léger aperçu suffira pour faire comprendre la position de M. de Grimaldi sur le siége du Mans ; il se vit donc, pour ainsi dire, contraint de l'abandonner et de passer à l'évêché de Noyon en 1777. Ce fut sans doute pour lui un sacrifice pénible de renoncer au magnifique château épiscopal d'Yvré, auquel il avait donné tous ses soins et dont son bon goût avait véritablement fait une résidence délicieuse. Ce fut pour en rendre les abords plus faciles que M. de Grimaldi conçut le projet de faire passer par là la grande route de Paris à Nantes, comme elle existe aujourd'hui ; mais ce projet, utile dans son exécution, blessait les intérêts de plusieurs riches habitants de la ville, et ne laissa pas que de lui attirer encore un assez grand nombre d'ennemis.

Nous ne suivrons pas M. de Grimaldi sur le nouveau siége qu'il occupa jusqu'à l'époque désastreuse de la révolution, où, comme les autres prêtres fidèles, il se vit contraint d'aller chercher l'hospitalité sur une terre étrangère. Il se retira alors à Londres, où le gouvernement anglais lui accorda une pension

de douze guinées par mois; ce secours était sans doute bien minime pour un homme habitué à toutes les douceurs de la vie. M. de Grimaldi ne se laissa point abattre par la mauvaise fortune, il sut chercher dans ses talents un moyen de subvenir à ses besoins, et le dessin fut pour lui une ressource qui, en occupant ses loisirs, lui procura une honorable aisance sur laquelle il ne devait pas compter.

M. de Grimaldi mourut sur la terre d'exil en 1808, à l'âge soixante-douze ans.

ARMES. — Fuselé d'argent et de gueules. — Une fleur-de-lis d'argent est sous le chapeau entre les cordons ; devise placée au-dessus de la couronne : DEO JUVANTE.

FRANÇOIS-GASPARD DE JOUFFROY-GONSSANS, 82e ÉV.

1779. — 1791.

M. de Grimaldi étant passé à l'évêché de Noyon, alors duché-pairie, le roi appela, pour occuper le siége du Mans, François-Gaspard de Jouffroy-Gonssans, né le quinze juin 1723 au château de Gonssans, diocèse de Besançon, et chevalier de Saint-Georges, ordre anciennement établi dans la province de Franche-Comté. M. de Gonssans était déjà pourvu de l'évêché de Gap, dont il emporta les regrets universels, lorsqu'il vint au Mans. Son premier soin, en arrivant dans ce diocèse, fut d'en faire la visite générale, afin de le connaître par lui-même et d'être mieux en état de se livrer à une administration à laquelle il voulait donner tous ses soins.

Il travailla d'abord à faire revivre l'esprit ecclésiastique, et s'efforça de ramener dans tout son clergé cette unité de moyens et de sentiments si nécessaire à l'avancement de la religion. Cette tâche était moins difficile pour lui que pour tout autre ; joignant à une haute régularité de mœurs, à une bonté inaltérable de cœur, la simplicité chrétienne des premiers siècles, on se laissait aisément entraîner à l'exemple de ses solides vertus. Doué d'un esprit sage et pénétrant, il sut d'ailleurs s'entourer dans son conseil d'hommes habiles et capables de seconder dignement ses vues pacifiques et bienfaisantes. Pour parvenir à son but, un des premiers actes de son épiscopat fut de rétablir la retraite des prêtres, et dès le vingt-huit février 1780 il décida de réunir au séminaire de Coëffort, après la quinzaine de Pâques, soixante-dix à quatre-vingt curés, pris dans les divers archidiaconés.

Ce fut surtout par son extrême charité que M. de Gonssans fit bénir sa mémoire dans son diocèse. Sans cesse occupé du bien des pauvres, il ne laissait échapper aucune occasion de leur prouver l'intérêt qu'il prenait à l'amélioration de leur sort. Ce fut à sa sollicitation que la ville de Beaumont fonda une maison et une école de Charité, dont il fit lui-même l'inauguration le vingt mars 1780. Désireux de voir créer partout des établissements de bienfaisance, en faveur de la classe indigente, il proposa à l'Hôtel-de-Ville du Mans de créer un bureau de charité, dont il se proposait d'être et dont il fut réellement un des principaux bienfaiteurs. En 1784, on commença à organiser cet utile établissement, on acheta des blés pour être distribués aux indigens, incapables de gagner

leur vie, et l'on désigna des travaux à exécuter pour ceux qui ne se trouvaient réduits à la misère que par le manque de travail. Malheureusement la ville eut bientôt épuisé ses faibles ressources et elle n'aurait pu faire tout le bien qu'elle s'était proposé, si M. de Gonssans, que l'on a gratuitement accusé d'avarice, n'eût prêté les sommes nécessaires à l'exécution de cette généreuse entreprise. Toutefois le Bureau de Charité ne fut définitivement organisé au Mans que le treize décembre 1785, et il fut ouvert sous les auspices de notre Évêque, que l'on proclama, d'un vœu unanime, président-né de l'établissement.

Toujours guidé par le sentiment d'une exacte justice et par le désir de ne point confier l'administration des paroisses de son diocèse au hasard, à la faveur, ou à l'intrigue, M. de Gonssans décida d'accorder au concours les douze cures à sa nomination, qui vaquaient ordinairement dans le cours d'une année. C'était un moyen assuré d'exciter l'émulation parmi le jeune clergé, et de récompenser le mérite en plaçant dans les églises des pasteurs éclairés et dignes sous tous les rapports de la confiance du prélat.

Au mois d'avril 1788, M. de Gonssans tint, dans la cathédrale, un synode composé de tous les ecclésiastiques de son ressort, qu'il avait convoqués pour délibérer sur plusieurs questions importantes. Les actes de cette assemblée ont été rendus publics par l'impression, aussi n'entrerons-nous dans aucun détail à cet égard, seulement nous rapellerons que l'évêque y exprima le désir de voir établir des écoles enseignantes dans toutes les paroisses de son diocèse.

Cela nous porte naturellement à dire qu'en toutes circonstances M. de Gonssans favorisa l'instruction autant qu'il fut en son pouvoir, et qu'il ne laissa jamais échapper aucune occasion de la propager. Ce fut lui qui réunit la mense conventuelle du prieuré de Bercé au collége du Mans. Désireux de voir prospérer cet établissement, il ne cessa de lui donner les témoignages du plus grand intérêt; ainsi, pour encourager les études, il accordait les bourses aux élèves de rhétorique qui s'étaient le plus distingué par leur bonne conduite et leurs talents.

Dès 1785 il avait fait transférer le collége de Saint-Calais dans les bâtiments de l'ancien prieuré des Bénédictines, et, en 1788, il y réunit les biens des Camaldules de Bessé, après la suppression de cet ordre. On peut donc véritablement le considérer comme le second fondateur de cette maison d'éducation.

Mais nous voici parvenus à une époque où les prêtres fidèles allaient avoir à soutenir une lutte inégale, pour la défense de la religion, contre les idées révolutionnaires, qui bientôt devaient couvrir la France comme d'un vaste manteau de deuil. L'infortuné Louis XVI, poussé par une force irrésistible, de précipices en précipices, venait de convoquer les états-généraux; le clergé du Mans, malgré toutes les intrigues, ne crut pouvoir mieux choisir que son digne prélat pour le représenter. Devenu membre de la Constituante, M. de Gonssans resta inébranlable dans la sévérité de ses principes, et ne craignit pas de montrer, dans les circonstances les plus difficiles, pour le soutien de la religion, un

courage et un zèle apostolique capables d'honorer un digne successeur de saint Julien. En 1791, fort de sa conscience, et étranger à la crainte des hommes, il revint dans son diocèse, au péril de sa vie, pour y donner la Confirmation, bien qu'il eût refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé. Cependant il y eût eu de l'imprudence à résister plus long-temps, sans aucune chance de faire le bien. M. de Gonssans retourna donc à Paris, et bientôt il se vit contraint, comme tous les autres évêques de France, de fuir de ville en ville, laissant son malheureux pays en proie aux horreurs de l'anarchie. Il se retira d'abord en Angleterre, puis il repassa en Hollande et parcourut de là les différents cercles de l'Allemagne. Enfin il se rendit en Westphalie, et fut se fixer à Paderborn, où le corps de saint Liboire, un de ses prédécesseurs, avait été transféré en 836. Cette circonstance avait établi entre les deux églises de Paderborn et du Mans une confraternité dont M. de Gonssans ressentit les heureux effets. Accueilli avec empressement par le Chapitre de la cathédrale de cette ville, il s'y vit entouré des soins touchants et des égards que l'on croyait dus au digne successeur de saint Liboire. Une pension de douze cents florins lui fut régulièrement payée par le doyen des chanoines, jusqu'à sa mort, arrivée le vingt-trois janvier 1799. Il fut enterré, avec toute la pompe due à son rang, au pied même de l'autel consacré à saint Liboire.

ARMES. — Fascé d'or et de sable de six pièces; la 1re fasce de sable chargée de deux croisettes d'argent. (ancien sceau).

1791. — 1802.

La série des évêques, en communion avec notre Saint Père le Pape, ne figure pas durant ce laps de temps. M. de Gonssans il est vrai, conservait bien sa juridiction spirituelle, mais la France, alors livrée à toutes les fureurs de l'anarchie, gouvernée par un peuple enivré de sa victoire, restait sans religion comme elle était sans rois. Cependant l'assemblée constituante, rétablit, par son décret, connu sous le nom de *Constitution civile du Clergé*, un évêché par département et décida que les nominations seraient faites en suivant le mode d'élection populaire. M. François Prud'homme de la Boussinière, ancien curé de la paroisse du Crucifix, au Mans, prêta le serment exigé, et fut nommé évêque constitutionnel de la Sarthe.

Il était né dans la paroisse de Saint-Christophe-en-Champagne, et mourut à sa terre des Touches, le neuf février 1812, âgé de 83 ans.

Le nouveau siége du département de la Mayenne, fut d'abord occupé pendant deux ans par M. de Villar, principal du collége de la Flèche, et ensuite par M. Dorlodot, curé de la paroisse de Saint-Vénérand de Laval.

MICHEL-JOSEPH DE PIDOLL, 83e ÉV.

1802. — 1819.

Le long manteau de deuil qui avait couvert la France, venait enfin de disparaître, une nouvelle ère semblait briller pour elle, et se préparait à lui rendre tout son éclat et sa splendeur passée. Un homme, dont il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge, sorti des rangs ordinaires de la société, et arrivé, comme par enchantement et par la seule force de sa volonté, au souverain pouvoir, sentit le besoin de nous rendre, dans toute sa pureté, le culte de nos pères. Ce fut là un des premiers soins de son administration, au milieu des immenses projets que son génie préparait pour l'avenir.

Parvenu au consulat, Bonaparte s'empressa d'appeler sur les siéges épiscopaux les prêtres qui n'avaient pas cessé d'être en communion avec le Saint Père, et s'il ne rendit pas à l'Église toutes ses richesses temporelles, il la rétablit du moins dans ses droits et dans ses libertés.

Les esprits, à cette époque, se ressentaient encore trop vivement de la tourmente révolutionnaire, pour que le clergé n'eût pas besoin de mettre dans sa conduite une immense circonspection; il était donc bien nécessaire qu'il eût à sa tête des hommes doués d'une rare prudence, d'un caractère conciliant, d'une dou-

ceur évangélique, et sous tous ces rapports aucun diocèse ne fut mieux partagé que le nôtre.

Michel-Joseph de Pidoll, né à Trèves en 1734, doyen de l'église de Saint-Paulin de cette ville, sacré le dix-neuf mars 1794, sous le titre d'évêque de Dioclétianople et suffragant de l'archevêque de la ville de Trèves, fut désigné par le premier consul, le neuf avril 1802, pour venir occuper le siége du Mans. Bientôt après il reçut l'institution canonique du pape Pie VII, et soudain il se mit en route pour sa ville épiscopale, où il arriva le sept juillet 1802; quatre jours après, c'est-à-dire le onze juillet, il prit solennellement possession de l'église cathédrale dont on lui remit les clefs, restées jusqu'à ce moment entre les mains de M. Prud'homme de la Boussinière.

En arrivant dans son nouveau diocèse, M. de Pidoll crut devoir faire connaître, avec la simplicité d'un apôtre, la manière dont il entendait remplir la mission que Dieu lui avait confiée par la main des hommes: « Notre souverain maître, disait-il aux fidèles, rouvre enfin, dans sa bonté, les temples que sa justice avait tenus fermés; je viens en son nom vous porter des paroles de paix et exhorter, de sa part, tous ceux qui ont eu le malheur de se séparer de lui à rentrer en grâce. Mais en vain aspirerions-nous aux délices de la paix avec Dieu, si nous ne voulions nous réconcilier sincèrement avec nos frères; ce n'est pas seulement à vos supérieurs spirituels que vous devez vous soumettre de cœur, c'est aussi à ceux qui sont élevés au-dessus de vous dans l'ordre temporel que Dieu veut que vous payiez le tribut d'honneur, de respect et d'obéissance qu'ils

vous commandent.» Puis s'adressant aux prêtres de son clergé : « C'est surtout dans les circonstances présentes, leur disait-il, que vous devez redoubler de ferveur pour prêcher la charité avec plus de zèle que jamais. Que l'on voie par vos exemples, par la bonne harmonie qui régnera entre vous que vos discours sur la charité chrétienne ne sont pas un langage sans réalité. Vous qui êtes restés fermes dans le sentier de la vertu, prenez garde de perdre tout le mérite de vos bonnes œuvres, en témoignant ou de l'éloignement ou du mépris à celui qui a eu le malheur de s'en écarter. Ah ! loin de réveiller des souvenirs capables d'entretenir la plus petite division ; employons tous nos efforts, toute l'autorité de notre ministère à en étouffer jusqu'au dernier germe. Enfin, disait encore le pieux évêque, entretenir et affermir la paix parmi les fidèles de ce diocèse sera constamment le but de mes travaux. C'est à leur union que j'attacherai toute la gloire et toute la consolation de mon ministère. »

Jamais conseils ne furent donnés avec plus de candeur et de sincérité et jamais non plus ils ne furent plus véritablement la règle de conduite de celui qui les avait dictés.

Monsieur Joseph de Pidoll, comme nous l'avons dit précédemment, arriva au Mans dans un temps où les esprits, diversement froissés, semblaient ne pouvoir se réconcilier de long-temps; cependant il n'eut besoin d'aucun effort pour remplir dignement la tâche difficile qui lui était imposée. Doué d'un esprit sage et conciliant, de mœurs douces et paisibles, d'une bonté véritablement évangélique, il sut ramener à lui tous

les partis divisés et rallier avec bonheur toutes les opinions religieuses et politiques.

Un des premiers soins de M. de Pidoll fut d'entreprendre une visite épiscopale dans son diocèse ; et dès le vingt-deux août 1802, il fit son entrée dans l'église paroissiale de la Trinité de Laval, où il prononça, devant les fidèles réunis de cette ville, ces paroles de paix et de réconciliation, qui peignent si bien la candeur et la bonté de son âme : « Mon entrée est pacifique. Animé de la plus tendre charité, je me suis rendu près de vous avec tout l'empressement d'un père qui ne connaît de bonheur que celui de se trouver au milieu de ses chers enfants. Si des divisions ont, pour un temps, régné parmi vous, elles seront éteintes. Réunis tous à votre pasteur, vous ne formerez plus qu'un seul troupeau. Oubliant tous les torts, je conserverai le souvenir de vos vertus, de votre foi, de votre constance. Je me souviendrai de vos malheurs, et ma plus douce consolation sera de vous les faire oublier, en vous donnant à tous des marques de mon affection paternelle. Oui, je vous aime tous, aimez-vous aussi tous les uns les autres. Eh ! qu'y a-t-il en effet de plus douloureux pour un père que de voir ses enfants désunis. »

Dix ans de désordres et d'anarchie avaient naturellement jeté le schisme et la discorde entre les membres du clergé, il était donc urgent de faire disparaître toutes les divisions inséparables du malheur des temps et le zèle infatigable du prélat ne lui laissa pas de repos qu'il n'eût accompli l'œuvre importante d'une nouvelle organisation du diocèse. Dès le neuf janvier 1803, il

se trouva en état de faire connaître les mesures qu'il avait prises à cet égard. Il ordonna que tout prêtre ne pourrait célébrer la messe dans aucune chapelle ou oratoire sans une nouvelle permission de sa part ; il érigea le chapitre de sa cathédrale, sous l'invocation de saint Julien, dressa le tableau des cures et des succursales du diocèse, nomma ses vicaires-généraux, les chanoines du Chapitre, et les curés et desservants, en leur traçant la circonscription comprise dans leur arrondissement ; après avoir tracé à ceux-ci la ligne de leurs devoirs et la limite de leurs pouvoirs, il saisit cette occasion pour les engager à prévenir les anxiétés auxquelles la délicatesse de leur foi pourrait exposer les fidèles, pour les porter à leur inculquer que tout le clergé diocésain, tous les curés, desservants, vicaires et en général tous les prêtres autorisés, étaient dans la communion de l'église, qu'ils ne devaient faire aucune difficulté d'assister à leurs offices, ni de recevoir d'eux les sacrements ; que pour le bien de la religion et de l'état, pour leur propre salut et celui de leurs frères, ils devaient s'abstenir de toute espèce de discussions et de recherches tendantes à rappeler une division qui n'existait plus et dont il serait dangereux de s'occuper.

Pour se conformer à la convention passée entre le gouvernement français et le pape Pie VII, portant qu'il serait établi *des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples et à l'administration des aumônes*, M. de Pidoll dressa un règlement pour régir les fabriciens, qui fut approuvé dans son entier et adressé, le douze mai 1804, aux curés et desservants du diocèse, chargés de le mettre à exécution.

Le digne prélat dont nous nous chargeons de retracer les vertus ne se borna pas aux soins temporels de ses administrés ; dans toutes les circonstances il se fit un devoir de leur donner des marques en tous genres de sa sollicitude paternelle. Aussi, au mois de mars 1806, époque où l'on craignit l'invasion d'une maladie épidémique, s'empressa-t-il d'écrire aux curés et desservants pour leur tracer d'avance la conduite prudente quils devraient suivre, dans le cas où un semblable fléau viendrait désoler nos contrées ; et surtout pour éviter que le son des cloches et les chants funèbres ne vinssent porter l'allarme chez les personnes qui seraient attaquées par la maladie. Dans les malheurs particuliers il ne mit pas moins d'empressement à montrer la bonté de son âme, en cherchant à réparer les pertes des victimes ; c'est ainsi qu'il s'efforça d'exciter la charité des prêtres de son diocèse, en leur donnant l'exemple, en faveur des incendiés de Lignière-la-Doucelle et de Changé-lès-le-Mans, et en faveur des infortunés que le terrible ouragan du mois de juillet 1808 priva de leur fortune, dans la commune de Contest.

Cependant M. de Pidoll, sans cesse attentif aux besoins de son troupeau, avait sans doute vu avec une vive satisfaction les progrès rapides que la religion catholique avait faits depuis son rétablissement en France, mais il sentait d'un autre côté qu'elle allait peu à peu se trouver privée de ses plus fermes soutiens, dans les prêtres dont le nombre diminuait chaque jour. En effet, les ministres des autels, accablés par le poids des années, exténués de fatigues, épuisés par les malheurs de la révolution et par l'excès du travail, étaient

continuellement décimés d'une manière effrayante, ou demandaient une retraite à laquelle ils avaient des droits si biens acquis. M. de Pidoll fit alors tous ses efforts pour remédier au mal qui menaçait son église, il appela la charité des fidèles et se vit bientôt à même de fonder un séminaire à Saint-Saturnin, dans l'église et le presbytère de la paroisse, que Mademoiselle Renard-de-la-Brainière avait acquis, et qu'elle lui transmit gratuitement. Dès-lors le digne évêque entoura de tous ses soins ce nouvel établissement dont il comprenait si bien l'importance, aussi le nombre des élèves qui n'avait jamais été que de trente-six se trouva-t-il bientôt considérablement augmenté; deux ans après, c'est-à-dire, au mois de mars 1809, il se présentait plus de deux cents candidats. Les bâtiments de Saint-Saturnin, se trouvant beaucoup trop resserrés pour contenir un aussi grand nombre de sujets, M. de Pidoll sollicita et obtint la concession de l'hôtel de Tessé, pour y établir un nouveau séminaire. En moins de six semaines, tous les travaux de réparation furent terminés, et le nouvel établissement offrait, salles, réfectoire, classe, dortoirs et cellules commodes pour soixante jeunes gens. Le quatorze novembre mil huit cent-dix, M. de Pidoll bénit la chapelle intérieure et installa dans la maison quarante-quatre étudiants en Théologie. Au commencement de novembre 1816, le gouvernement accorda les vastes bâtiments de l'abbaye de Saint-Vincent, pour y établir le grand séminaire, et dès l'année suivante on y comptait cent trente-six élèves, l'hôtel de Tessé, devenu alors petit séminaire, en contenait quatre-vingt, dont soixante-trois en philosophie.

Ce fut aussi sous l'épiscopat de M. de Pidoll qu'eut lieu la première retraite annuelle des prêtres du diocèse : elle fut fixée au dix-huit août de l'année 1818, et ne devait plus se renouveler qu'une seule fois avant la mort du digne prélat qui avait rétabli cette utile pratique, déjà en usage dans le diocèse avant la révolution.

Au nombre des établissements religieux que M. de Pidoll rétablit pendant son épiscopat, nous citerons les sœurs de la Chapelle-au-Riboul, que la révolution avait dispersées, et auxquelles il prêta son appui. Il eut la satisfaction de voir leur chef-lieu établi dans les bâtiments de l'abbaye d'Evron, que le Préfet de la Mayenne leur avait provisoirement accordés en 1803, et qui leur furent définitivement assurés par un décret daté de Bayonne, le sept mai 1808.

Un autre institut du même genre commença à se former sur les bords du Loir, commune de Ruillé, mais il ne fut définitivement constitué que sous M. de la Myre. Les religieuses de l'Adoration perpétuelle furent introduites dans le diocèse en 1805 ; elles occupèrent d'abord une maison à Pontlieue, d'où elles sortirent en 1819, pour prendre possession de l'emplacement qu'elles occupent à l'entrée de la ville, sur la route de Bonnétable.

Sous l'épiscopat de M. Pidoll, nous voyons encore s'établir à Laval une autre maison de l'Adoration perpétuelle, les religieuses de Saint-Joseph, les religieuses Trappistines ; à Château-Gontier, les Urselines et les Sœurs hospitalières ; à Mayenne, le couvent de la Visitation ; à la Flèche, la commnnauté de *l'Ave* et les

Sœurs de saint Joseph; Enfin à Ernée les religieuses hospitalières de ce dernier ordre.

M. de Pidoll, parvenu à un âge très-avancé et accablé d'infirmités, ne pouvait plus, depuis plusieurs années, remplir par lui-même toutes les fonctions de son ministère, mais il ne cessa jamais de surveiller avec une scrupuleuse attention toutes les parties de l'administration de son vaste diocèse, jusqu'aux derniers moments de sa vie. La mort ne l'effraya pas, il la vit s'approcher avec ce calme et cette tranquillité qui naissent du témoignage d'une bonne conscience. Il rendit le dernier soupir, le vingt-trois novembre 1819, à quatre heures du soir, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Sa douceur, son affabilité, ses éminentes qualités le rendirent cher non seulement à son clergé, mais encore à tous les fidèles; sa charité immense était connue de tout le monde. Les pauvres etaient ses enfants, il les chérissait, et jamais son cœur ne fut plus soulagé que lorsqu'il put les assister et les consoler. Enfin le souvenir de toutes ses vertus reste encore profondément gravé dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

ARMES. — D'azur à la barre d'or chargée de trois roses de gueules, accompagnée en chef d'une lune en croissant d'argent, en pointe d'une toupie cordée de même. (ancien sceau).

CL.-MADELEINE DE LA MYRE-MORY, 84e ÉV.

1820. — 1829.

M. de la Myre nâquit à Paris le dix-sept août 1755, et fut avant la révolution grand-vicaire de Carcassonne, abbé commandataire de Preuilly, abbaye de Bénédictins, dans le diocèse de Tours, et prieur de Saint-Blaise, dans la paroisse d'Oizé, diocèse du Mans. Nommé membre de l'assemblée du clergé de 1785, il prit une part active aux travaux de cette assemblée et justifia le choix qu'on avait fait de sa personne. Lorsque la révolution éclata il se vit contraint de se soumettre aux circonstances impérieuses de la nécessité et s'expatria en Allemagne, où il passa plusieurs années chez le prince de Colloredo, prince-évêque de Salzbourg. A l'époque du concordat de mil huit cent-un, passé entre le premier Consul et le Saint-Père, M. de la Myre se hâta de rentrer en France, et fut nommé chanoine honoraire, puis chanoine titulaire de la métropole de Paris. Doué du talent de la parole, il se livra dès-lors avec ardeur à la prédication, et remplit avec succès plusieurs stations dans les églises de la capitale. Il devint grand-vicaire de Paris et fut, en 1817, nommé à l'évêché de Troyes, dont il ne put prendre possession, le concordat n'ayant pas été exécuté, et M. de Boulogne, qui devait passer de Troyes à Vienne, étant resté dans sa première position. Deux ans après, c'est-à-dire en 1819, M. de

la Myre fut transféré sur le siége du Mans, resté vacant par la mort de M. de Pidoll; il fut sacré le dix-neuf mars 1820, et prit possession le vingt mai de la même année.

En arrivant dans le diocèse, ce prélat commença par le visiter avec une scrupuleuse attention, parcourant les villes et les villages et s'imposant souvent de pénibles tâches pour satisfaire à la piété des fidèles. Un des premiers actes de son administration fut de rétablir plusieurs anciennes dignités dans son église; ainsi, il nomma deux archidiacres, l'un du Mans, l'autre de Laval, qui ne pourraient jamais être choisis que parmi les vicaires-généraux titulaires, et institua dans sa cathédrale un grand chantre, pris dans les chanoines en titre, enfin un grand pénitencier, un théologal et un archiprête, que pourraient fournir indifféremment les chanoines en titre et les chanoines honoraires. En 1821, M. de la Myre s'occupa de faire publier une nouvelle édition du bréviaire, auquel il ajouta la fête du Sacré-Cœur, les fêtes de saint Claude, de saint Ignace et de saint Louis de Gonzague. Toujours prêt à saisir les moyens d'entretenir et d'exciter la piété des fidèles, il accueillit avec empressement l'association pour la propagation de la Foi, et l'introduisit dans son diocèse en 1823. C'est de cette époque que date l'établissement des Jésuites à Laval. En 1824, le gouvernement ayant cru devoir remettre au clergé la direction de l'instruction primaire, M. de la Myre comprit bien toute l'importance de la mission qui lui était confiée, et se hâta d'écrire aux curés et aux desservants pour leur dire avec quel soin ils devaient surveiller les établissements d'instruction, de manière à ce

que les enfants y fussent élevés dans des sentiments de piété et de probité nécessaires à leur bonheur individuel et favorables au bien être et à la prospérité du pays. Pour se conformer à l'ordonnance du roi, du douze janvier 1825, le prélat s'occupa avec activité de la réorganisation des fabriques, qui bien que soumises jusqu'alors au décret de 1809, avaient cessé, dans plusieurs paroisses, de se soumettre aux formalités de la loi, et s'étaient ainsi mises dans le cas de voir tous leurs actes entachés de nullité.

Depuis long-temps le tarif ecclésiastique, publié sous l'épiscopat de M. de Grimaldi, était devenu inapplicable par suites des changements opérés dans tout l'ordre social. De là il s'était établi de toutes parts des usages peu conformes aux règles canoniques et en même temps préjudiciables à la religion et contraires à l'honneur et à la délicatesse du clergé. M. de la Myre, convaincu de la nécessité qu'il y avait à remédier à un si grave inconvénient, fit rédiger un nouveau tarif pour l'usage de son diocèse, et le soumit à l'approbation du roi, qui le sanctionna par son ordonnance du dix-sept mai 1826. Il ne fut promulgué que le onze août suivant. Cette même année M. de la Myre annonça aux fidèles le *Jubilé* universel, célébré à Rome en 1825 et qui s'étendait à tout l'univers catholique. La durée de ce jubilé devait être de six mois, mais usant de la faculté que lui avait concédée le Saint-Père, le prélat crut devoir le suspendre pendant l'époque consacrée aux travaux de la campagne; à cet effet il écrivit à son clergé le vingt-un juin, pour l'informer de cette sage mesure, mais il semblait que c'était là le dernier acte de son administration, car le

mandement était signé *« de son lit de mort* , » le cinquième jour de sa maladie. Dès le lendemain les vicaires généraux, pour se conformer aux pieuses volontés de l'évêque, annonçaient dans une ordonnance que, son état étant devenu malheureusement plus alarmant depuis la veille, ils avaient cru devoir lui donner tous les secours que la religion a préparés aux mourants et qu'ils s'empressaient d'ordonner des prières dans toutes les églises du diocèse. Une affreuse atta-attaque d'apoplexie l'avait mis en si peu de temps aux portes du tombeau. Cependant Dieu n'avait pas encore décidé de le rappeler à lui, les symptômes qui avaient fait craindre pour sa vie disparurent peu à peu, et dès le vingt-un juillet il était entré dans une convalescence qui lui permit d'ordonner des prières à l'occasion du rétablissement de sa santé. Il reprit donc dès-lors le cours de ses fonctions épiscopales et continua de nouveau à donner ses soins à l'administration du diocèse.

Dans toutes les circonstances, M. de la Myre avait marqué le désir qu'il avait de rétablir les anciens usages interrompus par la révolution, et comme depuis un grand nombre de siècles les membres des chapitres avaient eu un habit de chœur, distingué des autres ecclésiastiques, il décida, à la fin de l'année 1827, que, dans le cours de l'année suivante, les vicaires-généraux et les chanoines de la cathédrale seraient tenus de porter l'aumusse et la mozette de drap noir, doublée en étoffe cramoisie, alternativement suivant le cours des saisons.

Toutefois la santé de M. de la Myre ne se remit jamais d'une manière parfaite, en 1828, les médecins

jugèrent convenable de lui conseiller, pour la seconde fois, les eaux de Bourbonne, et ce fut de ce lieu qu'il signa son ordonnance pour la réconciliation de l'église de Jauzé, canton de Bonnétable, profanée par l'enlèvement des vases sacrés et des saintes espèces. A la fin de cette même année il sentit que l'espoir de recouvrer assez de forces pour contiuuer ses fonctions épiscopales lui manquait pour jamais, et que dès-lors le ministère confié à ses soins se trouvait frappé de stérilité entre ses mains. Il ne voulut pas être plus long-temps un obstacle aux avantages que les fidèles trouveraient dans la présence d'un pasteur capable d'exercer toutes les fonctions de sa charge et il voulut se retirer pour lui céder une place que sa position ne lui permettait plus d'occuper; alors le vingt-deux décembre il adressa sa dernière lettre pastorale au clergé pour faire ses adieux à un diocèse qu'il avait sagement administré pendant dix ans. Au nombre des établissements religieux, dont la fondation eut lieu sous l'épiscopat de M. de la Myre, se trouve la maison du Sacré-Cœur, qui fut toujours l'objet spécial de sa sollicitude; il ne portait pas un moins vif intérêt aux pieux cénobites de la Trappe, au milieu desquels, disait-il, il aimait à se retremper dans l'esprit de sa vocation.

Dans toutes les circonstances, M. de la Myre fit connaître la bonté de son cœur. Lors d'une visite qu'il fit à la maison du Port-du-Salut, il en donna encore une nouvelle preuve, dont un religieux de cette abbaye, bien connu par ses talents et la haute position qu'il occupa dans le monde, s'est chargé de nous conserver le souvenir. Laissons parler lui-même le père Marie-Joseph de Géramb :

« Un pontife, l'ornement de l'épiscopat, avait passé près de six heures dans le temple du Seigneur, au port du salut de Notre-Dame-de-la-Trappe, pour faire une ordination et pour donner la confirmation à une foule d'enfants auxquels, plein de l'esprit qu'il invoque sur eux, il avait adressé ces touchantes paroles :

Oui, mes enfants,

» En combattant pour Dieu, vous vaincrez avec lui,
» Approchez de l'Autel, vous savez que l'enfance
» Fut toujours de ses soins, et de sa complaisance
» L'objet intéressant. » Il dit, et vers les Cieux
Il élève en silence et son cœur et ses yeux;
Il invoque l'esprit sur le groupe angélique,
Et du Chrême sacré marquant leur front pudique,
Les bénit tour à tour, leur impose les mains,
Et sur eux de l'Église accomplit les destins.

« Après avoir, dis-je, passé près de six heures à l'église, apprenant qu'une pauvre femme infirme, qui demeurait dans un hameau assez éloigné du monastère, désirait avec instance recevoir ce sacrement,

Qui de l'homme avec Dieu resserre l'Alliance;

le prélat, sans vouloir prendre un instant de repos, ordonne qu'on l'y conduise. — *Monseigneur cela est impossible.* — Comment impossible? — *Monsieur il y a un grand espace de chemin à parcourir, des rochers à gravir, des barrières à franchir; il est midi, la chaleur étouffante, votre Grandeur est à jeun et accablée de fatigue.* — Pour toute réponse, Monseigneur réitère son ordre, et il m'est permis de l'accompagner.

« Comment maintenant d'écrire ce que j'ai vu, ce que j'ai éprouvé : j'ai vécu avec des souverains, j'ai vu leurs armées, j'ai admiré la pompe et l'éclat qui les environnent, et cette foule de courtisans qui s'empressaient autour d'eux....., voilà ce que les hommes appellent la grandeur ; mais combien plus grand encore parut à mes yeux ce prélat vertueux en entrant dans la cabane de cette pauvre femme infirme, couverte des livrées de la misère. Il s'informe de ses besoins, il les soulage, il lui impose les mains, et fait descendre sur elle l'Esprit-Saint, l'Esprit consolateur, il porte dans son âme ces douces consolations que la religion seule peut donner, et qu'il n'appartient qu'à l'homme vertueux d'y répandre. Qu'il me parut grand alors !.... Oui, je crus voir sur son front briller un rayon de cette gloire qui environne le Dieu dont il est le ministre.

« En quittant cette chaumière, une bonne femme qui l'attendait avec sa fille le prie de venir se reposer chez elle. Monseigneur les refuse, mais avec cette grâce qui accompagne jusqu'à ses refus.

« Après avoir marché pendant un quart d'heure, sa Grandeur s'arrête, et dit : Je crains, mon Père, d'avoir affligé ces bonnes gens qui m'offraient d'une manière si honnête d'entrer chez eux. Retournons-y, peut-être serai-je assez heureux pour leur rendre quelque léger service : j'aime à visiter l'humble chaumière, elle est souvent le temple de la vertu. Et aussitôt Monseigneur retourne sur ses pas, il arrive, il s'assied, et entretient avec une bonté cé-

leste cette pauvre famille, et ne l'a quitte qu'après l'avoir comblée de bonheur. »

M. de la Myre en quittant l'évêché du Mans, fut pourvu d'un canonicat de Saint-Denis; il se retira alors dans la maison des Missions-Étrangères, où il passait ses jours dans les exercices de la piété. Pendant l'été de 1829, il était allé passer quelque temps chez son neveu, M. le comte de la Myre, au château du Gué, à Trêmes, et il était sur le point de revenir à Paris, lorsqu'il fut frappé, le huit septembre, d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à laquelle il succomba après avoir reçu les derniers sacrements; il entrait alors dans la soixante-quatorzième année de son âge. A la mort de M. de la Myre, MM. les Vicaires-Généraux capitulaires, chargés de la vacance du siège, rendirent hommage aux vertus du Prélat, dans le mandement qu'ils adressèrent au clergé du diocèse, pour ordonner des prières à son intention.

Ce fut sous son épiscopat que s'établirent au Mans les religieuses de la Visitation; les religieuses de la Miséricorde à Château-Gontier, et les dames de la Providence à Sainte-Colombe, près la Flèche.

ARMES. — D'azur à trois aiglettes au vol abaissé d'or, becquées, membrées et diademées de gueules posées 2 et 1; écartelé d'or à la bande de gueules surmontée de trois merlettes de sable et accompagnée de deux tourteaux d'azur, l'un en chef, l'autre en pointe.

PH.-MARIE-THÉRÈSE-GUI CARRON, 85ᵉ ÉV.

1829. — 1833.

M. Philippe-Marie-Thérèse-Gui Carron naquit à Rennes, le treize décembre 1788, d'une famille ancienne et honorable. Neveu du pieux abbé Carron, qui a fondé tant d'établissements utiles en France et en Angleterre, pendant l'émigration française, et publié un grand nombre d'ouvrages où respire un zèle si ardent, il se destina lui-même fort jeune à l'état ecclésiastique, et fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice de Paris. De retour dans son diocèse, il fut nommé vicaire et ensuite curé de la paroisse de Saint-Germain de Rennes, où l'on n'a point oublié tout ce qu'il fit pour la décoration de son église, le perfectionnement des catéchismes et le succès de toutes les fonctions pastorales. En 1823, M. Millaux, supérieur du séminaire de Rennes, ayant été nommé évêque de Nevers, emmena avec lui l'abbé Carron et en fit l'un de ses vicaires généraux, et il lui accorda une grande confiance. M. Carron fut spécialement chargé de l'officialité et de plusieurs autres parties importantes de l'administration diocésaine, et il montra constamment dans l'accomplissement de ses devoirs, de l'exactitude, de l'activité, une grande justesse de vues, un zèle plein de bonté pour encourager le bien, mais ferme

et inflexible contre les abus. Sachant faire un bon emploi de son temps, il trouvait encore le moyen de se livrer à la prédication, à la direction des communautés religieuses et à l'exercice des autres fonctions du ministère ecclésiastique : il n'était étranger à aucune bonne œuvre.

En 1829, M. de la Myre-Mory, évêque du Mans, ayant donné sa démission, M. Carron fut appelé à lui succéder. Il fut sacré à Paris, dans la chapelle du Sacré-Cœur, le huit novembre de la même année, et prit possession de son siége le vingt-un du même mois. Son zèle ne se démentit point dans cette nouvelle dignité. Il entreprit aussitôt ce que n'avait pu tenter aucun de ses prédécesseurs, la visite générale de toutes les paroisses de son vaste diocèse, entreprise immense qui devait lui coûter bien des fatigues, mais dont il se promettait avec raison les plus grands avantages. Il étendit de même sa sollicitude pastorale à ses séminaires, aux communautés et congrégations religieuses, et aux autres établissements utiles de son diocèse. Il en est peu à qui il n'ait rendu d'importants services. C'est à lui qu'est due la fondation, à Sainte-Croix, près le Mans, d'une communauté de carmélites. C'est également sous ses auspices et sous sa protection, que s'est formée au Mans la communauté du *Bon-Pasteur*, établissement précieux pour les jeunes orphelines et pour les personnes repentantes. C'est à lui encore qu'est dû un autre établissement d'un haut intérêt, la fondation d'une *Caisse de retraites ecclésiastiques*, en faveur des prêtres anciens ou infirmes. (*Circulaire du six fév.* 1833). Cette œuvre qui a trouvé dans le clergé de vives et d'honorables sympa-

thies, est maintenant dans l'état le plus prospère et rend d'éminents services au sacerdoce Les soins qu'il prodiguait ainsi au-dehors, ne l'empêchaient point d'entrer dans tous les détails de l'administration épiscopale, et sa correspondance, qui s'étendait à tout, est restée comme un modèle de goût et de raisonnement, de fermeté et de justes égards, de bonté et de douceur paternelle. Il prenait encore un bien vif intérêt à l'embellissement de sa cathédrale : c'est en effet à sa demande et d'après ses vues qu'ont été exécutées de nombreuses réparations à la nef, au chœur, à l'orgue, à la sacristie et à la salle capitulaire, ainsi que la construction entière de la sacristie paroissiale. Quand il était au Mans, il passait rarement un jour sans aller visiter les travaux et les ouvriers. Ce qui surprend, c'est qu'il accordait à chaque chose en particulier, le même soin qu'il aurait pu lui accorder si elle avait seule fixé son attention. Les événements de 1830 n'arrêtèrent point ses efforts, mais il dut alors s'attacher particulièrement à combattre des dispositions hostiles que ces événements avaient fait naître dans diverses localités, et à conserver entières les diverses institutions diocésaines; c'est ce qu'il fit, et il réussit. C'est ainsi qu'il parvint à sauver au Mans l'important établissement *des Frères des Écoles chrétiennes*, qui donnent une éducation religieuse et éclairée à près de 700 enfants et de 400 adultes. Plus tard, en 1832, l'insurrection des royalistes de l'Ouest, sous la conduite de la duchesse de Berry, insurrection qui s'étendit au département de la Mayenne et à une grande partie de celui de la Sarthe, vint ajouter de nouveaux embarras à son administration. Plusieurs de ses ecclésiastiques furent

emprisonnés; d'autres, en plus grand nombre, furent dénoncés et inquiétés de plusieurs manières. Sa position devint difficile. Il ne lui fut pas donné de surmonter tous les obstacles ni de maîtriser toutes les circonstances : mais il fit beaucoup. Le clergé savait qu'il avait en lui un courageux défenseur, et il ne lui fit pas défaut. Mais à peine ces tourmentes sociales étaient-elles un peu apaisées, que la mort vint tout-à-coup l'arrêter au milieu de tous ces travaux apostoliques, qu'il n'avait encore en quelque sorte que commencés et ébauchés. Depuis plusieurs années, une maladie, dont la nature est restée inconnue, détruisait visiblement ses forces; inutilement il fut prendre les eaux de Vichy, comme on le lui conseillait depuis long-temps : un mois environ après son retour au Mans, il mourut comme subitement, après quelques jours de souffrance, le vingt-sept août 1833, âgé seulement de quarante-quatre ans et quelques mois, n'ayant gouverné l'église du Mans qu'un peu moins de quatre ans. Ses obsèques eurent lieu, le surlendemain, à la cathédrale, avec la pompe convenable et un grand concours de fidèles. Son corps, déposé dans un double cercueil de plomb et de chêne fut inhumé dans le Grand-Cimetière de la ville (maintenant l'ancien cimetière). Plus tard, sa famille lui fit élever un mausolée avec cette modeste inscription : *Ci gît illustrisssime et révérendissime P.-M.-T.-G. Carron, décédé évêque du Mans, le vingt-sept août* 1833. L'on conserve l'espoir qu'avec le temps son corps pourra être exhumé et transféré dans les caveaux de la cathédrale, suivant l'usage presque général de l'Église de France. Cet espoir est d'autant plus fondé, que ce

cimetière est déjà délaissé et sera vraisemblablement sous quelques années livré à des usages profanes. M. Carron a donné 29 *Lettres pastorales*, *Mandements*, *Ordonnances* et *Lettres circulaires*, *in*-4°, qui peuvent former 1 vol. En 1833, l'on a publié sous ses auspices et par ses ordres l'*Office noté à l'usage du diocèse du Mans*, 3 vol. in-8°. Il avait aussi fait commencer une nouvelle et belle édition du *Missale Cenomanense*, 1 vol. in-folio, et il y donnait lui-même ses soins : mais cette édition n'a pu être terminée qu'en 1835, sous le pontificat de son successeur. Pasteur zélé et laborieux, bon administrateur, grand dans ses vues et dans ses entreprises, d'un caractère ferme et sans inconstance, M. Carron réunissait les qualités qui font les grands évêques : le temps seul lui a manqué.

ARMES. — D'azur au chevron d'or accompagné de deux croissans d'argent en chef et de trois lozanges de même en pointe (sceau).

in-12, sixième édition, 1836; 4° d'un *Abrégé* de ce traité, à l'usage des fidèles, 1 vol. in-18, deuxième édition, 1837; 5° de vingt-six *Lettres pastorales, Mandements, Ordonnances et Circulaires*, in-4°; enfin d'un grand nombre d'*Opuscules*.

ARMES. — D'or au pélican de gueules, au chef d'azur chargé d'un AGNUS DEI d'argent, (sceau). — Ce sont des armes symboliques.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

ÉVÊQUES DU MANS.

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES.

F.

G.

H.

L.

P.

Q.

R.

S.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

NOTES.

Page 8, *ligne* 8. L'histoire de S. Vincent, par dom Colomb, n'existe plus dans la bibliothèque du séminaire, comme nous l'avons dit.

Pag. 9, *lig.* 16. *Lisez :* S. Martial à Limoges *et non* : à Lisieux.

Pag. 10, *lig.* 10. Le mot *Vigobris* traduit dans la note par VOIVRES, pourrait bien être plutôt *Vouvray-sur-Loire*, avec d'autant plus de raison que, selon M. Cauvin, la fondation de Voivres ne remonte pas au-delà du XIe siècle.

Pag. 16, *lig.* 25. L'église du Pré, où fut enterré S. Julien et plusieurs autres évêques, était consacrée à S. Julien; l'église paroissiale, aujourd'hui démolie, était consacrée à la Ste-Vierge.

Pag. 38, *lig.* 6 et suiv. L'auteur s'est sans doute trompé en indiquant la paroisse du grand Saint-Georges comme le lieu où fut enterré le bras du saint patron. Le monastère de St.-Georges, que fit élever S. Innocent, avec le fond que le roi Childebert et sa femme Ultrogotte lui avaient donné, était situé *in Pago Cenomanico, in conditâ Labricense*. La contrée dont il est question avait pour chef-lieu *Labricini*, aujourd'hui Lavardin, paroisse du bas Vendomois. Ce monastère, supprimé à la révolution, se nommait l'abbaye de St.-Georges-du-Bois, et était situé dans la paroisse de St.-Pierre-du-Bois.

Pag. 58, *note.* C'est par erreur que nous avons donné le nom de Ste.-Croix à la rue où se trouvait autrefois l'église de cette paroisse.

Elle est aujourd'hui connue sous le nom d'Erpell, du nom de son dernier curé.

Pag. 60, *lig.* 4. Au lieu de 1568, *lisez* : 1562.

Pag. 64, *lig.* 25. Le mot latin *Vernum*, traduit ici par Vernon, s'applique plutôt, d'après les savantes recherches de M. Cauvin, à une localité du Maine, connue, avant la révolution de 1789, sous le nom de St.-Côme-de-Ver ou Vair. Les registres des *Insinuations ecclésiastiques*, conservés dans les archives de la cathédrale, la désignent seulement par le seul nom de *Ver*.

Pag. 64, *lig.* 32. Le monastère de St.-Longis ne relevait pas de l'abbaye de St.-Vincent. En 839 ou 840, Louis-le-Débonnaire le soumit à Keriricus, IV[e] abbé du monastère de Corbuon, depuis S. Laumer. (Gall. Christ. VIII, 1353.) — L'établissement de la Boisselière, formé par S. Longis, fut détruit, comme tous les autres de ce genre, dans l'invasion des Normands. Vers le milieu du XI[e] siècle, Berladius fonda, à peu près dans le même lieu, le prieuré de St.-Longis, qu'il donna à l'abbaye de St.-Vincent. Ce prieuré n'est pas le monastère de la Boisselière, à l'érection duquel contribua l'évêque Hadouin. (Hist. de S. Vincent.)

FIN DES NOTES.



